



HAL
open science

Les exploitations bovines françaises selon leur niveau de chargement : diagnostic et perspective face à la réforme de la PAC

F. Colson, Vincent Chatellier

► To cite this version:

F. Colson, Vincent Chatellier. Les exploitations bovines françaises selon leur niveau de chargement : diagnostic et perspective face à la réforme de la PAC. [Rapport Technique] 1993. hal-02846955

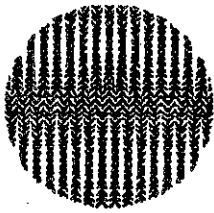
HAL Id: hal-02846955

<https://hal.inrae.fr/hal-02846955>

Submitted on 7 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



INRA

**Laboratoire de Recherches
et d'Études Économiques**

LES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES

SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT

Tome 1 : Synthèse

**Diagnostic et perspectives
face à la réforme de la PAC**

**François COLSON
Vincent CHATELLIER**

Juillet 1994

RÉSUMÉ

Cette étude analyse les exploitations bovines françaises, réparties selon leur niveau de chargement (Unités de Gros Bovins "herbivores" / hectare de surface fourragère), face à la réforme de la PAC. Notre méthode repose sur l'échantillon du Réseau d'Information Comptable Agricole national regroupant 4 200 exploitations productrices de viande bovine soit un univers extrapolé de 310 600 unités de production. Au travers d'une typologie adaptée, le RICA permet de tenir compte de la diversité des systèmes techniques de production et des disparités régionales.

En étant liée au sol, la production bovine occupe mieux le territoire que de nombreuses autres productions animales. Les exploitations productrices de viande bovine valorisent 70 % de la superficie agricole française et elle joue un rôle encore plus important dans la plupart des zones défavorisées.

A système technique identique, les exploitations "extensives" disposent d'une superficie agricole utile et d'une superficie fourragère plus importantes que les exploitations "intensives". En revanche, elles détiennent des cheptels de taille plus limitée, c'est pourquoi, elles dégagent, en moyenne, un produit brut total nettement inférieur. Les exploitations bovines "extensives" ne contrebalancent pas leur handicap lié à leur plus faible dimension économique, ce qui explique qu'en moyenne, elles obtiennent de moins bons revenus. Bien que leur rentabilité soit peu élevée, elles parviennent à conserver une situation financière assez semblable aux exploitations plus "intensives". Ceci s'explique surtout par des prélèvements moins élevés.

Cette étude sur les relations entre le niveau chargement, les caractéristiques structurelles et les performances économiques a été menée sur l'ensemble des exploitations bovines françaises réparties par systèmes techniques. Une analyse complémentaire a cependant permis de montrer que ces relations étaient approximativement semblables dans les cas où le raisonnement portait sur une zone géographique déterminée ou sur un groupe d'exploitations homogènes quant à leur degré de spécialisation bovine. Prises dans leur globalité ou par classe de chargement, les exploitations bovines d'un système technique donné, bénéficient de performances économiques d'autant plus satisfaisantes qu'elles sont peu spécialisées.

Les simulations des conséquences de l'application "mécanique" de la réforme de la PAC (modèle PECARI et à horizon 1996) montrent que pour la quasi totalité des systèmes techniques, le revenu des exploitations bovines progresse pour tous les niveaux de chargement. Ce sont les exploitations "extensives" qui bénéficient des plus fortes augmentations.

Dans le cadre de la nouvelle PAC, les aides directes sont octroyées en fonction de seuils de facteur de densité PAC. Nous évaluons à plus de 75 % le nombre d'exploitations bovines et de vaches allaitantes, situées en deçà du seuil plancher de 1,4. En incitant la plupart de ces exploitations à rester en deçà de ce seuil, la réforme de la PAC contribue à limiter le processus d'intensification. En revanche, elle ne constitue pas une véritable politique d'encouragement à l'extensification et à l'occupation du territoire, puisque seulement 10 à 15 % de l'ensemble des exploitations bovines françaises ont intérêt à s'extensifier pour obtenir un surplus d'aides directes. En ce qui concerne la prime à l'herbe prévue dans le plan d'accompagnement national de la réforme, nous estimons que le tiers des superficies en prairies y seront éligibles (soit trois millions d'hectares). Cette décision est à l'origine d'une évolution plus favorable des revenus des systèmes naisseur et lait-spécialisés-herbe. Son impact permet donc de compenser en partie la faible rentabilité de ces élevages, localisés pour les deux tiers dans les zones agricoles défavorisées.

Mots clés : VIANDE BOVINE - EXPLOITATIONS - FRANCE - RICA - INTENSIF - EXTENSIF - CHARGEMENT - DIAGNOSTIC - RÉFORME PAC - FACTEUR DE DENSITÉ PAC - PRIMES À L'HERBE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1- LES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT : ENJEUX ET MÉTHODE D'ANALYSE	2
1-1- Le chargement du cheptel bovin, d'un problème technique à un problème économique	
1-1-1- Les exploitations bovines : un enjeu pour l'économie agricole et l'occupation de l'espace	
1-1-2- L'intensification par rapport au sol et ses limites actuelles	5
1-1-3- "Intensif-extensif" : quels enjeux pour les exploitations bovines ?	7
1-2- La réforme PAC : des aides bovines liées au facteur de densité	14
1-2-1- La PAC change de cap : une réforme historique	
1-2-2- La réforme de la PAC : une prévision incertaine de ses effets	17
1-2-3- La réforme de la PAC a fait l'objet de plusieurs simulations	19
1-2-4- Les seuils de "facteur de densité" et l'encouragement à l'extensification	20
1-3- La méthode d'analyse des exploitations bovines	26
1-3-1- Le RICA : une base de données adaptée pour cette étude	
1-3-2- La construction d'une typologie des éleveurs de bovins	29
1-3-3- Les critères de segmentation : chargement, dimension économique et régions	
1-3-4- Les simulations de la réforme de la PAC	33

2- LE DIAGNOSTIC DES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT	34
2-1- Les exploitations bovines et l'occupation du territoire : analyse selon le niveau de chargement et les systèmes techniques	
2-1-1- Un tiers des exploitations bovines sont localisées dans l'Ouest	35
2-1-2- Des systèmes techniques adaptés aux différentes régions	36
2-1-3- Des exploitations plus intensives dans l'Ouest et le Nord	39
2-1-4- 90 % de la SFP sont détenus par les exploitations bovines	43
2-2- Les caractéristiques structurelles des exploitations bovines "intensives" et "extensives"	45
2-2-1- Les exploitations bovines "intensives" ont une plus grande dimension économique	
2-2-2- Une meilleure productivité du travail chez les "intensifs"	48
2-2-3- Plus de SFP, et moins de céréales dans l'assolement des "extensifs"	50
2-2-4- Le cheptel d'UGB "herbivores" : du simple au double entre "très extensifs" et très "intensifs"	54
2-3- les transferts publics directs aux exploitations bovines françaises	58
2-3-1- Les naisseur-engraisseurs : trois fois plus de subventions que les lait-spécialisé-herbe	
2-3-2- Les subventions d'exploitation et l'encouragement à l'occupation du territoire	62
2-3-3- Les subventions d'exploitation : près des deux tiers du RNE pour les élevages "très extensifs"	66
2-4- Les performances économiques et la situation financière selon le niveau de chargement	69
2-4-1- La spécialisation est indépendante des niveaux de chargement	
2-4-2- De meilleures performances économiques pour les "intensifs"	74
2-4-3- Une situation financière assez saine pour les "extensifs"	84

3- LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE LA PAC SUR LES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT	88
3-1- Les "primes à l'herbe" : une compensation substantielle pour les élevages naisseurs extensifs	89
3-1-1- Les vaches représentent plus de la moitié des UGB "ICH"	
3-1-2- Un chargement "primes à l'herbe" variable entre les systèmes	90
3-1-3- Plus de 40 % des naisseurs et des lait-spécialisé-herbe peuvent bénéficier de la prime à l'herbe	92
3-1-4- Près de trois millions d'hectares éligibles à la prime à l'herbe	95
3-2- Le facteur de densité "PAC" : un encouragement limité à l'extensification	97
3-2-1- La moitié des UGB "PAC" sont détenus par les laitiers	
3-2-2- Près de 80 % des élevages allaitants sont en deçà du seuil de 1,4	99
3-2-3- 20 % des exploitations sont encouragées à s'extensifier	102
3-3- Les conséquences de la réforme de la PAC sur le revenu des exploitations bovines	104
3-3-1- Une amélioration de l'EBE de 7,5 % sur l'ensemble des éleveurs	
3-3-2- L'effet bénéfique de la réforme de la PAC sur les "extensifs"	108
CONCLUSION	112
BIBLIOGRAPHIE	
GLOSSAIRE DES SIGLES	

INTRODUCTION

La réforme de la Politique Agricole Commune, adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres de l'agriculture de la CEE, vise d'une part, à maîtriser les volumes de production et les dépenses budgétaires croissantes du FEOGA et, d'autre part, à prendre en compte les aspects environnementaux. Cette réforme, qui s'appuie sur la révision des mécanismes de gestion des organisations communes de marchés des céréales et de la viande bovine, est une inflexion importante dans la conduite des politiques agricoles. Le mécanisme des prix garantis sans limitation des volumes de production est abandonné au profit d'aides directes aux producteurs versées à la surface ou à la tête de bétail. Ce changement peut s'interpréter comme le passage d'un soutien par le consommateur à un soutien par le contribuable.

Pendant trente ans, les prix garantis ont été un facteur d'encouragement à l'accroissement de la productivité et des volumes de production. La baisse importante des prix d'intervention dans le cadre de la réforme de la PAC suscite de nombreuses inquiétudes de la part des agriculteurs et des responsables des politiques agricoles. Il est donc important de s'interroger sur les conséquences de cette réforme sur le revenu des agriculteurs et de mieux appréhender la capacité des mesures envisagées à répondre aux objectifs en matière de limitation des excédents et d'occupation de l'espace. C'est dans ce contexte qu'une étude a été commandée au Laboratoire de Recherches et d'Études Économiques de l'INRA de Nantes afin de mieux appréhender les capacités d'adaptation des exploitations bovines face à la réforme de la PAC.

L'un des changements importants de la nouvelle PAC est l'octroi de primes en fonction du niveau de chargement (facteur de densité ou UGB "PAC" / hectare de SFP) des exploitations. Pendant longtemps, le critère du chargement a été un indicateur utilisé par les techniciens et les conseillers agricoles. Ce chargement (exprimé en UGB "technique" / hectare de SFP), dont la méthode de calcul diffère de celle du facteur de densité "PAC", servait essentiellement à assurer l'adéquation entre les besoins alimentaires du cheptel et les potentialités des superficies fourragères, ainsi qu'à évaluer la productivité par rapport au foncier. Avec la réforme de la PAC, le chargement devient, pour la première fois, un outil de politique agricole.

Dans le cadre de ce mémoire de fin d'études, il nous a été demandé d'établir un diagnostic technique et économique sur les exploitations bovines françaises selon leur niveau de chargement et de les analyser face à la réforme de la PAC.

Dans une première partie, nous présenterons les questions posées par une étude sur les exploitations bovines prenant en compte les niveaux de chargement, ainsi que les hypothèses et la méthode d'analyse qui nous ont guidé tout au long de ce travail. Dans une seconde partie, nous porterons un diagnostic sur les exploitations bovines françaises selon leur niveau de chargement, en tenant compte de la diversité de leurs systèmes techniques. Dans une troisième partie, nous évaluerons les effets de la réforme de la PAC et du plan d'accompagnement national sur les exploitations bovines françaises.

PREMIÈRE PARTIE

**LES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES
SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT**

Enjeux et méthode d'analyse

1- LES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT : ENJEUX ET MÉTHODE D'ANALYSE

La question du chargement (UGB / hectare de SFP) est apparue avec le débat sur l'intensification des productions agricoles. Elle était déjà présente au début des années quatre-vingt lors des réflexions sur le développement d'une agriculture économe et autonome. Mais, c'est avec la réforme de la PAC adoptée le 21 mai 1992 que le chargement devient un critère de gestion de la politique agricole.

Il existe actuellement un grand flou autour du débat "intensification - extensification" des exploitations agricoles. Ainsi, dans cette première partie, nous allons rechercher tout d'abord à expliquer pourquoi le chargement qui était jusqu'alors un problème technique est devenu un problème économique et quels sont les problèmes qui sont posés à l'économiste pour une analyse des exploitations bovines selon un critère technique. Ensuite, après avoir rappelé le contexte de la réforme de la PAC et du GATT, nous nous interrogerons sur les relations entre le chargement "herbivore", le facteur de densité PAC et le chargement "primes à l'herbe", puis nous formulerons les principales interrogations posées par ces seuils de chargement pour l'application de la réforme et l'adaptation des exploitations bovines. Ensuite, nous présenterons les outils et les méthodes qui nous permettront de répondre aux questions posées.

1-1- LE CHARGEMENT DU CHEPTEL BOVIN, D'UN PROBLÈME TECHNIQUE A UN PROBLÈME ÉCONOMIQUE

Au cours des trois dernières décennies, les mécanismes économiques, les rapports de prix entre les facteurs et le progrès technique allaient dans le sens de l'intensification du secteur agricole. Le chargement, qui conditionnait souvent la rentabilité des exploitations bovines était alors un problème technique d'adaptation du cheptel au potentiel fourrager des exploitations. Ce sont les problèmes de la déprise agricole et de l'occupation de l'espace survenus dans une période marquée par des excédents structurels de produits agricoles qui en font un problème de politique publique.

Dans ce paragraphe, nous rappellerons tout d'abord l'importance actuelle de la production bovine dans l'économie agricole et les enjeux qu'elle représente en matière d'occupation de l'espace. Le bilan qui pourra en être fait résulte à la fois des particularités techniques de cette production mais aussi d'un mouvement général d'intensification. Ensuite, pour bien comprendre le débat "intensification - extensification" qui s'ouvre depuis peu, il est nécessaire de bien comprendre l'historique du processus d'intensification et ses limites actuelles. A la lumière de cette évolution, nous présenterons, dans une dernière étape, les principales questions qui nous sont posées aujourd'hui sur la relation entre le niveau de chargement, les caractéristiques techniques et les performances économiques des exploitations bovines.

1-1-1- Les exploitations bovines : un enjeu pour l'économie agricole et l'occupation de l'espace

Les exploitations bovines réalisent une part non négligeable de la production agricole finale et des exportations françaises de produits agricoles. Ce poids économique est renforcé par le fait qu'en étant liée au sol, l'activité bovine joue un rôle déterminant dans l'occupation de l'espace. Pour mieux cerner les enjeux macro-économiques du débat "intensification - extensification", nous présenterons successivement le rôle des exploitations bovines sur le plan de l'économie agricole du pays et sur le plan de l'occupation de l'espace.

Graphique n°1-1 : La production et la consommation de viande bovine dans la CEE (1990)

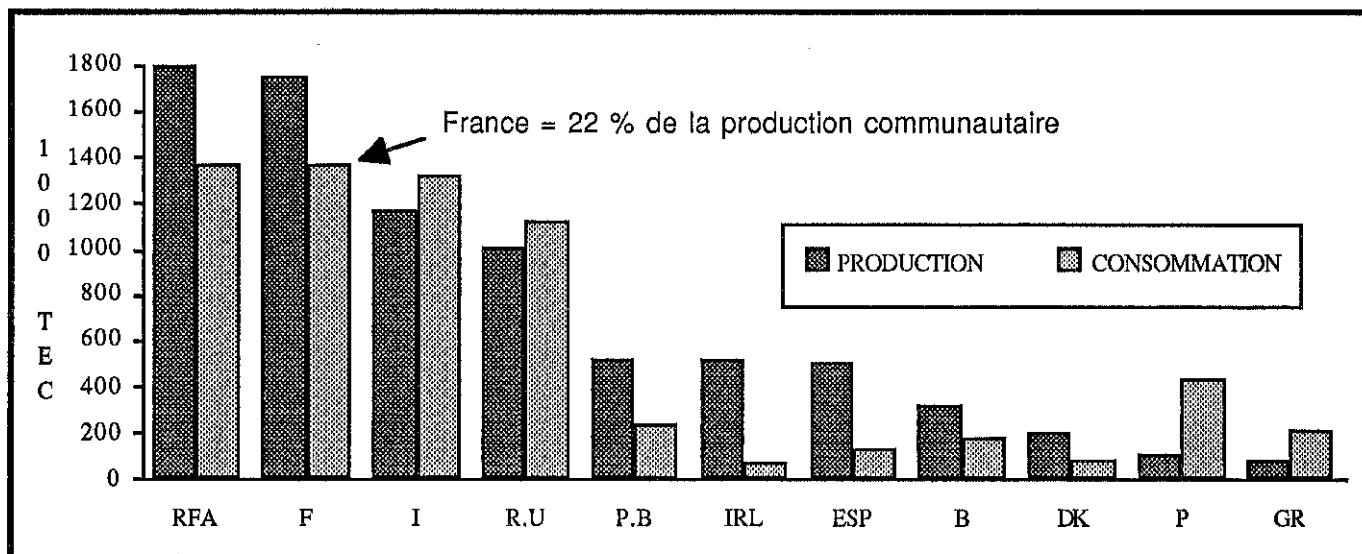
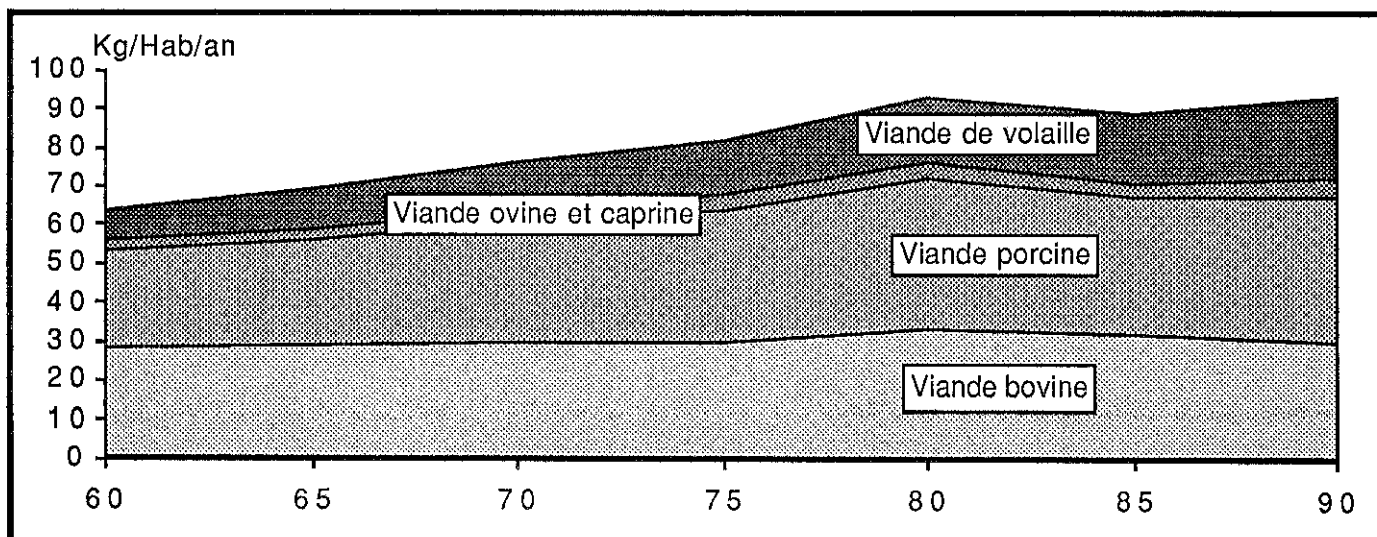


Tableau n°1-1 : Le solde du commerce extérieur français de bovins et de viandes bovines en 1992 (en millions de francs)

Catégories de viandes	Import	Export	Solde
Viandes de gros bovins (abattus ou sur pied)	8 785	9 266	+ 481
- dont viandes fraîches et réfrigérées	7 758	5 443	- 2 315
- dont viandes congelées	270	2 603	+ 2 333
- dont animaux vivants engraisés	594	1 012	+ 418
- dont conserves	163	207	+ 45
Viandes de veau	684	260	- 424
Animaux maigres délevage	462	6 754	+ 6 292
- dont veaux	407	1 225	+ 817
- dont brouards	54	5 529	+ 5 475
Total solde commerciale (sans abats)	9 941	16 447	+ 6 506

Source : GEB, d'après douane, 1993

Graphique n°1-2 : L'évolution de la consommation des viandes par habitant en France



Sources : CEE - OFIVAL - 1991

Ce paragraphe nous aidera à mieux mesurer l'intérêt de se préoccuper du devenir des exploitations bovines et nous permettra de comprendre les raisons pour lesquelles les réflexions actuelles sur les niveaux de chargement sont quasi-spécifiques aux exploitations bovines.

1-1-1-1- L'activité bovine : un poids important dans l'économie agricole

La production de viande bovine joue un rôle important dans le secteur agricole français. Ceci s'exprime par l'ampleur de la superficie et des actifs qui s'y rattachent, mais aussi l'importance de la production et du solde commercial de cette activité.

Plus de la moitié des agriculteurs ont des bovins

En 1990, plus de 450 000 exploitations agricoles avaient des bovins ce qui représente plus de la moitié des exploitations à temps complet. La répartition des exploitations selon les orientations technico-économiques (OTEX) montre que l'OTEX "Bovins lait" regroupent 126 000 exploitations contre 100 000 pour l'OTEX "Bovins élevage et viande", 24 000 pour l'OTEX "Bovins lait, élevage et viande" 45 000 pour l'OTEX "Poly-élevage à orientation herbivores" et 75 000 pour l'OTEX "Grandes cultures et herbivores" [ENQUÊTE DE STRUCTURE, 1990].

Plus de 20 % de la production communautaire

En 1992, la production française de gros bovins finis, dont près de la moitié est issue des élevages laitiers, a été de 4 622 000 têtes soit 1 594 000 TEC ou plus de 20% de la production communautaire [Graphique n°1-1]. Cette production était constituée pour 919 000 TEC de femelles (dont 72 % de vaches et 28 % de génisses) et 675 000 TEC de mâles (dont 73 % de jeunes bovins et taureaux de réforme et 27 % de boeufs). Près du tiers de la production de mâles (soit 212 000 TEC) a trouvé son débouché dans les achats publics à l'intervention. Parallèlement, la consommation de gros bovins finis s'est maintenue au niveau de 1991 (1 390 000 TEC), malgré une stagnation de la consommation de mouton et le recul de la consommation de veau [Graphique n°1-2].

Un cheptel de 20 millions de bovins marqué par le recul de l'effectif laitier

En 1990, on estimait à plus 20 millions de têtes, l'effectif français de bovins (dont 5,3 millions de vaches laitières, 3,7 millions de vaches nourrices). La mise en place du système de contingentement de la production laitière en 1984 est à l'origine [INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1993, B] de la diminution importante du nombre de vaches laitières en France entre 1983 et 1992 (- 2 181 000 têtes soit - 35 %) et explique en partie l'augmentation du nombre de vaches nourrices durant cette même période (+ 711 000 têtes soit + 28 %). En 1979, les élevages laitiers représentaient 20 % de l'ensemble des exploitations, contre 14 % en 1990. La décroissance des effectifs s'accélère entre 1988 et 1990, puisque 42 000 élevages laitiers et 400 000 vaches laitières ont disparu.

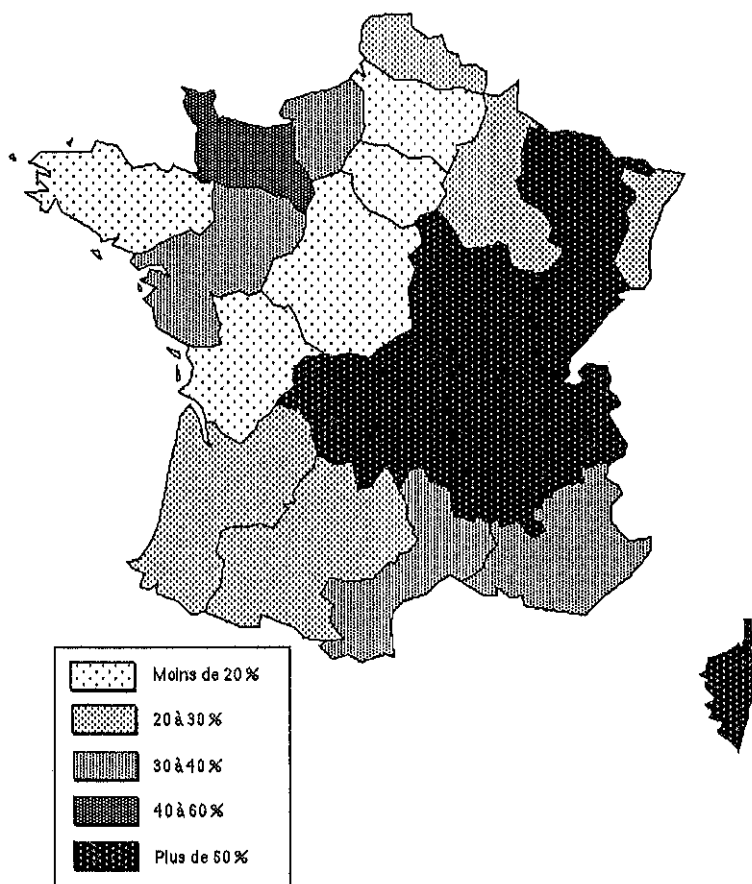
Un solde commercial de 6 506 millions de francs en 1992

Le solde du commerce extérieur français de bovins et de viandes bovines, régulièrement positif depuis plus de dix ans, s'est élevé à 6 506 millions de francs en 1992 [Tableau n°1-1]. Ce solde positif s'explique principalement par l'exportation massive d'animaux maigres d'élevage (+ 6 292 millions de francs) et de viandes congelées (2 333 millions de francs). Les échanges français se font quasi-exclusivement avec les autres pays de la CEE (97 % de l'importation et 75 % de l'exportation de viande rouge) [INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1993, A].

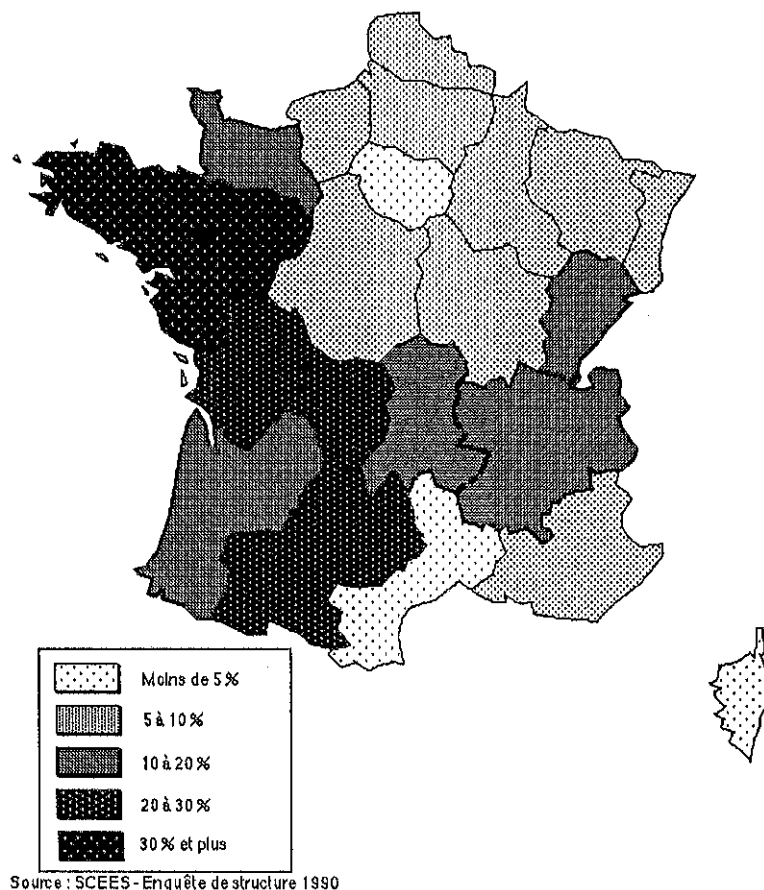
1-1-1-2- Le secteur bovin et l'occupation de l'espace : un enjeu de société

Non seulement les exploitations bovines participent au dynamisme de l'agriculture française mais en plus elles jouent un rôle positif pour la société en participant activement à l'entretien et la gestion de l'environnement. Dans ce paragraphe, nous essayerons tout d'abord de montrer l'impact du secteur bovin sur l'occupation de l'espace. Ensuite, nous souleverons une discussion importante d'économie publique, à savoir la reconnaissance des externalités positives comme justification sociale à l'attribution des aides directes versées dans le cadre de la réforme de la PAC.

Carte n°1-1 : La part de la SAU en Surface Toujours en Herbe (en % par région)



Carte n°1-2 : La part de la SAU en cultures fourragères (en % par région)



La production bovine est liée au sol contrairement à de nombreuses autres productions animales

Dans les faits, les agriculteurs et les sylviculteurs sont les principaux gestionnaires de l'espace rural qui couvre plus de 80 % du territoire métropolitain soit environ 30 millions d'hectares de surface agricole utile (SAU) et 15 millions d'hectares de superficies boisées. En étant liées au facteur de production terre, les exploitations bovines sont, contrairement à de nombreuses autres productions agricoles (aviculture, production porcine, etc...), les principales gestionnaires de la surface agricole.

En effet, ces exploitations jouent un rôle déterminant dans l'occupation de l'espace puisqu'elles sont les principales utilisatrices des superficies toujours en herbe qui représentent le tiers de la surface agricole utile (SAU) et les deux tiers de la superficie fourragère nationale [ENQUÊTE DE STRUCTURE, 1990]. Ce rôle est encore accentué dans certaines régions françaises [Cartes n°1-1 et n°1-2] où la superficie toujours en herbe (STH) couvre plus de 60 % de la SAU (77 % en Corse, 69 % en Auvergne, 68 % dans le Limousin, 63 % en Franche Comté).

Depuis quelques décennies, l'élevage bovin a tendance à se développer dans les régions herbagères, là où précisément les conditions de production sont les moins favorables et les problèmes de déprise les plus préoccupants. Les statistiques agricoles montrent que les surfaces en herbe et l'élevage régressent dans toutes les situations qui se prêtent au labour et à la grande culture [SPINDLER, 1992]. Cette tendance est favorisée par l'accroissement des structures d'exploitation et l'amélioration des potentialités agronomiques des sols (drainage, irrigation, etc...). Au contraire, l'élevage des herbivores se maintient dans les régions vouées à la production de l'herbe du fait des conditions de milieu. On considérait autrefois, le bétail comme un mal nécessaire dans les régions de culture, puisqu'il permettait d'entretenir la fertilité des sols. Aujourd'hui, du fait de la conjoncture défavorable des produits de l'élevage, c'est dans les régions herbagères que l'élevage est devenu un mal nécessaire.

La production paysagère par les exploitations bovines : une justification aux aides directes reçues ?

La protection de l'environnement et son intégration dans diverses politiques deviennent de plus en plus une contrainte incontournable non par simple effet de mode ou par surenchère électorale, mais parce que les contextes international et national en font des enjeux sociaux, économiques, politiques. L'environnement s'inscrit progressivement dans les programmes des institutions de développement et dans les politiques nationales [ROGER, 1993]. Depuis 1988, l'OCDE incite ses partenaires à intégrer les politiques agricoles et de protection de l'environnement pour favoriser les effets positifs de l'agriculture sur l'environnement et limiter ses atteintes.

L'uniformisation de certains paysages liée aux pratiques agricoles et, plus encore, ce qu'on appelle la fermeture des paysages par reforestation complète, conséquence de l'abandon de toute activité agricole, façonne le paysage rural français au jour le jour beaucoup plus rapidement et à plus grande échelle que les opérations ponctuelles d'aménagement conduites par les administrations locales ou celles de l'Etat [LEBOURDAIS, 1993]. C'est pourquoi, le Ministère de l'Environnement émettait récemment l'idée selon laquelle le service rendu par les agriculteurs pour l'entretien de l'espace rural devrait être payé en fonction de la valeur accordée par la société à l'environnement. De plus, il considérait que ce système devrait remplacer progressivement les incitations à produire des quantités supplémentaires qu'entraînaient les prix garantis.

Si l'entretien de l'espace et du paysage, la prévention des risques naturels par les agriculteurs étaient considérés, jusqu'à lors, comme un sous-produit gratuit de leur activité économique, il semble que cette vision soit de plus en plus controversée [VERON, 1993]. Avec le phénomène de déprise dans certaines régions et les nouvelles préoccupations environnementales, de nombreux responsables professionnels estiment que la production et l'entretien du paysage agricole est une externalité positive pour la société, et que de ce fait, elle mériterait d'être rémunérée. Cette approche est reprise par certains économistes qui considèrent que la rémunération de cette externalité positive pourraient servir de base à la justification des aides directes (constituant une des conditions de leur pérennisation) versées aux agriculteurs dans le cadre de la réforme de la PAC [COLSON, PERREIRA, 1993]. Pour l'instant, ces aspects en sont à leurs premiers balbutiements, car ils soulèvent de nombreuses interrogations : comment tenir compte de manière opérationnelle des externalités positives et négatives ? Comment évaluer la valeur de biens non marchands ?

L'intérêt de se préoccuper de l'avenir de l'élevage bovin est donc d'autant plus grand, qu'il valorise une part non négligeable de l'espace rural et que nous nous considérons qu'il n'y aura pas de restauration, de maintien et d'amélioration du paysage rural français sans production agricole, sans activité économique de ce type.

Le secteur bovin dispose actuellement d'un solde commercial excédentaire au niveau français et d'excédents importants au niveau communautaire. Cette situation prend racine dans l'évolution de la consommation alimentaire, mais aussi dans un long processus d'intensification de la production bovine depuis le début des années soixante. Mais, contrairement à de nombreuses autres productions animales (production porcine, avicole, etc...) ce processus d'intensification est resté plus modéré dans l'élevage bovin du fait d'une liaison très forte avec le sol.

1-1-2- L'intensification par rapport au sol et ses limites actuelles

L'évolution des systèmes de production des exploitations agricoles au cours des trois dernières décennies recouvre à la fois un processus d'intensification à base de capital et d'extensification par rapport aux quantités de travail utilisées [TIREL, 1991]. Les discussions actuelles sur l'extensification ne sont pas neutres en terme d'économie d'entreprise, puisqu'elles prennent à contre-pied les stratégies adoptées jusqu'alors dans la plupart des exploitations bovines.

Dans ce paragraphe, nous présenterons tout d'abord les moteurs, qui, pendant de nombreuses années, ont entraîné l'intensification des exploitations bovines. Ce recul historique est nécessaire, car il explique en partie les raisons pour lesquelles l'idée de l'extensification est mal comprise et mal acceptée aujourd'hui par les entreprises agricoles. Ensuite, nous développerons les principales limites inhérentes à l'intensification, car elles expliquent l'engouement général pour le débat largement controversé de l'intensification et l'extensification de l'agriculture.

1-1-2-1- L'intensification, moteur de la modernisation des exploitations

L'existence d'un facteur "terre" limitant en France, ainsi que des rapports de prix favorables entre les facteurs de production sont à l'origine de l'encouragement à la productivité des sols depuis près de trois décennies.

L'intensification : une nécessité face à un facteur terre limitant

En France, la terre étant considérée depuis longtemps comme le premier facteur limitant, les agriculteurs ont toujours recherché à accroître sa productivité en combinant à la terre des quantités croissantes de travail et de capital. Mais ce processus qualifié "d'intensification" a consisté également depuis un demi siècle, à accroître surtout la productivité du travail grâce à une superficie croissante par travailleur et un alourdissement des volumes de capital par travailleur.

Une dynamique agricole en faveur de l'intensification

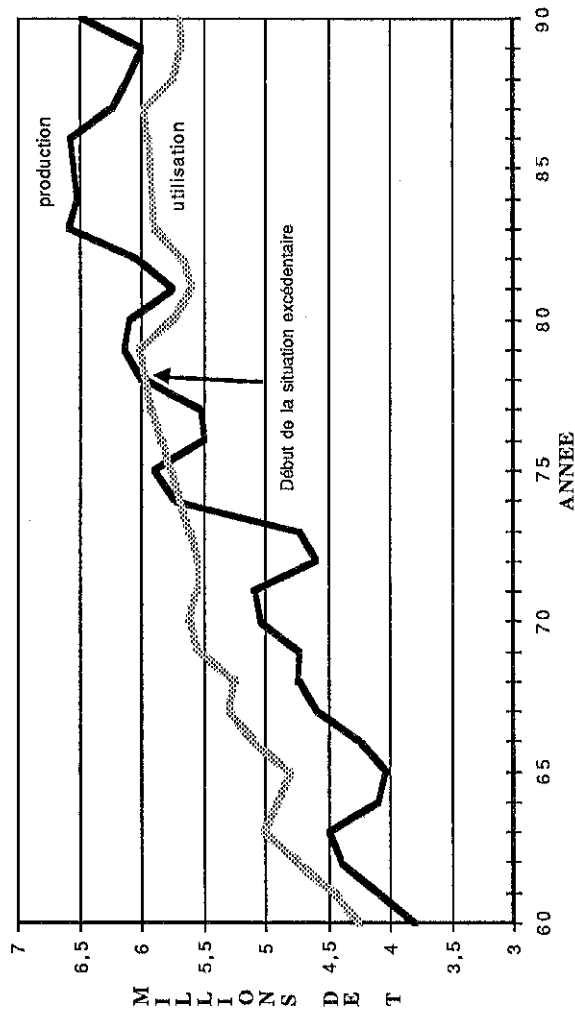
Pendant les trente dernières années, l'intensification des exploitations agricoles étaient considérée non seulement comme le symbole de la modernité mais aussi comme la condition nécessaire à l'obtention d'une rémunération équitable de leur travail.

Pour accompagner le processus d'intensification, la recherche agronomique, les organisations professionnelles agricoles, les coopératives, les techniciens agricoles et l'ensemble des partenaires de l'agriculture ont alors concentré leur efforts sur la recherche d'itinéraires techniques permettant de maximiser la production par unité de surface. Parallèlement, l'intensification a été rendue possible par le recours à des volumes d'intrants industriels de plus en plus importants (engrais, pesticides, énergie, aliments du bétail) par des investissements nouveaux (motorisation, équipements, bâtiments, etc...) par l'accroissement des rendements des cultures (amélioration des plantes, etc...) et par l'amélioration des performances des animaux (progrès génétique, alimentation).

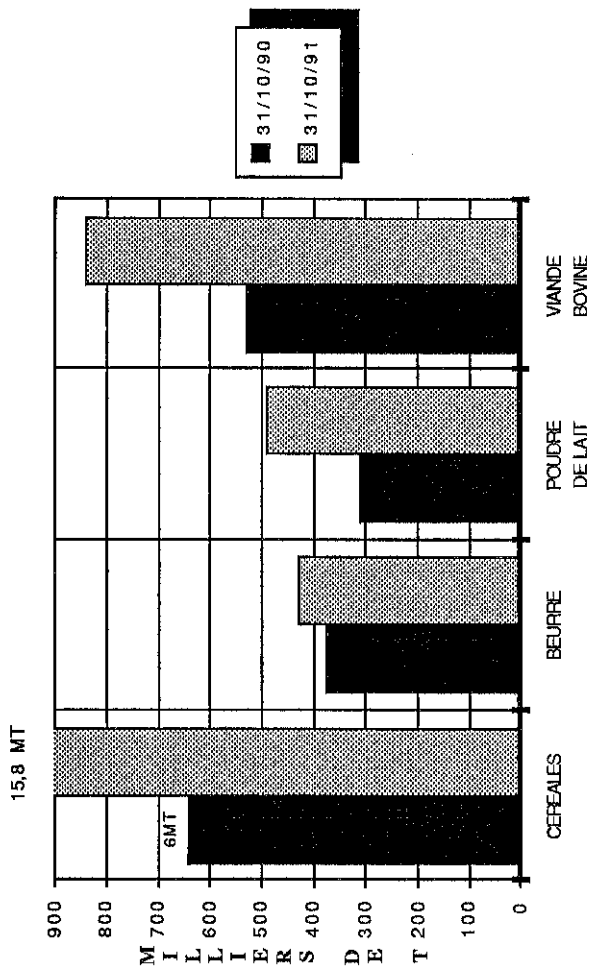
Le développement des techniques agricoles (drainage, irrigation, etc...), l'arrivée massive de nouvelles cultures fourragères (maïs fourrage, ray grass, etc...) et la possibilité d'acheter des aliments concentrés (soja, produits de substitution des céréales) à des prix raisonnables sont les principaux vecteurs de l'intensification de la production bovine (exprimée en UGB "herbivore"/ha de SFP).

Graphique n°1-3 : L'évolution de l'offre et de la demande des principaux produits agricoles dans la CEE

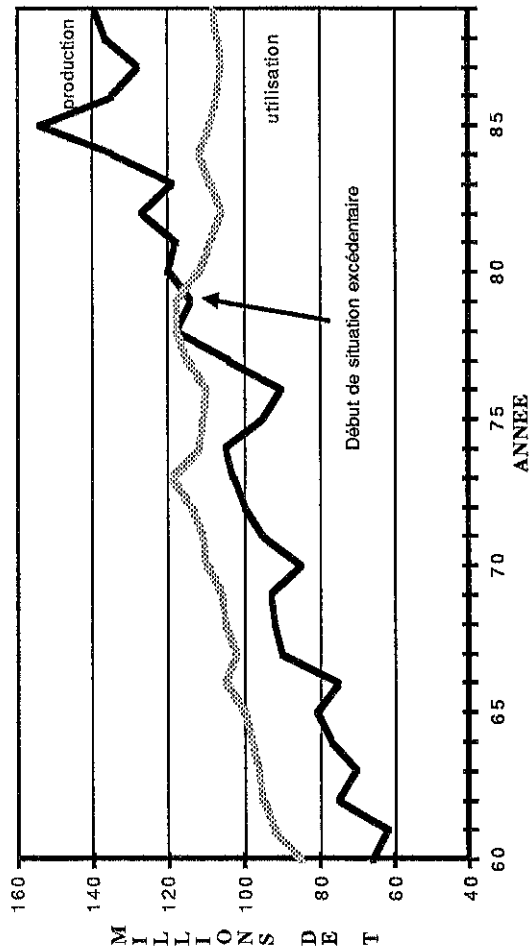
LE MARCHÉ DES GROS BOVINS (CEE à 9)



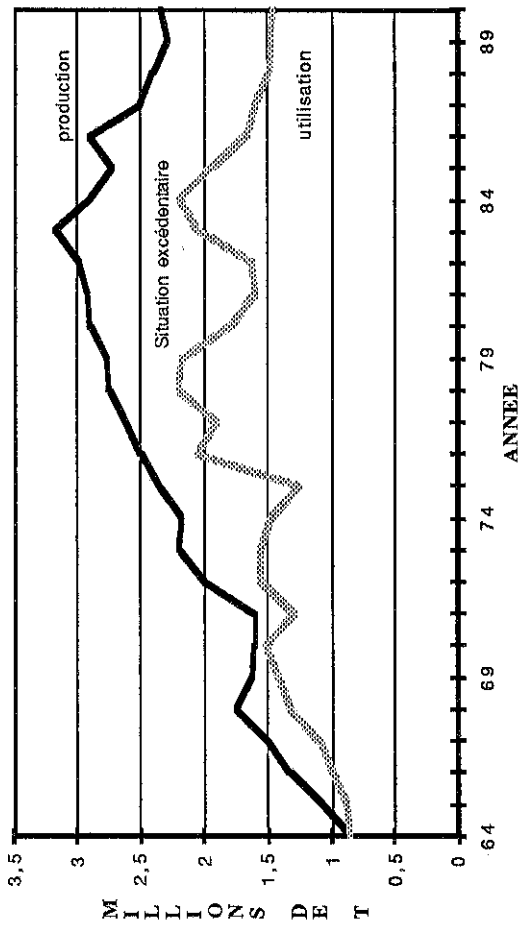
ETAT DES STOCKS CEE DES PRINCIPAUX PRODUITS



LE MARCHÉ DES CEREALES (CEE à 9)



LE MARCHÉ DE LA POUDRE DE LAIT (CEE à 9)



Les logiques "intensives" consistent à assurer une production maximale, en corrigeant les déséquilibres grâce à des consommations d'intrants. Ainsi, grâce à l'accroissement de la production fourragère et à un rapport de prix favorable des aliments concentrés, les éleveurs ont alors augmenté fortement leur chargement. Il s'agissait à l'époque d'une préoccupation exclusivement technique (on utilisait le chargement dit "technique", très proche chargement dit "herbivore" utilisé par le SCEES) dont l'objectif résidait dans l'ajustement du cheptel au potentiel fourrager de l'exploitation.

Un soutien de l'agriculture couplé aux volumes de production

La Politique Agricole Commune instaurée en 1962 par les six premiers Etats membres a aussi largement contribué au développement d'une agriculture intensive par l'adoption d'un système de soutien de l'agriculture lié au volume de production. Dans un contexte déficitaire, l'encouragement à l'intensification apparaissait comme nécessaire pour répondre aux cinq objectifs [COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES, 1991] que s'était assignée la PAC : atteindre l'auto-suffisance alimentaire, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés; garantir des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs, accroître la productivité en agriculture.

1-1-2-2- Les limites de l'intensification de la production agricole

Le débat sur l'extensification et l'intensification des productions agricoles est à l'ordre du jour sous l'influence de deux grandes tendances [BERANGER, 1991]:

- la politique agricole commune qui cherche à maîtriser les volumes de production et inclue l'extensification parmi les mesures adoptées;
- la prise de conscience des externalités négatives de l'agriculture (concentration des productions, pollutions des nappes phréatiques, etc...), du risque de l'abandon de surfaces agricoles importantes en raison de l'évolution démographique de la population active agricole et de l'accroissement permanent de la productivité.

L'intensification se justifie-t-elle encore en période excédentaire ?

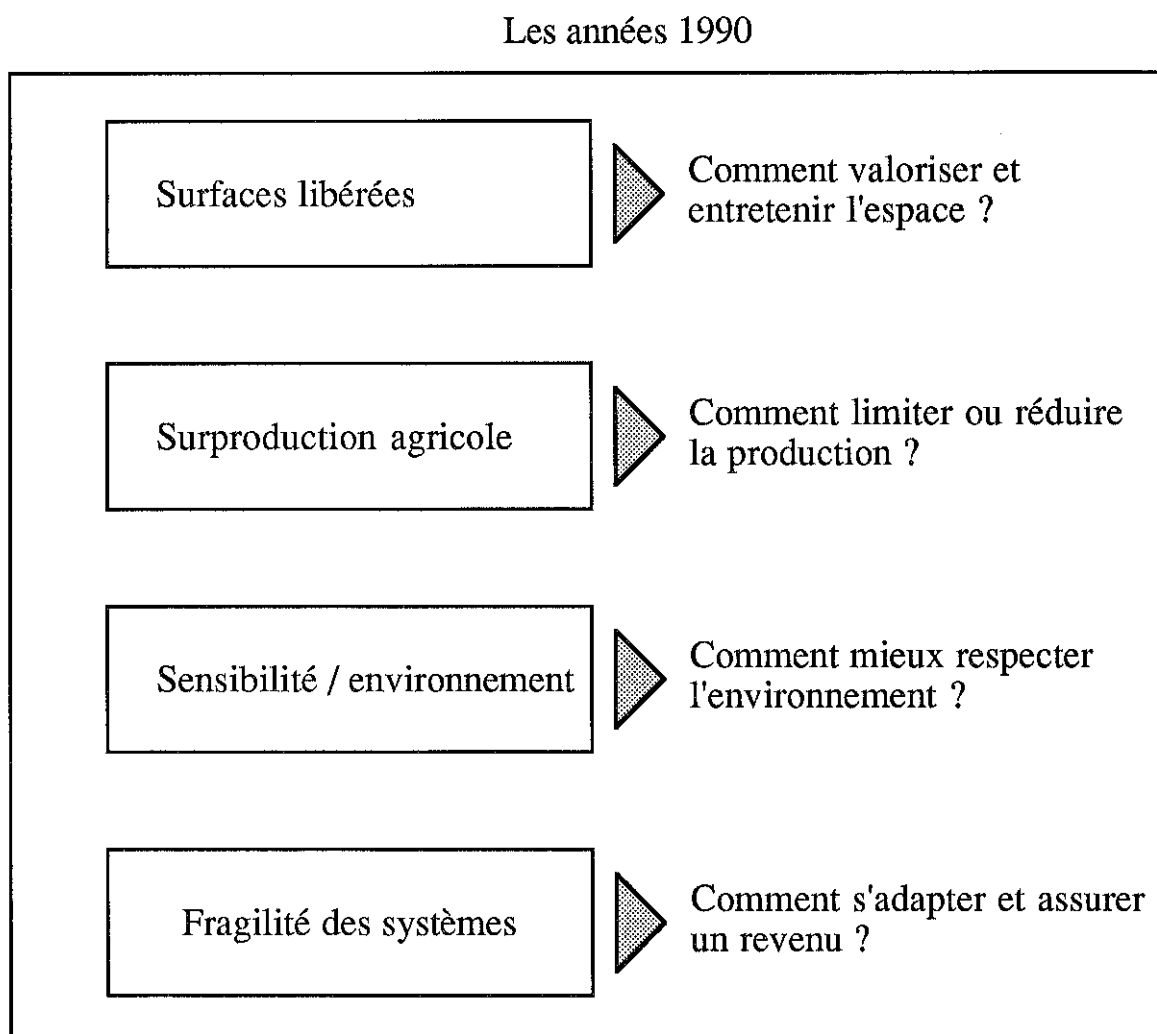
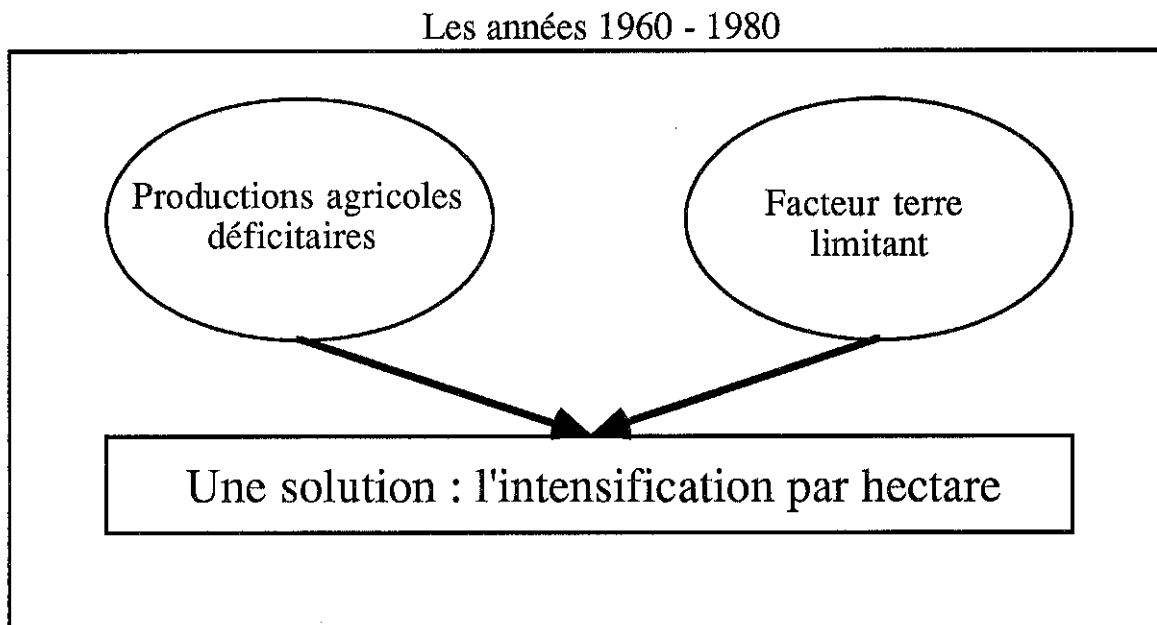
Les mécanismes de soutien des revenus par le biais des prix agricoles mis en place il y a trente ans se sont avérés très efficaces pour assurer l'auto-approvisionnement [DELACHE, 1989]. Le développement et l'intensification de l'agriculture ont permis à la Communauté de passer d'une situation déficitaire pour les principaux produits agricoles (céréales, lait, viande bovine) en 1960 à une situation largement excédentaire dès le milieu des années soixante-dix [Graphique n°1-3].

Cette situation excédentaire prend racine dans une évolution plus rapide de la production (plus 2 % par an depuis vingt ans) comparativement à la consommation (seulement plus 0,5 % par an durant cette même période). L'essoufflement de la demande de produits agricoles est lié à une saturation du niveau de la consommation alimentaire des Européens et à un ralentissement de la croissance annuelle de la population de la Communauté (0,8 % par an dans les années 1960 contre 0,2 % par an dans les années 1980).

Tout en maintenant le système de soutien des revenus par le biais des prix agricoles, la Communauté a tenté de résoudre, dans un premier temps, le problème des excédents laitiers par l'instauration d'un système de contingentement de la production laitière qui est lié au sol. Les quotas laitiers ont eu pour effet de limiter les quantités produites, de freiner les déplacements de production, mais ils ne sont pas parvenus à enrayer le processus d'intensification générale. L'intensification des exploitations laitières s'est renforcée par la création d'ateliers complémentaires de bovins (exemple : les taurillons laitiers) venant ainsi perturber le marché de la production bovine (la viande étant un sous produit du lait).

Malgré la multiplicité des mesures restrictives mises en place au cours de cette dernière décennie (quotas laitiers, quantité maximale garantie, réforme des mécanismes de l'intervention, baisse des prix), les marchés ne se sont pas stabilisés et les stocks communautaires se sont accrus [KROLL, 1987, 1990]. Par exemple, le secteur de la viande bovine qui présentait un déficit de près d'un million de tonnes en 1975 pour la Communauté devenait excédentaire dès 1978. Depuis cette

Figure n°1-1 : L'évolution du débat "intensification - extensification" du secteur agricole français



Source : [Calais, 1991]

date, l'offre de viande bovine est supérieure à la demande ce qui s'est traduit par une accumulation des stocks communautaires. Ils atteignent plus de 1 000 000 tonnes en 1992 [A.P.C.A., 1992, B].

L'intensification et la concentration de la production agricole :

Le processus d'intensification [BARROT, 1991] a contribué à une concentration des productions dans les zones les plus dynamiques (exemple : l'Ouest réalise près de la moitié de la production française de lait et de porc) et à une répartition inégale des fonds communautaires entre les Etats membres et entre les actifs agricoles (20 % des exploitations, qui réalisent 80 % de la production, bénéficient de ce fait de 80 % des dépenses du FEOGA).

L'intensification et les externalités négatives de l'agriculture

L'intensification des productions caractérisée par le recours à des intrants industriels (engrais, pesticides) et par la concentration de certains élevages (lait et porc) fait apparaître des nuisances qui sont de plus en plus fréquemment dénoncées (pollutions des eaux, atteinte à la biodiversité, érosion des sols, etc...). Si l'élevage de bovins est moins concerné par ces aspects que d'autres productions agricoles, il est en revanche au coeur du débat social sur l'occupation de l'espace rural.

L'agriculture se trouve actuellement à la croisée des chemins. D'un côté des rapports de prix encouragent les agriculteurs à adopter des systèmes intensifs et de l'autre les Pouvoirs Publics souhaitent que l'agriculture joue un rôle encore plus déterminant dans l'occupation de l'espace.

1-1-3- "Intensif-extensif" : quels enjeux pour les exploitations bovines ?

Les limites du processus d'intensification ont amené les Pouvoirs Publics, soucieux de maîtriser les excédents et les nuisances, à utiliser le chargement comme un élément de politique agricole. Cette orientation récente, prise dans le cadre de la réforme de la PAC, est assez brutale. Elle soulève actuellement de nombreuses interrogations en termes de stratégie d'entreprise, notamment, de la part des agriculteurs qui avaient épousé un modèle de développement axé vers l'intensification et l'augmentation de la productivité du sol [Figure n°1-1].

Dans ce paragraphe, nous présenterons tout d'abord les principales notions de stratégie d'entreprise qui sont concernées par le débat "intensification - extensification". Ensuite, nous expliquerons les raisons pour lesquelles notre étude doit nécessairement tenir compte de la diversité des élevages. Enfin, à la lumière des étapes précédentes, nous poserons les principales questions auxquelles nous souhaitons répondre dans le cadre de ce travail sur les relations entre le chargement "herbivore", les caractéristiques et les performances des exploitations bovines.

Dans cette approche, nous avons choisi le chargement "herbivore" (et non pas facteur de densité PAC) car il permet de mieux approcher la réalité technique. Comme nous le montrerons ultérieurement, le facteur de densité PAC n'est pas approprié, car il répond à une logique plus administrative et son calcul est incertain.

1-1-3-1- Des choix de stratégies d'entreprise

En terme de stratégies d'entreprise, l'étude des exploitations bovines selon leur niveau de chargement nous amène à prendre en compte plusieurs notions telles que l'optimisation de la combinaison des facteurs de production (productivité du travail, du capital, etc...), les stratégies d'adaptation des producteurs face aux nouveaux enjeux du secteur agricole (évolution structurelle des exploitations et réforme de la PAC), la rentabilité des entreprises agricoles selon leur niveau d'intensification.

L'optimisation de la combinaison des facteurs de production

Les agriculteurs choisissent et adaptent leur système de production en fonction de leurs objectifs et de leurs contraintes (techniques ou de rentabilité économique), mais ce choix est largement déterminé par le prix et/ou la rareté relative de chacune de ses ressources : terre, travail, capital. La croissance économique a modifié les rapports entre les différents facteurs de production. En agriculture, la productivité de la terre est devenue moins importante que celle du travail, bien que le rapport

terre/travail reste très différent selon les régions et les types d'exploitation, expliquant la diversité des systèmes de production.

Dans un contexte, où la réforme de la PAC souhaite maîtriser l'offre de produits agricoles tout en évitant la déprise sur une grande partie du territoire, il convient donc de s'orienter vers des systèmes de production reproductibles, basés sur une plus large utilisation de terre et une moindre consommation de travail et/ou de capital par hectare [TIREL, 1992].

L'adaptation des systèmes de production face à la déprise

En 1990, on dénombre 923 600 exploitations agricoles [ENQUÊTE DE STRUCTURE, 1990]. Depuis 20 ans, leur effectif a décliné en moyenne de 2,7 % par an, mais ce rythme s'est fortement accéléré depuis 1988 [RGA, 1988]. La superficie agricole utilisée a perdu 409 000 hectares entre 1988 et 1990. Elle a diminué deux fois plus vite que pendant la décennie précédente, mais beaucoup moins que le nombre d'exploitations. Les surfaces libérées sont donc importantes et leur reprise se traduit par une augmentation de la taille moyenne des exploitations restantes. Avec 31 hectares en 1990, cette superficie moyenne a gagné trois hectares en deux ans (contre cinq hectares entre 1979 et 1988). Au regard de l'analyse démographique des chefs d'exploitations, il faut s'attendre à une amplification de ce mouvement, puisqu'une forte proportion d'entre-eux atteindra la retraite au cours de la prochaine décennie.

D'après une étude du Ministère de l'Agriculture, on peut estimer à plus de 4 millions d'hectares de SAU dont plus de 3 millions d'hectares de SFP, les surfaces qui devraient être libérées dans les quinze prochaines années par les éleveurs d'herbivores âgés de plus de 50 ans et sans successeur déclaré. L'enjeu majeur de l'extensification consiste donc à absorber les surfaces qui vont se libérer. Cela signifie que les exploitations avec herbivores considérées comme "pérennes" devraient agrandir leurs surfaces de 30 à 35 % en moyenne nationale (soit plus 17 hectares par exploitations) [JULLIEN, 1991].

Cette nécessité d'agrandissement implique une capacité d'infléchissement des systèmes de production et/ou une amélioration des conditions de transmissibilité des exploitations agricoles. Si une extension de 15 à 20 % d'une exploitation céréalière ne pose généralement pas de problèmes et peut même être l'occasion d'un étalement des charges fixes, dans d'autres cas, la terre n'apparaît déjà plus constituer le facteur limitant par rapport au travail ou aux investissements (cas des zones marginales herbagères par exemple). Sans la mise au point de nouveaux systèmes de production à caractère plus extensifs (encouragé par la révision en cours d'un système fiscal qui attachait à la surface des charges élevées indépendamment de son utilisation), on risque fort d'assister à un abandon de terres, plus ou moins anarchique [TIREL, 1992].

1-1-3-2- Des enjeux différents selon les systèmes techniques et les régions

Les exploitations bovines n'ont pas toutes le même mode de fonctionnement et le même niveau de chargement. Cette diversité explique les raisons pour lesquelles le débat sur l'intensification et l'extensification est ancré plus ou moins solidement dans l'esprit des éleveurs suivant le système technique et la région auxquels ils se rattachent.

C'est pourquoi, il nous semble qu'un diagnostic qui serait réalisé sur l'ensemble des exploitations bovines françaises ne permettrait de répondre que partiellement à la question qui nous est posée. Ainsi, notre étude prendra en compte la diversité des types d'élevages tant sur le plan de leur cohérence technique, que de leur localisation géographique et leur dimension économique [JULLIEN, 1991]. En d'autres termes, serait-il cohérent de créer un vaste ensemble non dissociable, regroupant aussi bien les exploitations laitières intensives de l'Ouest que le système "Naisseur" du Limousin et que les ateliers de taurillons du Nord de la France ? Le paragraphe ci-dessous a pour objectif d'argumenter la réponse négative que nous formulons à l'égard de cette question.

Une forte hétérogénéité des types de production et des systèmes techniques

Plusieurs études ont déjà insisté sur le fait que l'analyse des exploitations bovines n'a de sens que dans la mesure où l'on raisonne au niveau des systèmes techniques [COLSON et al, 1992] ou des OTEX [JULLIEN, 1991]. En effet, les structures des exploitations et les conséquences attendues de

la réforme de la PAC ne sont pas identiques suivant le type de production bovine. Ainsi, parmi l'ensemble des exploitations bovines, nous distinguerons les quatre types de production de viande bovine suivants : "laitier", "mixte", "allaitant" et "sans vache".

Tout d'abord, il est nécessaire de bien séparer les exploitations produisant du lait des autres exploitations bovines, puisque leur mode de fonctionnement, leurs contraintes techniques (assolement, alimentation, etc...) et financières (investissements, etc...) sont différentes. En effet, il serait particulièrement difficile de comparer les exploitations laitières (et les mixtes) pour qui la production de viande bovine n'est qu'un sous produit du lait avec les exploitations du type "allaitant" et "sans vache" pour lesquelles la spécialisation est véritablement la production de viande bovine.

Parmi les exploitations produisant du lait, il convient également d'établir une distinction entre les exploitations laitières spécialisées et les exploitations mixtes dont les particularités techniques se situent à un niveau intermédiaire entre le type "allaitant" et le type "laitier" à proprement parler. Parmi les exploitations spécialisées dans la production de viande bovine, les exploitations du type "allaitant" se distinguent de plusieurs manières des exploitations du type "sans vache". Concentrées dans régions herbagères (Auvergne, Limousin, Bourgogne, etc...) ces exploitations sont généralement assez extensives et peu endettées, contrairement à une grande partie des exploitations du type "sans vache" (exemple : la production de taurillons).

Une fois les quatre types de production de viande bovine réalisés, on constate que ces derniers renferment des situations hétérogènes. C'est pourquoi, pour répondre de façon précise à la question "quel est le diagnostic des exploitations bovines selon le niveau de chargement", il nous faut subdiviser de nouveau ces quatre types de production en plusieurs sous groupes appelés "systèmes techniques".

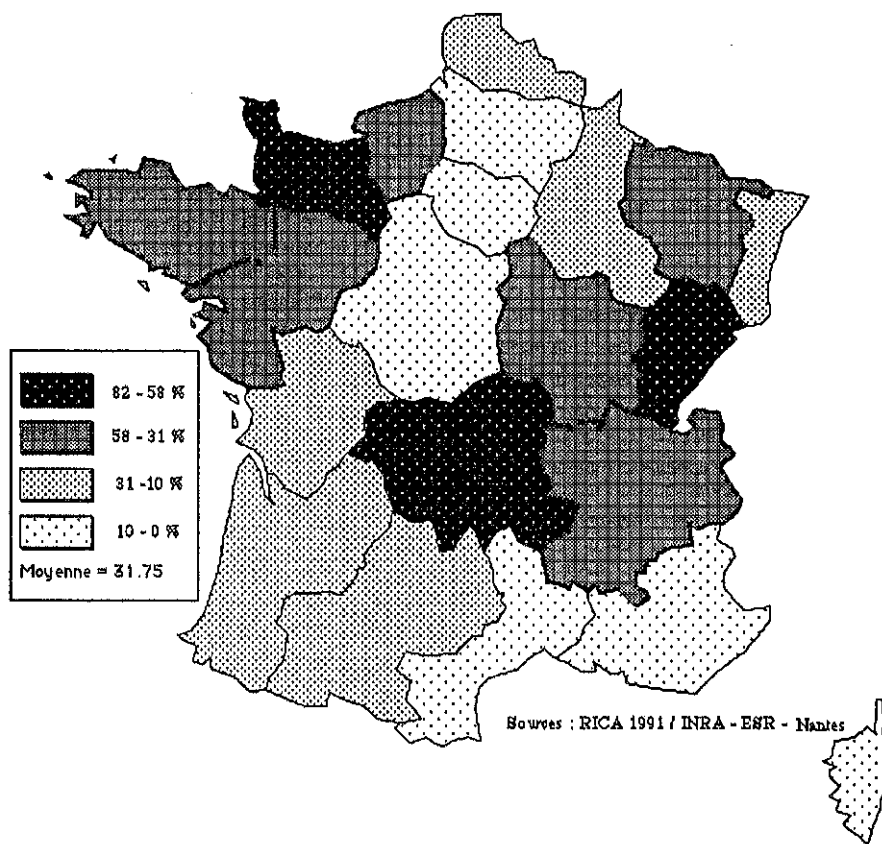
Pour les exploitations du type "laitier", nous avons distingué, dans un premier temps, les exploitations spécialisées de celles qui disposaient d'un atelier complémentaire d'engraissement des animaux (exemple : taurillon laitier) car ceci conditionne le niveau de chargement mais aussi la quantité de viande bovine produite, l'assolement, le niveau d'endettement à court terme, etc... Dans un deuxième temps, et dans un contexte où la nouvelle PAC accorde des aides directes sur les surfaces en maïs fourrage et en céréales intra-consommées (alors que ces cultures ne subissent pas la baisse de prix appliquée aux céréales commercialisées), il nous a semblé important de prendre en compte le rapport superficie en maïs fourrage / SFP comme second facteur de segmentation du type "laitier". Ceci était d'autant plus justifié que les exploitations laitières intensives de l'Ouest (dont l'assolement est basé sur la production de maïs fourrage) n'ont pas les mêmes particularités (superficie, chargement, investissements, etc...) que les exploitations extensives et à base d'herbe de l'Est de la France.

Pour les exploitations du type "allaitant", nous avons distingué le système "Naisseur" pour lequel les animaux sont commercialisés en maigres, du système "Naisseur-Engraisseur" pour lequel les animaux sont engraisés sur l'exploitation. Cette séparation est traditionnellement réalisée par les techniciens, car ces deux systèmes divergent sur le plan la conduite technique (assolement, chargement, etc...), des performances économiques (chiffre d'affaires, produit brut, etc...) et de la situation financière (investissements, endettement, capital d'exploitation, etc...).

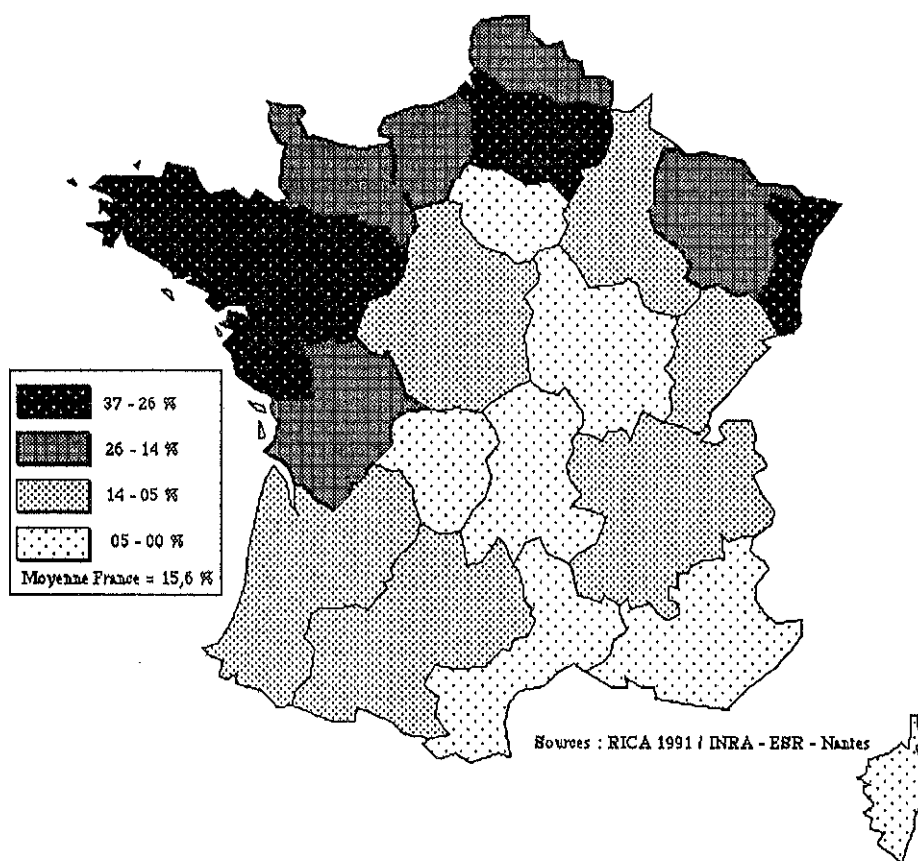
Les exploitations du type "mixte" sont assez homogènes au niveau de leur mode de fonctionnement. Cependant, pour tenir compte des modalités d'application de la nouvelle PAC, il nous est apparu nécessaire de distinguer les exploitations qui disposent d'un quota laitier inférieur et supérieur au seuil de 120 000 Kg. Cette séparation qui se fait au niveau de la dimension économique (et on pas dans un souci d'homogénéité technique comme dans les cas précédents) est importante dans la mesure où seules les exploitations situées en deçà de ce seuil pourront bénéficier des primes sur les vaches allaitantes.

Le type "sans vache" est particulier puisque, d'une part, il regroupe un nombre assez faible d'exploitations bovines et d'autre part il renferme plusieurs systèmes techniques (taurillon, Emboucheur, etc...) qui n'ont pas forcément de liens entre-eux. Nous avons souhaité dissocier les exploitations spécialisées dans la production de taurillons, car de nombreuses études ont déjà souligné son caractère particulier : chargement technique très élevé, un mode de fonctionnement proche des ateliers hors-sols, un niveau d'endettement élevé, etc...

Cartes n°1-3 : Le % cumulé des OTEX "Bovins lait", "Bovins d'élevage et viande" et "Bovins lait, élevage et viande" pour les exploitations du RICA



Carte n°1-4 : Le rapport Maïs Fourrage / SFP (en %) : analyse par région à partir du RICA



Les zones géographiques de production : une référence nécessaire en production bovine

Le savoir-faire accumulé des agriculteurs, les potentialités des sols, les conditions climatiques, sont autant de critères qui expliquent la forte diversité des systèmes de production entre les régions [SPINDLER, 1991]. Ceci nous amène à utiliser la région comme l'une des variables importantes de l'analyse de la production bovine.

Cependant, pour éviter une démultiplication trop importante des données et conserver des échantillons représentatifs, il conviendra d'établir un regroupement des régions au sein de quelques zones géographiques de production [Annexe n°2-2]. Ce regroupement devra veiller à former des entités géographiques non discontinues (de façon à rendre la lecture des résultats compréhensible) et les plus homogènes possibles sur le plan des particularités de la production bovine.

La répartition des exploitations par OTEX (nomenclature à 17 postes) selon les vingt deux régions administratives françaises [Annexe n°2-2] montrent que la proportion des exploitations agricoles spécialisées dans la production de viande bovine (OTEX n°41, n°42 et n°43) est très variable d'une région à l'autre [Carte n°1-3]. Dans le Jura, l'Auvergne, le Limousin et la Basse Normandie ces trois OTEX représentent plus de 60 % de l'ensemble des exploitations agricoles, contre moins de 10 % sur le pourtour méditerranéen et le Bassin Parisien. Ceci renforce l'intérêt de ne pas assimiler dans une même entité géographique les exploitations du massif central avec les exploitations du bassin Parisien (dont plus de la moitié correspondent aux OTEX céréalières) ou les exploitations du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont près de 60 % correspondent aux OTEX spécifiques du maraîchage, de l'horticulture et de la viticulture).

L'Ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie) constitue une entité assez homogène qui se distingue assez nettement des autres grandes régions productrices de viande bovine (Auvergne, Bourgogne, Limousin). Cette zone détient le tiers des UGB herbivores français, le quart de la SAU, le tiers de la SFP et plus de la moitié des superficies en maïs fourrage. Le rapport SFP / SAU est quasi-similaire entre l'Ouest et les autres grandes régions d'élevage (de 65 à 70 %), mais la proportion de maïs fourrage dans la SFP [Carte n°1-4] est nettement plus importante (30 % contre seulement 4 %).

Le regroupement des régions en zones de production doit se faire de façon à assurer une cohérence de cette zone au niveau du type de production des exploitations bovines [Annexe n°2-2]. Les deux tiers des exploitations bovines de l'Ouest, de l'Est (Alsace, Franche comté, Jura) et du Nord de la France (Haute Normandie, Nord Pas de Calais, Picardie) correspondent à des exploitations laitières. En revanche, c'est le type "allaitant" qui prédomine dans les régions telles que la Bourgogne (80 % des exploitations bovines), le Limousin (90 %), l'Aquitaine (60 %) et le Poitou Charente (60 %).

Le chargement qui découle des types de production et des particularités du système fourrager est également très différent suivant les régions [Annexe n°2-2]. Ainsi, il est préférable de constituer des zones géographiques ayant une relative cohérence au niveau de ce critère puisqu'il sera au coeur de notre analyse sur les exploitations bovines. Le chargement exprimé en UGB "herbivore" par hectare de SFP est proche de 1,6 dans l'Ouest, de 2,1 dans la zone du Nord de la France, de 1,3 dans l'Est et le Sud - Est et de 1,15 dans le Centre - Est et le Bassin Parisien.

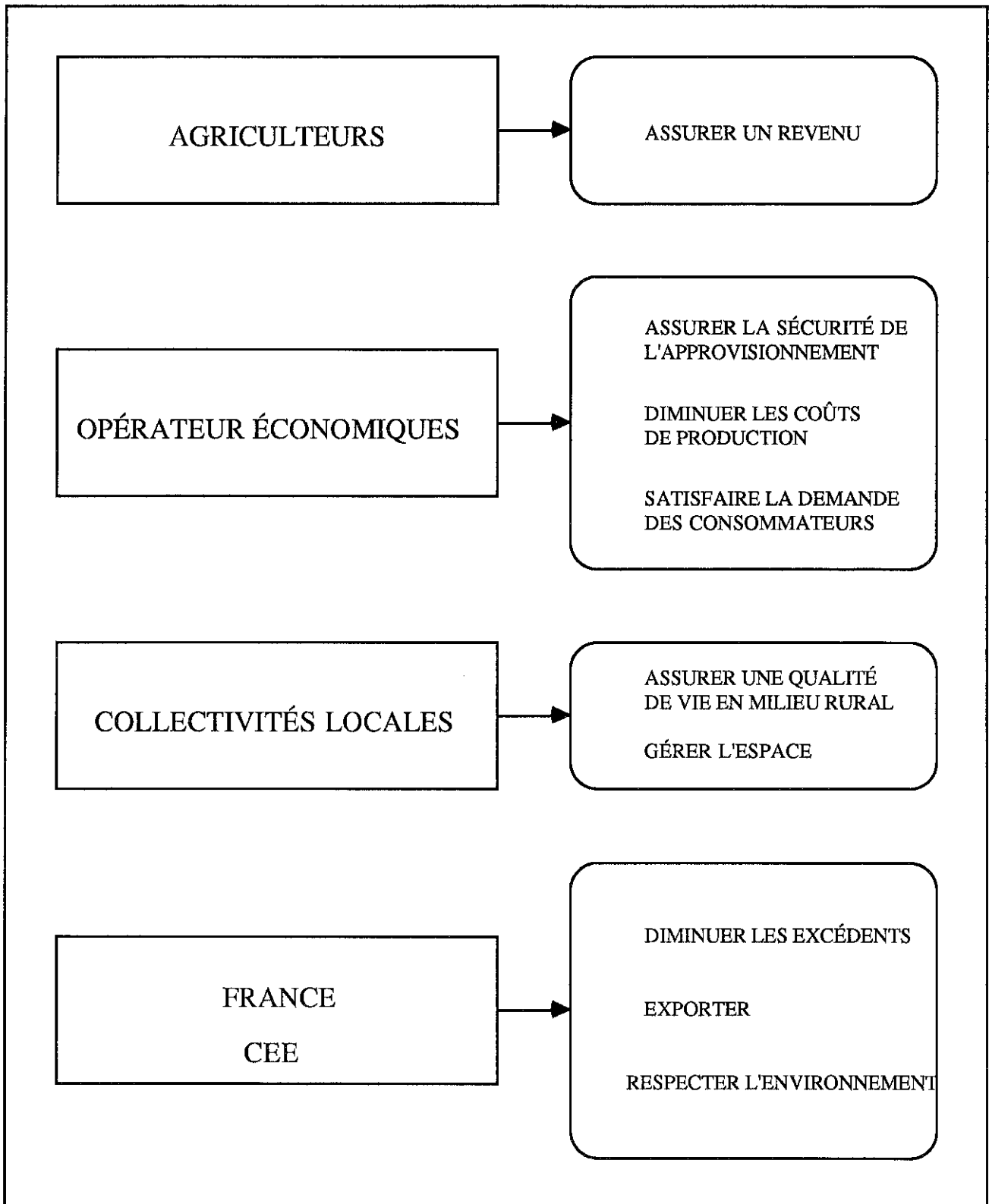
La dimension économique des exploitations : une variable explicative de la pérennité

La dimension économique des exploitations explique très souvent leur rentabilité à court terme et leur pérennité à long terme. De ce fait il conviendra d'y faire référence et de distinguer son action de celle du chargement pour ce qui est des résultats obtenus par les exploitations bovines.

1-1-3-3- Quelle est la relation entre le chargement et la pérennité des exploitations ?

De nombreux éleveurs ont une perception assez floue du concept de l'extensification qui est ambigu et piégé par les images qu'il suscite (retour au passé, etc...). Cette difficulté d'appréciation est renforcée par le fait qu'ils ont le sentiment que le processus d'intensification de la production bovine, qu'ils ont adopté jusqu'à nos jours, a plutôt bien réussi. Il a permis d'assurer l'auto-alimentation, d'améliorer les structures des exploitations tout en continuant à jouer un rôle efficace dans la gestion de l'occupation de l'espace.

Figure n°1-2 : Comment concilier les différents objectifs des intervenants de la gestion de l'espace rural ?



Source : [Calais, 1991]

De ce fait, le débat actuel sur l'extensification soulève de nombreuses interrogations de la part de ces éleveurs car il correspond à un changement profond dans les méthodes et les façons de produire et même de valoriser les productions. Ils s'interrogent notamment sur la compatibilité entre l'adoption d'un système ayant une production et des dépenses par hectares limitées avec l'obtention d'un bon revenu, d'une bonne productivité du travail et du capital, d'une assurance de la reproductibilité de leur exploitation.

La question "quel est le diagnostic des exploitations bovines selon leur niveau de chargement" préoccupe plusieurs acteurs économiques [Figure n°1-2] et aborde de nombreux aspects. Nous regrouperons les principales questions qui ont guidé le diagnostic dans quatre thèmes de réflexion.

Quelles est la répartition des exploitations bovines de chaque système technique, selon le chargement "herbivore", les régions et la dimension économique ?

La répartition des exploitations bovines françaises selon leur système technique, leur niveau de chargement "herbivore", leur région et leur dimension économique est réalisée dans un objectif simple de dénombrement. Pour mieux comprendre la répartition de ces exploitations, nous réaliserons également de multiples croisements (exemples : par systèmes, par classe de chargement et par zones géographiques de production; par systèmes et par classes de dimension économique, etc...).

Comme nous le supposons, le niveau de chargement diffère de façon significative entre les exploitations bovines. Après avoir vérifié l'hypothèse selon laquelle les exploitations bovines "extensives" sont plus représentées dans certains systèmes et dans certaines régions, il conviendra de s'interroger pour savoir si, pour un système technique donnée, la proportion d'exploitation extensive est plus importante dans telle ou telle région. Le dénombrement des exploitations, consécutif au croisement entre le système technique et le niveau de chargement, est d'autant plus nécessaire qu'il va nous permettre de repérer les groupes d'exploitations représentatifs (ou non significatifs) servant de base de travail pour le diagnostic.

Nous savons par ailleurs qu'il existe une forte diversité des systèmes de production de viande bovine. Une analyse par système et par zone géographique devrait nous permettre de valider cette hypothèse au niveau national mais surtout de savoir si cette diversité existe aussi au sein d'une même zone géographique. La dimension économique des exploitations bovines est souvent présentée comme une variable explicative de leur rentabilité et de leur pérennité. Après avoir mis en évidence les liens qui peuvent exister entre le type de production et la dimension économique des exploitations, nous tenterons de valider l'hypothèse selon laquelle pour un même type de production, la proportion d'exploitation ayant une forte dimension économique est d'autant plus importante que le chargement est élevé.

Ce travail, qui aborde de façon indirecte les problèmes d'occupation de l'espace, rejoint d'une part, les réflexions menées par le Comité National de l'Extensification et de la Diversification (CNED) à partir des données du recensement agricole [JULLIEN, 1991] et, d'autre part, l'analyse de la répartition des exploitations bovines selon le niveau de chargement réalisée à partir de l'enquête de structure de 1990 [AUBERT, 1993]. L'approche du CNED, qui avait d'ailleurs largement contribué à clarifier le débat sur "l'extensif" et "l'extensification" animale, avait pour objectif de situer le niveau moyen du chargement des élevages français d'herbivores. En revanche, les enquêtes du RGA ne donnant aucune information sur les niveaux de charges, de capital ou de production des exploitations, le champ d'application de cette étude ne s'étendait pas à la caractérisation technique, économique et financière des exploitations bovines selon leur niveau de chargement.

Quelles différences structurelles opposent les exploitations "intensives" et "extensives" ?

Les exploitations dites "extensives" recherchent à optimiser la productivité de leurs sols alors que les exploitations intensives recherchent à la maximiser. Cette divergence dans les objectifs implique, selon nous, le recours à un mode d'organisation et à une structure d'exploitation qui n'est pas la même. Après avoir démontré les principales différences structurelles qui opposent les systèmes de production de viande bovine, nous essayerons de montrer comment, au sein d'un même système, les exploitations "intensives" se distinguent des exploitations "extensives".

Les systèmes extensifs correspondent à une grande variété de situations, de niveaux et conditions d'extensification [BERANGER, 1990]. Pourtant, de nombreuses idées reçues leurs sont prêtées, que ce soit par les agriculteurs ou par leurs partenaires. C'est pourquoi, il nous est apparu important d'approfondir, pour chaque système, les idées selon lesquelles les exploitations "extensives" sont plus massivement concentrées dans les régions défavorisées, disposent d'une main d'oeuvre moins importante et d'une superficie en céréales et en maïs fourrage plus réduite. Outre l'intérêt sur le plan technique, la connaissance de l'assolement actuel des exploitations bovines permet d'anticiper sur les conséquences de la réforme de la PAC, puisque celle-ci attribue des aides directes pour le maïs fourrage et les céréales intra-consommées et que le plan d'accompagnement national prévoit des aides pour les surfaces en herbe.

Lorsque l'on aborde le thème de l'occupation de l'espace, on considère très souvent que les exploitations bovines dites "extensives" valorisent mieux le territoire que les exploitations dites "intensives". Sachant que la notion d'intensification animale résulte d'un rapport entre un cheptel et une surface fourragère, nous souhaitons vérifier l'affirmation ci-dessus, car à priori, rien ne permet de dire que les exploitations bovines "extensives" ont de plus grandes superficies exploitées. Elles ont peut-être tout simplement moins d'animaux. En d'autres termes, il s'agit de savoir si le nombre d'UGB "herbivore" ou la SFP sont significativement différents selon le niveau d'intensification des exploitations.

Dans la même optique, les exploitations bovines "intensives" sont souvent mises au banc des accusés de la sur-production de viande bovine. Pour infirmer ou affirmer cette accusation, nous analyserons la répartition de l'effectif de bovins et de la production brute bovine (en distinguant plusieurs catégories animales) selon le système technique et le niveau de chargement. De plus, de façon à tenir une argumentation plus détaillée sur ce sujet, nous essayerons de mesurer la répartition des bovins entre les régions et les classes de dimension économique.

Les transferts publics directs : compensation de revenu ou encouragement à l'occupation de l'espace ?

Les subventions d'exploitation qui comprennent l'essentiel des transferts publics directs à l'agriculture française représentent 13,5 milliards de francs en 1990 soit 11,4 % du revenu net agricole. Les aides directes soutiennent des objectifs extrêmement variés et leur rôle est croissant dans la formation des revenus agricoles (surtout pour les exploitations bovines et ovines). Les modalités d'attribution des aides directes, moins dépendantes du chiffre d'affaire des exploitations que les transferts par les prix, en font un outil privilégié de rééquilibrage des revenus agricoles [BAZIN, 1993].

Pour vérifier l'hypothèse selon laquelle les transferts publics directs sont versés aux exploitations bovines qui ont des revenus faibles, nous analyserons, au sein de chaque système, le montant moyen des subventions et le rapport subvention/résultat net, selon plusieurs classes de chargement "herbivore". Nous analyserons également le montant moyen des transferts publics directs versés par exploitation bovine selon sa région et sa classe de dimension économique. Les transferts publics directs accordés aux exploitations bovines ont des origines diverses (aides au secteur bovin, handicap géographique, accident climatique, etc...). C'est pourquoi, mieux cerner leurs origines est un gage de la compréhension de l'analyse précédente sur les montants moyens des subventions perçues.

Dans un contexte, où nous émettons l'hypothèse qu'il existe des différences structurelles notoires entre les exploitations "extensives" et les exploitations "intensives", il devient nécessaire de rapporter le montant moyen des subventions à l'unité de facteur de production (UGB "herbivore", hectare de SAU, UTA). C'est une fois que cette étape est franchie, que l'on pourra dire si les transferts publics directs sont proportionnellement plus importants dans les exploitations "extensives" que dans les exploitations "intensives".

Quelle est la relation entre les performances économiques de l'entreprise et le chargement ?

Les études réalisées à ce jour sur la caractérisation (technique, économique et financier, etc...) des exploitations bovines ne positionnent pas souvent le chargement comme un critère d'analyse des exploitations. De plus, rares sont celles qui peuvent nous fournir des indications précises sur la situation économique et financière des exploitations bovines françaises. Ainsi, l'étude de la relation entre les performances économiques, la stabilité financière et le chargement est déterminante.

Cette relation constitue l'un des facteurs d'influence clés du comportement technique des agriculteurs. C'est pourquoi, nous pensons que le développement des élevages extensifs ne pourra se faire à terme, que si les conditions de rentabilité et de viabilité économique leurs sont assurées.

L'orientation technico-économique des exploitations bovines "extensives" est-elle identique à celle des exploitations "intensives" ? En d'autres termes, les exploitations bovines "extensives" le sont-elles parce que l'atelier de bovins est vécu comme une production annexe (d'un atelier hors-sol, etc...) ? Pour répondre à cette interrogation, nous analyserons, pour chaque système technique et selon plusieurs classes de chargement, la décomposition du produit brut total entre les différentes activités (bovines, céréalières, hors-sol, etc...).

Le diagnostic selon les systèmes et le niveau de chargement doit prendre en compte plusieurs critères qui nous permettront de mieux comprendre la formation du RNE [INGER, 1989]. Il s'agit notamment, des ratios de l'efficacité productive (Excédent Brut d'Exploitation / produit brut total) et du service de la dette (frais financier + remboursement d'emprunts à long et moyen terme / EBE), du produit brut total, de l'EBE, des charges de structures, des charges opérationnelles et des charges sociales [RETHORE, 1989].

Le revenu moyen des éleveurs de bovins est généralement inférieur à la moyenne des autres exploitations agricoles françaises [STRAUSS, 1992]. Mais, derrière cette moyenne se cache une disparité importante qui est liée à l'interaction de nombreux facteurs. Face au débat "intensification - extensification", il nous semble très important de faire la lumière sur la relation entre le niveau de chargement et le RNE pour chaque système. Le chargement ne peut, selon nous, expliquer à lui seul les disparités de revenu. Pour valider cette hypothèse, nous regarderons la dispersion de ce revenu pour un type de production et un niveau de chargement donnés. De même, pour chaque système technique, nous analyserons le RNE (et le revenu disponible) moyen des exploitations selon la zone géographique et la classe de dimension économique auxquelles elles se rattachent.

Parallèlement aux hypothèses qui avaient été formulées dans le paragraphe relatifs aux transferts publics directs, il nous est apparu nécessaire de rapporter le RNE moyen à l'unité de facteur de production (UGB "herbivore", hectare de SAU, UTA). Ceci est la condition sine qua non pour comparer la rentabilité des facteurs entre les exploitations "extensives" et les exploitations "intensives".

Si l'on en juge par les mécanismes d'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs, le revenu disponible par unité de travailleur agricole familial (RD / UTAF) est un critère important pour estimer la rentabilité économique des exploitations agricoles. De ce fait, nous avons souhaité connaître le revenu disponible moyen / UTAF des exploitations bovines selon leur système technique et leur niveau de chargement. De plus, pour chaque système, nous avons recherché la répartition des exploitations suivant trois classes de revenu disponible / UTAF. Les seuils de ces classes correspondent à ceux qui conditionnent le second versement de la dotation aux jeunes agriculteurs (60 000 F et 120 000 F).

L'idée, traditionnellement répandue, qui veut que les exploitations dites "intensives" sont plus endettées et ont plus de capital que les exploitations dites "extensives", est-elle justifiée ? Pour vérifier cette hypothèse, nous étudierons la situation financière des exploitations bovines selon le système technique et le niveau de chargement. Cette analyse de la structure du bilan et des principaux ratios financiers (fonds de roulement, taux d'endettement, etc...) est un préalable nécessaire pour comprendre les atouts et les handicaps des formes intensives et extensives de la production bovine (en termes de transmissibilité du patrimoine, de dépendance financière, etc...).

Le diagnostic (technique, économique et financier) des exploitations bovines françaises suivant leur niveau de chargement est d'autant plus important qu'il intervient au début de la période d'application de la réforme de la PAC. Les caractéristiques structurelles, le niveau de l'intensification et les performances végétales des exploitations bovines sont des critères qui gagnent à être connus, car ils interviennent, d'une part sur les conséquences à attendre de la réforme de la PAC et, d'autre part, sur la capacité d'infléchissement technique des systèmes de production.

Les limites de l'intensification, la nécessité de mieux gérer l'espace rural ont fait progressivement passé le chargement du cheptel bovin d'un problème technique à un problème économique ou de société. La réforme de la PAC décidée le 21 mai 1992 renforce encore cette tendance en considérant le chargement comme un élément, à part entière, de politique agricole. Outre les questions spécifiques à cet aspect, la réforme suscite en plus de nombreuses interrogations et inquiétudes tant de la part des éleveurs que des Pouvoirs Publics.

1-2- LA RÉFORME PAC : DES AIDES BOVINES LIÉES AU FACTEUR DE DENSITÉ

L'intérêt de positionner le critère de l'intensification animale au centre de notre analyse est renforcé par le fait que nous nous trouvons actuellement dans une situation transitoire correspondant au début de la période d'application de la réforme de la PAC. En effet, cette réforme, jumelée au plan d'accompagnement national instaure un mécanisme d'attribution des aides directes au secteur animal (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime spéciale aux bovins mâles et prime à l'herbe) dépendant du niveau de chargement PAC (appelé "facteur de densité PAC") et du chargement "primes à l'herbe".

La réforme de la PAC est une modification très importante des mécanismes de soutien à l'agriculture notamment pour ce qui concerne les organisations communes des marchés des céréales et de la viande bovine. Face à cette réforme, les agriculteurs s'interrogent sur l'évolution de leurs revenus et sur les stratégies à adopter. Parallèlement, les Pouvoirs Publics s'inquiètent de la compatibilité de cette réforme avec les accords du GATT et de l'efficacité des mesures envisagées (exemple : les seuils du facteur de densité PAC permettront-ils d'encourager l'extensification de l'élevage de bovins ?).

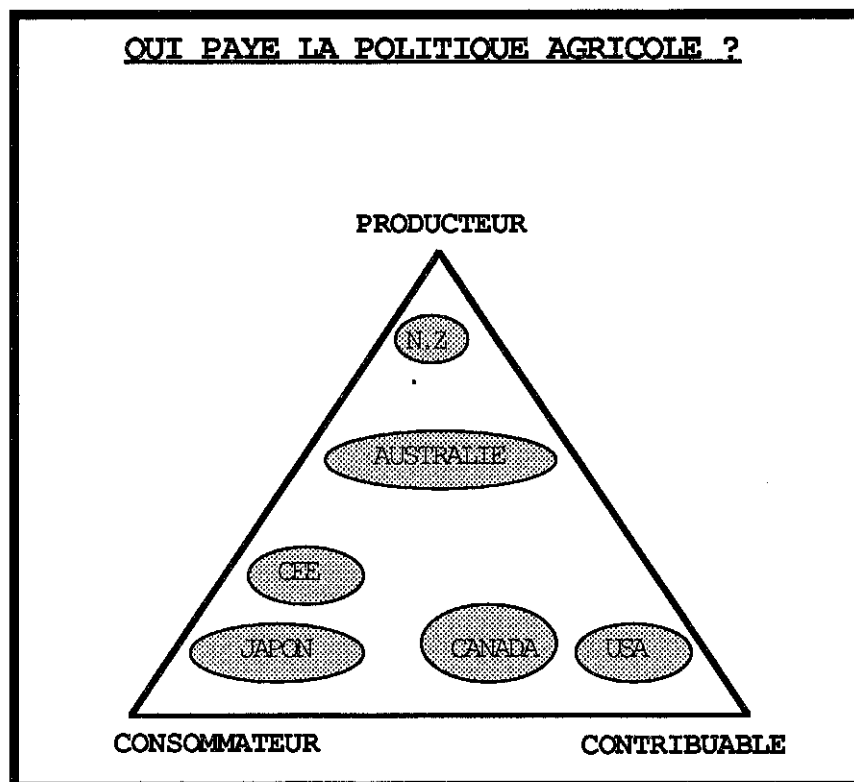
La réforme de la PAC et le plan d'accompagnement national donne lieu à de nombreux débats. C'est sur celui relatif au thème "intensification - extensification" de la production bovine que nous souhaiterions nous appesantir au cours de cette étude. Dans un contexte où l'on souhaite encourager l'extensification (dans un souci d'occupation du territoire) et la limitation des volumes de production (pour maîtriser les dépenses du FEOGA), cette étude visera, notamment, à vérifier, si, d'une part, les seuils de facteurs de densité PAC et de chargement "primes à l'herbe" seront efficaces et, si, d'autre part, l'évolution du revenu des exploitations bovines "extensives" après application "mécanique" de la réforme, est proportionnellement plus favorable que celle des exploitations "intensives".

Dans cette partie, nous exposerons tout d'abord le contenu de la réforme de la PAC en insistant sur ses causes, ses nouveaux objectifs et ses principes essentiels. Ensuite, nous présenterons succinctement les raisons pour lesquelles les effets de cette réforme sur les producteurs de viande bovine sont parfois difficiles à appréhender (le volet des négociations du GATT et les hypothèses floues de l'ajustement des prix d'intervention sur les prix de marché). Après avoir rappelé les principaux travaux qui ont été réalisés sur l'évaluation des conséquences de la réforme et après avoir comparé le chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC, nous présenterons les principales interrogations auxquelles nous entendons réfléchir au cours de cette étude.

1-2-1- La PAC change de cap : une réforme historique

Le Conseil des Ministres de l'agriculture de la CEE, réuni à Bruxelles le 21 Mai 1992, a adopté le projet de réforme de la Politique Agricole Commune. Il s'agit d'un accord politique qui résulte de plusieurs années de réflexion au niveau de la Commission. En Février 1991, la Commission présente un premier document, intitulé "Evolution et avenir de la PAC" en Conseil des Ministres de l'agriculture. Largement contestée, cette première version qualifiée de révolutionnaire, est révisée par la Commission qui présente en Juillet 1991 une seconde copie, appelée "le projet de Ray Mac Sharry". Les réactions face à ce projet sont globalement négatives, mais les Ministres en adopteront les grandes lignes dès Octobre 1991. Ensuite, les différents Conseils des Ministres modifieront progressivement les données de ce projet pour aboutir à la version définitive du 21 Mai 1992.

Graphique n°1-4 : Les sources de financement de la politique agricole dans les principaux pays du monde : aides directes ou soutien des prix de marché ?



Source : Problèmes économiques (1990)

Tableau n°1-2 : Les soutiens à l'agriculture : une pratique généralisée

	Japon	CEE	E.U	N.Z	Aust.
Equivalent subventions en % de la production A*	74	46	34	18	10
Niveau des transferts à l'agriculture (en mds de F) B*	380	711	440	1,2	6
Niveau des transferts à l'agriculture (F/habitant)	3 100	2 204	1 785	364	364
Niveau des transferts à l'agriculture (F/agriculteur)	90 000	78 000	199 000	14 700	25 000
Niveau des transferts à l'agriculture (F/Ha)	70 000	5 500	1 000	83	12

Source : OCDE 1988

A* : Equivalent subventions à la production = dépenses publiques de soutien agricole (hors sécurité sociale) + transferts des consommateurs intérieurs par le biais de prix élevés vers les producteurs.

B* : Ensemble des transferts à l'agriculture liés aux dépenses publiques et aux systèmes de prix de soutien.

Cet accord politique est accompagné par des décrets d'application nationaux qui fixent les mesures spécifiques ou laissées volontairement optionnelles dans le texte commun. La réforme de la PAC a été mise en oeuvre à partir de 1993 avec une période de transition s'échelonnant sur trois campagnes. Elle est considérée pour beaucoup comme un accord historique qui devrait faciliter la conclusion des négociations de l'Uruguay Round bloquée depuis Décembre 1990 par les mésententes entre les Américains et les Européens sur la question du soutien de l'agriculture.

1-2-2-1- Une réponse aux dysfonctionnements de la PAC

Les trois principes de la PAC (unicité des marchés, préférence communautaire, solidarité financière) et le mode de gestion des organisations communes de marchés sont les rouages efficaces d'une politique agricole qui est actuellement amenée à se remettre en cause. Depuis 1960, l'agriculture européenne et son environnement ont subi des changements fondamentaux qui ont permis de répondre à la plupart des objectifs que s'était assignée la Commission. "Une politique qui réussit est celle qui change le monde auquel elle s'applique. Et, si ce monde a changé, il faut que cette politique change" [PISANI, 1992]. La PAC n'est pas parvenue à s'adapter à cette mutation rapide. Les contraintes internes et externes ont ainsi conduit à une réforme qui prévoit le maintien des trois principes de base, mais une révision du mode de gestion des organisations communes de marchés.

Des contraintes internes : "l'explosion" du budget du FEOGA et la stagnation des revenus

Le revenu agricole moyen dans la Communauté stagne, malgré le triplement en dix ans des dépenses consacrées au soutien des marchés agricoles. Ce phénomène est d'autant plus alarmant que l'on assiste parallèlement à une accélération de la déprise agricole (un tiers des agriculteurs européens ont quitté la terre depuis quinze ans). Les dépenses de la PAC ont pour origines la croissance des excédents de produits agricoles et la politique de restitution aux exportations face à un marché concurrentiel (les excédents sont stockés puis revendus à un prix inférieur à un tiers voire moins du prix d'achat).

Des contraintes externes : la pression des Etats-Unis dans le cadre des négociations du GATT

Les dépenses de soutien de l'agriculture ont continuellement augmenté dans tous les pays et l'on a parfois le sentiment que les marchés internationaux sont plus le théâtre mouvementé d'opérations de bradage que l'expression de relations équilibrées entre partenaires commerciaux [MINISTÈRE AGRICULTURE ET FORÊT, 1990]. Les excédents ne pèsent pas uniquement sur la PAC. Peu à peu, ils se sont mis à perturber les relations internationales entre la CEE et les autres principaux pays exportateurs de produits agricoles. Le type de concurrence que l'on rencontre sur le marché mondial entre les Etats-Unis et la CEE (perturbé par l'insolvabilité des pays du tiers monde et l'ouverture des pays de l'Est) est non seulement une lutte stérile et épuisante sur le plan financier, mais en plus elle retarde l'avancement des négociations de l'Uruguay Round. A ces négociations commerciales stratégiques, s'ajoute le caractère emblématique de la PAC qui de par son rôle pilote dans la cohésion européenne, a tendance à être la cible privilégiée des Américains [CHALMIN, 1990].

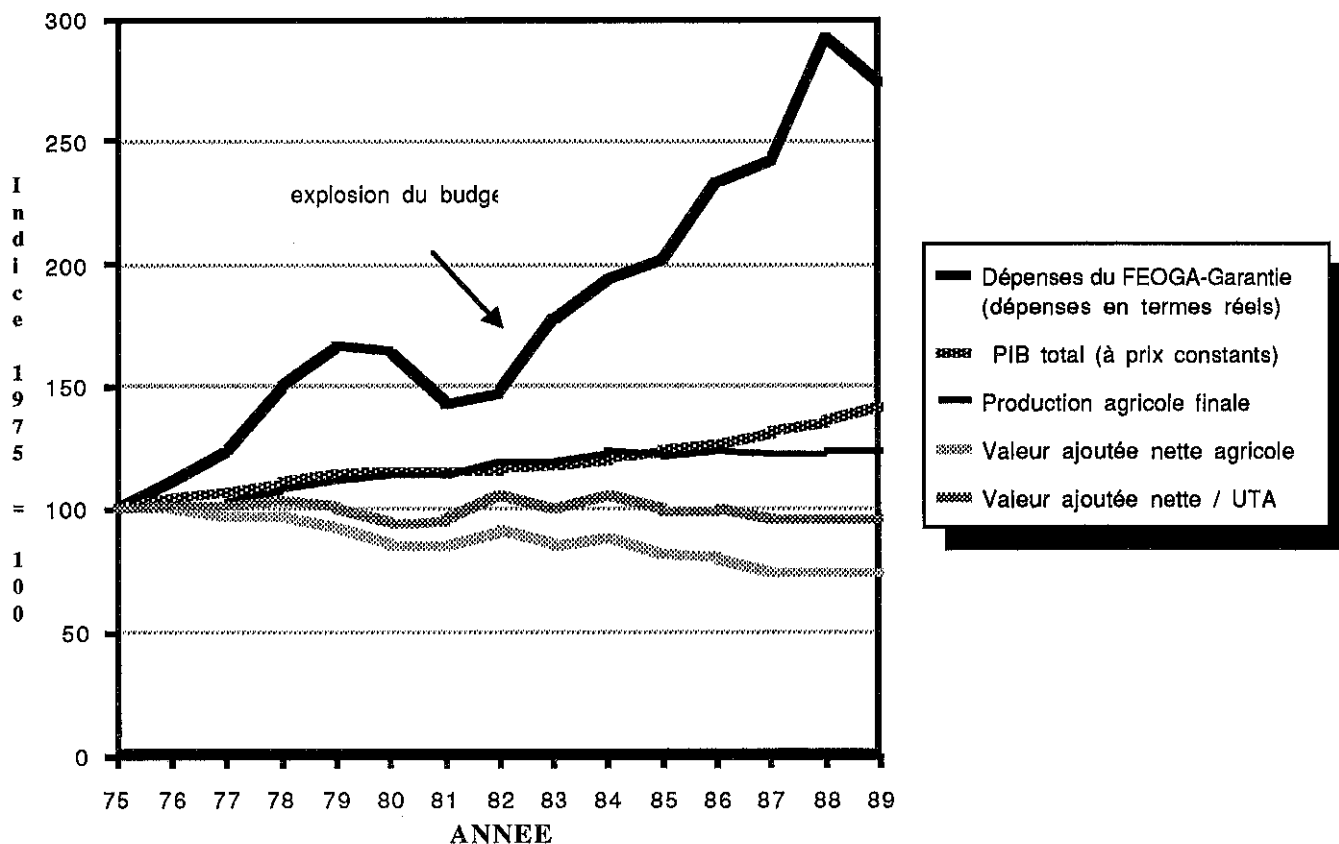
La pression des Etats-Unis est forte. La CEE est donc amenée à envisager des modifications de sa politique agricole pour éviter d'éventuelles représailles qui pourraient avoir des conséquences commerciales encore plus fâcheuses. En attendant, le protectionnisme agricole se poursuit dans quasiment tous les pays du monde [PERTHUIS, 1989] sous des formes variées [Graphique n°1-4 et Tableau n°1-2] et à des niveaux divers [HAIRY, VILLOSOYE, 1993].

1-2-1-2- De nouveaux objectifs : l'extensification et la gestion de l'environnement

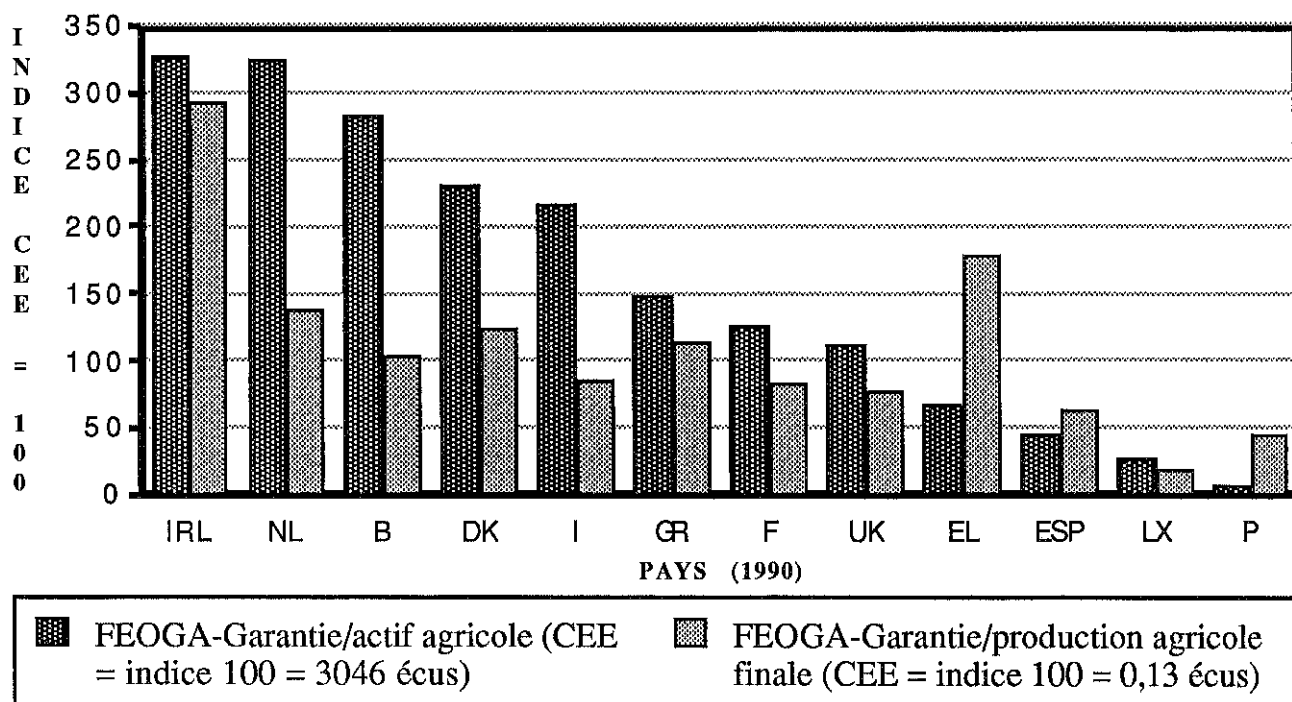
Pour parvenir à maîtriser les dépenses du FEOGA [Graphique n°1-5], la nouvelle PAC s'est fixée de nouveaux objectifs [COMMISSION COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1992] :

- maîtriser l'offre de produits agricoles et résorber les excédents qui font diminuer les prix à la production et baisser le revenu des agriculteurs;
- assurer aux agriculteurs un revenu plus stable dans un cadre économique prévisible et par là même, offrir aux jeunes de réelles possibilités de développement;

Graphique n°1-5 : Les dépenses du FEOGA-Garantie, de la Production Agricole Finale, du PIB et du revenu en agriculture



Graphique n°1-6 : La répartition des dépenses du FEOGA-Garantie en fonction des actifs agricoles et de la Production Agricole Finale des différents Etats membres



Sources : Commission des Communautés Européennes - rapports 1977 à 1991

- mieux distribuer le soutien communautaire entre les actifs agricoles [Graphique n°1-6];
- encourager l'extensification de l'agriculture dans un souci de gestion de l'environnement et de limitation de la pollution [VERCHERAND, 1991];
- réaffirmer le double rôle de l'agriculteur en tant que producteur de matières premières et gestionnaire de l'environnement. Les mesures proposées reposent sur le principe du versement d'aides spécifiques aux agriculteurs qui s'engageront à réduire leur production (soit par la mise en place de pratiques moins intensives; soit par un retrait à long terme des terres agricoles sous forme de boisement). Ces mesures reprennent et élargissent des programmes comme ceux de l'extensification, de la jachère longue durée ou de l'article 19;
- favoriser l'utilisation non-alimentaire des produits agricoles en assurant à l'industrie des matières premières à des prix compétitifs et ce sans dépendre de financements publics.

1-2-1-3- Les nouveaux outils de la PAC : l'arrivée des aides directes ...

Les objectifs et le cadre de la réforme de la PAC sont communs à l'ensemble des partenaires de l'Europe des Douze. Néanmoins, les modalités d'application dépendent souvent de décisions prises à l'intérieur de chaque Etat membre. En ce qui concerne la France, une décision politique a permis l'adoption d'un plan d'accompagnement spécifique à la réforme (primes à l'herbe, etc...). Dans cette partie, nous présenterons les principes essentiels de la nouvelle PAC, car leur compréhension est nécessaire pour mieux comprendre l'effet des simulations par la suite.

Le semi-découplage des soutiens

La réforme de la PAC s'appuie essentiellement sur la modification des OCM des céréales, des oléagineux et des protéagineux [Annexe n°1-3]. A ce titre, les simulations à partir du modèle ECAM (European Community Agricultural Model) montre que la réforme parviendrait à réduire l'excédent commercial céréalier [LOYAT, 1993], sous l'effet combiné de la maîtrise des productions et de l'accroissement de la demande dans l'alimentation animale (effet de substitution et d'expansion). Les adaptations des OCM de la viande bovine et du secteur laitier constitue en fait une conséquence logique des révisions de l'OCM céréales [CARLES, MILLET, 1992].

Les prix des principaux produits agricoles (céréales, viande bovine) seront fortement abaissés de façon à rechercher un alignement des prix intérieurs sur un prix d'équilibre potentiel du marché mondial en l'absence de subventions aux exportations. Par ailleurs, les mécanismes d'intervention, de restitutions aux exportations et de prélèvements aux importations seront maintenus. La réduction du soutien des marchés donnera lieu à l'instauration d'un mécanisme de compensation qui sera subordonné à des conditions très précises définies pour chaque système de production. D'une façon générale, ce mécanisme recouvre plusieurs aspects.

- l'attribution de primes par hectare et par tête de bétail versées directement aux producteurs. Dans le secteur céréalier, ces aides ne seront pas totalement déconnectées de la notion de productivité, puisque le montant de la prime pour les cultures arables (conditionné par une obligation de gel) sera proportionnel à un niveau de rendement moyen régional (en France, le rendement est calculé sur la base de 2/3 départemental et 1/3 national). En revanche, dans le secteur bovin, les primes sont découplées du niveau de productivité et elles sont dépendantes du facteur de densité PAC (et du chargement "primes à l'herbe" dans le cadre des mesures d'accompagnement).

- la suppression des taxes de coresponsabilité sur le lait et les céréales;

- la baisse du coût de l'alimentation énergétique des animaux. La réduction du prix des céréales contribuera à une réduction du coût des aliments concentrés, achetés et intracommunautaires. De plus, les céréales produites au sein de la CEE devraient devenir plus compétitives vis-à-vis de la plupart des produits de substitution aux céréales (PSC) en provenance des marchés extérieurs [Tableau n°1-3].

Tableau n°1-3 : L'évolution de la demande de matières premières dans l'alimentation animale (en 1 000 T)

Cosommation (1 000 tonnes)	1991	1997	Δ 97-91 (%)
Toutes productions animales	157 902	161 929	4 027
- dont blé	32 810	48 022	15 212
- dont autres céréales	48 984	55 005	6 021
- dont tourteaux et graines	33 428	25 310	- 8 118
- dont PSC	42 681	33 592	- 9 089
Bovins viande	31 789	33 049	1 259
- dont blé	6 630	9 751	3 121
- dont autres céréales	9 159	10 636	1 477
- dont tourteaux et graines	6 755	5 155	- 1 600
- dont PSC	9 246	7 508	- 1 738
Vaches laitières	34 984	36 428	1 444
- dont blé	6 585	10 760	4 175
- dont autres céréales	8 432	9 923	1 491
- dont tourteaux et graines	8 296	6 355	- 1 941
- dont PSC	11 672	9 389	- 2 282

Source : European Community Agricultural Model [LOYAT, 1993]

Tableau n°1-4 : Les dépenses du FEOGA avec la réforme PAC ou dans le cas d'un prolongement des politiques antérieures (millions d'ECUS, termes réels)

	1992	1996	1999	Δ 99-92 (%)
Total avec la réforme PAC	31 636	36 075	37 090	5 454
- dont restitution	6 446	2 684	2 577	- 3 868
- dont subventions production	7 480	15 636	14 925	7 445
- dont coût de stockage	3 270	1 746	2 869	- 401
Total sans la réforme PAC	31 636	31 680	31 963	326
- dont restitution	6 446	6 389	5 883	- 563
- dont subventions production	7 480	6 506	6 492	- 988
- dont coût de stockage	3 270	3 855	4 091	821

Source : European Community Agricultural Model [LOYAT, 1993]

La maîtrise des volumes de production : le gel des terres

Plusieurs mesures ont été prévues pour assurer une meilleure maîtrise des volumes de production des produits agricoles : le gel de 15 % des soles céréalières dans les exploitations qui produisent plus de 92 tonnes de céréales (calculé en fonction du rendement moyen régional et de la surface de base);- la prolongation du régime des quotas laitiers, avec une réduction possible de 2 % des quotas nationaux suivant l'évolution du marché; la combinaison entre l'abaissement substantiel des prix, l'attribution d'aides directes et l'instauration de quotas de primes pour limiter l'accès aux secteurs de production concernés.

La limitation des risques de dérives budgétaires

D'après le modèle ECAM [LOYAT, 1993], il faut s'attendre à une augmentation des dépenses budgétaires du FEOGA de 17 % entre 1992 et 1999 [Tableau n°1-4]. Néanmoins, un certain nombre de mesures visent à maîtriser les risques de "dérappages" :

- l'instauration d'une surface de référence pour les céréales (en cas de dépassement de celle-ci, il sera procédé sur la campagne suivante à une réduction proportionnelle des superficies et à un abaissement proportionnel des primes sur les surfaces gelées);
- la mise en place de quotas de primes pour les bovins (si, dans une région, le nombre de primes demandées dépasse le troupeau de référence déterminé sur l'année 1990, 1991 ou 1992, alors, le nombre d'animaux éligibles par producteur sera réduit proportionnellement);
- la révision du principe des achats à l'intervention dans le secteur bovin (exclusion des animaux de catégorie "O" du régime dès 1993 et plafonnement du volume de la production de viande bovine destiné à l'intervention).

1-2-2- La réforme de la PAC : une prévision incertaine de ses effets

Les simulations des conséquences de la réforme de la PAC sur le revenu des producteurs de viande bovine sont aléatoires, car elles supposent d'émettre de nombreuses hypothèses. Celles-ci portent notamment sur la pérennité et la justification sociale des aides directes après 1996, sur la compatibilité de la réforme avec les négociations du GATT et sur le niveau d'équilibre des prix de marché induit par l'abaissement des prix d'intervention.

Le problème de la compatibilité PAC / GATT sur le volet viande bovine

L'agriculture est au centre des négociations multilatérales de l'Uruguay Round, les Etats-Unis refusant jusqu'à présent tout compromis au GATT en l'absence d'un accord sur la réforme des politiques agricoles [GUYOMARD, LÉON, MAHÉ, 1992]. Le 20 Novembre 1992, la CEE et les États - Unis sont parvenus à Washington à un accord dit de "Blair House". Il couvre deux aspects distincts, le premier fixant le contenu des engagements à souscrire dans le cadre d'un accord final (en termes d'accès au marché, de soutien interne et d'exportation), le second précisant les concessions de la Communauté pour résoudre le conflit relatif aux oléagineux [A.P.C.A., 1993].

Les perspectives des négociations du GATT font peser des risques sur l'équilibre du marché communautaire d'un grand nombre de produits, au premier rang desquels la viande bovine [CAZALS., 1993]. D'après les études macro-économiques, il semble que la réforme de la PAC ne suffira vraisemblablement pas à remplir les exigences de ce compromis [GUYOMARD, MAHÉ, 1993]. L'accord de "Blair House" suscite de nombreuses interrogations : quel sera l'équilibre du marchés des viandes, sous le feu croisé d'une réforme maîtrisant mal les volumes de production et d'un pré-accord du GATT ouvrant le marché de la communauté et réduisant les exportations ? Le pari de la reconquête intérieure sera-t-il gagné par la baisse des prix ? Les utilisations non alimentaires peuvent-elles présenter une alternative à la relative stagnation des marchés alimentaires ?

Une étude d'UNIGRAINS [MAGDELAINE, BOÉRI, 1993] a montré que, par rapport au scénario PAC, le pré-accord au GATT vient accentuer l'ouverture du ciseau offre-demande, en raison surtout de l'effondrement de la consommation de viande bovine qui semblait beaucoup moins inéluctable dans le cadre la PAC seule. En raison de la limitation des exportations d'un million de

Tableau n°1-5 : Le contenu du compromis de Washington du 20 Novembre 1992 entre la Commission Européenne et les États-Unis

Thème	Contenu
<p>1- Uruguay Round</p> <p>1-1- <u>Soutien interne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Boîte verte (=aides autorisées) - Boîte bleue (= aides temporaires autorisées) 	<p>Application du texte Dunkel avec 20 % de baisse de l'AMS (globale et non produit par produit).</p> <p>Texte Dunkel (recherche, vulgarisation, etc...).</p> <p>Aides de la PAC exemptées de diminution jusqu'en 1999 si surface de base et rendement fixe ou nombre animaux fixes, ou limitées à 85 % de la production de la période de base.</p>
<p>1-2- <u>Accès au marché</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tarification - Accès minimum - Rééquilibrage (exigé par la CEE en 1989 en échange du principe de tarification) 	<p>Texte Dunkel : calcul d'équivalents tarifaires pour toutes les mesures à la frontière, base 86-88.</p> <p>Diminution des droits ou équivalents tarifaires 36 % en moyenne arithmétique avec un minimum de 15 % par ligne.</p> <p>Divergence de fond avec le texte de Dunkel sur le calcul des 3 à 5 % de la consommation intérieure qu'il faudrait importer.</p> <p>Texte d'accord USA/CEE : "Si les importations dans la CEE de substituts comparés au niveau des importations des années 86-90 augmentent à un niveau tel qu'il met en danger la mise en oeuvre de la réforme de la PAC, les parties sont d'accord pour engager des consultations afin de trouver une solution mutuellement acceptable".</p>
<p>1-3- <u>Subvention aux exportations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Limitation du volume et subvention à l'exportation - Limitation des volumes d'exportations subventionnées - Limitation géographique des subventions - Clause de paix 	<p>Texte Dunkel : réduction de 36 % par rapport à 86-90.</p> <p>Accord USA/CEE : réduction de 21 % par rapport à 86-90.</p> <p>Accord USA/CEE : restitutions interdites pour la viande bovine sur l'Asie du Sud-Est.</p> <p>Prévue mais elle n'empêche pas les américains d'utiliser leur super 301 (rétorsions commerciales) si des exportations subventionnées leur déplaisent...</p>
<p>2- <u>Panel soja</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface - Retrait spécifique obligatoire - Agro-Industrie - Concession Commerciale 	<p>5 128 000 hectares (soit moins que la SMG 1992).</p> <p>Au moins 10 % (15 % la première année) sous peine de pénalisation sur les primes.</p> <p>Possible sur la surface équivalente à un millions de tonnes de tourteaux.</p> <p>500 000 tonnes de maïs à prélèvement réduit sur le Portugal.</p>

Source : Information Agricole n°653 [GUERIN, 1993]

TEC en 1994 à 800 000 TEC en 1999, la situation du marché de la viande bovine s'aggrave considérablement par rapport au scénario PAC puisque les stocks atteignent 1,2 millions de tonnes en 1994, puis 1,8 millions de tonnes en 1995 et théoriquement plus de 4,5 millions de tonnes en 1999. Si l'on néglige "l'effet viandes blanches" (comme le fait la Commission), le constat est décalé d'un an. Dans une telle situation, cette étude montre que dès 1995 la capacité physique des frigos communautaires est dépassée. De plus, le marché de la viande bovine s'effondrerait : d'une part, en raison du niveau des stocks préexistants, d'autre part, en raison de la chute des prix au producteur, au niveau du filet de sécurité, due au dépassement du plafond des achats.

Ainsi, pour la filière viande bovine, la mise en oeuvre du compromis de Washington [Tableau n°1-5] ne ferait qu'aggraver une situation de marché déjà structurellement déséquilibrée. Ce constat soulève de nombreuses questions relatives aux perspectives d'évolution de la production de viande bovine en Europe : la sur-production, qui est à l'origine de la majeure partie de ces difficultés, est-elle inéluctable ? Comment relancer la consommation de viandes rouges dans un contexte de concurrence accrue avec les viandes blanches ? Comment concilier limitation de production, occupation de l'espace et rémunération équitable des producteurs ? La réponse à ces questions est d'autant plus difficile qu'il s'agit d'un nouvel enjeu de politique publique (prise en compte de la valeur des biens non marchands) et que les producteurs doivent reconsidérer leur rôle après trente années d'encouragement à la productivité. Face à ces questions, on mesure toute la difficulté d'évaluer les conséquences réelles de la réforme de la PAC.

Quel sera l'ajustement du prix de marché sur le prix d'intervention ?

D'autres incertitudes existent quant à l'appréciation des conséquences économiques de la réforme de la PAC. Il s'agit notamment de l'évolution des prix de marché qui résultera de l'abaissement du prix d'intervention.

Dans le secteur bovin, ce doute est renforcé par la modification des mécanismes de l'intervention (plafonnement du volume des achats destinés à l'intervention). En effet, si le plafond d'achat à l'intervention est atteint et dépassé (il est fixé à 350 000 T pour la CEE en 1997 alors que près d'un million de tonnes ont été achetées en 1991), le filet de sécurité ne sera ouvert qu'à un niveau dérisoire (60 % du prix d'intervention soit 13,8 F / Kg de carcasse). Les experts ne sont pas encore en mesure de prévoir si la baisse du prix d'intervention se répercutera de façon identique sur le prix de marché des différentes catégories animales. En revanche, on s'accorde pour dire que ceci dépendra :

- du succès ou de l'échec de la nouvelle PAC dont l'un des objectifs est d'assurer un nouvel équilibre entre l'offre et la demande de produits agricoles;
- de la phase du cycle de production dans laquelle on se trouvera en 1996;
- de l'évolution des modes de consommation alimentaire. L'élasticité de la demande sera influencée par l'évolution de la concurrence entre les viandes "blanches" et les viandes "rouges", consécutive à la baisse du prix des aliments [COLLAUDIN, 1989];
- de la limitation des importations de veaux et d'animaux finis en provenance des pays tiers. Le volume des échanges de viande bovine est intimement lié à l'évolution des négociations du GATT et aux accords politiques concernant les règles d'importations.

Les éleveurs français s'interrogent également quant à l'impact de la baisse du prix des animaux finis sur le prix des animaux maigres (de type brouillard ou veau d'élevage). La réponse à une telle question implique de prendre en considération le rôle important que jouent les "Engraisseurs" italiens, (en tant que principal débouché) dans la fixation du prix des animaux maigres. Par ailleurs, le rapport de force qui risque de s'instaurer entre les systèmes de production "Naisseur" et "Engraisseur" est amplifié par l'attribution de la prime aux bovins mâles à l'âge de 10 mois qui constitue très souvent une période charnière entre les deux systèmes techniques.

Dans le secteur laitier (baisse du prix d'intervention du beurre de 5 % en deux campagnes) et céréalière (baisse du prix d'intervention de 35 %), les prévisions d'évolution du prix de marché sont moins biaisées. En effet, dans un contexte où l'offre semble durablement excédentaire, le prix d'intervention joue un rôle directeur plus marqué.

**Tableau n°1-6 : Les composantes de la variation de l'EBE 97/91 (en F / exploitation)
suite à l'application "mécanique" de la réforme de la PAC sur les OTEX bovines**

	OTEX			Ensemble des 17 OTEX
	Bovin Lait (n°41)	Bovins élevage-viande (n°42)	Bovins Lait élevage-viande (n°43)	
Effectif échantillon	1 290	515	261	7 025
Effectif extrapolé	108 276	46 748	20 762	527 360
Δ EBE (1997 / 1991)	15 516	19 656	21 419	1 818
Production de l'exercice	- 31 026	- 40 610	- 53 876	- 79 862
- dont Δ végétaux	- 11 344	- 6 807	- 24 530	- 66 489
- dont Δ animaux	- 19 682	- 33 083	- 29 347	- 13 374
Charges culturales	- 3 298	- 1 201	- 5 050	- 8 175
Aliments concentrés	- 5 872	- 3 319	- 6 183	- 2 975
Taxes de coresponsabilité	- 2 949	- 672	- 3 535	- 5 979
Taxe sur le foncier non bâti	- 1 491	- 1 596	- 1 926	- 2 058
Primes cultures et gel	26 965	16 844	38 300	54 672
Primes à l'élevage	4 234	33 805	19 525	7 898
Indemnités de handicaps	519	908	458	344
Primes à l'herbe	1 320	2 249	686	963
Subventions supprimées	- 106	- 328	- 368	- 1 324
Δ total des aides	32 932	53 478	58 601	62 554

Sources : RICA France 1991 / Programme "PECARI", Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DAFE

1-2-3- La réforme de la PAC a fait l'objet de plusieurs simulations

La réforme de la PAC a fait l'objet de nombreuses simulations. Cependant, à ce jour, il n'a pas été réalisé de simulations permettant de connaître les effets de la réforme selon les systèmes techniques et les niveaux de chargement des exploitations bovines. Nous ne présenterons pas, ici, les simulations macro-économiques telles que celles du modèle MISS de l'INRA de Rennes ou du modèle MAGALI du Ministère de l'Agriculture. En revanche, nous avons fait le choix de présenter très succinctement les principales simulations micro-économiques qui sont plus directement reliées à notre étude.

Sur les exploitations du RICA France (programme "PECARI" du Ministère de l'agriculture)

Les conséquences des mesures de la réforme de la PAC et du plan d'accompagnement sont simulés, à partir du programme "PECARI", pour chaque exploitation du RICA. Il s'agit d'une approche statique et à structure d'exploitation constante [BLOGOWSKI, BOYER, 1993]. Les effets mécaniques de la réforme de la PAC conduiraient en 1997 (réforme accomplie), à une augmentation moyenne du revenu de 1 900 francs par exploitation [Tableau n°1-6]. Cette variation représente une hausse de 0,8 % de l'excédent brut d'exploitation (par rapport à 1991) et de 1,4 % du résultat courant avant impôts. Le revenu augmenterait donc d'un milliard de francs et les aides directes de 33 milliards. En conséquence, ces dernières représenteraient, en fin de période, 65 % du résultat courant, contre 18 % en 1991. Cette progression, qui ne fait que traduire la substitution d'aides directes semi-découplées à une partie du soutien par les prix, ne doit pas être interprétée comme une augmentation des aides globales à l'agriculture.

Derrière la hausse moyenne de 0,8 % de l'EBE, se cache de nombreuses disparités selon les régions et les orientations technico-économiques (OTEX) des exploitations. Ainsi, le revenu des céréaliers baisserait d'environ 21 %, celui des éleveurs augmenterait légèrement [DESRIERS et al, 1993]. Pour les exploitations de l'OTEX "bovin lait" [Tableau n°1-6], les primes d'élevage (6 100 F) sont inférieures à la perte de produit animal (19 700 F). Toutefois, les aides aux cultures (12 200 F) et au maïs fourrage (14 700 F) assurent un solde positif qui permet au revenu d'enregistrer une progression de 9 %. Le revenu des exploitations de l'OTEX "bovins viande" progresse de 15 % puisque les augmentations des aides (53 500 F) sont supérieures aux pertes de recette (40 600 F). Pour ce qui est de l'OTEX "bovin lait élevage et viande", l'EBE progresse de 11 % et le surplus d'aides est de près de 60 000 F.

Dans l'ensemble, ces simulations montrent que la réforme de la PAC, amendée par le plan d'accompagnement contribue à un resserrement des écarts de revenu entre les céréaliers et les éleveurs. Il apparaît toutefois que cela ne bouleverse pas la hiérarchie des revenus ni la répartition des aides entre les OTEX et les régions. Par contre, le mécanisme d'aide devient désormais transparent pour les productions jusque là essentiellement soutenues par l'organisation des marchés (grandes cultures) et ceci pourrait réactiver le débat social sur la finalité des aides, leur effet redistributif et leur cohérence avec un meilleur prise en compte de l'aménagement de l'espace.

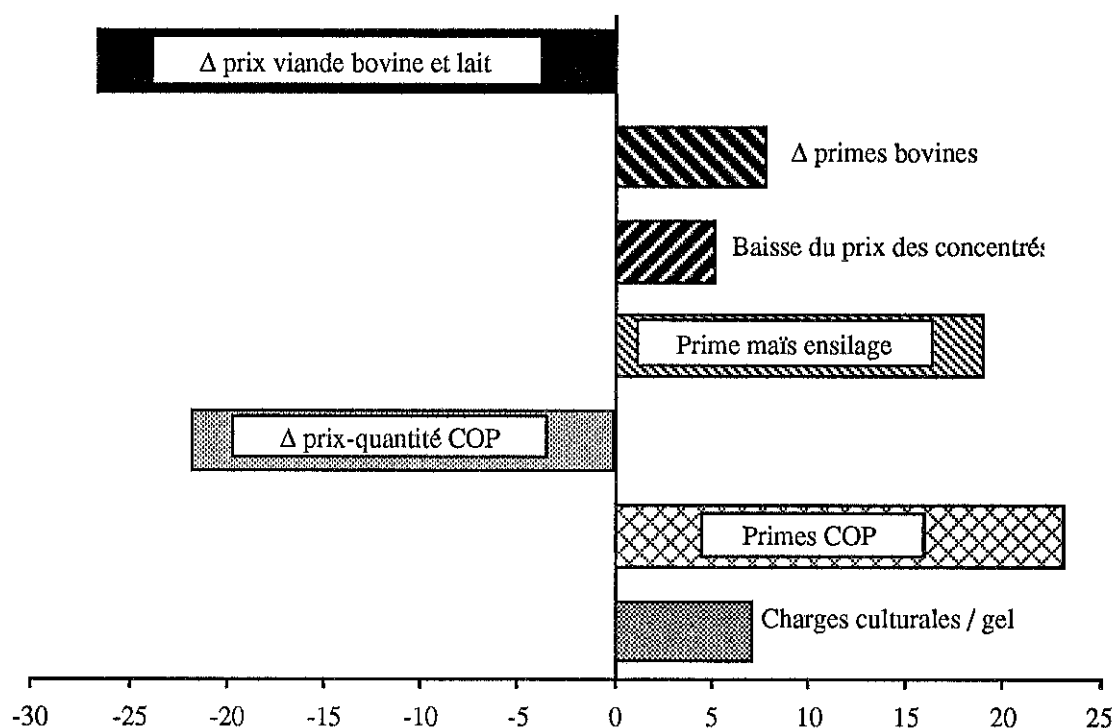
Sur les exploitations bovines du RICA (INRA de Nancy)

A partir du RICA, l'INRA de Nancy a analysé la situation économique des éleveurs de bovins français entre 1985 et 1991 selon plusieurs systèmes techniques [BUTAULT et al, 1993]. Ce travail a été suivi d'une simulation des conséquences de la réforme de la PAC à horizon 1996. Les résultats de cette étude vont dans le même sens que ceux des autres équipes de recherche. L'EBE des systèmes "lait spécialisé", "Mixte" et "Naisseur" est maintenu et celui de l'Engraisseur" baisse de 11 %.

Sur les exploitations de référence "EBD" (Institut de l'Elevage)

L'Institut de l'Elevage réalise des simulations ponctuelles reposant sur des cas-types [INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1992, B]. Ils sont élaborés à partir du suivi de fermes de référence organisées en réseaux départementaux dans le cadre des opérations "Éleveur Bovin Demain". Ces simulations réalisées à système de production constant et à échéance 1996 permettent de mieux interpréter les enjeux de la réforme [INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1993, C]. Par ailleurs, de nombreuses autres administrations ou organisations agricoles (Chambres d'Agriculture, Direction Départementale de l'Agriculture, Syndicats, etc...) ont été amenées à réaliser des simulations à partir de cas concrets dans le but de répondre aux interrogations des agriculteurs.

Graphique n°1-7 : Les effets négatifs et positifs de la réforme pour la moyenne des éleveurs de bovins des Pays de la Loire (variations de 91 à 96, en 1 000 F).



Source : SCEES - RICA 1989 - INRA Nantes

Tableau n°1-7 : Evolution du revenu moyen (RNE / UTAF) des éleveurs de bovins des pays de Loire après la réforme de la PAC (en 1 000 F).

	1989	1991	1996 avec aides	1996 sans aide
Naisseur-Engraisseurs	66,9	37,5	42,2	- 24,5
Naisseurs	25,8	11,0	20,8	- 28,7
Mixtes	65,2	48,3	54,5	19,4
Lait-Maïs-Bovin	88,4	70,2	76,5	35,2
Lait-Maïs	75,8	63,5	68,0	36,8
Lait-Herbe	36,0	27,9	29,8	13,6
Taurillons	95,1	40,6	34,4	- 37,7
Ensemble des éleveurs	62,5	45,4	50,5	10,5

Source : SCEES - RICA 1989 - INRA Nantes

Sur les exploitations bovines du Charolais (INRA de Dijon)

L'INRA de Dijon a apprécié au niveau micro-économique, par la méthode de la programmation linéaire, l'impact de la réforme sur des réseaux d'exploitations du Charolais. Les simulations sont effectuées à court terme, c'est à dire sans ajustement des facteurs fixes ni progrès technique, puis à moyen terme, avec l'achat possible de facteurs quasi-fixes et augmentation de la productivité du travail. La démarche strictement économique oblige à fixer des quotas de primes individuelles pour les céréales et les jeunes bovins [BORTZMEYER, CAVAILHÈS, 1992].

Sur les exploitations bovines du RICA des Pays de la Loire (INRA de Nantes)

L'INRA de Nantes a évalué les conséquences de la réforme de la PAC sur les 407 exploitations bovines du RICA des Pays de la Loire. Les simulations laissent prévoir, par rapport à une situation de référence 1991, une évolution du RNE en moyenne positive (+13 %). Faisant suite à une très forte dégradation de 1989 à 1991 (-26 %), elle ne permet cependant pas aux éleveurs de retrouver - à structure et à productivité constantes - les revenus de 1989 [COLSON et al, 1992]. Cette évolution moyenne favorable s'observe, des "Laitiers" aux "Allaitants", pour six des sept systèmes techniques étudiés. Seul le système "Taurillons" connaît une nouvelle baisse de ses revenus (-12 %), ces derniers se situant en 1996 presque au tiers de leur valeur de 1989.

De plus, les calculs prévisionnels n'apportent pas de modification importante à la hiérarchie des revenus. La dimension économique et la productivité des facteurs restent des déterminants essentiels des revenus les plus élevés. Par ailleurs, des travaux complémentaires à ces simulations [Graphique n°1-7 et Tableau n°1-7] ont permis de mieux cerner l'optimisation des déclarations [COLSON, DÉARMÉNIEN, 1993, A] dans le cadre de la nouvelle PAC, les stratégies d'adaptation des producteurs de viande bovine [COLSON, CHATELLIER, 1993] et la production de viande bovine extensive dans les Pays de la Loire [COLSON, DÉARMÉNIEN, 1993, B].

1-2-4- Les seuils de "facteur de densité" et l'encouragement à l'extensification

Au regard des simulations qui ont déjà été réalisées, l'originalité de notre étude doit résider dans sa capacité à étudier les effets de la réforme pour l'ensemble des exploitations productrices de viande bovine réparties selon leurs systèmes techniques et leurs classes de chargement. Dans ce paragraphe, nous analyserons la différence entre le chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC, puis nous présenterons les principales questions auxquelles nous souhaitons répondre dans cette étude.

1-2-4-1- Le chargement "herbivore" est différent du facteur de densité PAC : deux outils pour des analyses distinctes

Avec la réforme de la PAC et le plan d'accompagnement, la notion de chargement s'est complexifiée. Elle recouvre désormais le chargement "Herbivore", "le facteur de densité PAC" et le chargement "primes à l'herbe" [Annexe n°1-1]. Ces trois types de chargement se différencient par leur numérateur (les coefficients UGB affectés à chaque catégorie animale et les catégories animales elles-mêmes ne sont pas identiques) et par leur dénominateur (la SFP est variable).

Pour le chargement "herbivore", la SFP comprend toutes les superficies fourragères (y compris le maïs fourrage) alors que pour le facteur de densité PAC et le chargement "primes à l'herbe", la SFP comprend une part variable de maïs fourrage et de céréales intra-consommées selon la stratégie adoptée par l'agriculteur. De plus, la variable UGB "herbivore" existe dans la base de données du RICA (utilisée pour l'étude) alors que la variable UGB "PAC" a été estimée puisque les bovins mâles de 10 mois et de 23 mois ne sont pas renseignés [annexe 1-1].

Les différences de méthodes de calcul de ces trois "chargements" nous obligent à être très précis dans l'emploi des termes. Nous avons préféré utilisé le chargement "herbivore" pour le diagnostic des exploitations bovines et l'étude des effets mécaniques de la réforme PAC sur les revenus des producteurs. En revanche, pour répondre aux questions plus spécifiques à l'efficacité des seuils instaurés par la réforme de la PAC et le plan d'accompagnement national, nous avons retenu le facteur de densité PAC et le chargement "primes à l'herbe". Nous avons distingué deux cas, selon que le maïs fourrage est positionné intégralement dans la SCOP (hypothèse la plus forte) ou dans la SFP.

Notre étude repose donc principalement sur le chargement "herbivore", car il est plus cohérent sur le plan technique (contrairement au facteur de densité PAC, il regroupe l'ensemble des bovins) et plus précis (la SFP est fixe et c'est une variable du RICA). En effet, pour une même structure d'exploitation, le facteur de densité PAC peut être différent suivant les choix stratégiques de l'éleveur (répartition de la superficie de maïs fourrage entre la sole céréalière et la SFP, demande de primes sur un nombre limité d'animaux, etc...). Si nous avons préféré asseoir notre analyse sur le chargement "herbivore", il n'en demeure pas moins que nous pourrions, à l'avenir, réaliser cette étude suivant le facteur de densité PAC.

Comment s'explique la différence entre le chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC ?

La différence entre le chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC s'explique par le fait que ces deux types de chargement n'ont pas le même numérateur et le même dénominateur (dans le cas où le maïs fourrage est intégré dans la SCOP). Pour l'ensemble des exploitations bovines du RICA, le nombre total d'UGB "herbivore" est de 15,1 millions et le nombre d'UGB "PAC" est estimé à 10,2 millions soit une différence de près de 5 millions d'UGB.

Tableau n°1-8 : La répartition des UGB "herbivore" et des UGB "PAC" selon les différentes catégories animales : analyse sur les exploitations bovines du RICA

Catégories animales	UGB (en millier.)			
	"Herbivore"		"PAC"	
Vaches laitières	5 170	34 %	5 170	50 %
Vaches allaitantes	2 821	18 %	3 182	31 %
Bovins de - 1 an	1 811	12 %	0	0 %
Bovin mâles de 1 à 2 ans	898	6 %	0	0 %
Bovin mâles de plus de 2 ans	465	3 %	0	0 %
Bovins mâles primables 10 mois	0	0 %	1 042	10 %
Bovins mâles primables 23 mois	0	0 %	386	4 %
Génisses > 1 an	3 276	22 %	0	0 %
Veaux (batterie + boucherie)	171	1 %	0	0 %
autres (brebis, chèvre, etc...)	541	4 %	444	5 %
Total	15 157	100 %	10 225	100 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Les 15,1 millions d'UGB "herbivore" sont constitués pour 34 % de vaches laitières, 18 % de vaches allaitantes, 22 % de génisses, 12 % de bovins de moins d'un an [Tableau n°1-8]. Comparativement, les 10,2 millions d'UGB "PAC" regroupent 50 % de vaches laitières, 31 % de vaches allaitantes, 10 % de bovins mâles primables de 10 mois et 4 % de bovins mâles primables de 23 mois. Ainsi, non seulement, les catégories animales ne sont pas les mêmes (exemple : les génisses ne sont pas intégrées dans le calcul des UGB "PAC"), mais en plus les coefficients affectés à chaque catégorie étant différents, le nombre d'UGB comptabilisés pour une catégorie animale commune n'est pas identique (exemple : les vaches allaitantes).

La répartition ci-dessus est réalisée pour l'ensemble des exploitations bovines. Mais, dès lors que l'on raisonne au niveau des systèmes techniques, la proportion de telles ou telles catégories animales dans les UGB totaux ("herbivore" et "PAC") est extrêmement variable. Pour le type de production "Laitier", les vaches laitières représentent 60 % des UGB "herbivore" et 90 % des UGB "PAC".

De même, pour le type "Allaitant", les vaches allaitantes correspondent à 47 % des UGB "herbivore" et 76 % des UGB "PAC"[Annexe n°1-1].

Le rapport UGB "PAC" / UGB "herbivore" qui est de 67,5 % pour l'ensemble des exploitations bovines du RICA, varie selon les systèmes. Il est, par exemple, de 74,1 % pour le système "Naisseur", de 66,7 % pour le "Lait-Spécialisé-Maïs", de 79 % pour le "Taurillon", de 55 % pour le "Mixte > 120 000 litres de quota" et de seulement 22,2 % pour le système "Emboucheur" (engraissement important de génisses).

Tableau n°1-9 : Les éléments explicatifs des écarts entre le chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC des 310 591 exploitations bovines du RICA

Systèmes techniques	UGB (nb.)		Surface (Ha)	
	UGB Herbivore	UGB PAC	SFP	SFP - Maïs Fourrage
	Total	Total	Total	Total
Naisseur	2 511	1 863	2 051	1 970
Naisseur-Engraisseur	2 717	1 938	1 923	1 727
Lait-Spécialisé- Maïs	2 765	1 844	1 661	1 031
Lait-Spécialisé-Herbe	1 791	1 207	1 539	1 450
Lait-Bovin-Maïs	2 170	1 427	1 181	753
Lait-Bovin-Herbe	791	506	591	533
Mixte < 120 000 L	949	652	688	598
Mixte > 120 000 L	998	550	664	530
Taurillon	141	111	67	28
Emboucheur	134	29	103	92
Divers	184	93	99	81
Total	15 157	10 225	10 572	8 796

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Dans l'hypothèse où l'on positionne le maïs fourrage dans la SCOP, l'écart entre le chargement "herbivore" et le facteur de densité "PAC" s'explique, aussi, par une différence de SFP (le dénominateur). La SFP totale regroupe 10,5 millions d'hectares, alors que la SFP hors maïs fourrage est de 8,7 millions d'hectares [Tableau n°1-9]. La possibilité qui est offerte aux agriculteurs de répartir ces 1,8 millions d'hectares de maïs fourrage entre la SCOP et la SFP, rend difficile l'estimation du chargement "PAC" (surtout pour les systèmes où le maïs fourrage est le pilier de l'alimentation animale).

Quelle est la relation entre le chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC ?

Pour être en mesure de savoir s'il existe une relation entre chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC, nous avons réalisé, à partir du RICA, une étude comparative. Elle montre que sur l'ensemble des exploitations bovines, le chargement "herbivore" moyen est de 1,60 et le facteur de densité PAC moyen est de 1,44 (maïs = SCOP) et de 1,05 (maïs = SFP) soit une différence des moyennes de respectivement 0,16 et 0,55 [Tableau n°1-10]. Lorsque l'on raisonne à partir de la médiane, on constate que la différence entre les deux chargements est encore plus importante (0,30 si le maïs fourrage est une céréale et 0,55 s'il est dans la SFP).

Tableau n° 1-11 : La dispersion de l'écart entre le chargement "herbivore" et le facteur de densité PAC : analyse sur les 310 591 exploitations bovines du RICA

Systèmes techniques	Chargement herbivore - Facteur de densité PAC							
	Hypo n°1 : Maïs Fourrage = SCOP				Hypo n°2 : Maïs Fourrage = SFP			
	Moy.	75 %	Méd.	25 %	Moy.	75 %	Méd.	25 %
Naisseur	0,27	0,38	0,24	0,12	0,34	0,44	0,3	0,16
Naisseur-Engraisseur	0,29	0,48	0,33	0,18	0,54	0,66	0,48	0,34
Lait - Spécialisé - Maïs	-0,28	0,10	-0,13	-0,51	0,57	0,67	0,52	0,37
Lait - Spécialisé - Herbe	0,34	0,43	0,29	0,16	0,41	0,49	0,36	0,22
Lait - Bovin - Maïs	-0,14	0,27	0,02	-0,35	0,70	0,81	0,64	0,54
Lait - Bovin - Herbe	0,42	0,50	0,37	0,30	0,52	0,63	0,50	0,39
Mixte < 120 000 L	0,20	0,45	0,27	0,14	0,47	0,60	0,45	0,29
Mixte > 120 000 L	0,41	0,59	0,45	0,31	0,73	0,87	0,67	0,52
Taurillon	-1,64	-0,06	-0,74	-3,33	0,72	1,20	0,51	0,14
Emboucheur	0,94	1,42	0,91	0,45	1,30	1,62	0,98	0,57
Divers	0,59	0,75	0,44	-0,10	1,49	1,26	0,68	0,41
Total	0,15	0,41	0,23	0,01	0,54	0,65	0,45	0,29

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°1-10 : La comparaison entre le chargement herbivore et le facteur de densité des 310 591 exploitations bovines du RICA - France

Systèmes techniques	Charg.Herbivore		Facteur de densité PAC			
	(UGB He / Ha SFP)		Maïs = SCOP		Maïs = SFP	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Naisseur	1,44	1,21	1,17	0,93	1,11	0,90
Naisseur - Engraisseur	1,62	1,44	1,32	1,09	1,08	0,90
Lait - Spécialisé - Maïs	1,74	1,63	2,02	1,78	1,17	1,1
Lait - Spéc - Herbe	1,31	1,18	0,96	0,85	0,90	0,81
Lait - Bovin - Maïs	1,94	1,85	2,09	1,86	1,24	1,20
Lait - Bovin - Herbe	1,45	1,33	1,02	0,90	0,93	0,81
Mixte < 120 000 L	1,47	1,34	1,26	1,03	1	0,92
Mixte > 120 000 L	1,58	1,54	1,17	1,07	0,85	0,81
Taurillon	2,48	2,02	4,13	3,92	1,75	1,31
Emboucheur	1,67	1,36	0,72	0,13	0,36	0,10
Divers	2,39	1,55	1,79	1,00	0,89	0,66
Total	1,60	1,44	1,44	1,14	1,05	0,95

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

La poursuite de l'analyse au niveau des systèmes techniques, montre que la différence des moyennes de 0,15 calculée sur l'ensemble des exploitations bovines masque, en fait, de très grandes disparités. Lorsque le maïs est dans la SCOP, la différence des moyennes est proche de 0,3 pour les systèmes "Naisseur", "Naisseur-Engraisseur", "Lait-Spécialisé-Herbe", alors qu'elle est de - 1,64 pour le système "Taurillon", de - 0,15 pour le "Lait-Bovin-Maïs", de 0,95 pour le système "Emboucheur". Cette très forte hétérogénéité des résultats se retrouve également lorsque l'on raisonne à partir de la médiane.

Par ailleurs, cette étude montre que la précision du facteur densité PAC est d'autant plus incertaine que le système utilise une part importante de maïs fourrage. Toutes exploitations bovines confondues, le facteur de densité (maïs = SCOP) moyen est de 1,44 et le facteur de densité (maïs = SFP) moyen est de 1,05 soit une différence de 0,39. On constate que cette différence varie beaucoup selon les systèmes, puisqu'elle est de 2,38 pour le système "Taurillon", 0,85 pour le "Lait-Bovin-Maïs" et 0,06 pour les systèmes "Naisseur" et "Lait-Spécialisé-Herbe".

Lorsque l'on place l'analyse au niveau des systèmes, on constate qu'il existe un écart assez important entre le chargement "herbivore" et le "facteur de densité PAC" (quelque soit le positionnement du maïs fourrage). L'analyse de la dispersion de ces écarts [Tableau n°1-11], réalisée par quartile, renforce l'idée selon laquelle le chargement "herbivore" ne permet pas d'estimer, a priori, le facteur de densité PAC (ou le contraire).

Le chargement "herbivore" est donc différent du facteur de densité PAC, et ce, d'autant plus que l'on souhaite raisonner par système technique. Quelle que soit les techniques utilisées, il nous semble qu'il n'est pas possible de déterminer une relation fiable entre ces deux modes de calcul. C'est pourquoi, il convient d'être précis sur les définitions lorsque l'on aborde la notion de chargement des exploitations bovines.

1-2-4-2- Extensification des exploitations bovines et efficacité des seuils ?

Le chargement "herbivore" est une approche purement technique, alors que le facteur de densité PAC et le chargement "primes à l'herbe" sont des approches administratives. Ces dernières ont été mises en place d'une part, pour encourager l'extensification des exploitations bovines dans un souci d'occupation de l'espace et, d'autre part, pour résorber les problèmes des excédents qui pèsent lourd sur le budget du FÉOGA. Pour encourager les éleveurs à s'orienter dans cette voie, les Pouvoirs Publics ont couplé les primes bovines à ces chargements en instaurant plusieurs seuils conditionnant les droits à primes.

Pour le facteur de densité PAC, les primes bovines dépendent des seuils de 1,4 et de 2 UGB "PAC" / ha SFP (avec possibilité de répartir le maïs fourrage et les céréales intra-consommées). Lorsque le facteur de densité PAC est supérieur à deux, les primes sont versées suivant le mode d'écrêtement (c'est à dire $2 / \text{facteur de densité PAC de l'exploitation} * \text{nombre d'animaux primables} * \text{montant unitaire de la prime}$). Lorsqu'il est compris entre 1,4 et 2, les exploitations bénéficient de l'intégralité du droit à prime (primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes et primes spécifiques aux bovins mâles). Pour les exploitations dont le facteur de densité PAC est inférieur à 1,4, une bonification supplémentaire de 30 Écus est accordée par animal primable [Annexe n°1-1].

Pour le chargement "herbivore", les primes sont versées sur les surfaces en prairies (permanentes, temporaires et artificielles) en fonction des seuils de 1 et 1,4 UGB "ICH" / ha de SFP [Annexe 1-1]. Une prime par hectare de prairie est accordée aux exploitations pour lesquelles le chargement "primes à l'herbe" est inférieur à 1. Lorsqu'il est compris entre 1 et 1,4, les primes sont octroyées à la condition que les surfaces en prairies représentent au moins les trois quart de la SAU. Le montant de l'aide a été fixé à 120 F / ha en 1993, 200 F / ha en 1994 et 300 F / ha en 1995, 1996 et 1997. Cette aide n'est versée qu'aux exploitations qui vérifient ces critères et qui détiennent à la fois plus de trois UGB "ICH" et plus de trois hectares d'herbe. De plus, cette aide est limitée à 100 hectares par exploitation et un chargement plancher de 0,6 UGB "ICH" / ha de SFP a été mis en place (c'est à dire que lorsque le chargement "primes à l'herbe" est inférieur à 0,6, la superficie primée est limitée à celle qui correspondrait à un chargement "primes à l'herbe" de 0,6).

Par ces aspects techniques, transparait la volonté des Pouvoirs Publics d'encourager les éleveurs à réduire leur chargement, soit par une augmentation de surface (ce qui est intéressant sur le plan de l'occupation de l'espace), soit par une réduction de cheptel (ce qui est favorable sur le plan de la maîtrise des volumes de production). Mais, ce souhait se transformera-t-il en réalité ? Cette question est au coeur des réflexions menées actuellement pour savoir si ces seuils de chargement et le montant des primes bovines seront des mesures suffisamment incitatives.

Quel sera l'efficacité des seuils du facteur de densité PAC ?

Les exploitations bovines dont le facteur de densité PAC est inférieur à 1,4 ne sont pas encouragées à s'extensifier davantage. De même, quel que soit leur niveau de facteur de densité, les ateliers laitiers n'y sont pas incités non plus, car les vaches laitières ne bénéficient pas des primes bovines bien qu'elles soient comptabilisées comme UGB "PAC" (contrairement au projet initial de réforme de la PAC de Mac Sharry). C'est pourquoi, pour être en mesure d'évaluer le nombre d'exploitations bovines réellement concernées par les mesures d'encouragement à l'extensification, il est nécessaire de raisonner au niveau des systèmes (pour différencier les laitiers des autres) et de répartir les exploitations selon les trois classes de facteur de densité : la classe inférieure à 1,4, celle comprise entre 1 et 1,4 et celle qui est supérieure à 2 UGB "PAC" / ha de SFP (maïs fourrage = SCOP ou SFP).

Du fait des effets joués par les seuils, les exploitations bovines (exception faite des exploitations laitières) dont le facteur de densité PAC est compris entre 1,4 et 2, ont d'autant plus intérêt à s'extensifier que celui-ci est proche du seuil de 1,4 [CHATELLIER, COLSON, 1992]. Mais, le dénombrement des exploitations selon trois classes de facteur de densité PAC ne nous permet pas de connaître cette dispersion intra-classe. Ainsi, nous avons dû, pour chaque système, répartir les exploitations bovines selon 15 classes de facteur de densité (maïs fourrage = SCOP ou SFP).

Les seuils fixés par la PAC favoriseront-ils l'occupation du territoire ? Pour apporter des éléments de réflexion à cette interrogation, il nous semble important d'estimer, par type de production, le nombre de bovins (répartis par catégories animales), l'ampleur de la SFP et de la SCOP contenus au sein de chacune des trois classes de facteur de densité PAC.

L'efficacité des seuils du chargement "primes à l'herbe" ?

Dans le cadre de la réforme de la PAC, le maïs fourrage peut bénéficier des aides attribuées aux surfaces céréalières et les vaches laitières ne sont pas concernées pas les aides bovines. Ces deux décisions sont souvent présentées comme l'un des paradoxes de la réforme du 21 mai 1992 [KROLL, 1993]. En effet, d'une part, on n'incite pas les exploitations laitières à s'extensifier, alors qu'elles sont souvent plus intensives que la plupart des autres exploitations bovines (système "Naisseur, "Naisseur-Engraisseur", etc...) et d'autre part, les exploitations ayant une alimentation à base d'herbe ne peuvent bénéficier de ces aides, alors qu'elles répondent mieux à la contrainte de l'occupation du territoire. Ces dysfonctionnements jumelés aux pressions de la profession agricole, ont amené les Pouvoirs Publics français à instauré la prime à l'herbe dans un souci d'encouragement à l'occupation du territoire et de rééquilibrage vis à vis des systèmes à base d'herbe.

Les seuils de chargement envisagés seront-ils efficaces et / ou incitateurs ? Quels sont les systèmes les plus concernés par ces mesures ? Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de connaître, par système, la répartition des exploitations bovines selon les différentes classes de chargement "primes à l'herbe". Les aides étant versées à l'hectare de prairie (contrairement au facteur de densité PAC), les exploitations laitières sont, dans ce cas, incitées à valoriser l'herbe. Ceci renforce l'intérêt d'estimer, pour l'ensemble des exploitations bovines et surtout par système, le coût budgétaires de cette mesure (où la surface totale de prairies primées).

Quelles sont les incidences de la réforme selon le niveau de chargement des exploitations ?

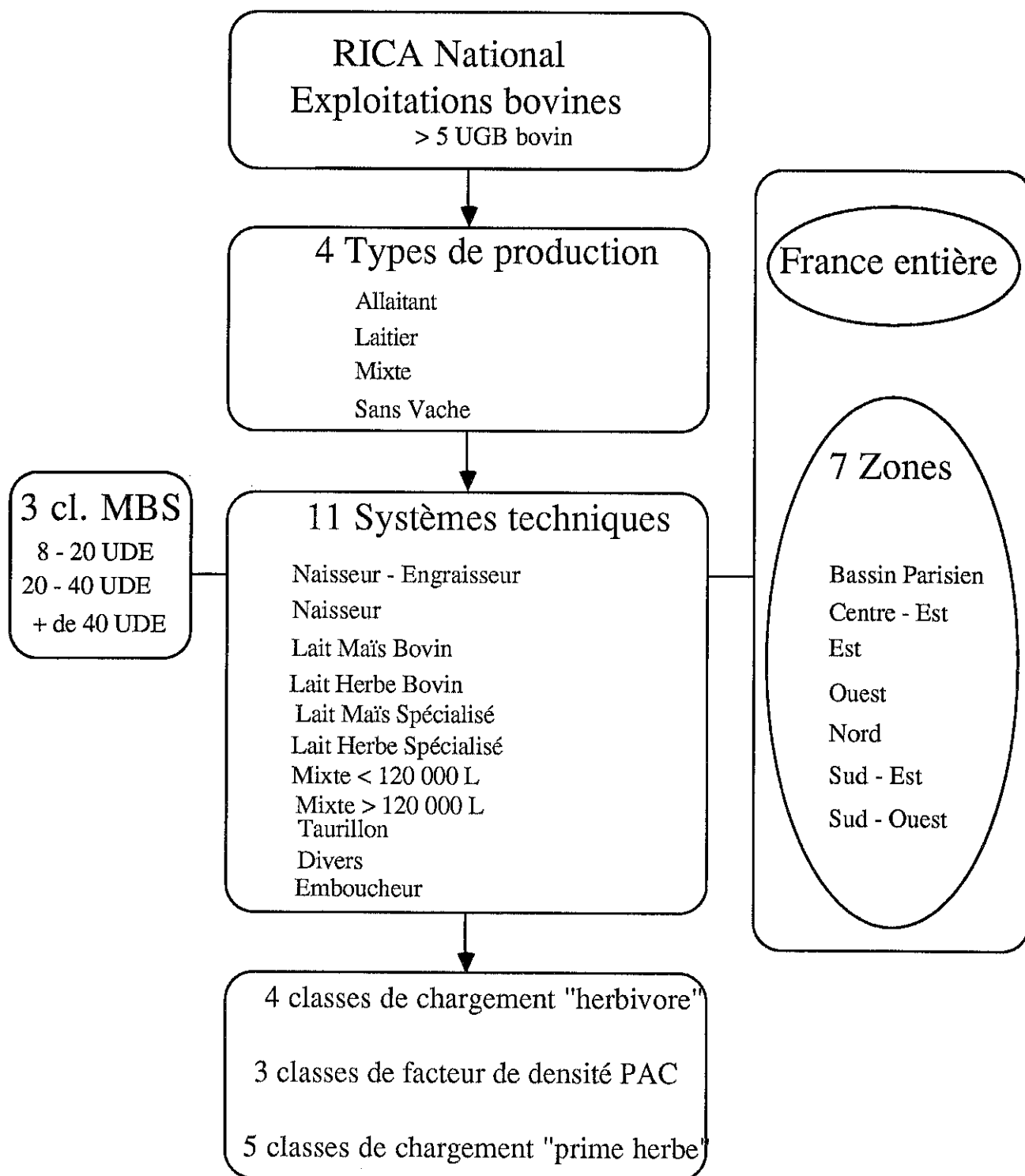
Du fait des rapports de prix entre les facteurs de production, les exploitations bovines qui sont intensives par rapport au sol, bénéficient souvent, et depuis plusieurs années, de revenus supérieurs aux exploitations plus extensives [STRAUSS, 1992]. L'impact de réforme de la PAC sur les exploitations bovines ne se limite pas aux mesures spécifiques à l'OCM de la viande bovine. La révision de l'OCM des céréales caractérisée, notamment, par l'attribution d'aides sur les surfaces en maïs fourrage et en céréales intra-consommées, sera également un facteur déterminant de l'évolution des revenus après l'application "mécanique" de la réforme de la PAC. L'attribution d'aides bovines proportionnellement plus importantes pour les exploitations "extensives" ne signifie donc pas forcément que ces exploitations seront plus gagnantes avec la réforme de la PAC que les exploitations "intensives".

Dans un premier temps, nous vérifierons, par système, que le RNE (moyen et rapporté au facteur de production) des exploitations bovines augmente avec le facteur de densité PAC. Ensuite, nous étudierons les effets de l'application "mécanique" de la réforme de la PAC sur le revenu des exploitations bovines. Dans un premier temps, ces simulations seront réalisées à horizon 1996 (au terme de la période transitoire) et selon quatre classes de chargement "herbivore".

Les aides directes versées par la nouvelle PAC aux exploitations bovines sont-elles des aides compensatoires au revenu ou une compensation à l'occupation de l'espace ? Si la réponse à cette question est difficile, ce travail permettra au moins de savoir, si, conformément aux objectifs d'extensification prônés par la nouvelle PAC, les exploitations extensives voient leur revenu évoluer plus favorablement que ceux des exploitations intensives. Cette évolution de revenu résultera d'une combinaison de facteurs qui joueront soit favorablement, soit défavorablement. L'analyse de ces facteurs constitue une étape décisive pour comprendre l'ampleur des changements intervenus avec la réforme PAC (évolution des produits, des aides directes végétales et animales).

Les problèmes d'occupation de l'espace et la réforme de la PAC donnent au critère de chargement une dimension nouvelle qui dépasse le caractère purement technique qu'on lui attribuait par le passé. Après avoir démontré les enjeux de cette étude, nous nous proposons de présenter les outils et la méthode qui nous ont permis de répondre aux questions posées.

Figure n°1-3 : Présentation schématique de la méthode de travail



1-3- LA MÉTHODE D'ANALYSE DES EXPLOITATIONS BOVINES

Dans ce chapitre, nous présenterons les choix méthodologiques qui ont été pris pour répondre aux questions posées dans la problématique sur la caractérisation des exploitations bovines et l'évaluation des conséquences "mécaniques" de la réforme de la PAC [Figure n°1-3]. Ils concernent le choix du RICA comme base de données, le choix de la typologie des exploitations bovines, le choix des classes de chargement "herbivore" et de dimension économique et le choix de sept zones géographiques de production.

1-3-1- Le RICA : une base de données adaptée pour cette étude

Le choix du RICA a été guidé par le fait que cette base de données devait nous permettre d'étendre nos résultats à l'ensemble des exploitations bovines françaises, de réaliser un diagnostic précis sur le plan technique (assolement, nombre de vaches, de bovins, etc...) économique et financier (compte de résultat, bilan d'exploitation) et d'analyser les conséquences de la réforme de la PAC. Après avoir donné les raisons qui nous ont conduit à retenir le RICA, nous le présenterons succinctement, en insistant sur ses principaux atouts et inconvénients par rapport à notre étude.

1-3-1-1- Le RGA 1988 et l'enquête structure 1990 : en complément du RICA

Le Recensement Général de l'Agriculture de 1988 constitue la dernière enquête exhaustive sur la structure des exploitations agricoles françaises. Ce dernier, réalisé tous les dix ans, est inadapté dans notre cas puisqu'il ne comporte pas de données comptables. Néanmoins, l'interrogation, par l'intermédiaire de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), de la base de données issue du RGA et détenue par le Centre National Informatique de Toulouse peut permettre d'obtenir des informations complémentaires intéressantes.

Les enquêtes de structure (500 à 600 exploitations enquêtées par département), réalisées tous les deux ans (la dernière ayant eu lieu d'octobre à décembre 1990) constituent également une source d'information importante sur les structures des exploitations agricoles françaises [ENQUÊTE DE STRUCTURE, 1990]. Si elles permettent d'appréhender correctement la réalité régionale, l'absence de données comptables est une limite importante. Cependant, nous nous y référerons comme base de comparaison avec les résultats que nous obtiendrons par l'intermédiaire du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA).

Les échantillons des différents centres de comptabilités et de gestion départementaux, bien que comportant toutes les informations comptables nécessaires, ne sont pas assez représentatifs. De plus, il n'existe pas une base de données nationale actualisée et facilement exploitable depuis l'INRA.

1-3-1-2- Le RICA : une base données nationale, représentative et actualisée

Seul le RICA est susceptible de nous fournir les informations attendues, tant au niveau des données comptables et techniques que de la représentativité à attendre. La base de données du RICA national nous permet d'avoir une vision de l'agriculture française avec une bonne fiabilité. Nous présenterons succinctement son historique, son champ d'application et les différents partenaires qui concourent à son élaboration.

Le RICA France en 1991 : 7 468 individus ou 526 000 exploitations extrapolées

Le RICA, en tant qu'outil statistique communautaire, est instauré en France, en 1968, par application du règlement 79/65/CEE. Il a pour objectif de fournir des informations sur le fonctionnement technico-économique des exploitations agricoles. Constitué, en vue de la connaissance des revenus agricoles [CLEMENT, 1981], l'échantillon RICA regroupait initialement de 16 000 exploitations sur l'ensemble de la communauté dont 3 500 en France. Cette base de données s'est progressivement élargie et compte aujourd'hui près de 55 000 exploitations sur l'ensemble des pays de la CEE dont 7 400 en France. Le RICA est actualisé chaque année et il a bénéficié depuis sa création de plusieurs restructurations importantes telles que l'harmonisation avec le nouveau plan comptable et la modernisation des moyens de collecte et de diffusion des informations en 1987.

Tableau n°1-12 : Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles françaises : analyse comparée entre le RICA 1991 et le RGA 1988

OTEX		RICA 1991		RGA 1998
Définition	n°	Echantillon	Univers	Exploitations à temps complet
Céréales	11	525	28 973	35 915
Céréales et autres grandes cultures	12	1 308	80 490	83 987
Maraîchage	28	166	14 794	16 129
Fleurs et horticulture diverse	29	107	7 303	8 958
Vins de qualités	37	564	37 039	37 270
Autre viticulture	38	236	16 379	19 414
Fruits et autres cultures permanentes	39	275	15 443	17 236
Bovins lait	41	1 346	108 098	137 831
Bovins élevage et viande	42	541	46 722	61 241
Bovins lait, élevage et viande	43	276	20 754	22 863
Ovins, caprins et autres herbivores	44	361	26 626	44 254
Granivores	50	160	10 224	12 481
Polyculture	60	302	26 223	34 652
Polyélevage à orientation herbivores	71	137	13 788	24 209
Polyélevage à orientation granivores	72	133	9 455	10 241
Grandes cultures et herbivores	81	892	53 931	66 873
Autres combinaisons culture - élevage	82	139	9 881	12 360
Total	---	7 468	526 123	645 914

Sources : RICA - France - 1991 / INRA - ESR - Nantes

Le RICA : un échantillon représentatif de la diversité des systèmes de production

L'univers RICA 1991 est représentatif de l'activité bovine française. Il regroupe 3,3 millions de vaches allaitantes et 5,1 millions de vaches laitières (contre respectivement 3,7 et 5,3 millions dans l'enquête de structure de 1990). De plus, il comporte une SAU totale de 24,9 millions d'hectares contre 28,1 millions d'hectares pour l'enquête de structure. L'échantillon extrapolé (dit "univers RICA") est déterminé en fonction de trois critères de sélection : la région administrative, l'orientation technico-économique (OTEX) et la classe de dimension économique des exploitations (MBS). La comparaison des données du RGA de 1988 avec celles de l'univers RICA de 1991 montre que ce dernier représente bien les exploitations agricoles françaises à temps complet et qu'il prend en compte la diversité des systèmes de production [Tableau n°1-12]. L'écart entre le nombre d'exploitations à temps complet du RGA et l'univers du RICA a pour origine le décalage de trois années et la différence dans la définition du terme "à temps complet".

Le RICA comporte 2 163 exploitations orientées principalement vers l'élevage bovin (OTEX n°41, n°42 et n°43) soit 175 574 individus extrapolés (33,3 % de l'univers RICA). A ces trois OTEX, il convient d'ajouter un nombre non négligeable d'exploitations détenant des bovins mais dont la production bovine ne constitue pas l'essentiel de l'activité agricole.

Une bonne représentativité régionale

La représentativité régionale est obtenue grâce à des coefficients d'extrapolation attribués à chaque exploitation. L'analyse comparée avec l'enquête de structure de 1990, montre que le RICA a une bonne représentativité au niveau des régions administratives. Ainsi, par exemple, certaines régions regroupent plus de 45 000 individus extrapolés (Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire) alors que d'autres disposent de moins de 10 000 individus extrapolés (Alsace, Corse, Franche Comté, etc...). La possibilité qui nous est offerte d'utiliser le RICA pour réaliser des approches au niveau des régions constitue un atout supplémentaire qui nous a influencé dans le choix de la base de données du RICA.

Le RICA : un accord tripartite INRA - INSEE - SCEES et de multiples autres partenaires

Le fonctionnement du RICA (méthodologie, organisation et suivi de l'enquête, publication des résultats, etc...) est assuré par un secrétariat permanent, basé au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et composé de membres du SCEES, de l'INSEE et de l'INRA. Ce secrétariat permanent est le correspondant de la Direction de l'Agriculture à la Commission des Communautés européennes, responsable du RICA communautaire.

Coordonnées par le SCEES, les Services Régionaux de la Statistique Agricole (SRSA) sont responsables au niveau régional du fonctionnement du réseau (sélection des exploitations, suivi de l'enquête, apurement des fiches comptables, etc...). Les offices comptables et les centres de gestion gèrent l'essentiel des comptabilités tenues pour les besoins du RICA et fournissent leurs données aux SRSA. Les services Informatiques Régionaux de l'INSEE effectuent la saisie des fiches comptables lorsque celles-ci demeurent transmises sous forme papier. Le Centre National Informatique de l'INSEE à Aix en Provence (CNIA) est responsable de la création et de la maintenance de l'essentiel des applications RICA en informatique lourde, comme par exemple la création des fichiers destinés à la base de données du logiciel "Statistical Analysis System" (SAS). Le CNIA stocke la base de données du RICA - SAS sur laquelle nous travaillons depuis le Laboratoire d'Études et de Recherche Économique de l'INRA de Nantes.

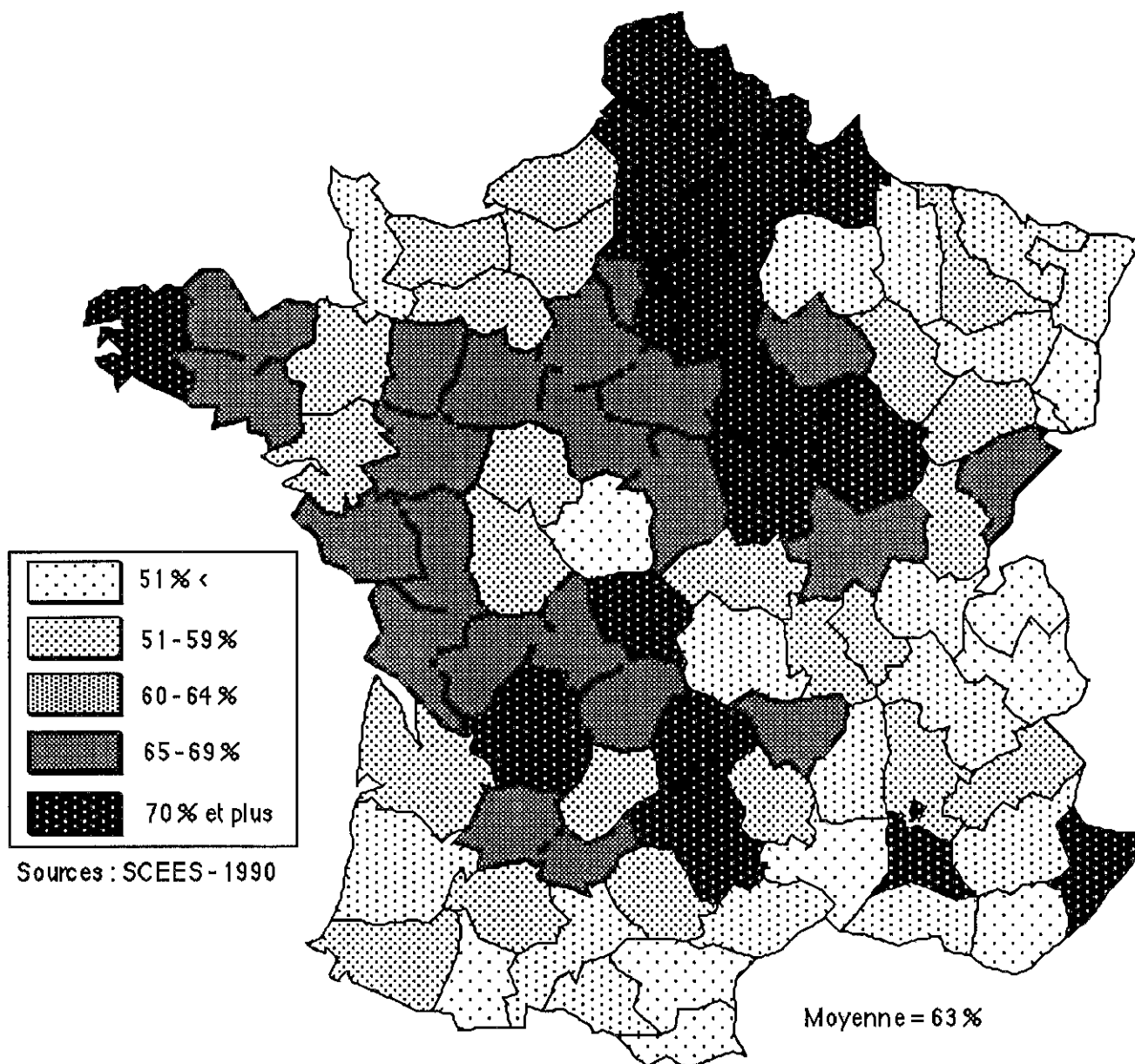
1-3-1-3- Les limites du RICA

Si le RICA est globalement adapté à cette étude, il n'en demeure pas moins qu'il comporte aussi certaines limites.

De nombreuses variables mais un besoin d'harmonisation avec la nouvelle PAC

L'un des atouts incontestables du RICA est qu'il regroupe de très nombreuses variables et donne la possibilité d'en reconstituer d'autres à partir des variables existantes. Cependant, les variables du RICA, dans leurs configurations actuelles, ne sont pas toujours suffisantes ou adaptées pour faire

Carte n° 1-5 : Les exploitations agricoles à temps complet (en % par département)



l'analyse prospective sur la réforme de la PAC. Nous avons donc été amenés à réaliser des approximations pour la reconstitution de certaines variables. Ce fût le cas, notamment, pour les UGB PAC utilisés pour le calcul du facteur de densité PAC, puisque le RICA ne distingue pas les catégories animales "broutards de 10 mois" et "animaux mâles de 23 mois" [Annexe n°1-1].

De même, les données contenues dans le RICA ne sont exploitables que par circonscription, base de leur représentativité. En ce qui concerne la France, le niveau le plus fin de l'analyse est celui de la région administrative. Ainsi, il serait intéressant de pouvoir accéder à des informations départementales pour d'une part, tenir compte des nouvelles mesures de la PAC qui intègre le rendement moyen départemental comme base de référence pour l'attribution des aides céréalières, et d'autre part, être en mesure de reconstituer des régions à sa guise [SPINDLER, 1991].

Le RICA ne permet pas d'estimer la production de viande bovine (en tonnage et en têtes)

Le RICA donne des informations sur les mouvements d'animaux (vente, achat, autoconsommation) selon différentes catégories de bovins et de classes d'âges : vaches laitières, vaches allaitantes, bovins de moins d'un an, bovins mâles de 1 à 2 ans, bovins mâles de plus de 2 ans, génisses de 1 à 2 ans, génisses d'élevage de plus de 2 ans, génisses à viande de plus de 2 ans, veaux de batterie, veaux de boucherie. A partir de ces données, il est possible de déterminer la production brute (en tête) de différentes catégories animales (production brute = ventes - achats + autoconsommation et prestation en nature + variation d'inventaire). En revanche, il est très difficile de connaître la production de viande bovine (production abattue et solde du commerce extérieur), puisque cette variable n'est pas renseignée.

Dans ce contexte, nous avons testé plusieurs hypothèses pour estimer la production bovine (en tête) à partir du RICA, en menant une analyse comparée avec les données du SCEES [INSTITUT DE L'ÉLEVAGE, 1992 A]. Celle ci montre que des écarts sont importants pour certaines catégories animales. Les problèmes d'harmonisation des catégories d'animaux entre le RICA et les statistiques du SCEES ne peuvent, cependant, expliquer qu'une partie de ce décalage. Nos estimations à partir du RICA semblent correctes lorsque les animaux sont en fin de cycle de production (vaches, boeufs, taurillons). Elles sont par contre très insuffisantes lorsque les catégories animales sont dans une situation intermédiaire (génisses, veaux).

La confrontation de nos hypothèses avec les données réelles et la prise en considération des commentaires d'expert de la filière viande bovine (GUESDON J. C., Institut de l'Élevage), nous a amené à rejeter l'opportunité d'utiliser le RICA pour apprécier la production de viande bovine en France.

Un champ d'application limité aux exploitations professionnelles

Le RICA, qui contient uniquement des exploitations occupant plus de 0,75 UTA est représentatif de l'ensemble des exploitations à temps complet (au sens RICA). Pour la France, l'échantillon 1991 comportant 7 428 exploitations, représente 526 123 exploitations de l'univers RICA, univers obtenu en cumulant les coefficients d'extrapolation de chaque individu de l'échantillon.

N'entrent aujourd'hui dans le champ d'observation du RICA que les exploitations dites professionnelles, de plus de 12 hectares équivalent blé (≥ 8 Unités de Dimension Économique) et dont le chef consacre plus des trois quart de son temps à la production sur l'exploitation. Le RICA ne prend donc pas en compte le tiers des exploitations agricoles françaises [ENQUÊTE DE STRUCTURE, 1990]. Ces exploitations, dont la proportion varie [Carte n°1-5] selon les régions (moins de 30 % dans le nord, plus de 50 % sur le pourtour méditerranéen) détiennent une part très faible de la production agricole finale et dispose de superficies réduites. Par conséquent, cette limitation du RICA aux exploitations professionnelles ne constitue pas, pour notre étude, une limite importante.

Depuis 1988, les exploitations au bénéfice réel sont admises au RICA, ce qui n'était pas le cas antérieurement. Cette évolution récente de l'échantillon RICA lui confère ainsi une meilleure représentativité, notamment pour les exploitations de grande dimension économique.

Tableau n°1-13 : La répartition de l'effectif français de bovins entre les 17 OTEX

Système de prod.	n° OTEX	Vaches allaitantes		Vaches laitières		Tot. UGB bovins	
		Effectif * 1000	%	Effectif * 1000	%	Effectif * 1000	%
Bovins lait	41	76	2,3 %	3 282	63,4 %	5 457	37,3 %
Bovins viande	42	1 662	50 %	2	0 %	2 905	19,8 %
Bovins mixtes	43	247	7,5 %	478	9,3 %	1 441	9,8 %
Culture-élevage	81+82	517	15,5 %	855	16,6 %	2 420	16,6 %
Grandes cultures	11+12+60	372	11,2 %	129	2,5 %	1 005	7 %
Ovins	44	215	6,5 %	38	0,7 %	392	2,6 %
Granivores	50	25	0,7 %	12	0,2 %	77	0,5 %
Polyélevage	71+72	189	5,7 %	370	7,2 %	913	6,2 %
Divers	28 + 29 +37 + 38 + 39	20	0,6 %	4	0,1 %	36	0,2 %
Total 17 OTEX		3 328	100 %	5 173	100 %	14 649	100 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°1-14 : La représentativité de la typologie par rapport à l'ensemble du RICA

	RICA Echantillon Bovin	RICA Total	% Bovin / Total
Échantillon RICA	4 214	7 468	56,4 %
Univers RICA	310 591	526 123	59 %
SAU (1000 ha)	15 974	24 924	64,1 %
SFP (1 000 ha)	10 572	11 731	90,1 %
Maïs Fourrage (1 000 ha)	1 774	1 806	98,2 %
STH (1 000 ha)	5 964	6 672	89,4 %
VA (1 000)	3 319	3 328	99,7 %
VL (1 000)	5 170	5 173	99,9 %
Total Bovins (1 000)	20 136	20 185	99,7 %
UGB Herbivore (1 000)	15 157	16 171	93,7 %
UGB PAC (1 000)	9 886	10 705	92,3 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

L'épuisement rapide de la représentativité des échantillons

Le RICA est l'une des bases de données les plus importantes du secteur agricole français puisqu'elle regroupe un échantillon de près de 7500 individus réels sur lesquels il est possible d'obtenir la quasi-totalité des informations intéressantes et récoltables sur une exploitation agricole (données de caractéristiques générales, techniques, économiques, financières). Cependant, dans le cas de segmentations successives, la représentativité a tendance à s'atténuer. C'est pourquoi dans les différents travaux que nous réaliserons, nous devons veiller à concilier, un découpage suffisant pour être précis sur le plan technique et une bonne représentativité des échantillons. S'il n'existe pas de normes précises concernant les seuils limites de représentativité, nous considérerons que les sous groupes comportant moins de trente individus réels seront à analyser avec précaution.

Les ratios de moyennes ou les moyennes de ratios : les problèmes de calcul

Pour les calculs de ratios, à partir la base de données du RICA, nous avons utilisé des ratios de moyennes et non pas des moyennes de ratios. En effet, dans ce dernier cas, il peut se trouver que l'un des individus de l'échantillon possède une valeur de ratio extrêmement importante liée au fait que le dénominateur de son ratio est quasi nul (exemple : 0,01 ha de SFP) ce qui a pour effet de fausser à la hausse la moyenne de l'échantillon. Dans les quelques cas où nous utilisons les moyennes de ratios (exemple : UGB "herbivore" / Ha de SFP), nous avons pris le soin de borner le ratio de façon à éviter d'éventuelles erreurs d'interprétation.

1-3-2- La construction d'une typologie des éleveurs de bovins

Pour prendre en compte l'ensemble des producteurs de bovins (y compris ceux pour qui l'activité bovine est secondaire), nous avons considéré que toutes les exploitations de l'univers RICA qui disposent de plus de 5 UGB bovins appartiennent au groupe des exploitations dites bovines. Contrairement à la typologie par OTEX qui aurait regroupé 175 574 exploitations, notre étude s'intéressera à 310 600 exploitations (soit 4 214 individus réels).

1-3-2-1- Une typologie regroupant la totalité des exploitations productrices de bovins

Fondée sur une répartition de la MBS, la typologie par OTEX regroupe les exploitations spécialisées selon les orientations dominantes. Elle a pour principaux inconvénients de disperser les exploitations bovines non spécialisées, dont certaines sont de grande dimension, dans de nombreuses orientations de production et de ne pas prendre suffisamment en compte les caractéristiques des systèmes techniques. Par exemple, l'OTEX n°43 intitulée "Bovin-lait, élevage et viande" regroupe aussi bien des exploitations laitières spécialisées que des double troupeaux (exploitations mixtes).

Il était alors nécessaire d'utiliser une nouvelle typologie fondée sur une répartition de l'ensemble des exploitations bovines en fonction des seules caractéristiques de leur unité de production bovine. Ainsi, notre typologie prend en compte l'ensemble des éleveurs de bovins, dans toute leur diversité, et non pas seulement ceux qui étaient spécialisés en production bovine. Les trois OTEX bovines spécialisées (bovins lait, bovins viande et bovins mixtes) regroupent seulement 59,8 % des vaches allaitantes, 72,7 % des vaches laitières et 66,9% de l'ensemble des UGB bovins de l'univers RICA national [Tableau n°1-13].

Notre typologie permet de regrouper la quasi-intégralité des bovins présents dans le RICA (plus de 99 % des vaches laitières, des allaitantes et près de 93 % des UGB herbivore et UGB PAC). De même, les 310 600 exploitations bovines valorisent près des deux tiers de la SAU, plus de 90 % de la SFP, des superficies toujours en herbe et du maïs fourrage [Tableau n°1-14].

1-3-2-2- La définition de quatre types de production et de onze systèmes techniques

Nous avons opté pour la typologie utilisée par l'Institut de l'élevage à partir des données du RGA de 1988 [GEB - ITEB, 1991]. Elle met en évidence quatre types d'éleveurs de bovins en fonction des caractéristiques de leur troupeau de vaches laitières et allaitantes [Tableau n°1-15]. Cette première étape de segmentation nous aidera à mettre en évidence les principales caractéristiques des exploitations bovines.

Graphique n°1-8 : La proportion de la SFP en maïs fourrage dans les exploitations laitières du RICA

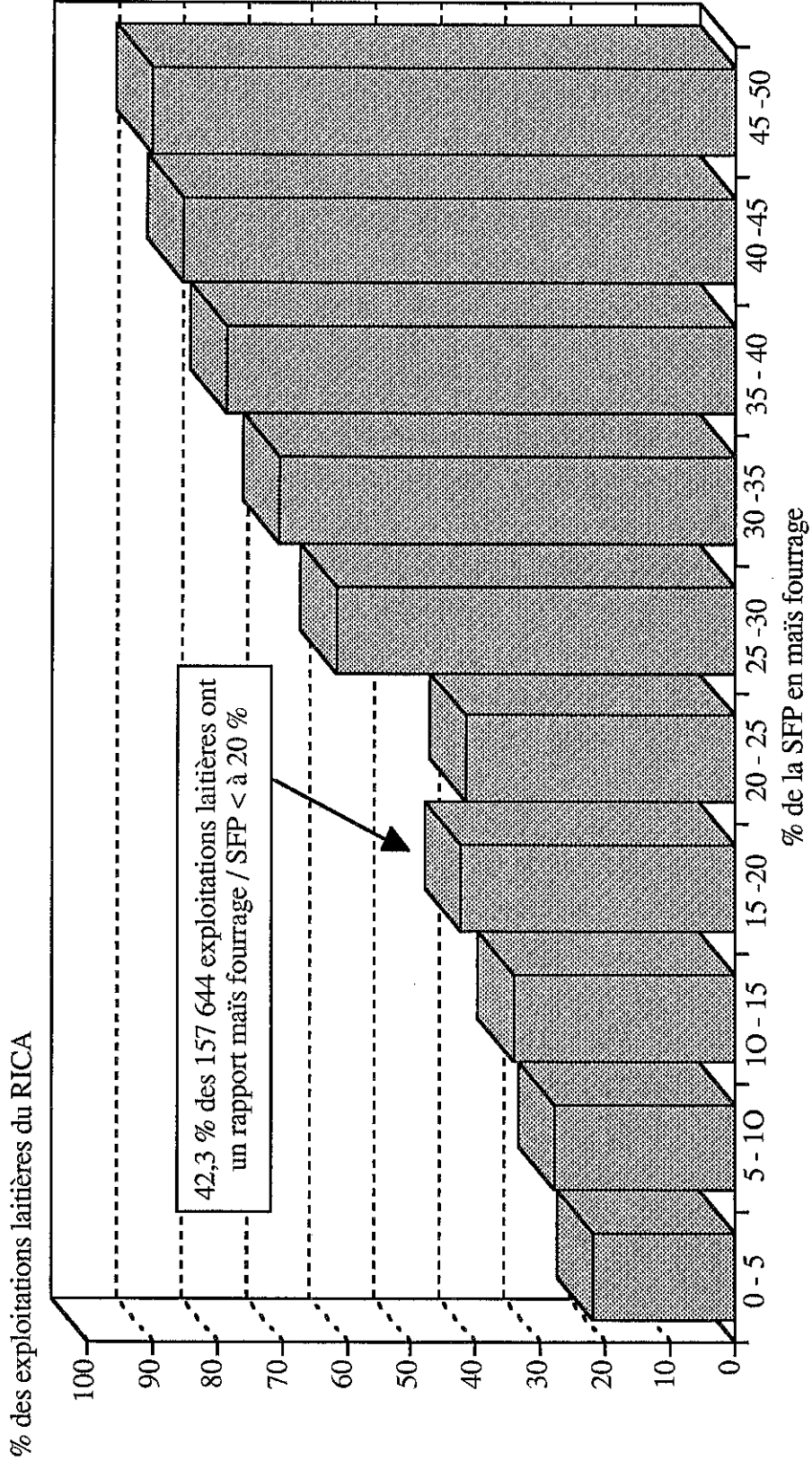


Tableau n°1-15 : La constitution des quatre types de production de viande bovine

Nombre de vaches laitières			
Moins de 3		3 ou plus	
Nombre de vaches allaitantes		Nombre de vaches allaitantes	
Moins de 3	3 ou plus	Moins de 3	3 ou plus
"Sans vache"	"Allaitant"	"Laitier"	"Mixte"

Sources : GEB - Institut de l'Élevage - 1991

La typologie en quatre types de production est insuffisante pour apprécier la diversité des exploitations bovines. Ceci est d'autant plus vrai que nos travaux portent sur l'ensemble du territoire et que plusieurs études ont déjà montré le rôle important joué par le système technique.

Nous avons donc éclaté les quatre types de production en onze systèmes techniques. Cette nouvelle subdivision de la population mère pose le problème de la représentativité des échantillons. Si les systèmes issus des types "laitier" et "allaitant" comportent encore un nombre important d'individus, il n'en va pas de même pour ceux issus des types "Mixte" et "Sans Vache" (exemple : 60 023 exploitations en "Lait-Spécialisé-Maïs" et 3 041 exploitations en "Taurillon"). Par conséquent, il conviendra d'en tenir compte lors des segmentations supplémentaires par niveau de chargement "herbivore" de façon à éviter de créer des classes qui risqueraient de rendre nos données statistiquement inexploitable.

* Le type "Laitier"

Le type "laitier" a été divisé en quatre systèmes techniques selon la présence d'un atelier d'engraissement complémentaire et la proportion de maïs fourrage dans la SFP. La détermination du seuil de 20 % pour distinguer les "Lait-Herbe" des "Lait-Maïs" a été choisi, d'une part, pour obtenir des groupes de taille suffisante et, d'autre part, pour bien séparer les exploitations laitières dites "extensives" (du type de celles que l'on rencontre dans l'Est de la France) de celles plus intensives de l'Ouest. Une analyse la dispersion de l'ensemble des exploitations laitières selon le rapport "maïs fourrage / SFP" a été réalisée [Graphique n°1-8] de façon à déterminer le seuil de 20 %. Ce travail avait montré que 42 % d'entre-elles avaient une proportion de maïs fourrage dans la SFP inférieur à 20 %.

Les "Lait-Spécialisé-Maïs"

Ce sont les exploitations où le rapport (maïs fourrage / SFP) est supérieur ou égal 20 % et où l'effectif moyen de bovins mâles de plus d'un an est inférieur à trois.

Les "Lait-Spécialisé-Herbe"

Ce sont les exploitations où le rapport (maïs fourrage / SFP) est inférieur à 20 % et où l'effectif moyen de bovins mâles de plus d'un an est inférieur à trois.

Les "Lait-Maïs-Bovin"

Ce sont les exploitations où le rapport (maïs fourrage / SFP) est supérieur ou égal et où l'effectif moyen de bovins mâles de plus d'un an est supérieur ou égal à trois.

Les "Lait-Herbe-Bovin"

Ce sont les exploitations où le rapport (maïs fourrage / SFP) est inférieur à 20 % et où l'effectif moyen de bovins mâles de plus d'un an est supérieur ou égal à trois.

**Tableau n°1-16 : L'effectif réel et extrapolé des exploitations bovines du RICA -
France : analyse au sein de 11 systèmes techniques**

Système technique	Échantillon RICA	Univers RICA
Naisseur	774	65 268
Naisseur - Engraisseur	641	42 719
Allaitant	1 415	107 987
Lait - Spécialisé - Maïs	809	60 023
Lait - Spécialisé - Herbe	640	51 708
Lait- Bovin - Maïs	481	30 965
Lait - Bovin - Herbe	229	14 948
Laitier	2 159	157 644
Mixte < 120 000 L	220	17 668
Mixte > 120 000 L	195	10 795
Mixte	415	28 463
Taurillon	62	3 041
Emboucheur	90	7 195
Divers	73	6 261
Sans vache	225	16 497
Total	4 214	310 591

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

* Le type "Allaitant"

Le type de production "Allaitant" est scindé en deux systèmes techniques, les "Naisseurs" et les "Naisseurs-Engraisseurs", en fonction de la destination des animaux mâles nés sur l'exploitation [Tableau n°1-16].

Les "Naisseur-Engraisseurs"

Leur définition est complexe car elle peut être calculée de trois façons différentes :

- "Bovins mâles de 1 à 2 ans" ≥ 3 ou
- "Génisses viande de plus de 2 ans" ≥ 3 ou
- "Bovins mâles de plus de 2 ans" ≥ 3 et "Bovins mâles de 1 à 2 ans" < 3 et (Vaches allaitantes < 10 * Bovins mâles de plus de 2 ans).

Nous n'avons pas tenu compte du type de bovins engraisés (taurillons, génisses ou boeufs) car, d'une part la distinction n'est pas toujours évidente, d'autre part, le rapport entre bovins mâles de 1 à 2 ans et bovins mâles de plus de 2 ans est très variable selon les exploitations.

Les "Naisseurs"

Leur définition correspond à l'inverse de celle qui précède. Ainsi, le système technique "Naisseur" englobe les deux catégories suivantes :

- "Bovins mâles de 1 à 2 ans" < 3 et "Génisses viande de plus de 2 ans" < 3 et
- "Bovins mâles de plus de 2 ans" < 3
- ou "Bovins mâles de plus de 2 ans" ≥ 3 et "Bovins mâles de 1 à 2 ans" < 3 et (Vaches allaitantes ≥ 10 * Bovins mâles de plus de 2 ans).

* Le type "Mixte"

Au sein du type de production "Mixte" nous distinguons les exploitations qui disposent d'un quota laitier inférieur et supérieur au seuil de 120 000 Kg. L'univers RICA comporte seulement 28 400 exploitations de type "Mixte". De ce fait, et dans un souci de représentativité de l'échantillon, nous n'avons pas réalisé de distinction supplémentaire entre le nombre de vaches allaitantes et le nombre de vaches laitières.

* Le type "Sans Vache"

Le type de production "Sans Vache" regroupe peu d'individus [Tableau n°1-16] et renferme trois systèmes techniques ("Taurillon", "Emboucheur", "Divers"). Le croisement de ces systèmes avec les classes de chargement "herbivore" conduit à la formation de sous-groupes qui sont parfois peu représentatifs.

Les "Taurillons"

Il regroupe les exploitations qui possèdent plus de 10 bovins mâles de 1 à 2 ans mais où le nombre total de bovins de plus de 2 ans (vaches allaitantes + vaches laitières + génisses d'élevage de plus de 2 ans + génisses viande de plus de 2 ans + bovins mâles de plus de 2 ans) est inférieur à cinq.

Les "Emboucheurs"

Il comprend les exploitations qui possèdent moins de 10 bovins mâles de 1 à 2 ans mais où le nombre total de bovins de plus de 2 ans est supérieur à cinq.

Tableau n°1-17 : La répartition des exploitations bovines selon le système technique et quatre classes de chargement herbivore : analyse à partir du RICA France 1991

Système technique	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	18 394	26 283	11 310	9 281	65 268
Naisseur - Engraisseur	6 097	16 805	11 486	8 331	42 719
Allaitant	24 491	43 088	22 796	17 612	107 987
Lait - Spé. - Maïs	2 298	19 715	23 264	14 746	60 023
Lait - Spé. - Herbe	17 152	21 841	8 540	4 175	51 708
Lait - Bovin - Maïs	<u>123</u>	6 418	12 791	11 633	30 965
Lait - Bovin - Herbe	3 041	6 184	3 883	<u>1 840</u>	14 948
Laitier	22 614	54 158	48 478	32 394	157 644
Mixte < 120 000 L	2 874	8 544	4 336	<u>1 914</u>	17 668
Mixte > 120 000 L	<u>683</u>	4 656	3 725	<u>1 731</u>	10 795
Mixte	3 557	13 200	8 061	3 645	28 463
Taurillon	<u>519</u>	<u>373</u>	<u>605</u>	<u>1 544</u>	3 041
Emboucheur	<u>2 326</u>	<u>2 094</u>	<u>1 335</u>	<u>1 440</u>	7 195
Divers	<u>1 403</u>	<u>1 219</u>	<u>1 622</u>	<u>2 017</u>	6 261
Sans Vache	4 248	3 686	3 562	5 001	16 497
Total	54 910	114 132	82 897	58 652	310 591

(----) : Sous-groupes peu représentatifs

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Les "Divers"

Les résultats de ce sous-groupe sont difficilement analysables puisqu'il est constitué des exploitations du type de production "Sans Vache" qui n'appartiennent ni au système "Taurillon", ni au système "Emboucheur".

1-3-3 Les critères de segmentation : chargement, dimension économique et régions

L'objectif de cette étude est de positionner le chargement au coeur de notre analyse. Cependant, pour bien caractériser les exploitations bovines, il nous a semblé important d'utiliser ponctuellement la dimension économique et les zones géographiques de production. Ceci nous permettait de mieux apprécier les perspectives de pérennité des exploitations et de tenir compte de la répartition de l'élevage bovin sur le territoire. Dans ce paragraphe, nous présenterons d'une part, les seuils qui ont été retenus pour la détermination des classes de chargement et de dimension économique et, d'autre part, nous nous attarderons sur la localisation des sept zones de production.

1-3-3-1- Les classes de chargement : la détermination des seuils

Le diagnostic des exploitations bovines et l'analyse des effets de la réforme de la PAC ont été réalisés à partir de quatre classes de chargement "herbivore". Les bornes permettant de définir ces quatre classes ont été créées dans un souci de représentativité de l'échantillon, d'équilibre des classes en nombre d'individus et de cohérence sur le plan technique. Nous avons donc déterminé les quatre classes suivantes :

- moins de 1 UGB herbivore/Ha de SFP
- de 1 à 1,5 UGB herbivore/Ha de SFP
- de 1,5 à 2 UGB herbivore/Ha de SFP
- plus de 2 UGB herbivore/Ha de SFP

La répartition, par système technique, des 310 600 exploitations bovines entre les différentes classes de chargement "herbivore" montre que le nombre d'individus de certains sous-groupes est faible [Tableau n°1-17]. Quel que soient les classes de chargement "herbivore", le nombre d'individus contenus dans les trois systèmes techniques du type "Sans Vache" est relativement faible. De même, pour la classe de chargement "herbivore" inférieure à un, les systèmes "Lait-Maïs-Bovin et Mixte > 120 000 L" sont peu représentés. Pour la classe supérieure à deux, ce sont les systèmes "Lait-Bovin-Herbe, Mixte > 120 000 L, et Mixte < 120 000 L" qui disposent d'un effectif réduit.

Ce travail montre d'une part, que nous devons rester prudent dans l'interprétation de ces différents sous-groupes et que d'autre part, nous ne pourrions pas ajouter un niveau supplémentaire de segmentation de l'ensemble des sous-groupes issus du croisement entre les systèmes techniques et les quatre classes de chargement "herbivore". Pour ce qui est des analyses spécifiques au facteur de densité PAC et au chargement "primes à l'herbe" nous avons logiquement repris les seuils proposés par la nouvelle PAC. Il s'agit de trois classes pour le facteur de densité (inférieur à 1,4, compris entre 1,4 et 2 et supérieur à 2) et de cinq classes pour le chargement "primes à l'herbe" (inférieur à 0,6, compris entre 0,6 et 1, entre 1 et 1,4 avec un rapport surfaces en prairies / SAU supérieur ou inférieur à 75 % et supérieur à 1,4).

1-3-3-2- Sept zones géographiques de production

Nous avons sélectionné la variable "région administrative" du RICA, puisqu'elle nous permet de tenir compte de la répartition de l'élevage bovin sur le territoire national. Pour éviter une démultiplication trop importante des données et un épuisement de la représentativité des échantillons, nous avons fait le choix de regrouper les vingt-deux régions au sein de sept grandes zones de production. Les sept zones de production ont été créées en tenant compte des limites du RICA (région administrative uniquement) et en recherchant à constituer des entités assez homogènes au niveau de la production bovine et non discontinues sur le plan géographique [Carte n°1-6] :

Carte n°1-6 : Le regroupement des exploitations bovines du RICA en sept zones à partir des régions administratives

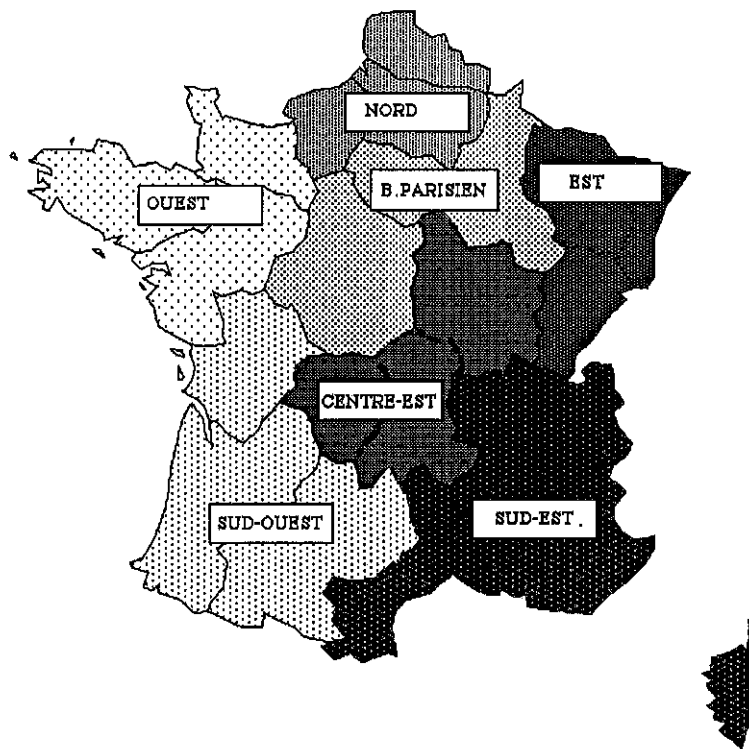


Tableau n°1-18 : La répartition des exploitations bovines selon trois classes de dimension économique et le système technique : analyse à partir du RICA France 1991

Système technique	Classes de dimension économique (MBS)			Total
	0 - 20 UDE	20 - 40 UDE	> 40 UDE	
Naisseur	34 232	23 161	7 875	65 268
Naisseur - Engraisseur	12 139	18 323	12 257	42 719
Allaitant	46 371	41 484	20 132	107 987
Lait - Spécialisé - Maïs	13 733	32 380	13 910	60 023
Lait - Spécialisé- Herbe	27 907	19 305	4 496	51 708
Lait - Bovin - Maïs	2 618	15 306	13 041	30 965
Lait - Bovin - Herbe	4 933	6 564	3 451	14 948
Laitier	49 191	73 555	34 898	157 644
Mixte < 120 000 L	5 396	9 941	<u>2 331</u>	17 668
Mixte > 120 000 L	<u>69</u>	4 931	5 795	10 795
Mixte	5 465	14 872	8 126	28 463
Taurillon	<u>341</u>	<u>1 016</u>	<u>1 684</u>	3 041
Emboucheur	3 315	<u>1 818</u>	<u>2 062</u>	7 195
Divers	<u>2 180</u>	<u>2 232</u>	<u>1 849</u>	6 261
Sans vache	5 836	5 066	5 595	16 497
Total	106 863	134 977	68 751	310 591

(-----) Sous-groupes peu représentatifs

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

La zone "Ouest" qui la première zone de production de viande bovine, constitue un pôle homogène. Les deux tiers des exploitations bovines sont des ateliers laitiers et le maïs fourrage est l'un des piliers de l'alimentation (près de 80 % de l'ensemble des exploitations agricoles en produisent). La zone "Sud-Ouest" regroupe plus de 60 000 exploitations bovines dont les deux tiers appartiennent au type de production allaitant [Annexe n°2-2]. Cette zone est assez homogène, bien que l'orientation vers l'élevage de bovins est moins net dans la région "Poitou Charente". Au travers la zone "Sud-Est", nous nous intéresserons, en fait, à la région "Rhônes Alpes" puisqu'elle détient plus de 90 % des exploitations bovines (en majorité laitières) de cette zone [Annexe n°2-2].

La zone "Est" est caractérisée par la présence d'exploitations laitières (environ 70 % des exploitations bovines) à base d'herbe. Plus de 80 % des exploitations de la zone "Centre-Est" sont orientées vers l'élevage de bovins (dont les deux tiers sont de type "allaitant") et sont situées dans une région défavorisée (94 % en Auvergne et 66 % en Bourgogne). La zone du "Bassin Parisien" qui est avant tout céréalière, comporte seulement 16 000 exploitations bovines (soit environ 30 % de l'ensemble des exploitations). Elle est peu homogène, puisque cette proportion est de 9 % en Ile de France et près d'un tiers dans les régions Champagne-Ardenne et Centre. Si 70 % des exploitations agricoles de la zone "Nord" ont des bovins, il n'en pas de même dans toutes ses régions administratives (90 % en Haute Normandie et 55 % en Picardie). C'est dans cette zone que la proportion d'ateliers de type "Sans Vache" (surtout les taurillons) est la plus importante.

1-3-3-3- Trois classes de dimension économique

Pour accompagner le travail sur le chargement, nous utilisons ponctuellement le critère de la MBS. Nous nous proposons de réaliser trois classes de dimension économique en fonction de la Marge Brute Standard. Les deux seuils de MBS (20 UDE et 40 UDE) ont été fixés essentiellement en fonction d'une idée de "reproductibilité" des exploitations [COLSON et al, 1992]. Les MBS élevées sont supposées correspondre à des exploitations pérennes, alors que les MBS faibles laissent fortement présager d'une disparition de l'exploitation lors du départ à la retraite de l'agriculteur. Les sous-groupes issus du croisement entre les systèmes techniques et les classes de MBS sont généralement assez bien représentés [Tableau n°1-18].

1-3-4- Les simulations de la réforme de la PAC

Les simulations des conséquences de la réforme de la PAC (et du plan d'accompagnement national) sur les exploitations bovines françaises réparties par systèmes techniques et selon quatre classes de chargement "herbivore", ont été réalisées à partir du programme "PECARI" de la Direction des Affaires Financières et Économiques du Ministère de l'agriculture et de la Pêche [BLOGOWSKI, BOYER, 1993].

Le programme "PECARI" détermine les effets de chaque mesure sur les différents postes comptables de chaque exploitation du RICA. Il s'agit d'une approche statique, c'est à dire qu'il n'est fait aucune hypothèse monétaire (inflation) ou démographique. A partir des données individuelles (techniques, économiques et financières) qui figurent dans ce fichier, il a simulé l'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion (à l'horizon de 1996) en traduisant comptablement les principales mesures envisagées par la réforme de la PAC. Les effets de la réforme sur le revenu de chaque exploitation sont évalués uniquement en appliquant les dispositifs d'aides et de prix aux structures (assolement, cheptel) et aux volumes (produits, charges) observés en situation de référence. Seules quelques hypothèses, reposant sur l'optimisation des déclarations, sont faites sur les soles soumises au gel, l'affectation du maïs en SCOP ou en SFP. Les niveaux de prix et d'aides sont ceux qui étaient connus lors de la confection de la base de travail [Annexe n°1-4].

DEUXIÈME PARTIE

**LE DIAGNOSTIC DES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES
SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT**

2- LE DIAGNOSTIC DES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT

Comme nous l'avons développé dans la problématique, l'analyse des exploitations bovines selon leur niveau de chargement est d'autant plus intéressante que nous nous trouvons actuellement dans une période charnière de l'histoire agricole. Celle-ci est marquée par la mise en place d'une réforme de la PAC qui vise à réduire les excédents et à encourager l'extensification dans un souci d'une meilleure valorisation de l'espace rural. Ce changement de cap, qui intervient après une trentaine d'années d'encouragement à l'intensification par rapport au sol, soulève de nombreuses inquiétudes, tant de la part des Pouvoirs Publics que de la part des producteurs de viande bovine.

Dans cette partie, nous proposons, tout d'abord, d'aborder la répartition des exploitations bovines sur le territoire en développant notre analyse sur les inter-relations entre les systèmes techniques, les niveaux de chargement et les zones géographiques de production. Ensuite, nous essayerons de montrer en quoi les exploitations bovines françaises dites "extensives" sont structurellement différentes des exploitations bovines plus "intensives". Compte tenu du rôle croissant des transferts publics directs dans la formation du revenu des exploitations agricoles (et notamment des exploitations bovines), nous analyserons le volet des subventions d'exploitation en essayant, notamment, de mieux cerner l'effet joué par les systèmes techniques et les niveaux de chargement. Enfin, pour répondre à une préoccupation de stratégie d'entreprise, nous analyserons la relation entre le niveau de chargement des exploitations bovines françaises (réparties par systèmes techniques), leurs performances économiques et leurs situations financières.

2-1- LES EXPLOITATIONS BOVINES ET L'OCCUPATION DU TERRITOIRE : ANALYSE SELON LE NIVEAU DE CHARGEMENT ET LES SYSTÈMES TECHNIQUES

La répartition sur le territoire des 310 600 exploitations bovines est assez inégale, puisque trois zones géographiques de production (l'Ouest, le Sud -Ouest et le Centre-Est) détiennent plus de 70 % de l'ensemble des exploitations bovines. Les systèmes techniques sont également répartis différemment selon les régions (exemple : la moitié des naisseurs se trouvent dans la zone "SudOuest", alors que près des deux tiers des lait-maïs-bovins sont localisés dans des exploitations de la zone "Ouest").

Cette répartition inégale des systèmes techniques entre les régions, qui s'explique souvent par des conditions de production différentes (climatiques, agronomiques, etc...), est une des raisons pour lesquelles le chargement "herbivore" des exploitations bovines est plus élevé dans les zones "Nord et Ouest" que dans la plupart des exploitations des autres régions de France.

Dans ce chapitre, nous présenterons, tout d'abord, les résultats de notre étude concernant la répartition des exploitations bovines selon les régions. Ensuite, nous analyserons la ventilation des systèmes techniques selon les zones géographiques, en essayant de mettre en évidence un éventuel lien entre les systèmes techniques et les zones dites "défavorisées". Enfin, nous nous attarderons plus longuement sur la relation entre le niveau de chargement des exploitations bovines et l'occupation de l'espace.

**Tableau n°2-1-1 : Le nombre d'exploitations bovines réparties par type de production :
analyse par région programme à partir du RICA France de 1991**

	Univers RICA	Univers Bovin	Allaitant	Laitiers	Mixtes	Sans vache
Basse-Normandie	25 845	24 805	2 347	17 912	2 951	1 595
Bretagne	51 460	41 237	3 389	32 981	1 887	2 980
Pays de la Loire	50 894	40 849	12 377	18 186	8 619	1 667
OUEST	128 199	106 891	18 113	69 079	13 457	6 242
Aquitaine	42 679	22 952	14 177	7 067	1 104	604
Midi-Pyrénées	46 596	27 275	16 704	9 103	825	643
Poitou-Charentes	31 976	13 059	7 835	3 920	739	565
SUD - OUEST	121 251	63 286	38 716	20 090	2 668	1 812
Centre	29 342	9 488	4 911	2 864	849	864
Champagne Ardenne	21 034	6 486	1 582	3 269	1 226	409
Ile de France	6 110	539	334	122	0	83
BASSIN PARISIEN	56 486	16 513	6 827	6 255	2 075	1 356
Haute-Normandie	9 348	8 210	1 586	5 259	199	1 166
Nord-Pas-De-Calais	16 284	12 344	1 822	8 430	847	1 245
Picardie	12 696	6 914	1 256	4 175	393	1 090
NORD	38 328	27 468	4 664	17 864	1 439	3 501
Auvergne	24 297	21 240	7 753	9 750	3 672	65
Bourgogne	22 837	15 484	12 137	2 072	620	655
Limousin	14 433	13 546	12 432	689	425	0
CENTRE - EST	61 567	50 270	32 322	12 511	4 717	720
Alsace	7 102	3 900	585	2 569	194	552
Franche-Comté	9 867	9 155	445	7 787	811	112
Lorraine	9 875	8 998	1 546	4 765	2 107	580
EST	26 844	22 053	2 576	15 121	3 112	1 244
Corse	2 287	394	394	0	0	0
Languedoc-Roussillon	28 948	1 462	891	453	118	0
Provence-Alpes -C.A.	21 788	245	39	155	0	51
Rhône-Alpes	40 425	22 009	3 445	16 116	877	1 571
SUD - EST	93 448	24 110	4 769	16 724	995	1 622
FRANCE	526 123	310 591	107 987	157 644	28 463	16 497

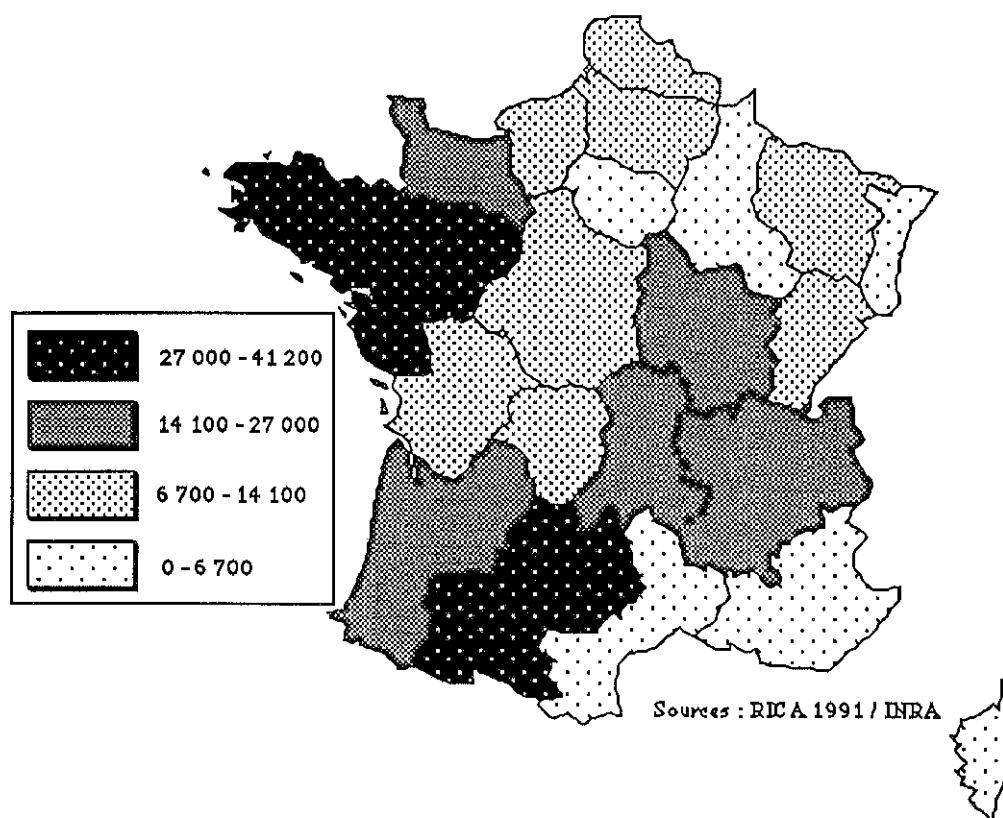
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

2-1-1- Un tiers des exploitations bovines sont localisées dans l'Ouest

Les exploitations bovines françaises sont plus massivement concentrées dans l'Ouest, puisque cette zone géographique en comporte plus du tiers, avec 106 900 unités de production [Carte n°2-1-1]. Ceci s'explique notamment par des conditions souvent plus favorables à la production herbagère et par le fait que plus de 80 % des exploitations agricoles élèvent des bovins. Les types de production de l'Ouest, se caractérisent par le poids prédominant des ateliers laitiers (70 000 exploitations dont près de 50 % sont de la région Bretagne) comparativement aux élevages allaitants (18 100 exploitations dont les deux tiers sont localisés dans la région des Pays de la Loire) ou mixtes (13 500 dont les deux tiers en Pays de la Loire).

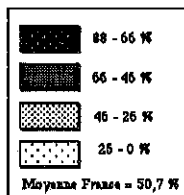
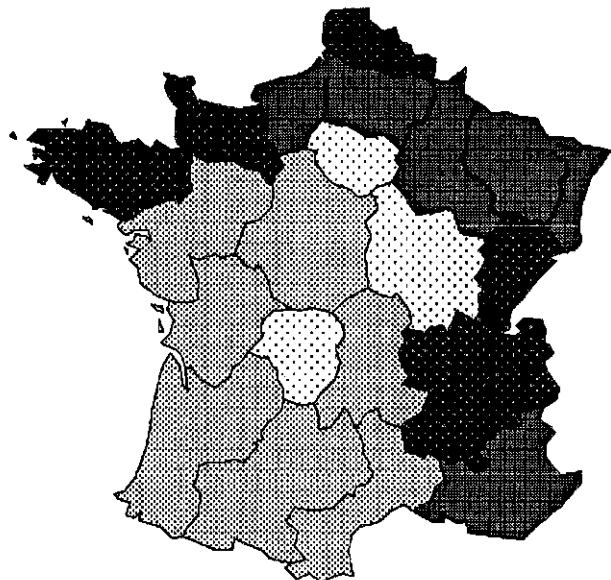
La zone du "Sud- Ouest" comporte un nombre total d'exploitations agricoles proche de la zone "Ouest", mais elle se distingue de cette dernière par une proportion plus faible d'exploitations bovines. Elle arrive néanmoins au second rang avec 63 300 exploitations bovines dont 38 700 sont de type allaitant, 20 000 de type laitier [Tableau n° 2-1-1]. La zone du "Centre-Est" occupe la troisième place pour ce qui est du nombre d'exploitations bovines (50 300 contre 61 500 exploitations agricoles). Elle se caractérise surtout par son orientation marquée pour les élevages allaitants. Ils concernent 32 300 exploitations contre seulement 12 500 pour les laitiers et 4 700 pour les mixtes.

Carte n°2-1-1 : Le nombre d'exploitations bovines selon les régions administratives



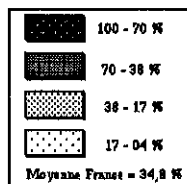
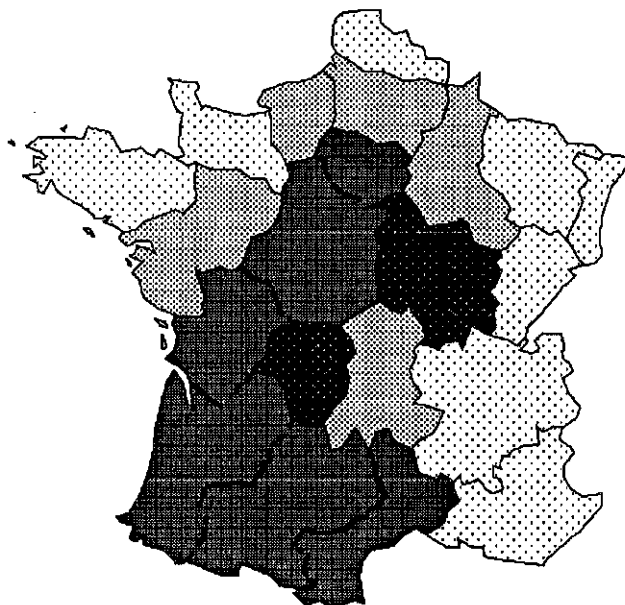
La zone du "Nord" compte 27 400 exploitations bovines dont 17 % de type laitier, 65 % de type allaitant et 13 % de type sans vache. Ces proportions sont relativement identiques entre les trois régions qui la constituent (Haute Normandie, Nord-Pas-De-Calais et Picardie). La zone du "Sud-Est" regroupe 93 500 exploitations agricoles à temps complet dont seulement 24 110 exploitations bovines. Ces dernières, dont plus de 90 % d'entre-elles appartiennent à la région Rhône Alpes, sont orientées essentiellement vers la production laitière (70 % des exploitations). La zone "Est" détient 22 000 exploitations bovines dont 15 100 de type laitier, 3 100 de type mixte et seulement 2 500 de type allaitant.

LE TYPE "LAITIER"



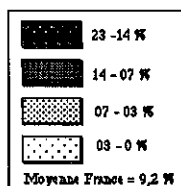
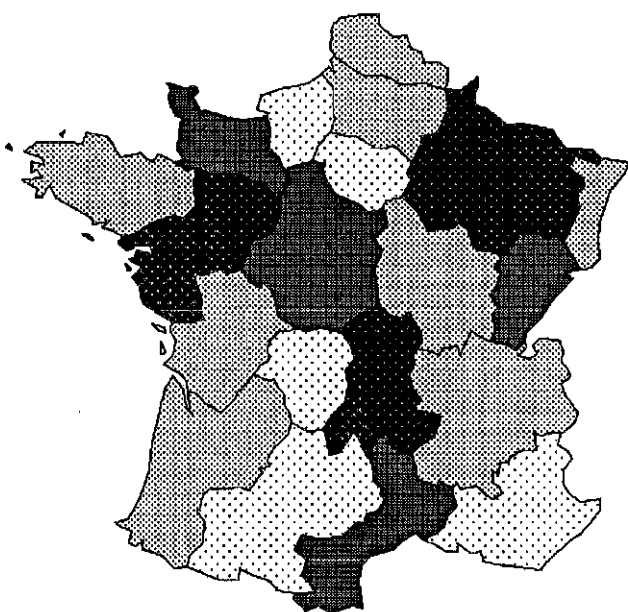
Source : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

LE TYPE "ALLAITANT"



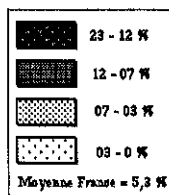
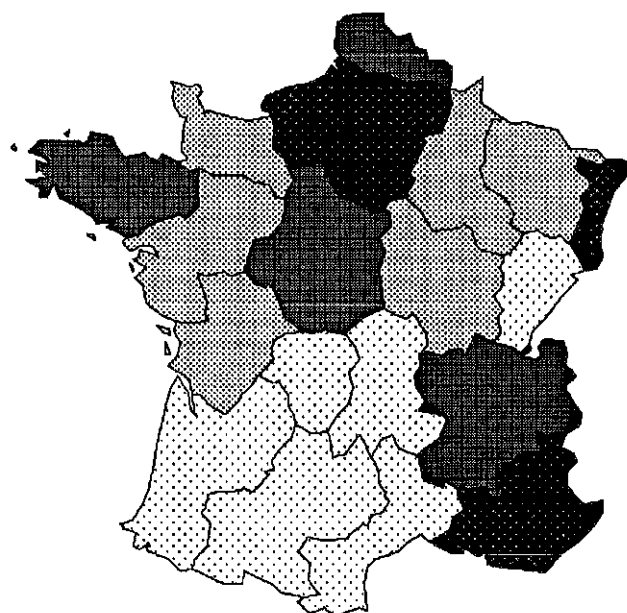
Source : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

LE TYPE "MIXTE"



Source : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

LE TYPE "SANS VACHE"



Source : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

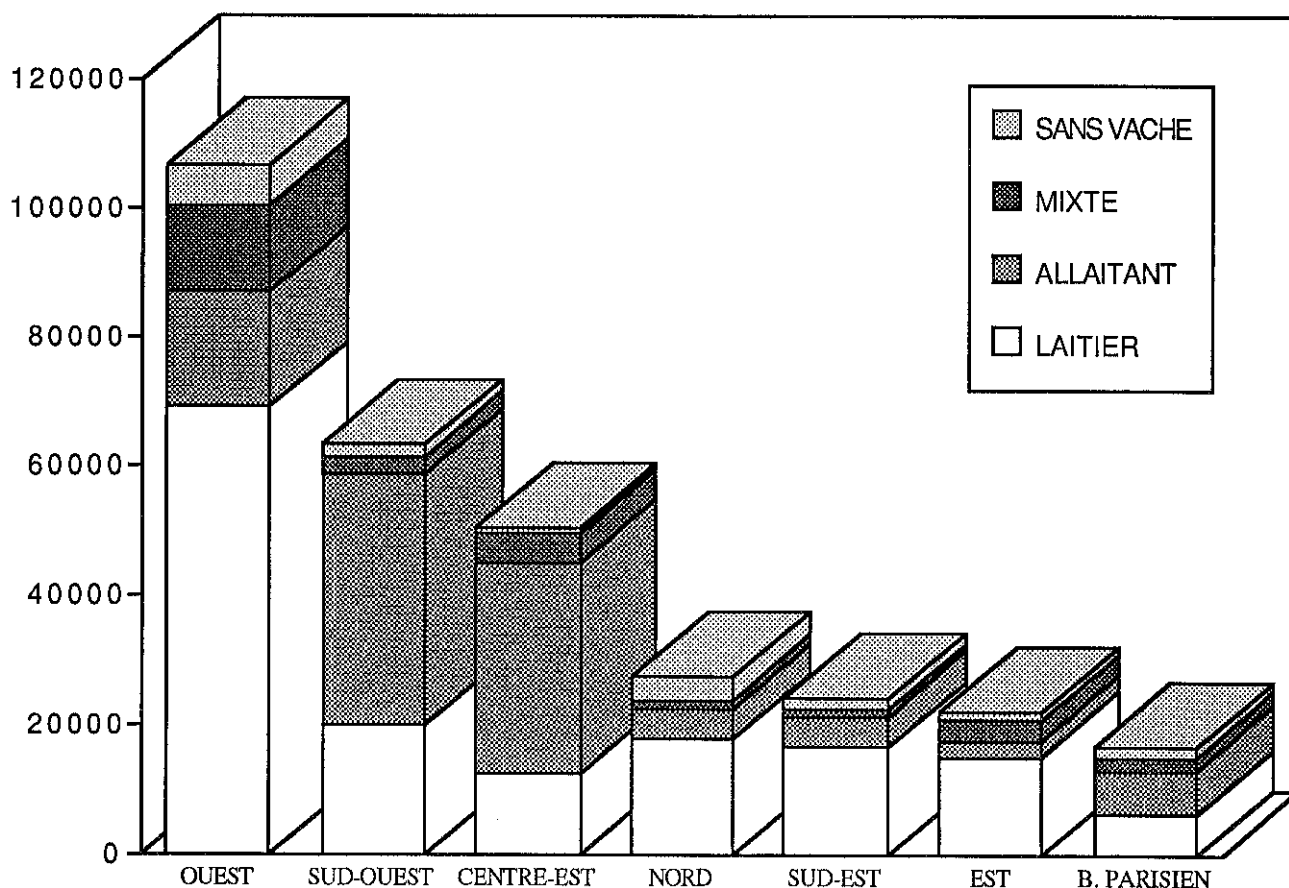
La zone du "Bassin Parisien" assemble 56 500 exploitations agricoles dont seulement 16 500 élèvent plus de cinq UGB Bovins (6 800 "Allaitant" et 6 200 "laitier"). La région de l'Île de France est largement minoritaire puisqu'elle regroupe seulement 540 exploitations bovines soit 3 % des exploitations bovines de cette zone.

Les laitiers à l'Ouest et les allaitants dans le Centre -Est et le Sud-Ouest

La répartition des exploitations bovines françaises par types de production [Graphique n°2-1-1] est différente suivant les zones géographiques. Les zones "Ouest et Nord" détiennent 55 % des exploitations laitières et 45 % des exploitations de type "Sans Vache" et seulement 21 % des exploitations de type allaitant (65 % d'entre-elles sont localisées dans les deux zones "Sud-Ouest et du Centre -Est").

Compte tenu de l'effet joué par le nombre distinct d'exploitations bovines entre les régions, nous avons analysé la répartition sous l'angle de la spécialisation relative des zones géographiques pour tel ou tel type de production [Cartes n°2-1-2]. Ce travail renforce l'idée selon laquelle au Nord de la Loire, la spécialisation est proportionnellement plus de type laitier, alors qu'au Sud de la Loire, elle est plus de type allaitant. Ce phénomène explique, en partie, les différences de niveaux de chargement "herbivore" entre les régions.

Graphique n°2-1-1 : La répartition des exploitations bovines selon le type de production et les zones géographiques



2-1-2- Des systèmes techniques adaptés aux différentes régions

Lorsque l'on poursuit l'analyse au niveau des systèmes techniques, la spécialisation des régions est encore plus nette. Plus de 80 % des 65 200 exploitations du système naisseur sont localisées dans les zones "Sud-Ouest" et "Centre-Est" (respectivement 30 400 et 19 900 exploitations). Ce système est donc quasi-inexistant dans les autres régions (5 700 exploitations dans la zone "Ouest," 4 500 dans le "Bassin Parisien", etc...). Les 42 700 exploitations du système naisseur-engraisseur

sont moins concentrées puisque l'on en trouve 12 300 dans l'Ouest et le "Centre-Est", 8 300 dans le "Sud-Ouest" et plus de 3 500 dans la zone "Nord".

Le système lait-spécialisé-maïs est le plus important derrière le système naisseur, puisqu'il regroupe plus de 60 000 exploitations, soit près de 20 % de l'ensemble des exploitations bovines françaises [Tableau n°2-1-2]. La zone "Ouest" est de loin la plus concernée avec près des deux tiers de ces élevages. Ce sont les zones du "Sud-Ouest" et du "Nord" (respectivement 9 200 et 5 700 exploitations) qui viennent juste après. Le système lait-spécialisé-herbe qui concerne également un nombre important d'exploitations (51 700) est mieux réparti sur le territoire. Ce système est bien représenté dans "Sud-Est" (en Rhône Alpes exclusivement) puisque d'une part, plus de la moitié des exploitations bovines sont orientées vers ce système et que, d'autre part, cette zone détient le quart des exploitations françaises de ce type.

Tableau n°2-1-2 : La répartition des exploitations bovines selon le système technique et les zones géographiques

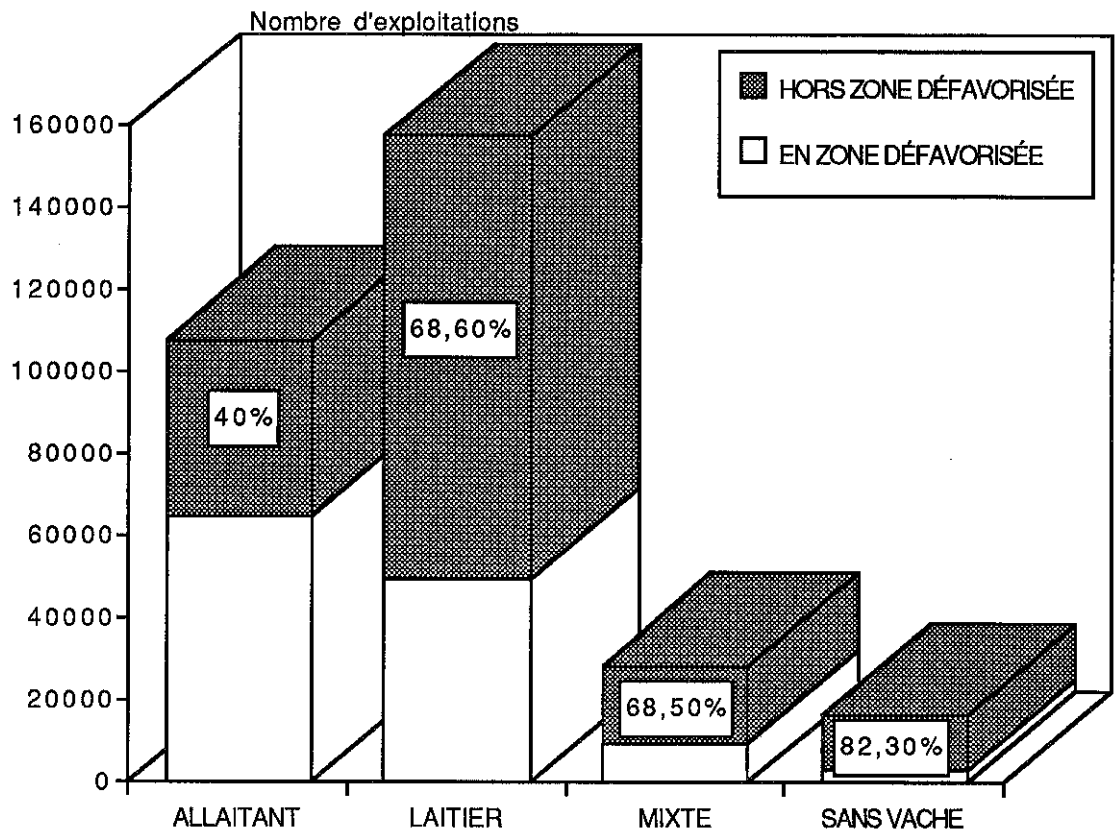
Systèmes techniques	Zones géographiques de production							Total
	Bassin Paris.	Centre Est	Est	Nord	Ouest	Sud ouest	Sud Est	
Naisseur	4 545	19 961	744	1 077	5 791	30 410	2 740	65 268
Naisseur - Engrais.	2 282	12 361	1 832	3 587	12 322	8 306	2 029	42 719
Lait - Spé. - Maïs	2 019	1 436	2 058	5 750	37 471	9 228	2 061	60 023
Lait - Spé.- Herbe	1 549	9 697	8 240	2 398	6 760	9 805	13 259	51 708
Lait - Bovin - Maïs	985	271	1 985	6 850	19 658	584	632	30 965
Lait - Bovin-Herbe	1 702	1 107	2 838	2 866	5 190	473	772	14 948
Mixte < 120 000 L	1 168	3 648	855	770	8 681	1 770	776	17 668
Mixte > 120 000 L	907	1 069	2 257	669	4 776	898	219	10 795
Taurillon	71	96	482	627	1 365	354	46	3 041
Emboucheur	610	352	223	1 698	2 694	714	904	7 195
Divers	675	272	539	1 176	2 183	744	672	6 261
Total	16 513	50 270	22 053	27 468	106891	63 286	24 110	310591

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

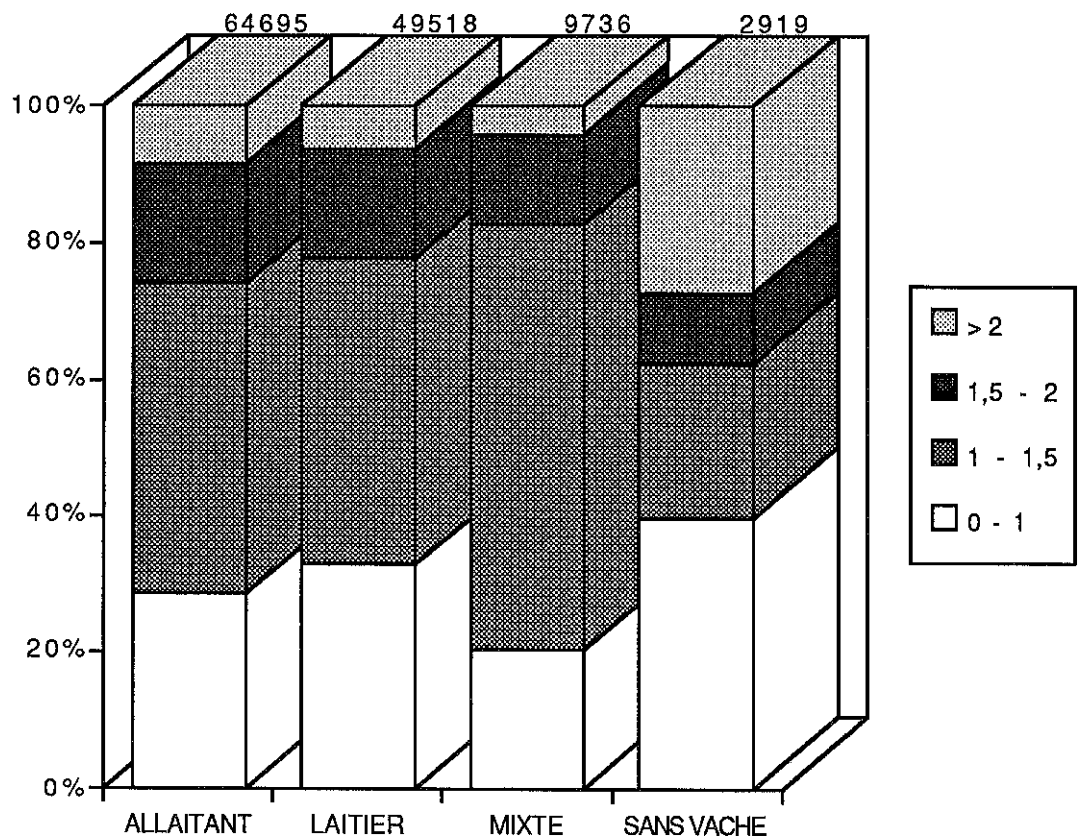
La zone "Ouest" assemble plus de 19 600 exploitations du système lait-maïs-bovin soit près des deux tiers de l'effectif national. Ce type d'atelier est, en revanche, quasi-inexistant dans les zones "Sud-Ouest", "Sud-Est", "Bassin Parisien et "Centre-Est" (bien que cette dernière occupe le second rang des zones pour ce qui est du nombre d'exploitations bovines). Le système "lait-bovin-herbe" est plus minoritaire au niveau du type laitier avec seulement 15 000 exploitations [Graphique n°2-1-2]. La répartition des exploitations sur le territoire est plus homogène que pour les systèmes qui privilégient le maïs fourrage.

Le système "mixte inférieur à 120 000 L" regroupe 17 600 exploitations dont 50 % sont détenues par la zone "Ouest" et 20 % par le "Centre-Est". Le système "mixte supérieur à 120 000 L" est moins important puisqu'il compte seulement 10 800 exploitations. La zone "Ouest" comporte également 50 % de cet effectif contre 20 % pour la zone "Est. Les trois systèmes du type de production "Sans Vache" regroupent peu d'exploitations. On en compte environ 3 000 pour le système taurillon, 7 200 pour le système emboucheur, 6 200 pour le système divers. Ces exploitations sont surtout présentes dans "Ouest" (environ 40 %) et dans le Nord (environ 20 %).

Graphique n°2-1-3 : Les exploitations bovines situées dans les zones défavorisées : analyse selon les types de production



Graphique n°2-1-4 : Les exploitations bovines situées dans les zones défavorisées : analyse les types de production et le chargement herbivore



Les exploitations bovines en zones défavorisées : 73 % des naisseurs et 4 % des lait-bovin-maïs

Parmi les 310 600 exploitations bovines françaises, 126 900 (soit 41 %) sont situées dans des zones dites "défavorisées". Parmi ces 126 900 exploitations, 2 500 sont en zone de haute montagne, 46 200 en zone de montagne, 17 300 en zone de piémont.

Le type de production "allaitant" joue un rôle déterminant dans l'occupation de ces zones [Graphique n°2-1-3 et n°2-1-4]. En effet, 73 % des exploitations du système naisseur et 40 % des exploitations du système naisseur-engraisseur y sont localisées [Tableau n°2-1-3]. En revanche, à l'exception des exploitations lait-spécialisé-herbe (67 %), la proportion des exploitations laitières situées en zone défavorisée est nettement plus faible, puisqu'elle est de seulement 4 % pour les lait-bovin-maïs et 15 % pour les lait-spécialisé-maïs. Pour le type mixte et le type sans vache, ce sont respectivement 32 % et 18 % des exploitations qui y appartiennent.

Tableau n°2-1-3 : La proportion des exploitations bovines situées en zone défavorisée : analyse selon le système technique et le chargement "herbivore"

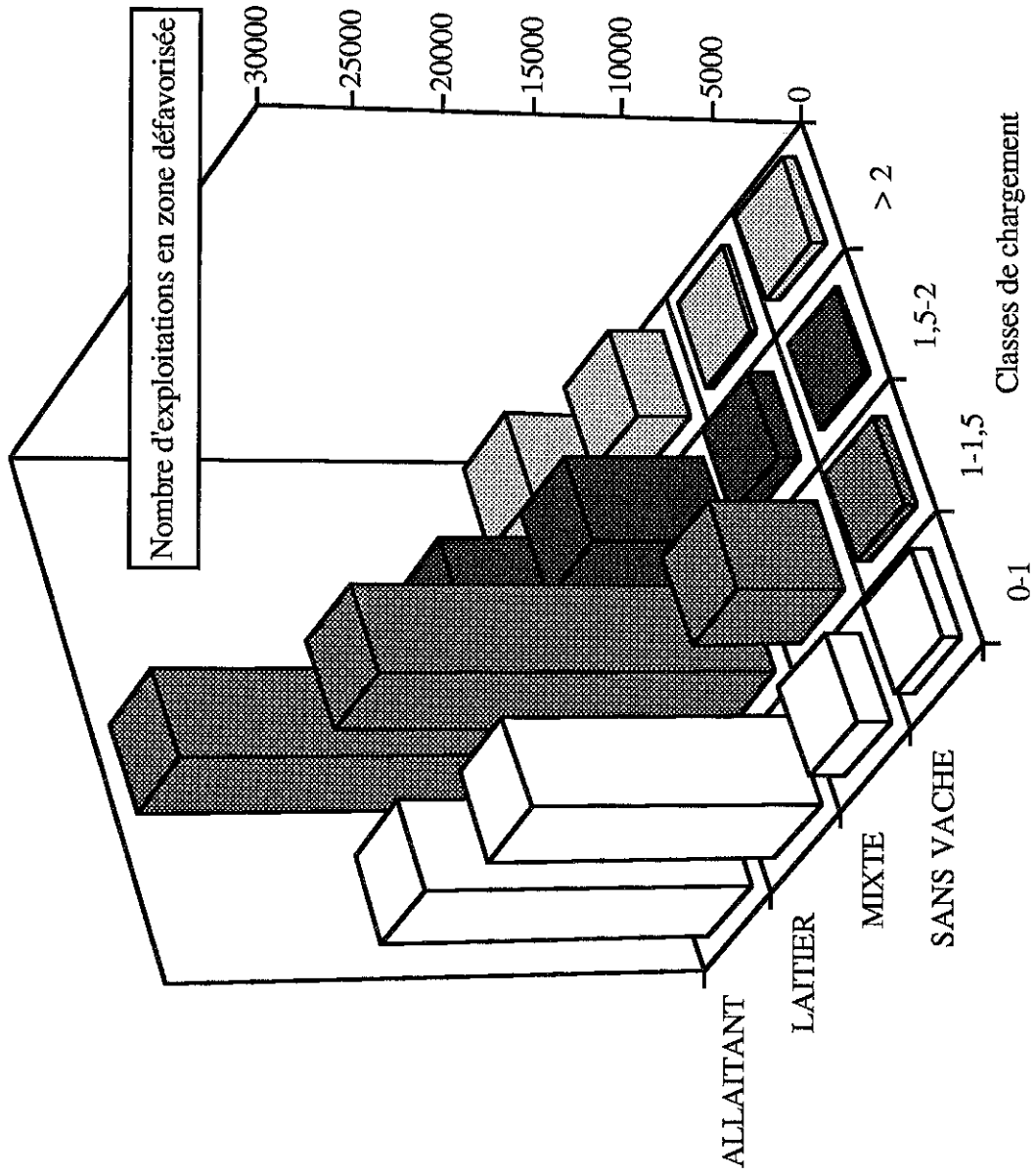
Système technique	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Ensemble
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	76 %	79 %	69 %	51 %	73 %
Naisseur - Engraisseur	69 %	51 %	31 %	8 %	40 %
Lait - Spé. - Maïs	37 %	20 %	11 %	10 %	15 %
Lait - Spé. - Herbe	80 %	71 %	45 %	30 %	67 %
Lait - Bovin - Maïs	37 %	8 %	5 %	1 %	4 %
Lait - Bovin - Herbe	49 %	35 %	21 %	4 %	30 %
Mixte < 120 000 L	55 %	47 %	20 %	10 %	38 %
Mixte > 120 000 L	56 %	43 %	11 %	10 %	27 %
Taurillon	0 %	29 %	10 %	23 %	17 %
Emboucheur	35 %	18 %	6 %	2 %	18 %
Divers	23 %	15 %	9 %	19 %	17 %
Total	68 %	51 %	25 %	16 %	40 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Les exploitations dites "extensives" sont plus concentrées dans les zones défavorisées que les exploitations dites "intensives". En effet, plus des deux tiers des exploitations ayant un chargement "herbivore" inférieur à un sont localisées dans ces zones, alors que cette proportion est de moitié pour la classe comprise entre 1 et 1,5, d'un quart pour la classe intermédiaire suivante et de seulement 16 % pour la classe supérieure à deux.

Cette tendance est vérifiée, de façon plus ou moins nette, pour les quatre types de production [Graphique n°2-1-5] et les onze systèmes techniques. Pour le système naisseur, la proportion des exploitations situées en zone défavorisée passe de 76 % à 50 % entre les deux classes extrêmes de chargement "herbivore". Cette tendance est beaucoup plus perceptible pour les systèmes naisseur-engraisseur (de 69 % à 8 %), lait-spécialisé-herbe (de 80 % à 30 %), mixte inférieur à 120 000 L (de 55 % à 10 %). Pour les exploitations du type sans vache, l'analyse doit être réalisée avec précaution compte tenu du très faible nombre d'exploitations concernées.

Graphique n°2-1-5 : Les exploitations bovines situées dans les zones défavorisées : analyse selon le type de production et le chargement "herbivore"



Les exploitations situées en zone de montagne appartiennent, principalement, au système lait-spécialisé-herbe et naisseur. De même, les deux tiers des 2 500 exploitations appartenant aux zones de haute montagne correspondent au système lait-spécialisé-herbe [Tableau n°2-1-4].

Tableau n°2-1-4 : quel est le handicap des exploitations situées en zones défavorisées ?

Système technique	Localisation des exploitations bovines				
	Hors zone défavorisée	Zone Haute Montagne	Zone de Montagne	Zone de Piémont	Autres Zone défavorisée
Naisseur	17 719	430	14 194	6 795	26 130
Naisseur - Engraisseur	25 573	23	3 219	2 474	11 430
Lait - Spé. - Maïs	50 968	250	2 599	1 133	5 073
Lait - Spé. - Herbe	17 042	1 470	20 319	5 229	7 648
Lait - Bovin - Maïs	29 677	0	113	152	1 023
Lait - Bovin - Herbe	10 439	0	899	480	3 130
Mixte < 120 000 L	10 922	131	3 528	415	2 672
Mixte > 120 000 L	7 805	0	823	392	1 775
Taurillon	2 505	0	0	15	521
Emboucheur	5 879	0	275	16	1 025
Divers	5 194	39	322	189	517
Total	183 723	2 343	46 291	17 290	60 944

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

2-1-3- Des exploitations plus intensives dans l'Ouest et le Nord

La répartition inégale des différents systèmes techniques est une des raisons essentielles des écarts d'intensification animale observés entre les zones géographiques [Annexe n°2-2]. Le chargement moyen des exploitations bovines françaises est de 1,60 UGB "herbivore" / Ha de SFP. Il varie assez nettement selon les systèmes techniques. Il est de 1,44 pour les naisseurs, 1,62 pour les naisseur-engraisseurs, 1,94 pour les lait-maïs-bovin, 2,48 pour les taurillons, etc...[Graphique n°1-8].

Un chargement "herbivore" moyen de 1,62 dans l'Ouest et 1,15 dans le "Centre-Est"

Contrairement aux autres analyses sur le chargement "herbivore", l'étude de la relation entre le niveau de chargement et les zones géographiques a été réalisée sur la base des ratios de moyennes et non pas des moyennes de ratios. Le chargement est assez élevé dans les zones "Ouest" (1,62 UGB "herbivore" / Ha de SFP) et "Nord" (2,08). Ceci s'explique par la présence de systèmes techniques souvent plus intensifs (taurillon, lait-maïs-Bovin, etc...) mais aussi par le recours à un type d'alimentation qui valorise le maïs fourrage et les céréales. En revanche, pour l'ensemble des autres zones géographiques, le chargement "herbivore" moyen est inférieur à la moyenne nationale. Il est proche de 1,3 UGB "herbivore" / Ha de SFP dans les zones "Sud-Ouest", "Est" et "Sud-Est" et de seulement 1,15 dans les zones "Centre-Est et Bassin Parisien".

Raisonnement simplement à partir de chargements moyens n'est pas suffisant pour appréhender le véritable rôle joué par l'activité bovine dans l'occupation du territoire. Il est donc nécessaire de connaître l'importance du cheptel et de la SFP qui se cache derrière cette notion de chargement "herbivore".

Graphique n°2-1-7 : La répartition de la SFP, du maïs fourrage et des autres cultures selon les zones géographiques de production de viande bovine

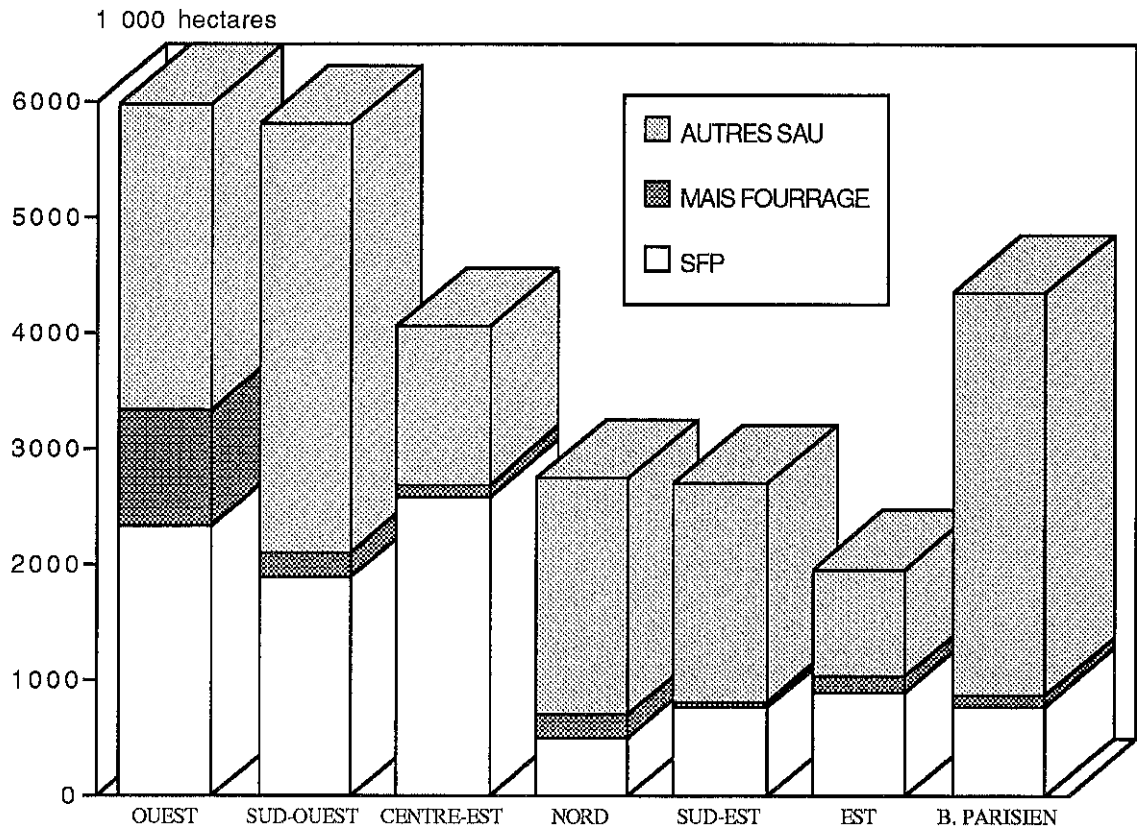
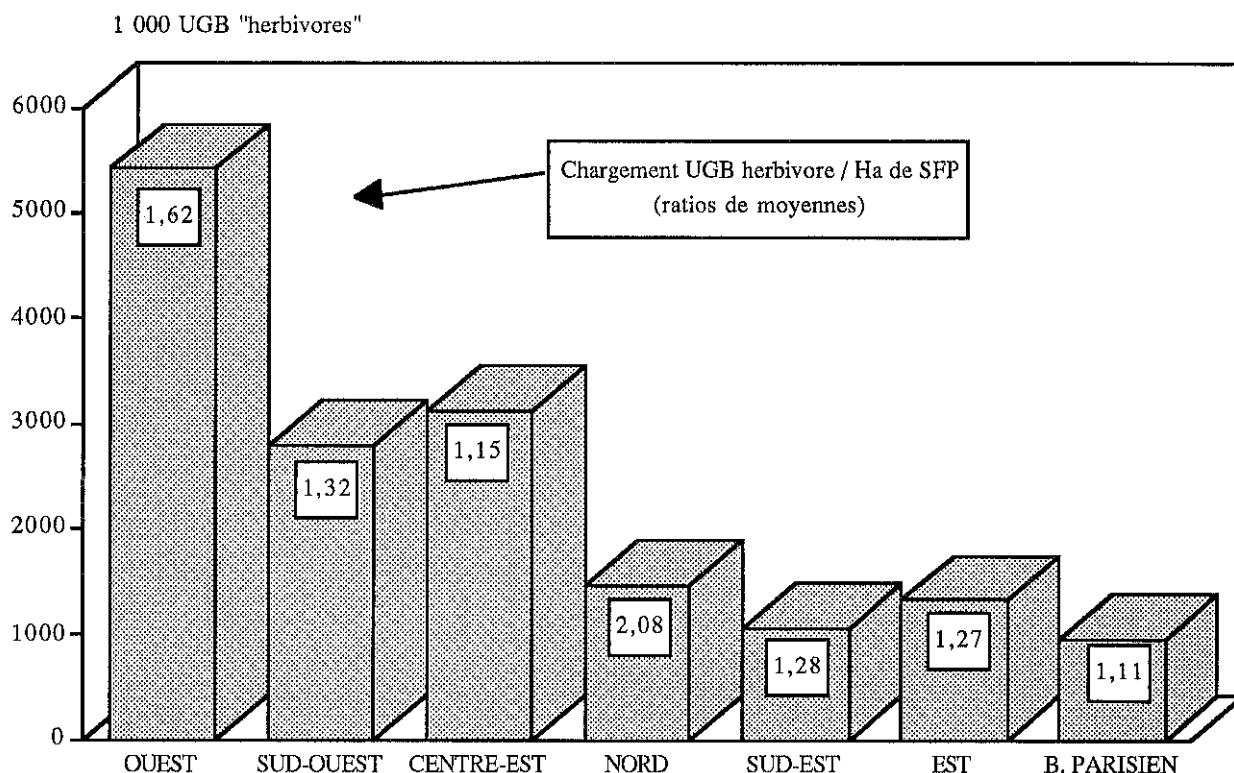


Tableau n°2-1-4 bis : La répartition des exploitations bovines françaises selon les zones géographiques et le degré de spécialisation bovine (PB bovin / PB total)

PB bovin / PBT	Zones géographiques de production							Total
	Ouest	Sud ouest	Centre Est	Nord	Sud Est	Est	Bassin Paris.	
Moins de 33 %	14 444	24 990	4 963	8 780	4 011	3 266	7 339	67 703
de 33 % à 66 %	21 188	20 563	16 170	10 074	5 862	5 150	4 482	83 489
Plus de 66 %	71 259	17 733	29 137	8 614	14 237	13 637	4 692	159 309
Total	106891	63 286	50 270	27 468	24 110	22 053	16 513	310 591

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Graphique n°2-1-6 : Le chargement "herbivore" moyen et la répartition des UGB "herbivores" selon les zones géographiques



La France dispose d'environ 11,5 millions d'hectares de SFP et de 16,1 millions d'UGB "herbivores". Les exploitations françaises productrices de viande bovine détiennent plus de 90 % de cette SFP (soit 10,5 millions d'hectares) et de ces UGB "herbivores" (soit 15,1 millions). Ceci montre le rôle de cette activité dans l'occupation du territoire. Ce poids important de l'activité bovine est, par contre, assez variable au niveau des zones géographiques [Graphique n°2-1-6].

Les deux tiers de la SAU sont en SFP dans l'Ouest et le "Centre-Est"

Dans la zone "Ouest" l'activité bovine joue un rôle important puisque l'on compte 5,4 millions d'UGB "herbivores" et 3,3 millions d'hectares de SFP (dont 1 million d'hectares de maïs fourrage ou plus de la moitié de la superficie nationale). Dans la zone "Nord", la SFP est très faible en valeur absolue (701 000 hectares) et en valeur relative (27 % de la SAU contre 66 % dans l'Ouest) et le nombre total d'UGB "herbivores" est de 1,4 millions soit le quart de la zone "Ouest". Par ailleurs, le degré de spécialisation en production bovine (produit brut bovin / produit brut total) des exploitations de cette zone est moins important que dans l'Ouest [Annexe n°5 - Tableau 2-1-4 bis].

Les exploitations bovines de la zone "Centre-Est", caractérisées par un niveau de chargement faible, occupent une part importante de l'espace rural puisque cette zone regroupe 2,6 millions d'hectares de SFP (soit 68 % de la SAU) et 3,1 millions d'UGB "herbivores". Bien qu'elles soient légèrement plus intensives, les exploitations bovines du "Sud-Ouest" jouent un rôle identique puisque cette zone renferme 2,1 millions d'hectares de SFP et 2,7 millions d'UGB "herbivores". Les zones "Est" et "Sud-Est" sont assez comparables sur le plan de leur intensification animale. Néanmoins, si elles disposent d'une SFP (respectivement 1 million et 820 000 hectares) et d'un cheptel d'UGB herbivores (respectivement 1,3 million et 1 million) relativement proche, la part de la SAU en SFP est nettement supérieure dans la zone "Est" (56 % contre 30 %). Ce phénomène est encore plus accentué dans la zone du "Bassin Parisien" puisque la SFP (860 000 hectares) représente seulement le cinquième de la SAU [Graphique n°2-1-7].

Tableau n°2-1-5 : La répartition des exploitations bovines selon quatre classes de chargement "herbivore" et sept zones géographiques

Zones géographiques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Bassin Parisien	4 060 (24,6 %)	8 193 (49,6 %)	2 798 (16,9 %)	1 462 (8,9 %)	16 513 (100 %)
Centre - Est	17 021 (33,9 %)	24 623 (49 %)	7 502 (14,9 %)	1 124 (2,2 %)	50 270 (100 %)
Est	4 662 (21,1 %)	10 928 (49,6 %)	3 812 (17,3 %)	2 651 (12 %)	22 053 (100 %)
Nord	817 (2,9 %)	2 948 (10,7 %)	6 873 (25 %)	16 830 (61,3 %)	27 468 (100 %)
Ouest	7 590 (7,1 %)	35 020 (32,7 %)	42 459 (39,7 %)	21 822 (20,4 %)	106 891 (100 %)
Sud - Ouest	14 904 (23,5 %)	21 964 (34,7 %)	14 366 (22,7 %)	12 052 (19,1 %)	63 286 (100 %)
Sud - Est	5 856 (24,3 %)	10 456 (43,4 %)	5 087 (21,1 %)	2 711 (11,2 %)	24 110 (100 %)
Total	54 910 (17,7 %)	114 132 (36,7 %)	82 897 (26,7 %)	58 652 (18,9 %)	310 591 (100 %)

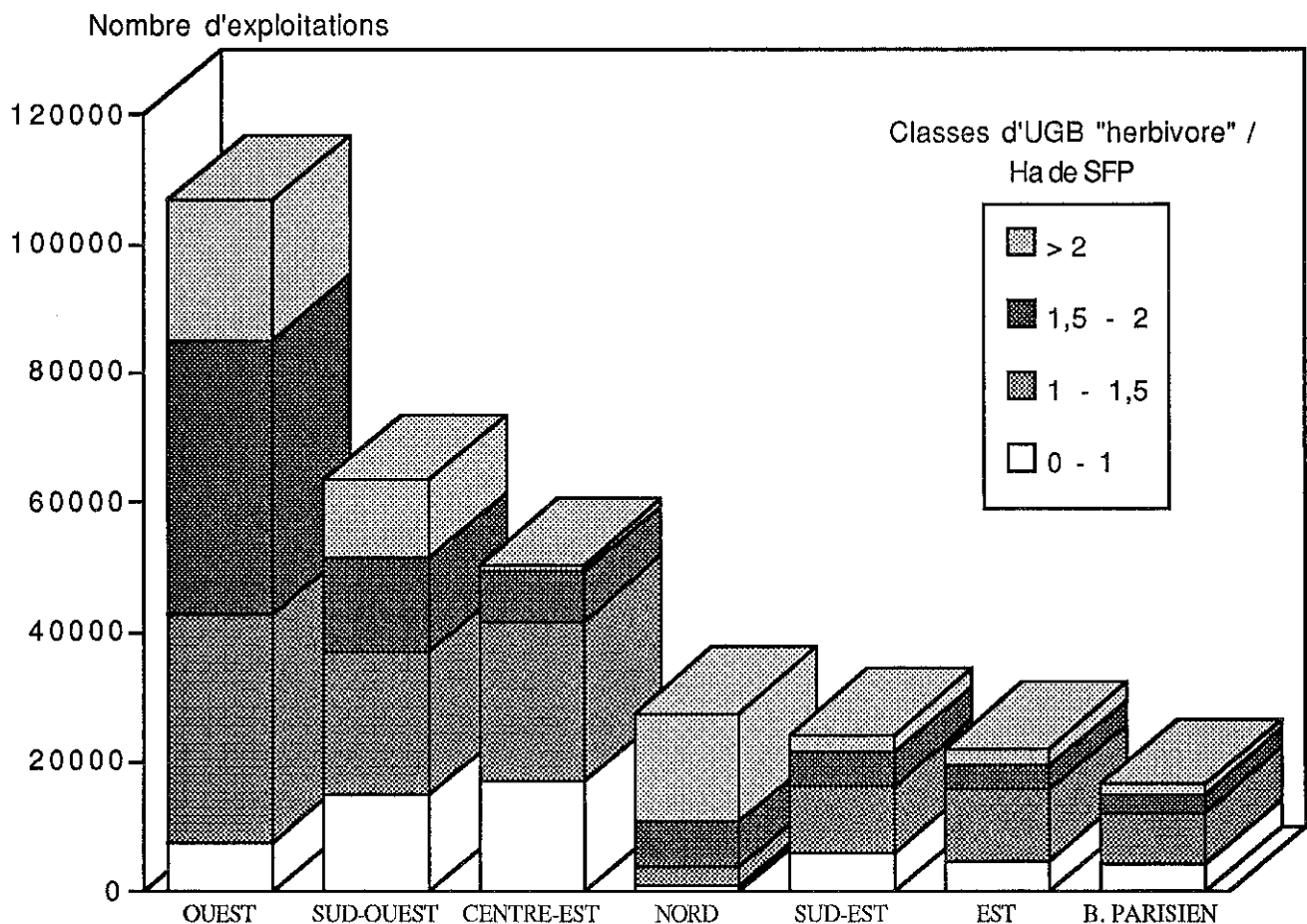
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Le chargement "herbivore" moyen masque de fortes dispersions

Les 310 600 exploitations bovines ont un chargement moyen de 1,60 UGB "herbivore"/ha de SFP. Cette moyenne masque, en fait, une dispersion importante, puisque 54 910 exploitations ont un chargement inférieur à un (soit 18 %), 114 132 sont situées dans la classe comprise de 1 et 1,5 (soit 36 %), 82 897 sont dans la classe intermédiaire suivante (27 %) et 58 652 ont un chargement supérieur à deux (soit 19 %).

Cette forte dispersion se retrouve également lorsque l'on raisonne au niveau des zones géographiques [Graphique n°2-1-8]. Dans la région "Sud-Ouest", les exploitations bovines sont réparties de façon équilibrée entre des quatre classes de chargement "herbivore". Bien que le chargement de la zone "Ouest" soit de 1,62 "herbivore"/ha de SFP, près de 40 % des exploitations bovines ont un chargement inférieur à 1,5. La dispersion est moins évidente dans la zone "Nord" (les deux tiers des exploitations bovines ont un chargement supérieur à deux) et dans la zone "Est" (50 % des exploitations ont un chargement compris entre 1 et 1,5 [Tableau n°2-1-5]).

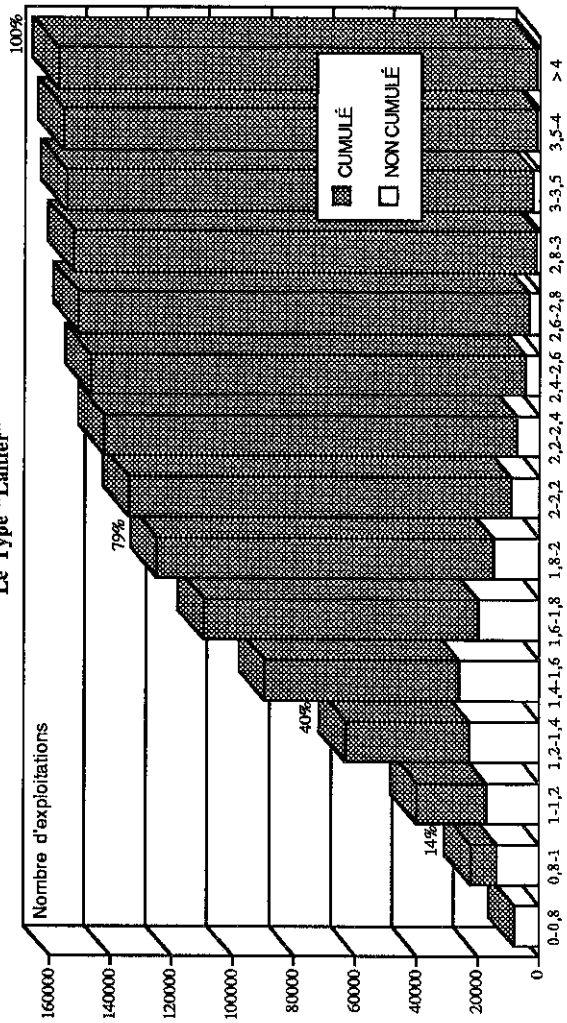
Graphique n°2-1-8 : La répartition des exploitations bovines selon quatre classes de chargement "herbivore" et les zones géographiques



S'il existe une forte dispersion autour du chargement moyen, les grandes tendances demeurent. En effet, les deux tiers des exploitations bovines dites "intensives" (celles ayant un chargement supérieur à deux) sont localisées dans les zones "Ouest" et "Nord" alors que 57 % des exploitations "extensives" (celles ayant un chargement inférieur à un) appartiennent aux zones "Centre-Est" et "Sud-Ouest". La répartition en quatre classes de chargement "herbivore" n'est pas toujours suffisante pour apprécier la dispersion du chargement moyen. De plus, les systèmes techniques influent beaucoup sur le niveau moyen de chargement des différentes zones. C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant de répartir, pour les sept zones géographiques, les exploitations bovines selon le type de production et quinze classes de chargement "herbivore"[Annexe n°3-1].

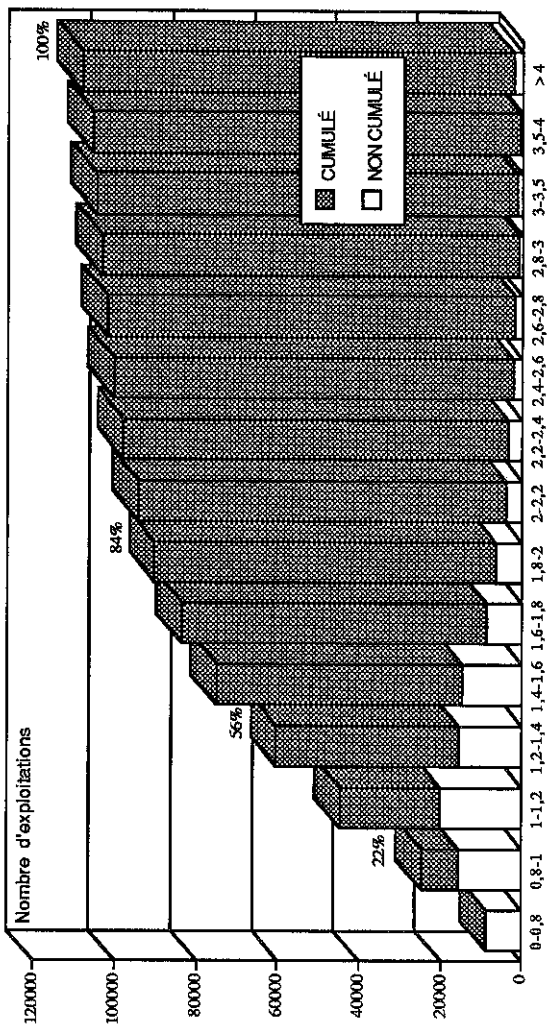
Graphique n°2-1-10 : La répartition des exploitations bovines selon 15 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production

Le Type "Laitier"



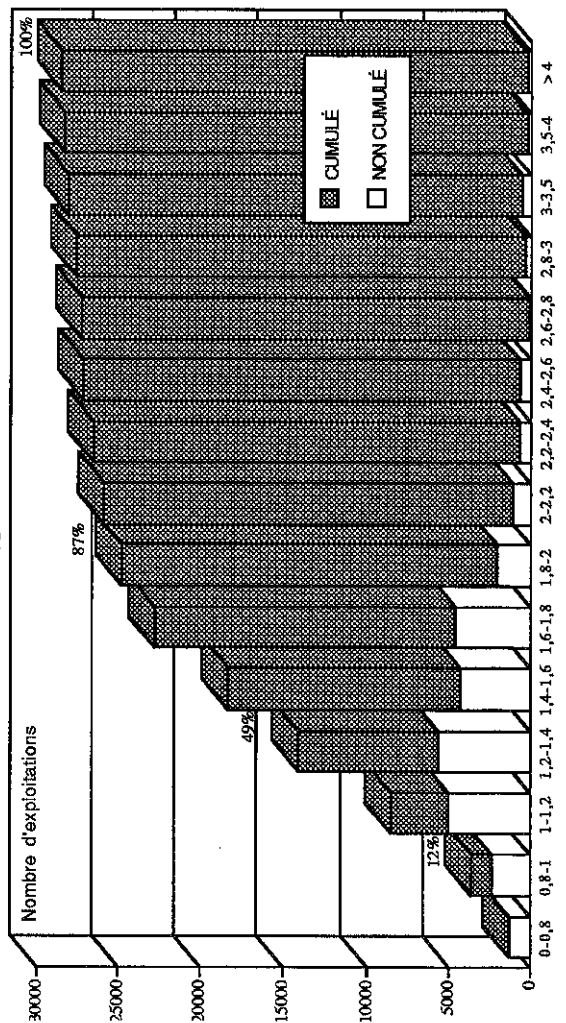
Classes de chargement "herbivore" (UGB he / Ha de SFP)

Le Type "Allaitant"



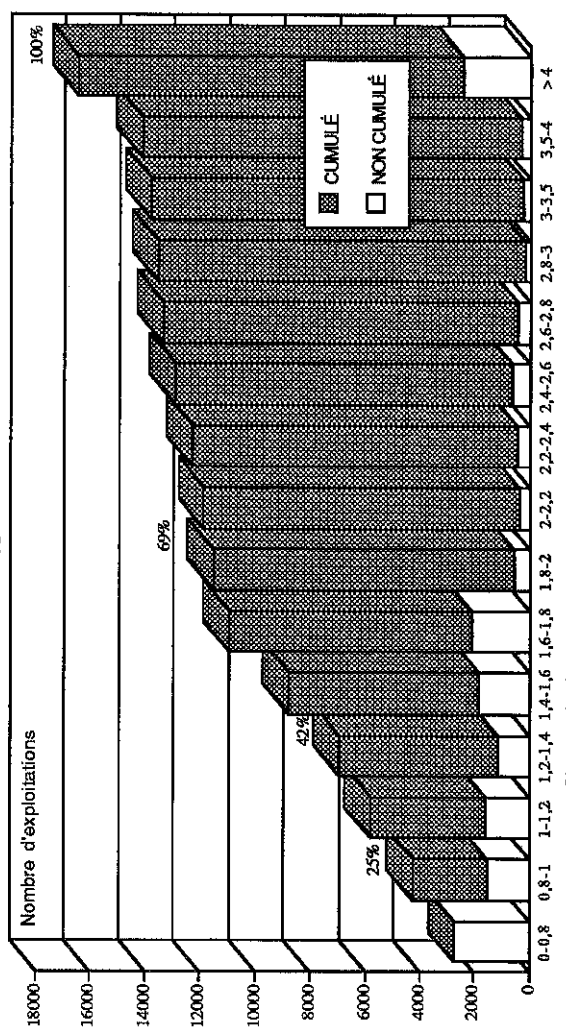
Classes de chargement "herbivore" (UGB he / Ha de SFP)

Le Type "Mixte"



Classes de chargement "herbivore" (UGB he / Ha de SFP)

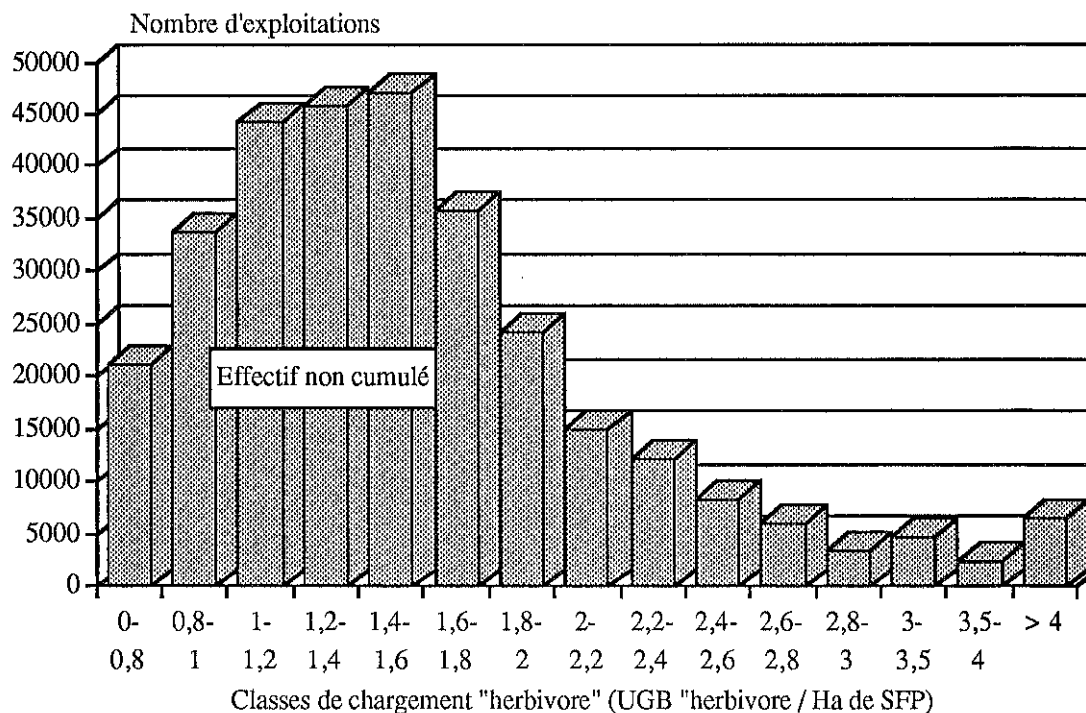
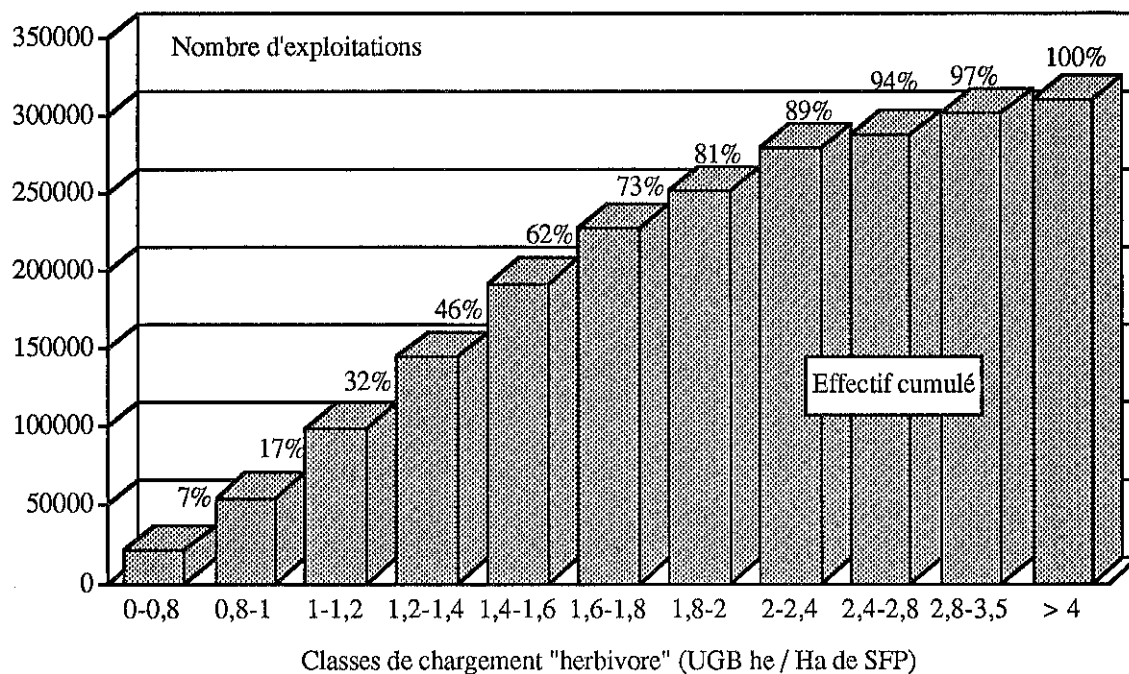
Le Type "Sans Vache"



Classes de chargement "herbivore" (UGB he / Ha de SFP)

La répartition des 310 600 exploitations bovines selon quinze classes de chargement "herbivore" montre que 17 % des exploitations ont un chargement inférieur à un, 46 % ont un chargement inférieur à 1,4 et 81 % ont un chargement inférieur à deux [Graphique n°2-1-9]. En d'autres termes, les deux tiers des exploitations bovines ont un chargement "herbivore" compris entre un et deux.

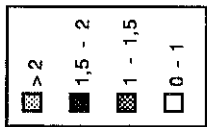
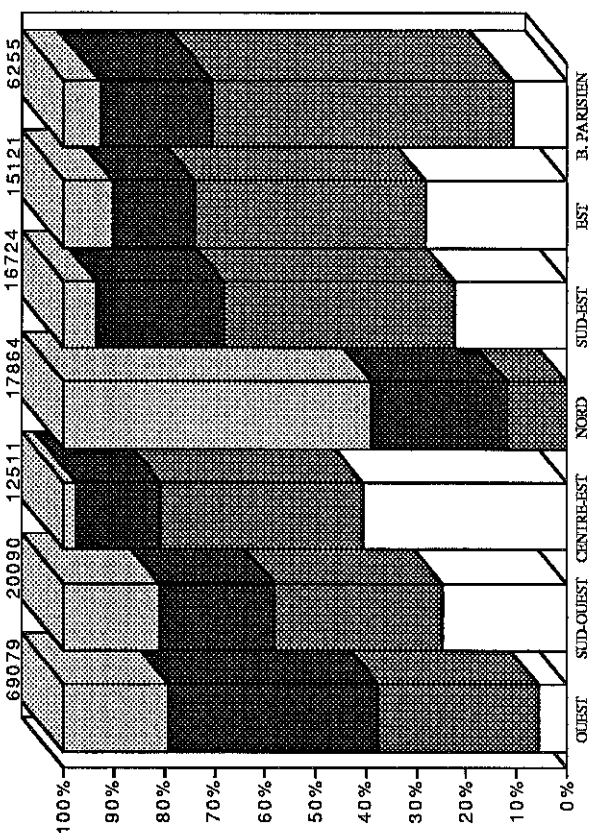
Graphique n°2-1-9 : La répartition des exploitations bovines françaises selon 15 classes de chargement "herbivore"



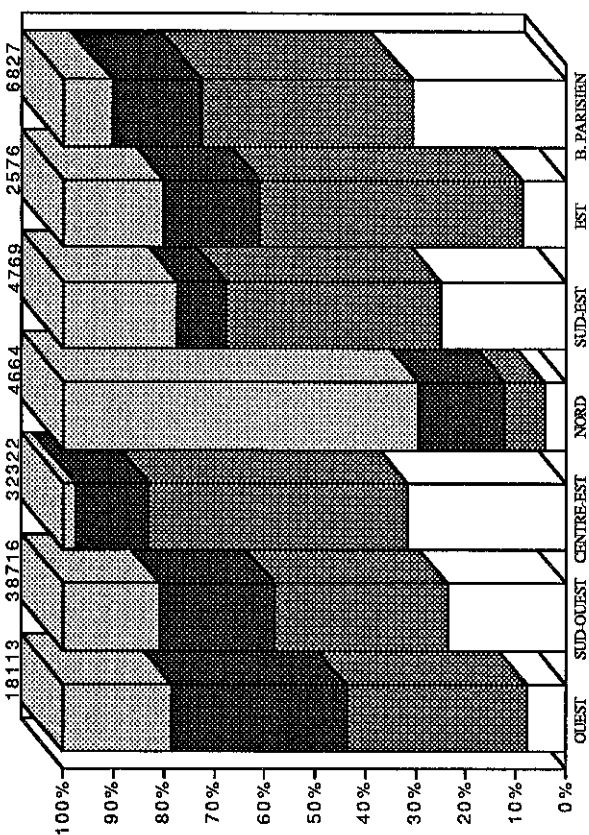
La répartition, par type de production, des exploitations selon quinze classes de chargement "herbivore" [Graphique n°2-1-10] nous permet de constater que les exploitations bovines ayant un chargement "herbivore" supérieur à 2,6 appartiennent pour près de la moitié d'entre-elles au type de production sans vache [Annexe n°3-1]. A l'opposé, on constate que la proportion d'exploitations bovines situées en dessous d'un chargement d'un UGB "herbivore"/ha de SFP est de 14 % pour le

Graphique n°2-1-11 : La répartition des exploitations bovines dans quatre classes de chargement herbivore (UGB He/ Ha SFP): analyse par type de production et par zone géographique de production

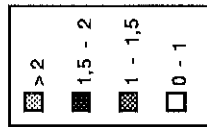
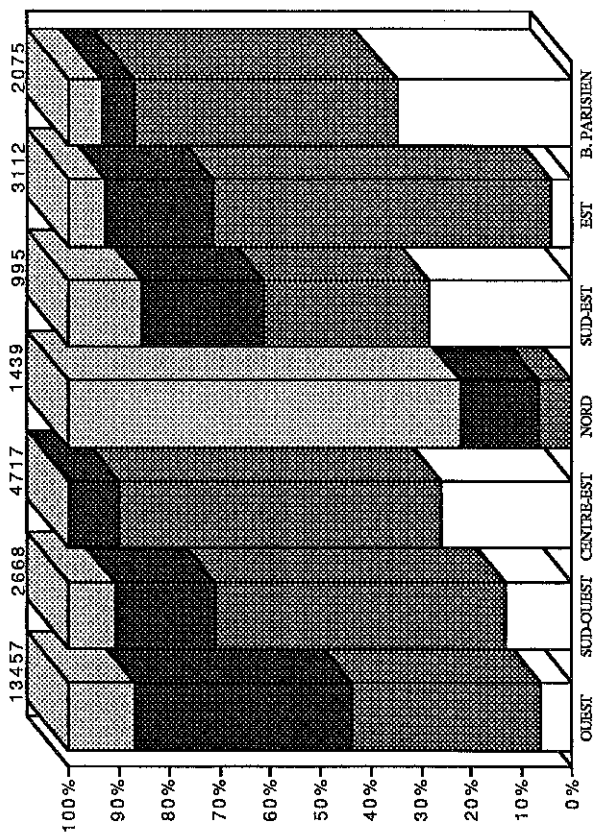
Le type "Laitier"



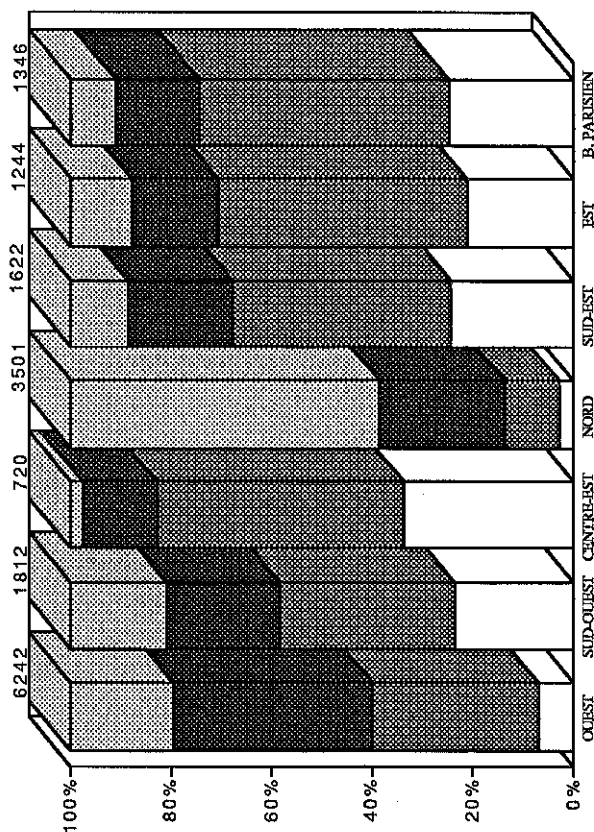
Le type "Allaitant"



Le type "Mixte"



Le type "Sans Vache"



type laitier (dont les trois quart sont issues du système lait-spécialisé-herbe), 22 % pour le type allaitant (dont les trois quart proviennent du système naisseur), 12 % pour le type mixte et 25 % pour le type sans vache (dont seulement 12 % sont issues du systèmes taurillon).

A type de production identique, le niveau de chargement varie selon les zones géographiques

Nous constatons, qu'il existe, pour un même type de production, des écarts de chargement entre les régions [Graphique n°2-1-11]. Pour le type laitier, seulement 5 % des exploitations de la zone "Ouest" ont un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / Ha de SFP alors que cette proportion est de 15 % dans le "Sud-Ouest" et de 25 % dans le "Centre-Est" et le "Sud-Est". Pour le type allaitant, les exploitations de l'Ouest (et du "Nord") restent plus intensives que dans les autres régions, puisque la proportion d'exploitations ayant un chargement supérieur à 1,5 UGB "herbivore" / Ha de SFP est de 55 % contre 20 % dans les zones du "Centre-Est" et de l'Est. Ce constat se retrouve également pour les types sans vache et mixte. Ces écarts de chargement entre les zones géographiques, pour un même type de production, s'expliquent par des conduites techniques distinctes, mais surtout par le fait que ces types regroupent des systèmes techniques qui sont plus ou moins intensifs (exemple lait-herbe-spécialisé / lait-maïs -bovin, etc...) et plus ou moins concentrés dans certaines régions.

2-1-4- 90 % de la SFP sont détenus par les exploitations bovines

En étant liée au sol, la production bovine à une vocation naturelle pour occuper le territoire. Les exploitations productrices de viande bovine détiennent environ 16 millions d'hectares de SAU (soit près des deux tiers de la SAU françaises), 10,5 millions d'hectares de SFP (soit plus de 90 % de la SFP national) et 15,1 millions d'UGB "herbivores". La répartition de ces surfaces et de ce cheptel entre les différents systèmes techniques de production de viande bovine permet de mieux quantifier leur rôle dans l'occupation de l'espace [Tableau 2-1-6].

Tableau n°2-1-6 : La répartition de la SFP (en 1000 ha) entre les exploitations bovines françaises : analyse selon le système technique et le chargement "herbivore"

Système technique	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	722	930	270	129	2 051
Naisseur - Engraisseur	355	884	484	199	1 922
Allaitant	1 077	1 814	754	328	3 973
Lait - Spé. - Maïs	83	599	662	316	1 660
Lait - Spé. - Herbe	634	653	193	57	1 537
Lait - Bovin - Maïs	8	309	512	350	1 179
Lait - Bovin - Herbe	111	310	127	42	590
Laitier	837	1 872	1 496	767	4 972
Mixte < 120 000 L	122	356	161	48	687
Mixte > 120 000 L	60	331	194	78	663
Mixte	182	688	356	126	1 352
Taurillon	14	10	11	31	66
Emboucheur	42	34	14	12	102
Divers	21	28	33	15	97
Sans Vache	79	74	59	58	270
Total	2 175	4 449	2 667	1 280	10 571

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-1-7 : La répartition des UGB "herbivore" entre les exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	591	1 126	455	337	2 509
Naisseur - Engraisseur	302	1 090	821	502	2 715
Allaitant	894	2 217	1 276	840	5 227
Lait - Spé. - Maïs	75	775	1 136	778	2 764
Lait - Spé. - Herbe	517	797	326	150	1 790
Lait - Bovin - Maïs	7	413	896	853	2 169
Lait - Bovin - Herbe	93	377	216	104	790
Laitier	693	2 363	2 575	1 887	7 518
Mixte < 120 000 L	98	443	279	128	948
Mixte > 120 000 L	51	416	331	198	996
Mixte	150	860	611	327	1 948
Taurillon	8	13	19	100	140
Emboucheur	29	45	24	35	133
Divers	13	32	55	82	182
Sans Vache	51	91	99	219	460
Total	1 788	5 532	4 562	3 273	15 153

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-1-8 : La répartition de la SAU entre les exploitations bovines françaises : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	1 071	1 307	508	373	3 259
Naisseur - Engraisseur	493	1 213	691	534	2 931
Allaitant	1 564	2 520	1 199	907	6 190
Lait - Spé. - Maïs	128	842	918	533	2 421
Lait - Spé. - Herbe	808	889	320	124	2 141
Lait - Bovin - Maïs	12	453	676	574	1 715
Lait - Bovin - Herbe	150	402	183	85	820
Laitier	1 099	2 587	2 099	1 316	7 101
Mixte < 120 000 L	158	449	198	109	914
Mixte > 120 000 L	70	445	249	124	888
Mixte	229	894	448	233	1 804
Taurillon	29	22	38	122	211
Emboucheur	119	97	52	90	358
Divers	73	76	78	74	301
Sans Vache	223	196	169	286	874
Total	3 115	6 198	3 916	2 744	15 975

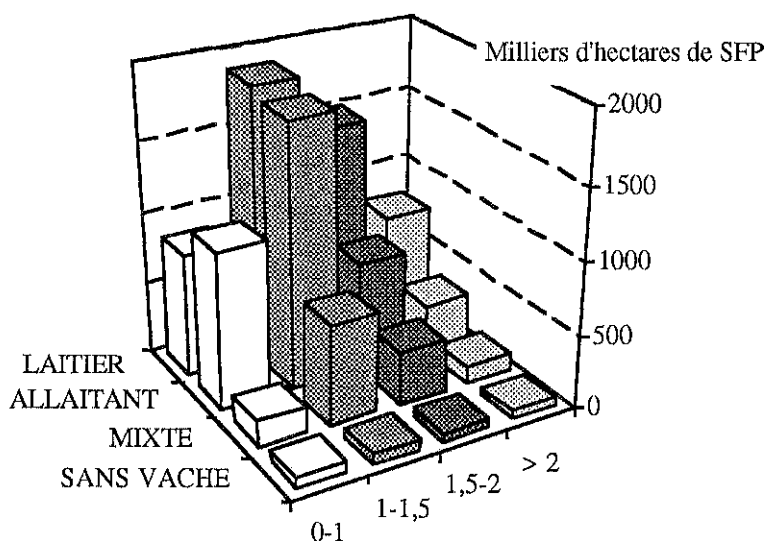
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Les 107 000 exploitations allaitantes, détiennent le tiers des UGB "herbivores" français, occupent 6,1 millions d'hectares de SAU (soit le quart de la SAU nationale), 3,9 millions d'hectares de SFP (soit le tiers de la SFP totale). Le type de production allaitant bénéficiant d'un chargement assez faible, les trois quart de sa SFP, et les deux tiers de son cheptel UGB "herbivore" sont détenus par des exploitations ayant un chargement moyen inférieur à 1,5 UGB "herbivore"/ha de SFP. Comme nous l'avons étudié, les exploitations allaitantes (et notamment les exploitations naisseurs) sont situées dans des régions souvent spécialisées (Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, etc...) où les autres productions agricoles sont parfois difficiles. De plus, elles valorisent une grande partie des superficies classées en zones défavorisées.

Les 157 600 exploitations laitières représentent la moitié des exploitations bovines françaises. Elles détiennent la moitié des UGB "herbivores", 7,1 millions d'hectares de SAU (28,5 % de la SAU totale) et près de 5 millions d'hectares de SFP (soit 43 % de la SFP française). Les deux tiers de cette SFP et de ces UGB "herbivores" sont valorisés par des exploitations laitières ayant un chargement compris entre un et deux UGB "herbivores" / Ha de SFP [Tableau n°2-1-7]. Comparativement au type allaitant, le type laitier est plus hétérogène au niveau des systèmes techniques. Les exploitations lait-spécialisé-herbe ont un niveau de chargement relativement faible, sont assez bien réparties sur l'ensemble du territoire et permettent de bien valoriser les zones de montagne. En revanche, les exploitations lait-spécialisé-maïs et lait-bovin-maïs sont assez intensives et sont très largement concentrées dans la zones "Ouest".

Les exploitations mixtes sont peu nombreuses (28 500 exploitations soit 9,1 % de l'ensemble des exploitations bovines). Elles sont localisées pour moitié dans l'Ouest (principalement dans la région des Pays de la Loire) et bénéficient d'un chargement "herbivore" proche de la moyenne de l'ensemble des exploitations bovines. Leur poids est assez faible (en valeur absolue) dans l'occupation de l'espace rural, puisqu'elles détiennent seulement 1,8 millions d'hectares de SAU [Tableau n°2-18], et 1,3 millions d'hectares de SFP (soit 10 % de l'ensemble) pour 1,9 millions d'UGB "herbivores". Les exploitations du type sans vache, qui représentent seulement 5 % de l'ensemble des exploitations bovines, regroupent des systèmes techniques très hétérogènes (taurillon et emboucheur) ce qui explique la forte dispersion de leur niveau de chargement. Ce type de production détient 3 % des UGB "herbivores" et occupe seulement 3,5 % de la SAU et 1,6 % de la SFP française.

Graphique n°2-1-12 : La répartition de la SFP entre les exploitations bovines : analyse selon le type de production et quatre classes de chargement "herbivore"



Au regard de cette analyse, nous constatons que la production bovine joue un rôle déterminant dans l'occupation du territoire. Les exploitations bovines dites "extensives" (c'est à dire celles qui ont un chargement inférieur à 1,5 UGB "herbivore" / Ha de SFP) occupent près de 10 millions d'hectares de SAU, 6,6 millions d'hectares de SFP et 7,3 millions d'UGB "herbivores". Dans ce contexte, on mesure tout l'intérêt de mieux connaître leurs caractéristiques structurelles, économiques et financières pour mieux appréhender leurs perspectives de pérennité.

2-2- LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES DES EXPLOITATIONS BOVINES "INTENSIVES" ET "EXTENSIVES"

La pérennité et la transmissibilité des exploitations bovines "intensives" et "extensives" sont avant tout conditionnées, par leurs rentabilités économiques, leurs stabilités financières et le dynamisme de l'activité agricole de la région dans laquelle elles sont insérées. Il existe un lien assez étroit entre la dimension de l'outil de production et ses performances économiques, c'est pourquoi nous avons souhaité présenter dans ce chapitre les principaux facteurs de production des exploitations bovines. Pour mieux comprendre les éventuelles différences structurelles entre les exploitations bovines "intensives" et "extensives", nous avons positionné le chargement "herbivore" et les systèmes techniques au coeur de notre analyse.

Nous aborderons, tout d'abord, la dimension économique des exploitations bovines en s'appuyant sur l'indicateur synthétique de la marge brute standard. Ensuite, nous étudierons le facteur travail en regardant, notamment, la quantité de main d'oeuvre disponible, la productivité du travail et le recours aux formes associatives (GAEC). De plus, nous nous pencherons sur le facteur foncier en essayant de mettre en évidence les types d'assolement présents dans les différentes exploitations. Enfin, nous étudierons le cheptel moyen des exploitations bovines et la répartition des différentes catégories animales selon les zones géographiques, les classes de dimension économique et de chargement "herbivore". Cette étude des facteurs de production est un préalable nécessaire pour mieux interpréter les résultats économiques et mieux apprécier la reproductibilité potentielle des exploitations bovines "intensives" et "extensives".

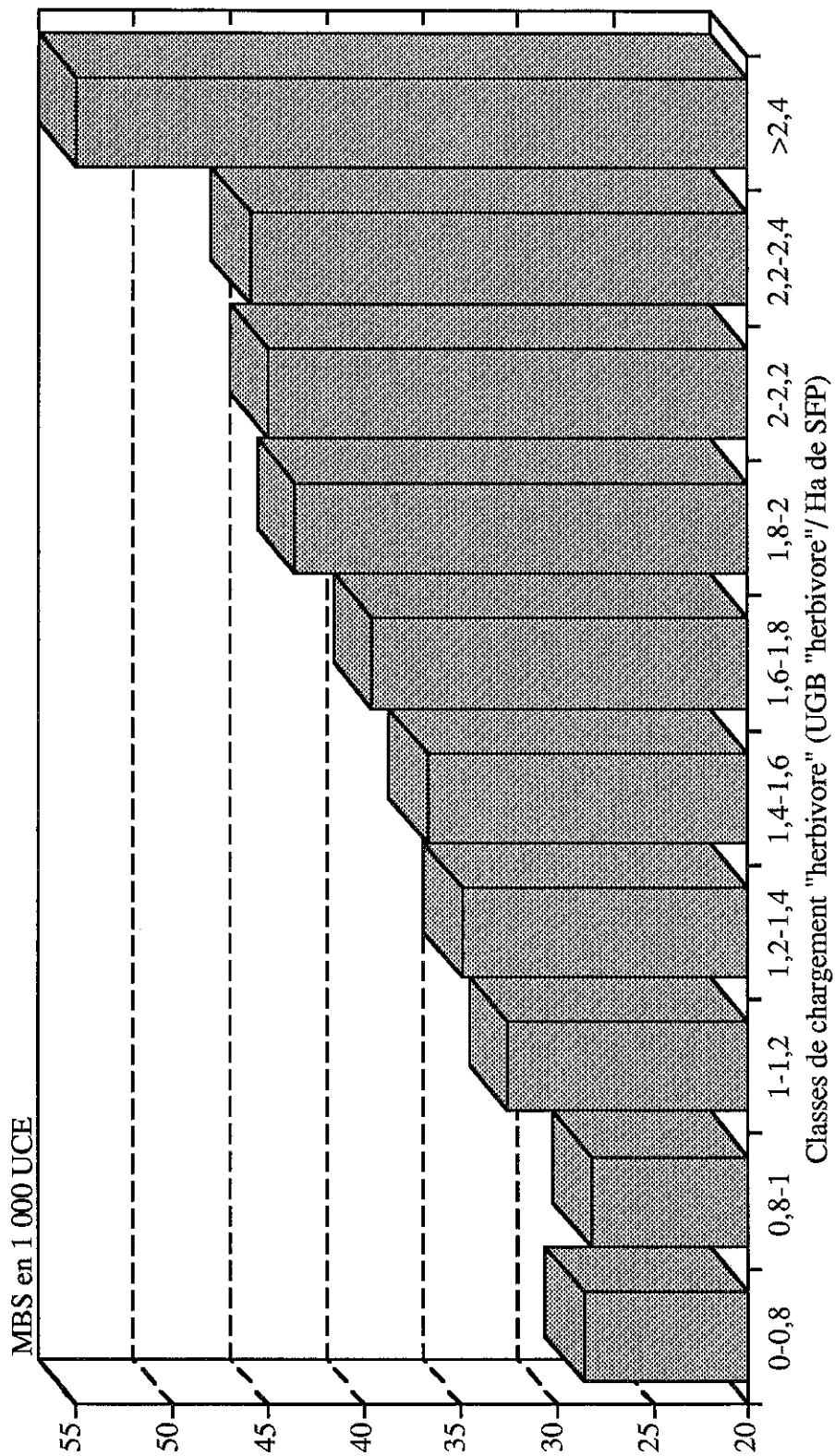
2-2-1- Les exploitations bovines "intensives" ont une plus grande dimension économique

L'analyse de la dimension économique des exploitations bovines repose sur le critère de la marge brute standard (MBS). La MBS (exprimée en Unité de Compte Européen) de chaque spéculation est obtenue en multipliant le nombre d'hectares s'il s'agit d'une production végétale ou le nombre moyen de têtes de bétail s'il s'agit d'une production animale, par un coefficient propre à chaque région. La MBS totale d'une exploitation est la somme des MBS des diverses spéculations et caractérise la dimension économique, exprimée en Unité de Dimension Économique (1 UDE = 1 200 UCE). La MBS, est proche de la valeur ajoutée, puisqu'il s'agit d'une évaluation du produit brut potentiel, déduction faite des frais directement affectés aux divers types de production tels que les frais de semences et plants, engrais, produits phyto-sanitaires, frais d'alimentation du bétail.

La dimension économique moyenne des 310 600 exploitations bovines françaises est de 37 900 UCE (soit 31,5 UDE). Lorsque l'on raisonne au niveau des quatre types de production, on constate que la dispersion autour de cette moyenne est relativement faible. En effet, la dimension économique moyenne du type laitier est de 37 600 UCE, alors qu'elle est de 35 000 UCE pour le type allaitant, 44 500 UCE pour le type mixte et 47 400 UCE pour le type sans vache.

En revanche, lorsque l'on détermine la dimension économique des différents systèmes techniques, on constate que les types de production renferment des sous-groupes assez hétérogènes. Ainsi, la dimension économique des ateliers naisseurs est de seulement 29 600 UCE alors qu'elle est de 43 300 UCE pour les naisseur-engraisseurs. Pour le type laitier, les exploitations qui valorisent le maïs fourrage ont une dimension économique supérieure aux exploitations valorisant la production herbagère. En effet, cette dimension est de 39 900 UCE pour les lait-spécialisé-maïs et de 51 500 UCE pour les lait-bovin-maïs alors qu'elle est de seulement 27 000 UCE pour les lait-spécialisé-herbe et 36 900 UCE pour les lait-bovin-herbe. Les écarts importants de la MBS entre les exploitations mixtes ayant un quota laitier inférieur à 120 000 L (34 900 UCE) et celles ayant un quota supérieur à 120 000 L (60 100 UCE) s'explique simplement par le choix de notre typologie. Le type sans vache, regroupe d'une part, le système taurillon pour lequel la MBS moyenne est la plus importante de l'ensemble des onze systèmes techniques (67 800 UCE) et, d'autre part, les systèmes emboucheur et divers pour lesquels la MBS est proche de 42 000 UCE.

Graphique n°2-2-1 : La dimension économique (MBS moyenne en UCE) des exploitations bovines françaises selon leur niveau de chargement "herbivore"



La dimension économique moyenne des exploitations bovines est donc comprise entre 35 000 et 45 000 UDE lorsque l'on raisonne au niveau des types de production et elle varie dans des proportions beaucoup plus importantes lors d'une approche par systèmes techniques.

Tableau n°2-2-1 : La MBS (1 000 UCE) moyenne des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

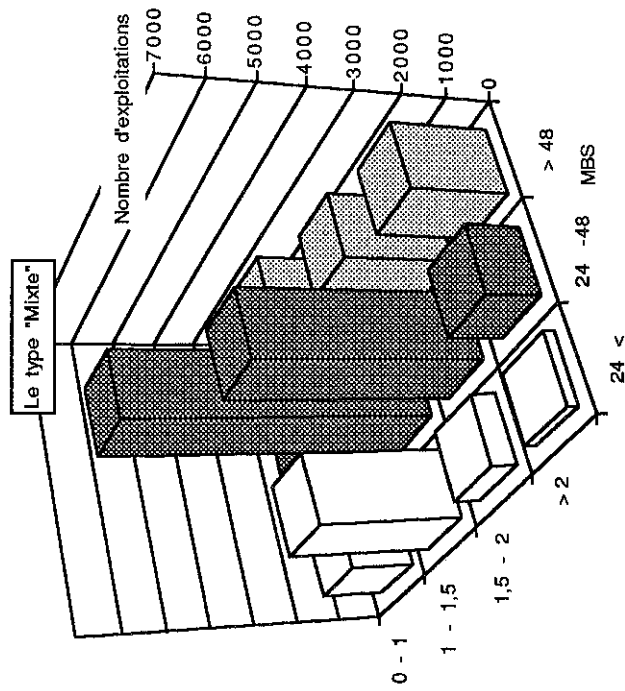
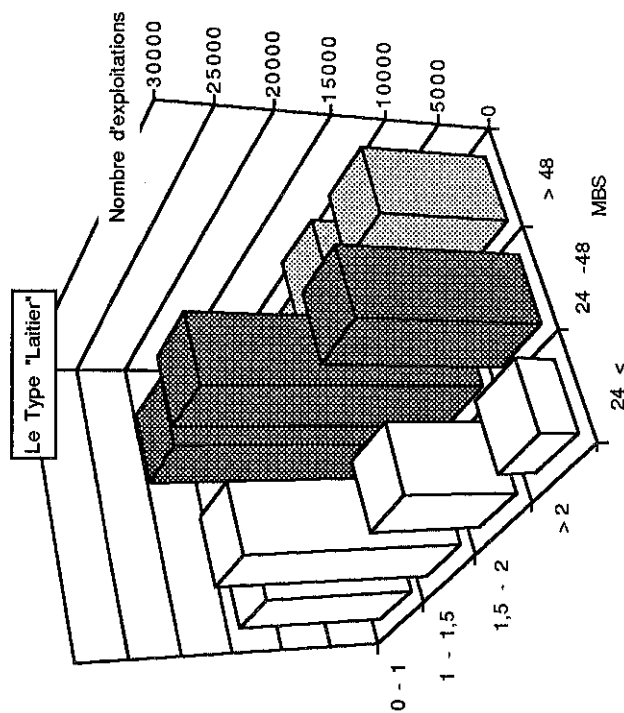
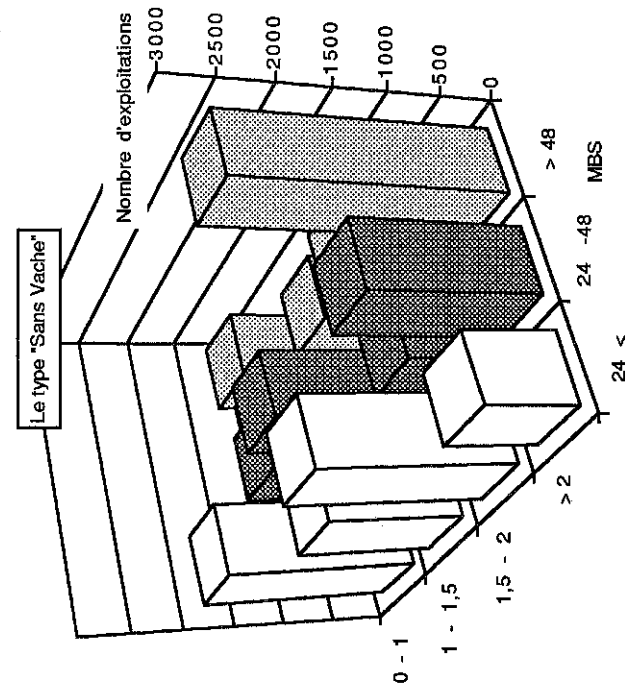
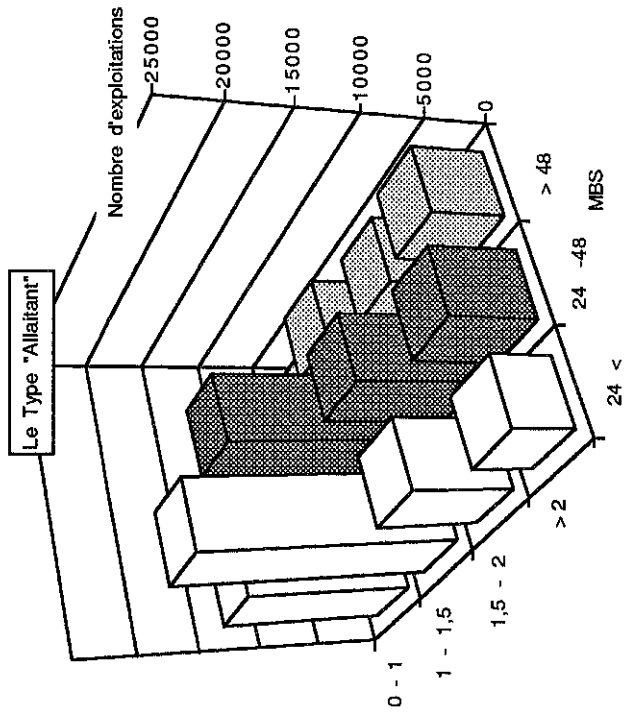
Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	28,5	26,9	33,3	35,2	29,6
Naisseur - Engraisseur	35,1	38,4	42,7	59,8	43,3
Allaitant	30,2	31,4	38,1	46,8	35
Lait - Spé. - Maïs	38,2	36	39,8	45,4	39,9
Lait - Spé. - Herbe	22,7	26,9	31,9	34,7	27
Lait - Bovin - Maïs	51	49,5	48,1	56,3	51,5
Lait - Bovin - Herbe	23	40,2	37,1	48,9	36,9
Laitier	24,5	34,4	40,4	48,1	37,6
Mixte < 120 000 L	25	30	36,1	68,8	34,9
Mixte > 120 000 L	45,4	60,1	53,4	80,7	60,1
Mixte	28,9	40,6	44,1	74,4	44,5
Taurillon	37,9	70,2	47,7	85,1	67,8
Emboucheur	38,1	39,7	27,3	59,9	40,9
Divers	39,9	48	42,5	49	45,1
Sans Vache	38,7	45,5	37,7	63,3	47,4
Total	28,4	34,3	40	50,7	37,9

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

La dimension économique des exploitations bovines est corrélée positivement avec leur niveau de chargement "herbivore" [Graphique n°2-2-1]. Au niveau de l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, on constate que la MBS moyenne est de 28 400 UCE pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/Ha de SFP, 34 300 UCE pour celles dont le chargement est compris entre 1 et 1,5, 40 000 UCE pour les exploitations de la classe intermédiaire suivante et 50 700 UCE pour celles ayant un chargement supérieur à deux [Tableau n°2-2-1].

Cette tendance est confirmée au niveau des types de production. Pour le type laitier, la dimension économique des exploitations dites "très extensives" (c'est à dire celles pour lesquelles le chargement est inférieur à un UGB "herbivore"/Ha de SFP) est deux fois moins importante que celle des exploitations dites "très intensives" (chargement supérieur à deux). Pour le type de production allaitant, la dimension économique est moins sensible au niveau de chargement puisqu'elle passe de 30 200 UCE à 46 800 UCE entre les deux classes extrêmes de chargement. Les exploitations mixtes "très intensives" bénéficient d'une MBS plus forte (74 400 UCE) que pour les autres types de production. De plus, elle est très largement supérieure à celle des exploitations "très extensives" (28 900 UCE). Pour le type de production sans vache, les valeurs observées vont dans le même sens que celles des autres types.

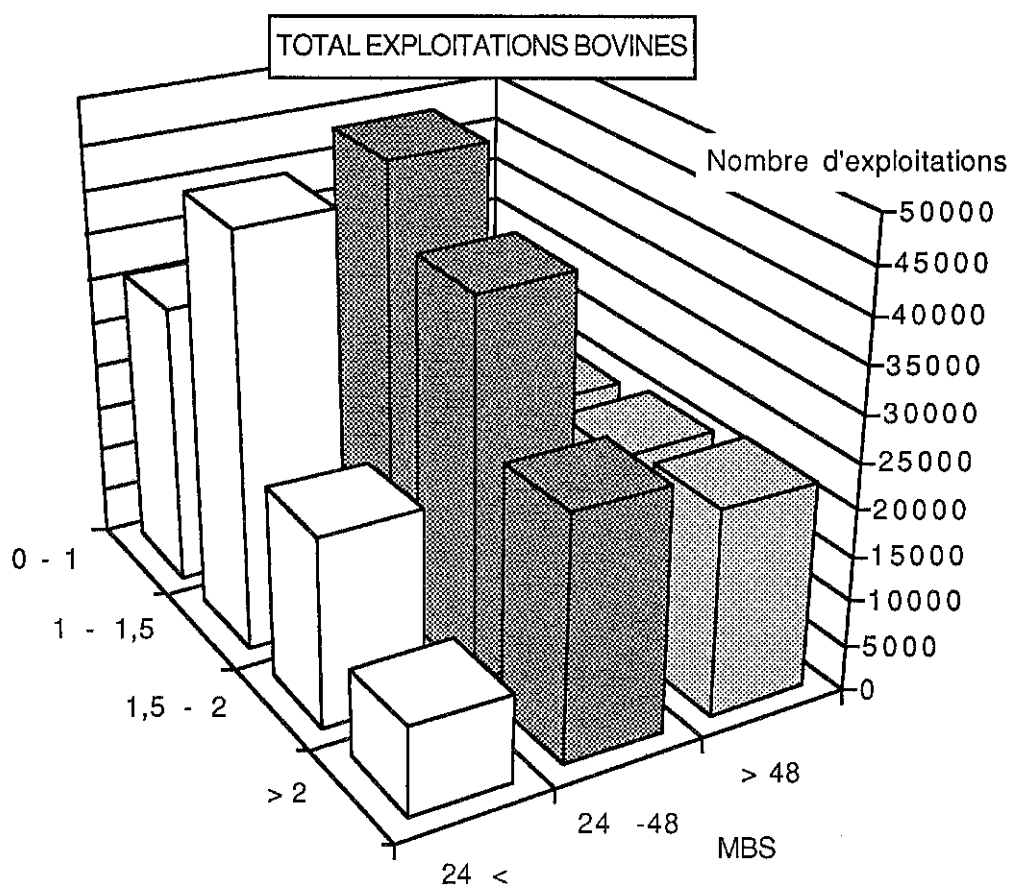
Graphique n°2-2-3 : Les exploitations bovines réparties selon 4 classes de Chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) et 3 classes de dimension économique (en 1 000 UDE) : analyse pour les 4 types de production



Avant de poursuivre l'analyse au niveau des systèmes, il est nécessaire d'avoir pris connaissance de la répartition des exploitations bovines entre les différentes classes, puisque, comme nous l'indiquons dans la partie méthodologique, certains sous-groupes sont peu représentatifs. Une fois cette précaution prise, on remarque que quel que soit le système technique, la dimension économique croît avec le chargement "herbivore".

Au delà des valeurs moyennes de MBS, on remarque que parmi les 310 600 exploitations bovines, moins de 10 000 ont à la fois un chargement supérieur à deux UGB "herbivore" / Ha de SFP et une dimension économique inférieure à 24 UDE [Graphique n°2-2-2]. La classe la plus représentée (près de 50 000 exploitations) est celle où le chargement "herbivore" est compris entre 1 et 1,5 et où la dimension économique s'échelonne entre 24 et 48 UDE.

Graphique n°2-2-2 : La répartition des exploitations bovines selon le chargement "herbivore" (UGB he/ha de SFP) et la dimension économique (1 000 UCE)



La répartition des exploitations bovines, selon les classes de chargement et de MBS, renforce l'idée selon laquelle, plus une exploitation est intensive, plus sa dimension économique est élevée [Annexe n°2-1]. Seulement 8 % des exploitations du type laitier ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore/ha de SFP" ont une dimension économique supérieure à 48 UDE (12 % pour les allaitants et 10 % pour les mixtes). A l'inverse, seulement 11 % des exploitations "très intensives" du type laitier ont une dimension économique inférieure à 24 UDE (27 % pour les allaitants, 7 % pour les mixtes et 17 % pour les sans vaches).

Cette analyse a donc montré que la dimension économique des exploitations bovines était plus importante chez les "intensifs" que chez les "extensifs". Il nous semble important d'essayer de mieux connaître l'origine de cet écart, c'est pourquoi nous proposons d'analyser les facteurs de productions (travail, foncier, cheptel) des exploitations bovines.

Tableau n°2-2-3 : La productivité du travail (MBS en 1 000 UCE / UTAF) des exploitations bovines : analyse selon le type de production et le chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Allaitant	22,4	22,3	25,4	32,5	26,5
Laitier	16,5	22,2	25,7	30,6	24,1
Mixte	19,4	24,6	27,4	42,3	27,3
Sans Vache	28,9	33,7	29	33,6	34,1
Total	20,1	22,7	26	32,7	25,1

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-2-4 : La productivité du travail (UGB "herbivores" / UTAF) des exploitations bovines : analyse selon le type de production et le chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Allaitant	27	36,5	37,3	33,1	34,1
Laitier	20,7	28,1	33,8	36,6	30,6
Mixte	28,3	39,4	47	50,9	41,9
Sans Vache	8,9	18,4	21,4	29	20,1
Total	23,1	32,1	35,7	36	32,3

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

2-2-2- Une meilleure productivité du travail chez les "intensifs"

Le facteur travail des exploitations bovines est souvent lié à leur dimension économique. Les exploitations bovines françaises disposent en moyenne de 1,5 Unités de Travailleur Agricole Familial (UTAF). Cette moyenne est de 1,42 pour le type allaitant, 1,56 pour le type laitier, 1,63 pour le type mixte et 1,39 pour le type sans vache [Tableau n°2-2-2]. A l'intérieur de chaque type de production, la dispersion autour de la moyenne est relativement faible (exemple : 1,39 pour les naisseurs et 1,44 pour les naisseur-engraisseurs), à l'exception des trois systèmes ayant la dimension économique la plus forte (mixte supérieur à 120 000 L, lait-maïs-bovin et taurillon).

Tableau n°2-2-2 : Le nombre moyen d'UTAF des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	1,32	1,45	1,54	1,50	1,44
Naisseur - Engraisseur	1,42	1,35	1,46	1,37	1,39
Allaitant	1,35	1,41	1,50	1,44	1,42
Lait - Spé. - Maïs	1,68	1,57	1,52	1,59	1,56
Lait - Spé. - Herbe	1,48	1,49	1,57	1,49	1,50
Lait - Bovin - Maïs	1,49	1,74	1,64	1,65	1,66
Lait - Bovin - Herbe	1,31	1,54	1,67	1,50	1,52
Laitier	1,48	1,55	1,57	1,59	1,56
Mixte < 120 000 L	1,46	1,42	1,48	1,50	1,45
Mixte > 120 000 L	1,64	2,10	1,76	2,06	1,93
Mixte	1,49	1,65	1,61	1,76	1,63
Taurillon	1,31	1,43	1,35	1,59	1,48
Emboucheur	1,34	1,34	1,06	1,42	1,31
Divers	1,34	1,33	1,48	1,52	1,43
Sans Vache	1,34	1,35	1,30	1,51	1,39
Total	1,41	1,51	1,54	1,55	1,51

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Au niveau de l'ensemble des exploitations bovines, le facteur travail croît avec le chargement "herbivore" en passant de 1,41 UTAF dans les exploitations dites "très extensives" à 1,55 UTAF dans les exploitations "très intensives". Cette tendance est vérifiée pour les quatre types de production et pour la plupart des systèmes techniques. En effet, entre les deux classes de chargement extrêmes, le nombre d'UTAF passe de 1,35 à 1,44 pour le type naisseur, de 1,48 à 1,59 pour le type laitier, de 1,49 à 1,76 pour le type mixte et de 1,34 à 1,51 pour le type sans vache. Cette corrélation légèrement positive entre le nombre d'UTAF et le chargement "herbivore" s'explique, en partie, par le fait que les exploitations "très intensives" bénéficient d'une dimension économique supérieure.

Néanmoins, toutes exploitations bovines confondues, la productivité du travail (exprimée par rapport à la MBS ou au nombre d'UGB "herbivores") des exploitations "très intensives" est globalement 1,5 fois plus élevée que celle des exploitations "très extensives" [Tableau n°2-2-3, n°2-2-4]. Quel que soit le type de production, la productivité du travail est d'autant plus forte que le chargement est important.

Tableau n°2-2-5 : Le % moyen de GAEC pour les exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	1,3	3,2	4,5	3,8	3
Naisseur - Engraisseur	4,4	6,5	9,3	11,8	8
Allaitant	2	4,5	6,9	7,6	5
Lait - Spé. - Maïs	12,1	10,5	6,5	11,1	9,2
Lait - Spé. - Herbe	4,1	5,8	3,4	3,5	4,7
Lait - Bovin - Maïs	37,4	18,9	12,5	16,4	15,4
Lait - Bovin - Herbe	2,8	11,4	8,9	2,3	7,9
Laitier	5	9,7	7,7	11,6	8,8
Mixte < 120 000 L	1,4	1,2	0	8,7	1,7
Mixte > 120 000 L	5,1	34,3	21,5	35,8	28,2
Mixte	2,1	12,8	10	21,3	11,7
Taurillon	9,8	12,6	8,3	19,3	14,6
Emboucheur	1,8	6,4	6,3	13,3	6,3
Divers	0	8	4,1	12,7	6,7
Sans Vache	2,2	7,6	5,7	14,9	8
Total	3,3	8	7,6	11,2	7,7

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

12 % des "intensifs" et 3 % des "extensifs" sont en GAEC

Les exploitations bovines dont le chargement est supérieur à deux UGB "herbivores" / Ha de SFP disposent, comme nous l'avons vu, d'une dimension économique et d'un nombre de travailleurs plus important que les exploitations appartenant aux classes de chargement inférieures. Ceci est une des raisons pour lesquelles les formes associatives, tels que les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC), sont mieux représentées dans les exploitations à fort chargement.

Près de 8 % de l'ensemble des 310 600 exploitations bovines sont en GAEC. Cette proportion varie selon les types de production, puisqu'elle est de seulement 5 % pour les allaitants, 8,8 % pour les laitiers, 11,7 % pour les mixtes et 8 % pour les sans vaches. Ces écarts prennent très souvent racines dans la dimension économique des systèmes techniques. Les trois systèmes techniques les plus importants au niveau de la MBS, sont aussi ceux où la proportion de GAEC est la plus élevée. Toutes exploitations bovines confondues, 11,7 % des exploitations "très intensives" ont le statut de GAEC, alors que celui concerne seulement 3,3 % des exploitations "très extensives". Cette relation est poursuivie au niveau des quatre types de production. (de 7,6 % à 2 % pour les allaitants, de 21,3 % à 2,1 % pour les mixtes, etc...) et de la majorité des systèmes techniques [Tableau n°2-2-5].

Au regard des données du RICA, l'âge moyen des producteurs français de viande bovine est de 44,5 ans. Sous réserve de la représentativité de cette variable au sein du RICA, on constate que l'écart type autour de cette moyenne est très faible. Ainsi, quel que soit le type de production, le système technique ou le niveau de chargement "herbivore", l'âge moyen est approximativement de 45 ans [Tableau n°2-2-6]. L'analyse par tranche d'âge a montré que 19 % de l'ensemble des éleveurs sont âgés de moins de 35 ans, 47 % appartiennent à la classe des 35 - 50 ans et le tiers d'entre-eux ont plus de 50 ans [Annexe n°4-1].

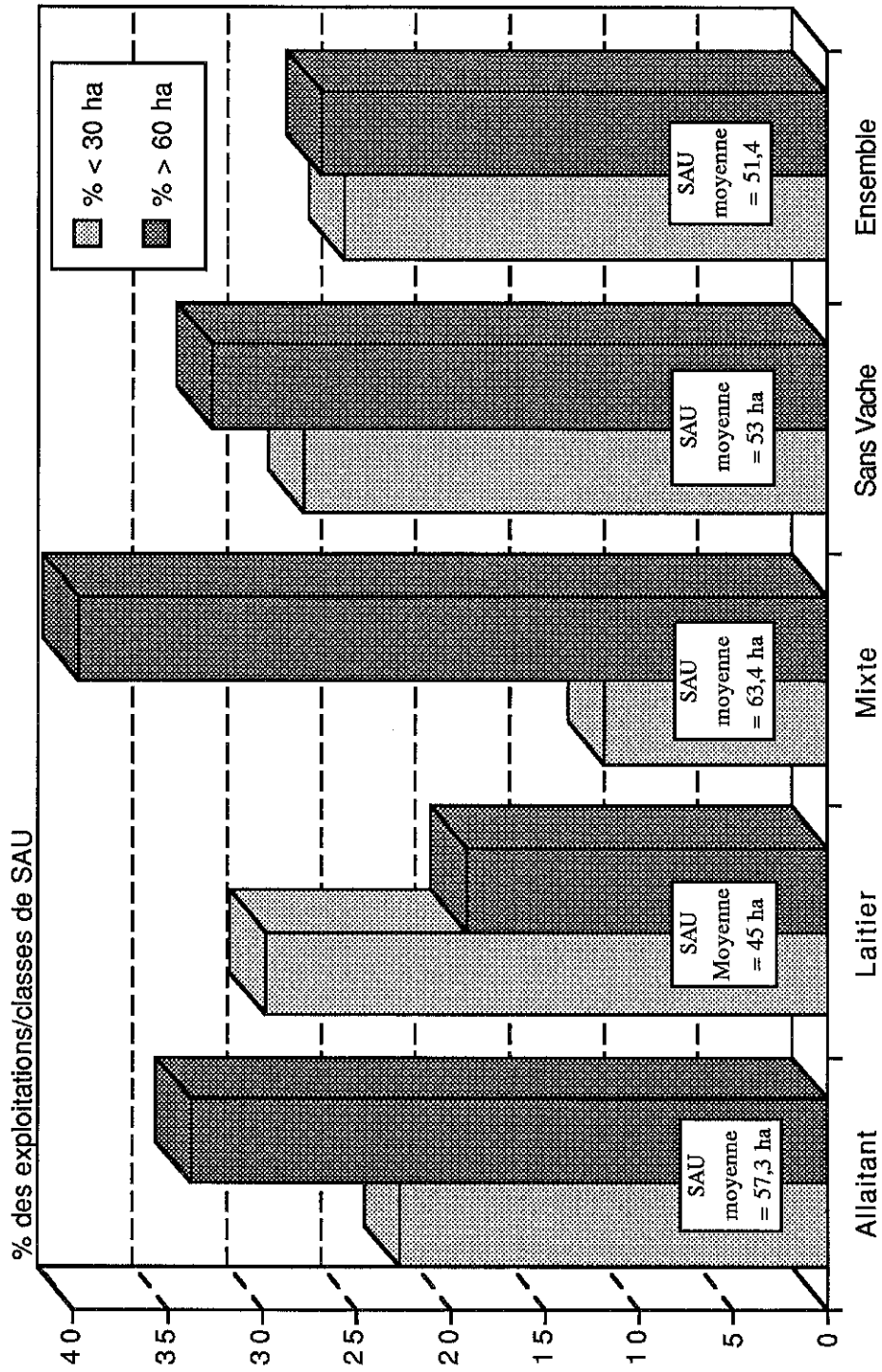
Tableau n°2-2-6 : L'âge moyen du chef d'exploitation des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Allaitant	44,4	43,8	42,9	43,8	43,7
Laitier	44,6	44,3	45	45,6	44,5
Mixte	46,3	44,6	43,2	44,5	44,3
Sans Vache	48	45,6	48	43,9	46,2
Total	44,9	44,1	44,3	44,9	44,5

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

L'analyse du facteur travail des exploitations de viande bovine a permis de montrer, que, comparativement aux exploitations "intensives", les exploitations "extensives" sont détenues par des éleveurs du même âge, mais elles disposent de moins d'unités de travailleurs, ont une productivité du travail plus faible et sont moins concernées par les formes associatives (GAEC). De plus, cette analyse a mis en évidence que les exploitations de grandes dimensions économiques sont aussi celles qui disposent d'une quantité de main d'oeuvre et d'une productivité du travail plus importantes. Pour mieux comprendre les caractéristiques structurelles des exploitations bovines, il est nécessaire après avoir étudié le facteur travail d'étendre notre analyse au facteur foncier.

Graphique n°2-2-4 : La proportion des exploitations bovines ayant une SAU moyenne supérieure à 60 ha et inférieure à 30 ha : analyse par type de production



2-2-3- Plus de SFP, et moins de céréales dans l'assolement des "extensifs"

Nous proposons, tout d'abord, de présenter l'assolement moyen des exploitations bovines, réparties par types de production et par systèmes techniques. Ensuite, nous analyserons la relation entre le niveau de chargement de ces exploitations et leur type d'assolement.

Une moyenne globale de 51,4 Ha de SAU dont 34 Ha de SFP et 12 Ha de céréales

La superficie agricole utile moyenne des 310 600 exploitations bovines françaises est de 51,4 ha (dont le quart est en mode de faire valoir direct). Il existe une assez grande dispersion autour de cette moyenne puisque un quart de ces exploitations ont moins de 30 ha et un quart ont plus de 60 ha. La SAU moyenne des allaitants est de 57 ha alors qu'elle est de 63 ha pour les mixtes, 53 ha pour les sans vache et de seulement 45 ha pour les laitiers [Graphique n°2-2-4].

Tableau n°2-2-7 : La SAU moyenne (en ha) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	58,2	49,7	44,9	40,2	49,9
Naisseur - Engraisseur	80,9	72,2	60,2	64,1	68,6
Allaitant	63,9	58,5	52,6	51,5	57,3
Lait - Spé. - Maïs	55,6	42,7	39,5	36,1	40,3
Lait - Spé. - Herbe	47,1	40,7	37,5	29,8	41,4
Lait - Bovin - Maïs	99,2	70,7	52,9	49,3	55,4
Lait - Bovin - Herbe	49,5	65,1	47,2	46,2	54,9
Laitier	48,6	47,8	43,3	40,6	45
Mixte < 120 000 L	55,3	52,6	45,8	56,9	51,8
Mixte > 120 000 L	102,6	95,6	66,9	71,9	82,4
Mixte	64,4	67,7	55,6	64	63,4
Taurillon	56,4	60,3	62,9	79,2	69,8
Emboucheur	51,5	46,3	38,9	62,7	49,9
Divers	52,6	63	48,6	36,4	48,4
Sans Vache	52,5	53,3	47,4	57,2	53
Total	56,7	54,3	47,3	46,8	51,4

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Lorsque l'on réalise une approche par systèmes techniques, la dispersion est encore plus grande. La SAU moyenne des naisseurs est inférieure de 18 ha à celle des naisseur-engraisseurs (68 ha). De même, la SAU des systèmes spécialisés dans la production laitière est de seulement 40 ha contre près de 55 ha pour celles qui disposent d'un atelier complémentaire d'engraissement des bovins [Tableau n°2-2-7]. L'écart entre les deux systèmes mixtes est de plus de 30 ha. Les exploitations mixtes ayant une référence laitière supérieure à 120 000 L et les ateliers taurillons sont les systèmes où la SAU moyenne est la plus grande (respectivement 82 et 70 ha).

Les 51,4 ha de SAU, détenus en moyenne par l'ensemble les exploitations bovines, regroupent 34 ha de SFP et 17,4 ha d'autres cultures (dont 12,6 ha de céréales). La SFP moyenne des élevages allaitants (36,8 ha) et laitiers (31,5 ha) représente les deux tiers de leur SAU [Tableau n°2-2-8]. Pour les ateliers mixtes, la SFP représente les trois quarts de la SAU (47,5 ha de SFP), alors que pour le type sans vache, elle en représente seulement le tiers. A l'intérieur des types de production, il existe une assez forte homogénéité des résultats au niveau des différents systèmes techniques.

Tableau n°2-2-9 : La superficie moyenne en maïs fourrage (en ha) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	1	1,3	1,5	1,2	1,2
Naisseur - Engraisseur	1,7	3,8	6,8	5,2	4,6
Allaitant	1,1	2,3	4,2	3,1	2,6
Lait - Spéc. - Maïs	11,8	10,6	11,1	9,2	10,5
Lait - Spéc. - Herbe	1,6	1,9	1,8	0,9	1,7
Lait - Bovin - Maïs	19	14,7	14,7	12,4	13,8
Lait - Bovin - Herbe	2,9	5,1	3,5	2,2	3,9
Laitier	2,9	7	9,8	8,9	7,6
Mixte < 120 000 L	2,5	3,9	8,3	7,5	5,1
Mixte > 120 000 L	5	11,9	12,6	16,2	12,4
Mixte	2,9	6,7	10,3	11,6	7,9
Taurillon	7,6	13,1	10,5	15,8	13
Emboucheur	1,4	1,5	1,2	2,3	1,6
Divers	0,9	3,2	4,1	2,9	2,8
Sans Vache	2	3,2	4,1	6,7	4,1
Total	2	5	8	7,1	5,7

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-2-10 : Le rapport prairies permanentes / SFP (%) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	65,8	57,6	45,2	46,8	58,3
Naisseur - Engraisseur	74,8	63,1	46,2	48,5	59,5
Allaitant	68,6	60,3	45,9	47,8	58,7
Lait - Spéc. - Maïs	38	29,9	27,7	27	30
Lait - Spéc. - Herbe	77,6	67,2	54,6	60,1	69,5
Lait - Bovin - Maïs	59,7	49,4	38,9	35,1	40,7
Lait - Bovin - Herbe	85,6	77,5	76,8	64,8	77,7
Laitier	74,6	54	39,1	35,4	50,1
Mixte < 120 000 L	72,5	70,3	48,5	30,8	62,8
Mixte > 120 000 L	84,7	59,8	55,1	34,1	57,7
Mixte	76,6	65,3	52	32,6	60,4
Taurillon	64,9	41,7	3,7	11,4	31,8
Emboucheur	85,3	53,7	76,8	31,4	62,5
Divers	76,2	74,1	58,4	34,6	62,9
Sans Vache	73,1	59,7	59	22,2	55,5
Total	71,7	58,5	43,2	37,6	55

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-2-8 : La SFP moyenne (en ha) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	39,2	35,4	23,9	13,9	31,4
Naisseur - Engraisseur	58,3	52,6	42,2	23,9	45
Allaitant	44	42,1	33,1	18,6	36,8
Lait - Spé. - Maïs	36	30,4	28,5	21,5	27,7
Lait - Spé. - Herbe	37	29,9	22,7	13,8	29,8
Lait - Bovin - Maïs	66,1	48,2	40,1	30,2	38,1
Lait - Bovin - Herbe	36,7	50,2	32,8	23	39,6
Laitier	37	34,6	30,9	23,7	31,5
Mixte < 120 000 L	42,5	41,7	37,3	25	39
Mixte > 120 000 L	87,8	71,2	52,3	45,1	61,5
Mixte	51,2	52,1	44,2	34,6	47,5
Taurillon	28,2	28,8	18,5	20,2	22,3
Emboucheur	18,3	16,4	10,8	8,6	14,4
Divers	15,6	23,6	20,7	7,5	15,9
Sans Vache	18,6	20,1	16,6	11,7	16,4
Total	39,6	39	32,2	21,8	34

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Parmi les 34 ha de SFP, détenus en moyenne par les exploitations bovines, 5,7 ha sont consacrés à la cultures du maïs fourrage (soit 16 % de la SFP). En valeur relative, cette culture est surtout présente chez les laitiers puisqu'elle concerne 7,6 ha soit le quart de leur SFP [Tableau n°2-2-9]. La superficie moyenne en maïs fourrage est de seulement 2,6 ha (soit 7 % de la SFP) pour les allaitants, 7,9 ha pour les mixtes (soit 16 % de la SFP) et de 4,1 ha (soit 16 % de la SFP) pour les sans vache. Il existe de très fortes disparités entre les systèmes techniques. Les naisseur, emboucheur, et lait-spécialisé-herbe disposent en moyenne de moins de trois hectares de maïs fourrage par exploitation (soit moins de 10 % de leur SFP), alors que les systèmes taurillon, lait-maïs-bovin et lait-spécialisé-maïs en ont plus de 10 ha (soit plus tiers de leur SFP).

Pour l'ensemble des exploitations bovines, 55 % de la SFP (18,7 ha) correspondent à des prairies permanentes [Tableau n°2-2-10]. Contrairement au maïs fourrage, les prairies permanentes sont proportionnellement plus importantes dans les exploitations allaitantes et mixtes (environ 60 % de la SFP) que dans les exploitations laitières (50 % de SFP en moyenne). Contrairement aux types allaitant et mixte, le type laitier est très hétérogène, puisque plus de 40 % de ses exploitations ont un rapport prairies permanentes/SFP supérieur à 70 % (les lait-spécialisé-herbe et les lait-herbe-bovin) et 60 % ont un rapport inférieur à 40% (principalement les lait-spécialisé-maïs).

En complément des 34 ha de SFP, les exploitations bovines détiennent, en moyenne, 12,6 ha de céréales, 2,2 ha d'oléagineux, 0,6 ha de protéagineux et 0,6 ha de jachère volontaire [Annexe n°4-1]. La superficie consacrée aux céréales est de 14,1 ha pour le type allaitant (12 ha pour les naisseurs et 17 ha pour les naisseur-engraisseurs), 10,3 ha pour le type laitier (13,2 ha pour les lait-bovin-maïs et 8,7 ha pour les lait-spécialisé-herbe) et 12,5 ha pour le type mixte. Elle est deux fois plus importante (24,7 ha) pour le type sans vache (34,3 ha pour le système taurillon).

Graphique n°2-2-5 : L'assolement moyen (en hectares) des exploitations bovines françaises réparties par systèmes techniques

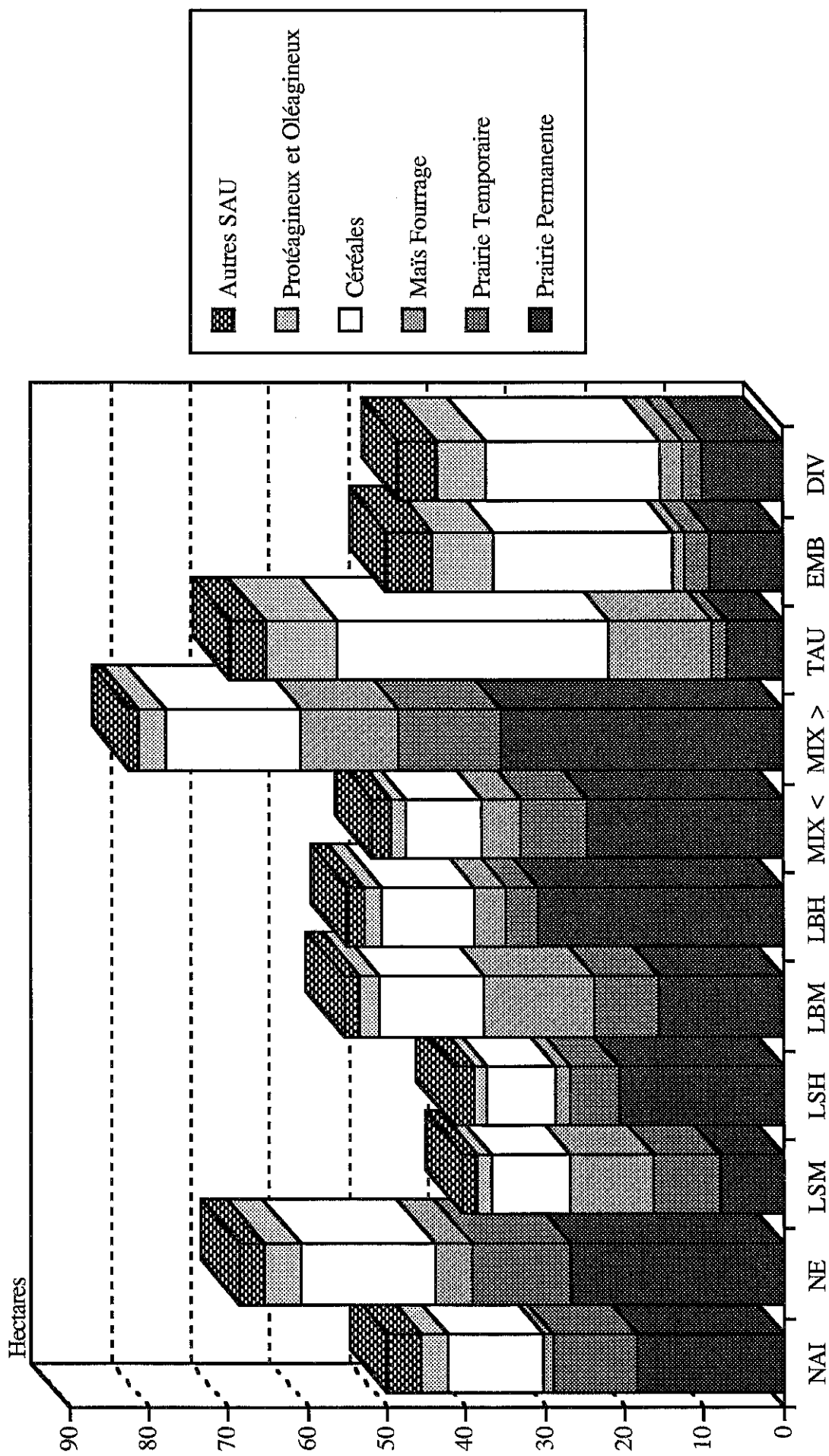


Tableau n°2-2-11 : La superficie moyenne en céréales (en ha) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et le chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	13,7	9,8	14,3	12,9	12,1
Naisseur - Engraisseur	16	14,7	13,9	26,9	17
Allaitant	14,3	11,7	14,1	19,5	14,1
Lait - Spé. - Maïs	13,9	10	9,1	10,5	10
Lait - Spé. - Herbe	7,4	8,3	10,7	11,7	8,7
Lait - Bovin - Maïs	29,8	18	10,2	13,8	13,2
Lait - Bovin - Herbe	8,4	12,6	11,4	15,8	11,8
Laitier	8,3	10,5	9,9	12,1	10,3
Mixte < 120 000 L	10	8,4	7	20,6	9,6
Mixte > 120 000 L	14,1	20,2	12,1	21,5	17,2
Mixte	10,8	12,6	9,3	21,1	12,5
Taurillon	22,3	23,8	33,2	42,2	34,3
Emboucheur	19,4	20,9	17,3	36	22,8
Divers	22,7	28,5	19,1	20,4	22,2
Sans Vache	20,9	23,7	20,8	31,3	24,7
Total	12,1	11,7	11,5	16,6	12,6

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

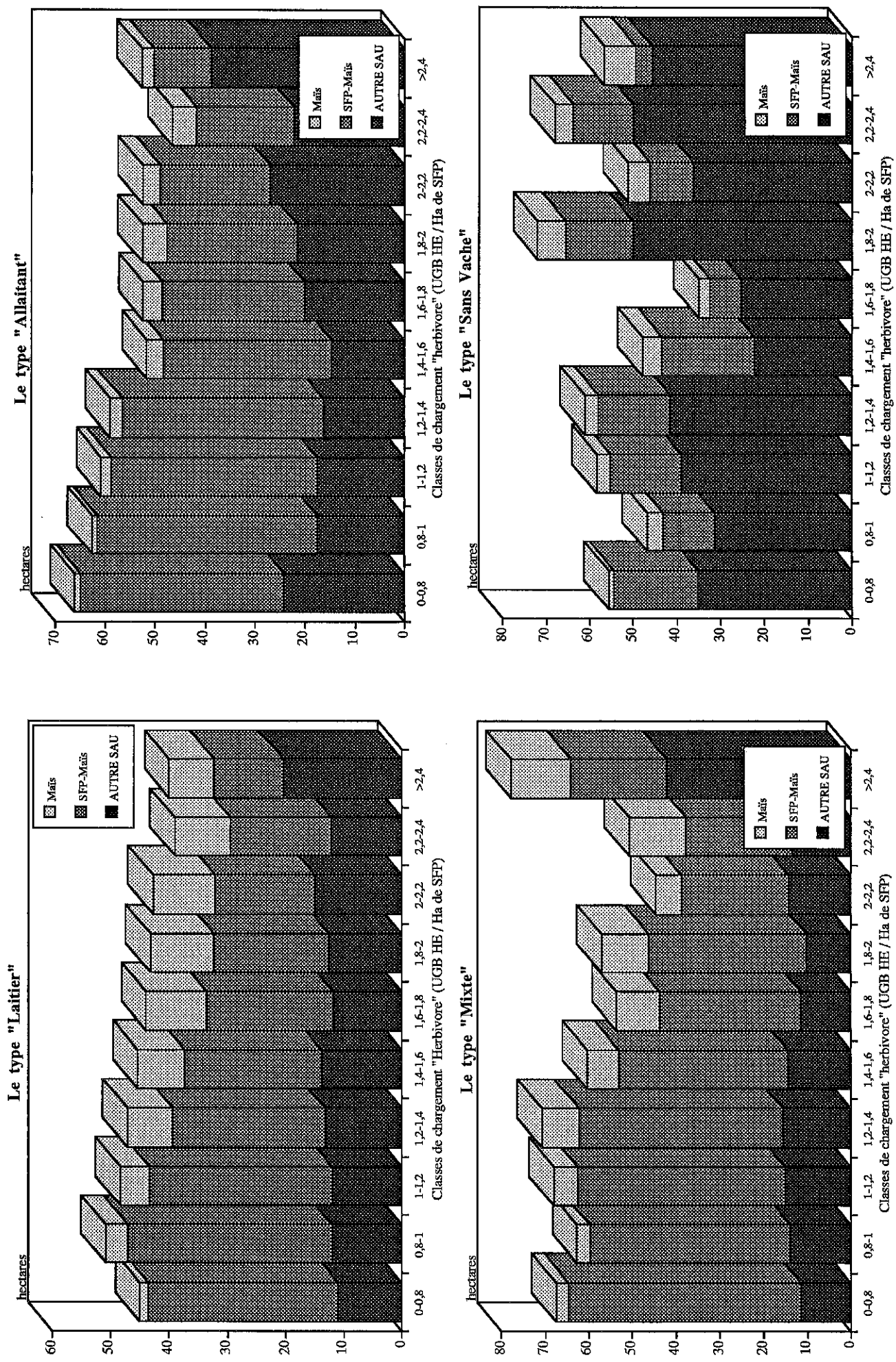
Au delà des écarts de SAU, entre les systèmes (exemple : 40 ha pour les lait-spécialisé-herbe et 68 ha pour les naisseur-engraisseurs), l'assolement des exploitations bovines est approximativement de trois ordres : on distingue les exploitations pour lesquelles les prairies représentent plus de la moitié de la SAU (les systèmes naisseur, naisseur-engraisseur, lait-spécialisé-herbe, lait-bovin-herbe, mixte > et < à 120 000 L); les exploitations où le maïs fourrage représente plus du quart de la surface totale (les systèmes lait-spécialisé-maïs et lait-bovin-maïs); les exploitations du type sans vache pour lesquelles la SFP est marginale au regard de la superficie céréalière [Graphique n°2-2-5].

Les exploitations "extensives" : plus de SAU et de SFP, moins de maïs fourrage et de céréales

La SAU moyenne des exploitations bovines est corrélée négativement avec le niveau de chargement "herbivore". Toutes exploitations bovines confondues, la SAU, qui est en moyenne, de 57 ha pour les exploitations "très extensives", diminue régulièrement pour atteindre 46 ha pour les exploitations dont le chargement est supérieur à deux. Le mouvement est relativement identique pour les principaux types de production, puisque la SAU passe de 64 ha à 51 ha entre les deux classes extrêmes de chargement pour les allaitants (de 58 à 40 ha pour les naisseurs et de 80 à 64 ha pour les naisseur-engraisseurs) et de 48 ha à 40 ha pour les laitiers (de 55 à 36 ha pour les lait-spécialisé-maïs et de 47 ha à 30 ha pour les lait-spécialisé-herbe").

Les remarques formulées pour la SAU sont également valables pour la SFP. En effet, on constate que plus les exploitations sont intensives, plus leur superficie fourragère est limitée. Sur l'ensemble des exploitations bovines, la SFP moyenne est de 39,6 hectares pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP, alors qu'elle est seulement de 21,8 ha sur les exploitations dites "très intensives". Cette tendance est très nette pour l'ensemble des types de production. Pour le type allaitant, la SFP passe de 44 ha à 18 ha entre les deux classes extrêmes de chargement, alors qu'elle passe de 37 ha à 23 ha pour le type laitier, de 51 ha à 34 ha pour le type mixte et de 18 ha à 11 ha pour le type sans vache.

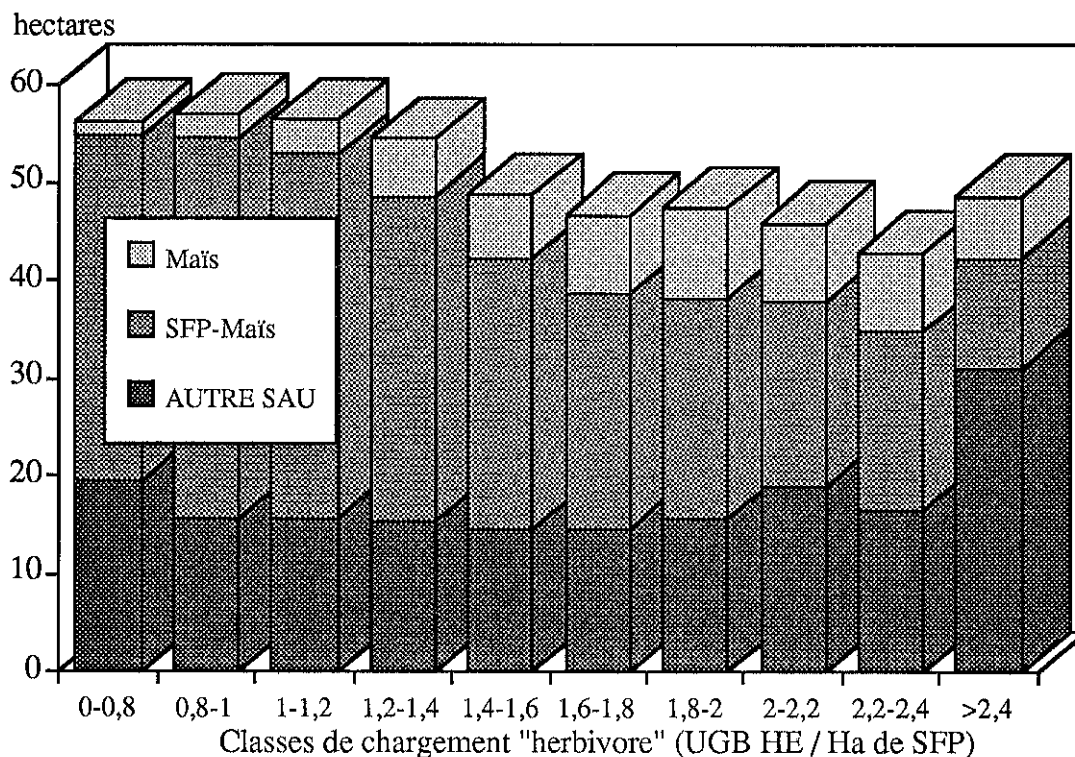
Graphique n°2-2-7 : La SAU, la SFP et la superficie en maïs fourrage des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production



Bien que la SFP moyenne des exploitations diminue avec le niveau de chargement "herbivore", le maïs fourrage, qui est pourtant intégré à cette SFP, poursuit le cheminement inverse. Ainsi, la superficie en maïs fourrage qui est de seulement 2 ha pour les exploitations "très extensives" passe à 7,1 ha pour les exploitations "très intensives". Ce phénomène s'explique, en partie, par le fait que cette culture est surtout localisée dans des systèmes techniques appartenant aux classes supérieures de chargement (taurillon, lait-bovin-maïs, etc...). Contrairement à ce que nous constatons pour les surfaces fourragères, la sole céréalière croît avec le chargement "herbivore". Cette tendance est, au demeurant, moyennement perceptible. Les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / ha de SFP dispose d'une superficie céréalière de 12,1 ha contre 16,6 ha pour les exploitations ayant un chargement supérieur à deux.

Pour synthétiser cette relation entre le niveau de chargement et le type d'assolement, nous avons analysé l'évolution des superficies moyennes (en SAU, SFP et autres cultures) des exploitations bovines (réparties par type de production) selon dix classes de chargement "herbivore".

Graphique n°2-2-6 : La SAU, la SFP et la superficie moyenne en maïs fourrage des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore"



Cette étude vérifie, que, pour les principaux types de production (laitier et allaitant), les exploitations bovines "extensives" bénéficient d'une SAU et d'une SFP supérieures aux exploitations bovines "intensives". Elles disposent, en revanche, d'une sole céréalière et d'une superficie en maïs fourrage plus réduite. En d'autres termes, la part de la SFP consacrée au maïs fourrage augmente régulièrement avec le niveau de chargement, ce qui renforce l'idée selon laquelle cette culture est l'un des vecteurs de l'intensification animal [Graphique n°2-2-6 et n°2-2-7].

Si la superficie totale des exploitations bovines diminue régulièrement avec le niveau de chargement "herbivore", la dimension économique (dont la détermination tient compte de cette superficie) poursuit une voie radicalement opposée. Ces deux tendances inverses, laissent entendre, que les exploitations bovines "intensives" ont une plus forte MBS du fait de l'ampleur de leur atelier animal et non pas de leur secteur végétal. Le calcul du chargement résulte du rapport entre un nombre d'animaux (pour lesquels on affecte des coefficients UGB) et une surface fourragère. Ainsi, on s'interroge pour savoir si les exploitations bovines dites "extensives" le sont, du fait de leur plus grande superficie fourragère, ou parce qu'elles ont à la fois un plus grande SFP et un nombre d'animaux plus réduit. Pour nous éclairer sur ces aspects et sur les particularismes des exploitations bovines "intensives" et "extensives", il convient d'étudier leur cheptel moyen, ainsi que sa répartition suivant les systèmes, les classes de chargement et de dimension économique.

2-2-4- Le cheptel d'UGB "herbivores" : du simple au double entre les "très extensifs" et les très "intensifs"

Nous proposons d'analyser le cheptel des exploitations bovines en deux étapes successives. Dans un premier temps, nous déterminerons la dimension moyenne du cheptel en UGB "herbivores", pour les exploitations bovines, réparties par système techniques et classes de chargement. Ce travail nous permettra d'établir un bilan sur la relation entre le niveau de chargement "herbivore" des exploitations bovines et l'ampleur de leur cheptel et de leur SFP. Dans un second temps, nous présenterons la répartition des différentes catégories animales (vaches laitières, vache allaitantes, bovin mâles de plus de deux ans, etc...) entre les systèmes, les zones géographiques, les classes de chargement et de dimension économique.

Un cheptel moyen de 49 UGB "herbivore" qui masque une grande dispersion

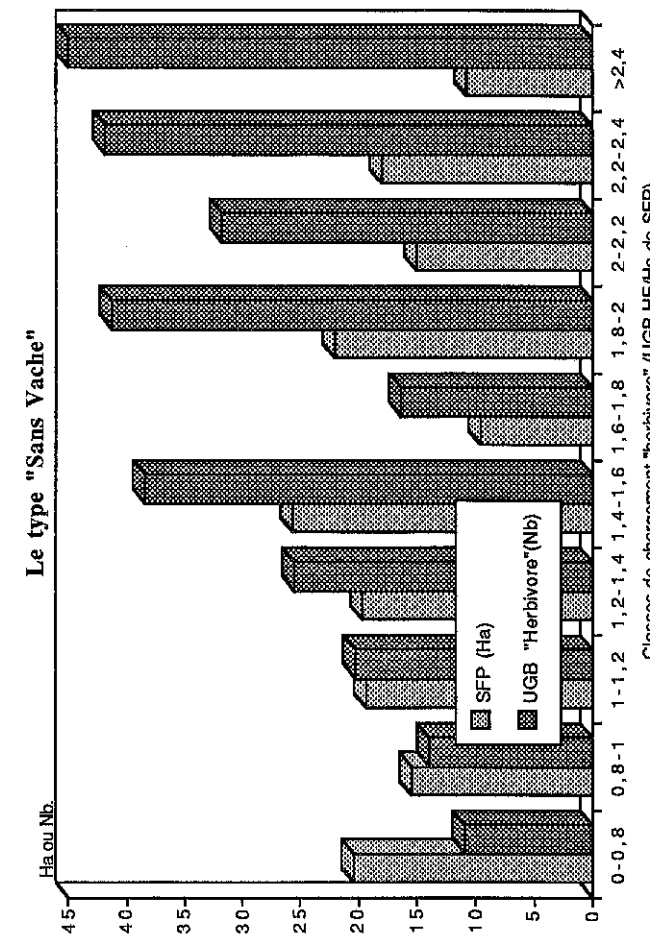
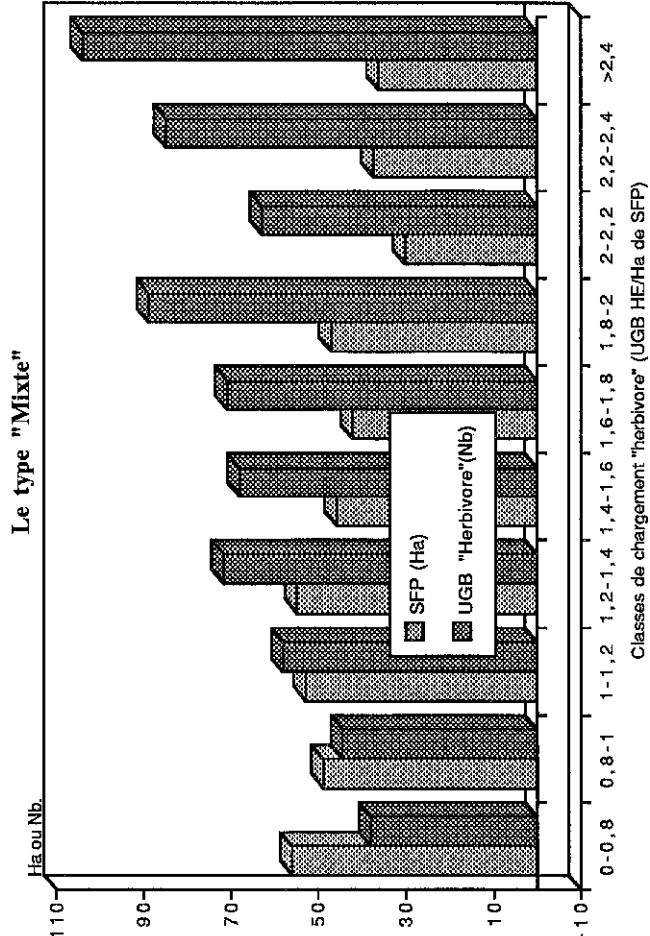
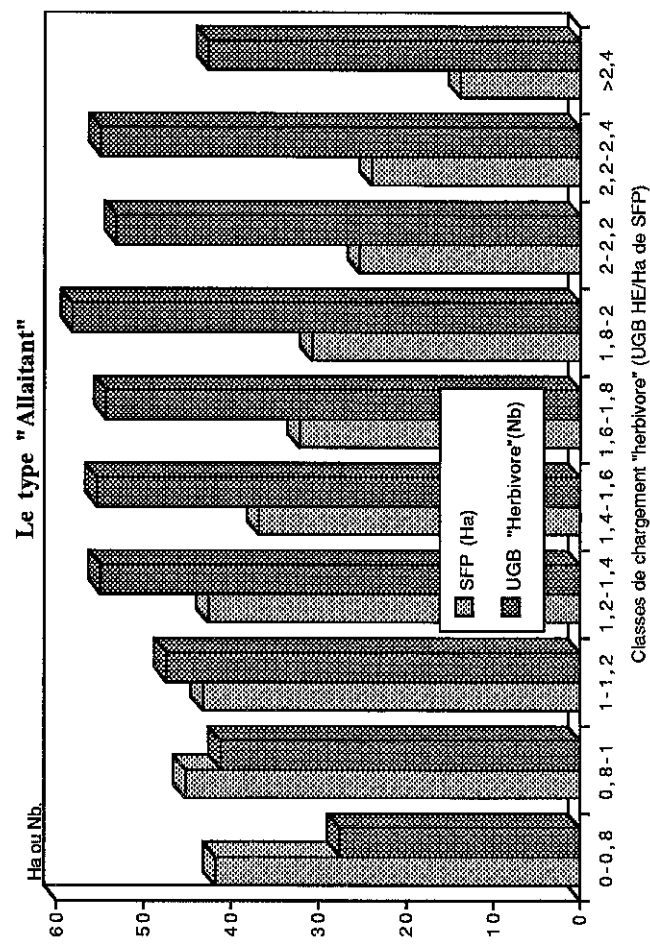
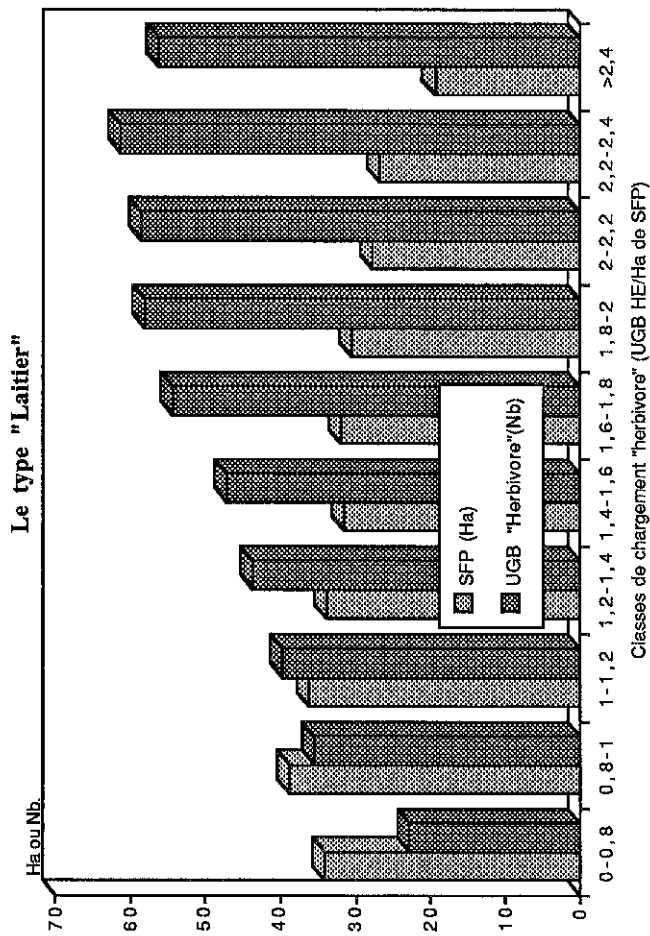
Les exploitations bovines disposent en moyenne de 49 UGB "herbivores" [Tableau n°2-2-12]. Ce cheptel est identique pour le type laitier et allaitant, alors qu'il est de 68 UGB "herbivores" pour le type mixte et de seulement 28 UGB "herbivores" pour le type sans vache. Ces quatre types de production englobent des systèmes techniques peu comparables du point de vue de la taille de leur cheptel. En effet avec 38 UGB "herbivores", les naisseurs ont un cheptel moyen largement inférieur à celui des naisseur-engraisseurs (63 UGB "herbivores"). De même, les lait-bovin-maïs (70 UGB "herbivores") devance assez nettement les autres systèmes (46 UGB "herbivores" pour les "lait-spécialisé-maïs, 34 pour les lait-spécialisé-herbe et 53 pour les lait-bovin-herbe). Les mixtes > 120 000 L regroupent, en moyenne, 92 UGB "herbivores", ce qui les place en tête de l'ensemble des systèmes techniques, loin devant les mixtes < 120 000 L (53 UGB "herbivores"). Le type sans vache, dont nous soulignons l'orientation marquée vers la production céréalière, dispose d'un cheptel moyen assez faible (18 UGB "herbivores" pour les emboucheurs et 46 pour les taurillons).

Tableau n°2-2-12 : Le nombre moyen d'UGB "herbivores" des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et le chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	32,1	42,9	40,2	36,4	38,5
Naisseur - Engraisseur	49,6	64,9	71,5	60,4	63,6
Allaitant	36,5	51,5	56	47,7	48,4
Lait - Spé. - Maïs	32,6	39,3	48,8	52,8	46,1
Lait - Spé. - Herbe	30,1	36,5	38,2	36,1	34,6
Lait - Bovin - Maïs	63,5	64,3	70	73,3	70,1
Lait - Bovin - Herbe	30,7	61	55,7	56,9	53
Laitier	30,7	43,6	53,1	58,2	47,7
Mixte < 120 000 L	34,2	51,9	64,5	67	53,7
Mixte > 120 000 L	75,9	89,5	88,9	114,8	92,5
Mixte	42,2	65,1	75,8	89,7	68,4
Taurillon	15,4	35,9	31,8	65,2	46,5
Emboucheur	12,8	21,6	18	24,6	18,7
Divers	9,5	26,9	34,4	41	29,5
Sans Vache	12	24,8	27,8	43,8	27,9
Total	32,6	48,5	55	55,8	48,8

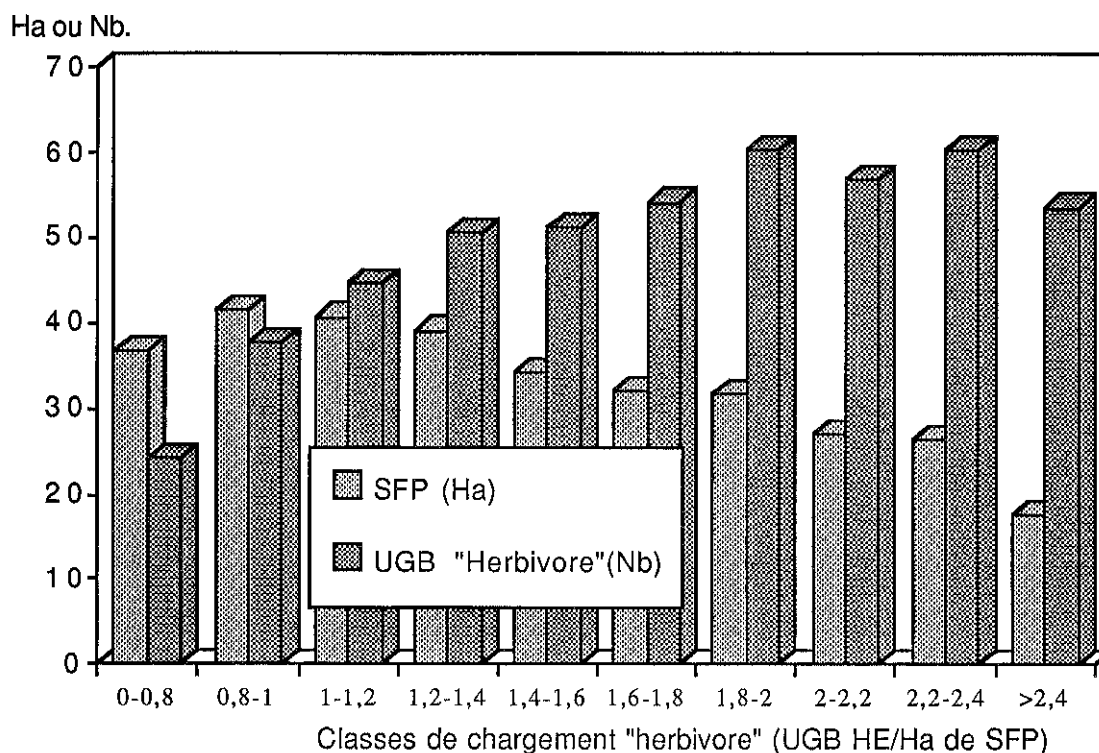
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Graphique n°2-2-9 : La SFP et les UGB "herbivores" des exploitations bovines françaises selon 10 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production



Le cheptel moyen d'UGB "herbivores" varie également de façon importante suivant le niveau de chargement "herbivore". Au niveau de l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, le cheptel moyen est de 32 UGB "herbivores" pour les exploitations "très extensives" et de 56 UGB "herbivores" pour les "très intensives". Cette tendance générale est confirmée pour les quatre types de production [Graphique n°2-2-9]. Entre ces deux classes extrêmes de chargement, le cheptel moyen passe de 36 à 47 UGB "herbivores" pour le type allaitant, de 30 à 58 pour les laitiers, de 42 à 89 pour les mixtes et de 12 à 56 pour les sans vache. De même, quels que soient les systèmes techniques, on constate que plus le chargement est élevé et plus le cheptel moyen est important.

Graphique n°2-2-8 : La SFP et le cheptel moyen d'UGB "herbivores" des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore"



Notre analyse sur les 10 classes de chargement "herbivore", montre que, comparativement aux exploitations "très intensives", les exploitations bovines dites "très extensives" disposent à la fois d'une SFP plus importante et d'un cheptel plus réduit [Graphique n°2-2-8]. Quels que soient les systèmes techniques, le cheptel moyen d'UGB "herbivores" des exploitations "très intensives" est environ 1,5 à 2 fois supérieur à celui des exploitations "très extensives". Parallèlement, leur SFP est 1,5 à 2 fois plus réduite que celle des exploitations "très extensives".

La répartition des différentes catégories animales

Les 310 600 exploitations bovines détiennent 15,1 millions d'UGB "herbivores" [Annexe n°1-1]. Ces derniers sont constitués pour 34 % de vaches laitières, 18 % de vaches allaitantes, 12 % de bovins mâles de moins d'un an, 6 % de bovins mâles d'un à deux ans, 3 % de bovins mâles de plus de deux ans, 11 % de génisses d'un à deux ans, 10,7 % de génisses de plus de deux ans et de plusieurs autres catégories animales (veaux, chèvres, brebis, etc...).

Compte tenu des choix de typologie que nous avons adopté, 86 % de l'effectif total de vaches laitières est situé dans les élevages laitiers et 14 % dans les élevages mixtes. Plus précisément, les lait-spécialisé-maïs en regroupent plus du tiers, contre 22 % pour les lait-spécialisé-herbe, 21 % pour les lait-bovin-maïs et seulement 7,3 % pour les lait-bovin-herbe. Par ailleurs, 87 % de l'effectif total de vaches allaitantes appartient au type allaitant (40 % pour les naisseurs et 46 % pour les naisseur-engraisseurs) et 12 % pour le type mixte.

Graphique n°2-2-10 : La répartition du cheptel de vaches laitières et allaitantes entre les zones géographiques de production de viande bovine

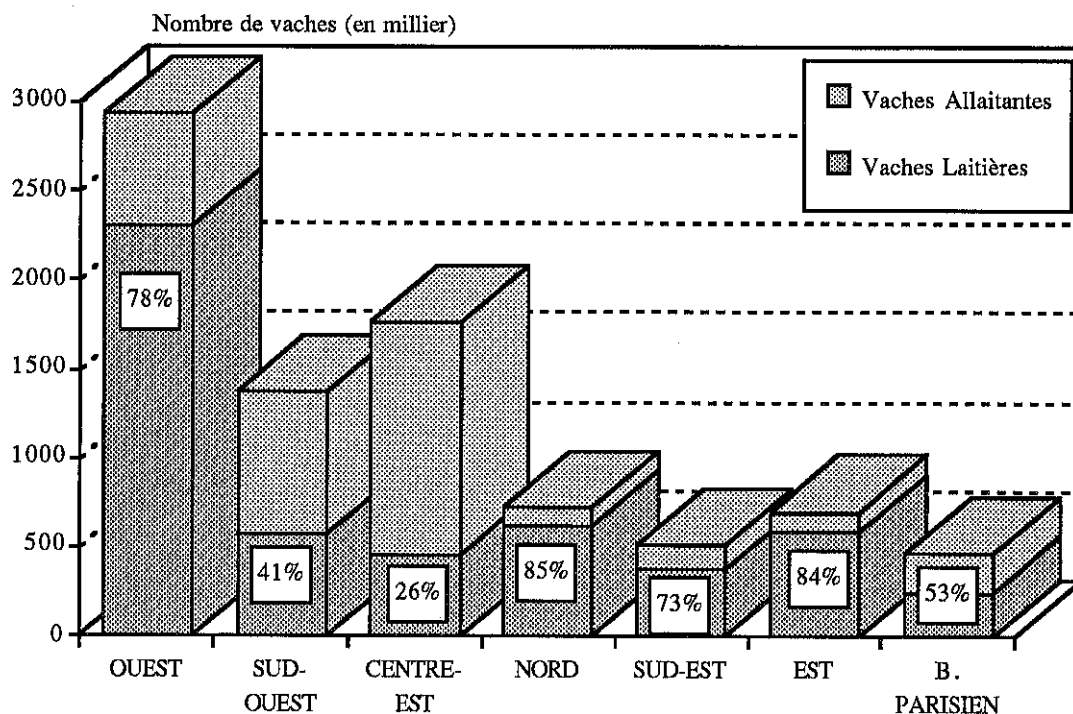


Tableau n°2-2-14 : La répartition de l'effectif national des différentes catégories de bovins entre les classes de dimension économique

Types de bovins	Classes de dimension économique (MBS)			Ensemble Total (1 000)
	0 - 20 UDE	20 - 40 UDE	> 40 UDE	
Vaches laitières	16,9 %	46,9 %	36,2 %	5 170 396
Vaches allaitantes	28,7 %	44 %	27,3 %	3 319 204
Bovins de - 1 an	18,9 %	44,7 %	36,4 %	4 529 429
Bovins de 1 à 2 ans	12,6 %	37,8 %	49,6 %	1 381 931
Bovins de + 2 ans	20,9 %	40 %	39,1 %	516 891
Génisses de 1 à 2 ans	18,6 %	45,6 %	35,8 %	2 772 147
Gén. élevage + 2 ans	19,1 %	46,7 %	34,2 %	1 780 269
Gén. à viande + 2 ans	25,5 %	39,5 %	35 %	236 901
Veaux de batterie	44,2 %	48,1 %	7,7 %	218 916
Veaux de boucherie	23,6 %	28,2 %	48,2 %	210 352
Total Bovins	20 %	44,7 %	35,3 %	20136 446

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

**Tableau n°2-2-13 : La répartition des effectifs moyens de bovins
entre les quatre types de production**

Types de bovins	Types de production				Ensemble (en 1 000)
	Allaitant	Laitier	Mixte	Sans Vache	
Vaches laitières	0 %	86 %	14 %	0 %	5 170
Vaches allaitantes	87,4 %	0,4 %	12 %	0,2 %	3 319
Bovins de - 1 an	43,2 %	40,9 %	12,6 %	3,3 %	4 529
Bovins mâles de 1 à 2 ans	35,1 %	34,7 %	13 %	17,2 %	1 381
Bovins mâles de + 2 ans	36 %	34,1 %	15,8 %	14,1 %	516
Génisses de 1 à 2 ans	31,5 %	53,4 %	12,4 %	2,7 %	2 772
Gén. élevage + 2 ans	29,1 %	55,4 %	13,3 %	2,1 %	1 780
Gén. à viande + 2 ans	56,1 %	14,3 %	17,4 %	12,2 %	236
Veaux de batterie	12,9 %	38,7 %	1 %	47,4 %	218
Veaux de boucherie	39 %	33,7 %	22,8 %	4,5 %	210
Total Bovins	35,6 %	47,8 %	13 %	3,6 %	20136

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

La répartition des différentes catégories animales entre les zones géographiques est le reflet de la dispersion inégale des exploitations bovines sur le territoire. Les exploitations bovines de la zone "Ouest" regroupent 2,3 millions de vaches laitières (soit 44 % du cheptel national) et 637 000 vaches allaitantes (soit 19 % de l'effectif national). Cette zone dispose également de la moitié des bovins d'un à deux ans et du tiers des bovins de moins d'un an, des bovins mâles de plus de deux ans et des génisses [Graphique n°2-2-10]. La zone du "Centre-Est" regroupe 1,3 millions de vaches allaitantes soit 40 % du cheptel allaitant et seulement 9 % du cheptel laitier. La zone "Sud-Ouest" bénéficie aussi d'une orientation marquée pour l'élevage allaitant puisqu'elle comporte plus de 800 000 vaches allaitantes (soit le quart de l'effectif national).

Les exploitations bovines ayant une dimension économique supérieure à 40 UDE possèdent le tiers de l'effectif total de bovins (20,1 millions de têtes) alors qu'elles ne représentent que 22 % de l'ensemble des exploitations bovines françaises. Inversement, les exploitations bovines ayant une dimension économique inférieure à 20 UDE regroupent 20 % de cet effectif total alors qu'elles représentent plus du tiers de l'ensemble des exploitations bovines. Si le cheptel total de bovins est proportionnellement plus important dans les unités de grandes dimensions économiques, il n'en demeure pas moins, que près de la moitié de celui-ci est détenu par des exploitations de classes intermédiaires (20 - 40 UDE). Au regard de la répartition des différentes catégories animales entre les classes de dimension économique, on constate que les vaches laitières et les bovins mâles appartiennent généralement à de plus grandes unités de production que les vaches allaitantes [Tableau n°2-2-14].

Bien qu'elles ne représentent que 18,7 % de l'ensemble des exploitations bovines, les exploitations ayant un chargement supérieur à deux UGB "herbivores" / Ha de SFP détiennent 22 % du cheptel total de bovins (22 % des vaches laitières, 13 % des vaches allaitantes et 37 % des bovins d'un à deux ans). Les exploitations "très extensives" qui représentent 17,7 % de l'ensemble des exploitations disposent, quant à elles, de seulement 11,5 % de l'effectif total de bovins (9,7 % des vaches laitières, 18 % des vaches allaitantes, 6 % des bovins mâles d'un à deux ans).

**Tableau n°2-2-15 : La répartition des effectifs moyens de bovins
selon quatre classes de chargement "herbivore"**

Type de bovins	Classes de chargement (UGB herbivore / Ha SFP)				Total (1 000)
	1 <	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Vaches laitières	9,7 %	34,1 %	33,9 %	22,3 %	5 170
Vaches allaitantes	18,2 %	44 %	24,1 %	13,7 %	3 319
Bovins de - 1 an	11,4 %	37,9 %	29,5 %	21,1 %	4 529
Bovins de 1 à 2 ans	6 %	25,4 %	31,6 %	36,9 %	1 381
Bovins de + 2 ans	10,2 %	33,1 %	33,5 %	23,1 %	516
Génisses de 1 à 2 ans	10,8 %	37,6 %	31,3 %	20,2 %	2 772
Gén. élevage + 2 ans	11,9 %	36,6 %	30,4 %	21 %	1 780
Gén. à viande + 2 ans	11,9 %	35,3 %	30,8 %	22 %	236
Veaux de batterie	1,1 %	6,8 %	7,3 %	84,8 %	218
Veaux de boucherie	11,7 %	28,5 %	16 %	43,8 %	210
Total Bovins	11,5 %	36,3 %	30 %	22,1 %	20136

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Le diagnostic des caractéristiques structurelles, nous a donc permis d'analyser (et de quantifier) les moyens de production des différents systèmes techniques des exploitations bovines. En moyenne, les élevages allaitants ont une dimension économique de 35 000 UCE, une superficie de 57 Ha de SAU dont 36 ha de SFP (21 ha de prairies et 2 ha de maïs fourrage) et 14 ha de céréales. Ces superficies sont valorisées par un troupeau moyen de 48 UGB "herbivores". Comparativement au type allaitant, les exploitations laitières disposent d'une dimension économique et d'un cheptel (48 UGB "herbivores") quasi-identique. En revanche, elles se distinguent par le fait qu'elles ont moins de SAU (45 ha), de SFP (31 ha) et de céréales (10 ha) mais plus de maïs fourrage (le quart de leur SFP). De plus, elles sont plus fréquemment de statuts associatifs (8,8 % sont en GAEC) et bénéficient d'une productivité du travail (rapportée à la dimension économique et au nombre d'UGB "herbivores") plus faible. Les exploitations mixtes ont une plus grande dimension économique que les deux types précédents (45 000 UCE). Ceci s'explique par une SAU plus grande (63 ha dont 47 ha de SFP et 12 ha de céréales) et un cheptel plus important (68 UGB "herbivores"). De même, la quantité de main d'oeuvre (1,63 UTAF et 11,7 % de GAEC) et la productivité du travail sont supérieures aux autres types de production. Le type sans vache regroupe peu d'exploitations et comporte des systèmes pour lesquels l'activité bovine est souvent secondaire. La SAU moyenne est de 53 ha (dont 16 ha de SFP) et le cheptel est de seulement 27,9 UGB "herbivores".

Au delà de cette caractérisation par système technique, notre étude nous a surtout permis de montrer que, quels que soient les systèmes techniques, il existe des inter-relations notoires entre le niveau de chargement "herbivore" et les facteurs de production des exploitations. De plus elle renforce l'idée selon laquelle des déterminismes structurels sont à l'origine d'une plus grande concentration des exploitations bovines "extensives" dans certaines zones géographiques (le Centre-Est et le Sud-Ouest) et dans certains systèmes techniques (naisseur, naisseur-engraisseur sans achats, lait-spécialisé-herbe, etc...). Globalement, les exploitations bovines "extensives" ont une dimension économique moins importantes que les exploitations plus "intensives". Si elles disposent, en moyenne, d'une plus grande SAU et SFP, elles ont, en revanche, une superficie plus réduite en maïs fourrage et en céréales et un cheptel plus limité. Comparativement aux exploitations plus "intensives", les exploitations bovines "extensives" disposent donc, en moyenne, d'un outil de production plus restreint, ce qui pose le problème de leur rentabilité. Avant d'analyser la relation entre le niveau de chargement et les performances économiques et financières des exploitations, nous étudierons les transferts publics directs aux exploitations bovines. En effet, il nous semble important de savoir si les Pouvoirs Publics accordent proportionnellement plus de subventions aux exploitations "extensives" qui d'une part, occupent mieux le territoire et, d'autre part, sont moins directement responsables des excédents structurels et coûteux de viande bovine.

2-3- LES TRANSFERTS PUBLICS DIRECTS AUX EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES

Les subventions d'exploitation, qui comprennent l'essentiel des transferts publics directs à l'agriculture, joue un rôle croissant dans la formation des revenus agricoles, notamment ceux des producteurs de viande bovine et ovine [Bazin, 1993]. Ces aides directes aux producteurs poursuivent des objectifs variés tels que la compensation d'handicaps géographiques, l'indemnisation pour les accidents climatiques, le soutien spécifique à certaines productions agricoles, etc... Dans un contexte marqué par la crise du secteur de la viande bovine et par les préoccupations croissantes pour l'occupation du territoire, il nous semble important de voir si les transferts publics directs accordés aux exploitations bovines, par les Pouvoirs Publics, poursuivent un objectif d'encouragement à l'occupation de l'espace et / ou de compensation de revenu.

C'est pourquoi, dans chapitre, nous proposons d'analyser, tout d'abord, le montant moyen des subventions d'exploitation (réparties en 14 postes) versées aux élevages bovins en fonction de leur système technique, de leur zone géographique et de leur dimension économique. Ensuite, nous analyserons la relation entre le niveau de chargement "herbivore" et le montant moyen des transferts publics directs versés aux exploitations bovines selon leur système technique et leur niveau d'intensification animal. Enfin, nous essayerons de vérifier l'hypothèse selon laquelle ces subventions d'exploitation correspondent à un soutien au revenu.

2-3-1- Les naisseur-engraisseurs bénéficient de trois fois plus de subventions d'exploitation que les lait-spécialisé-herbe

Notre analyse repose sur les subventions d'exploitation, correspondant au compte n°745, du compte de résultat du plan comptable agricole. Il s'agit des sommes reçues pour permettre à l'entreprise de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges. Selon le RICA, ces subventions ont pour objet de compenser l'insuffisance de rendement ou de prix de certaines productions et d'encourager à la mise en place de productions nouvelles [MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT, 1992]. Nous ne prenons donc pas en compte les subventions d'équipement accordées par l'État, les collectivités publiques ou éventuellement, par des tiers, en vue d'acquérir ou de créer des immobilisations (exemples : bâtiments d'élevage, améliorations foncières, dotation aux jeunes agriculteurs, etc...).

Le montant moyen des subventions d'exploitation perçues par l'ensemble des 310 600 exploitations bovines françaises est de 26 900 F [Annexe n°3-6]. Ceci représente un montant global de 8 350 millions de francs (soit environ 60 % de l'ensemble des subventions d'exploitation versées au secteur agricole français). Plus du tiers de ces 26 900 F sont représentés par les aides spécifiques au secteur bovin (9 580 F en moyenne). Ces aides regroupent la prime d'orientation à la production bovine et ovine, la prime aux vaches allaitantes, les aides aux petits producteurs de lait, l'aide à la qualité du lait en montagne, la prime communautaire aux bovins mâles, les contrats d'élevage bovins, l'aide au veau sous la mère, l'aide au plan de lutte contre la leucose, l'aide liée au programme génétique et la prime communautaire de reconversion lait-viande. Les indemnisations pour les accidents climatiques occupent la seconde place avec 18,7 % de l'ensemble des subventions d'exploitation soit une moyenne d'environ 5 000 F [Tableau n°2-3-1].

Les aides de compensation pour les handicaps géographiques représentent 15,7 % (soit une moyenne de 4 200 F par exploitation). Elles regroupent l'indemnité spéciale de montagne, de piémont ou de zones défavorisées simples, l'indemnité compensatoire ovine et l'aide à la mécanisation agricole en zone de montagne. Les subventions accordées pour la maîtrise de la production laitière occupent la quatrième place, avec une moyenne par exploitation de 2 300 F (soit 8,5 %). Les aides spécifiques au secteur ovin (prime compensatoire ovine, contrats d'élevage et prime pour la relance ovine) contribuent pour plus de 7 % au montant moyen des subventions perçues par les producteurs de viande bovine. A côté de ces cinq principales sources de subventions (qui représente plus 90 % de l'ensemble), on trouve des aides plus ponctuelles et moins conséquentes (les aides locales et régionales, les aides spécifiques aux cultures industrielles, aux fruits et légumes, à la viticulture).

Tableau n°2-3-1 : La répartition en 14 postes des subventions d'exploitation (en F) perçues, en moyenne, par les exploitations bovines françaises en 1991

Libellé des subventions	Moyenne / exploitation bovine	Total exploitations bovines	
	Montant (F)	Montant (KF)	%
Secteur bovin	9 583	2 976 661	35,6 %
Accident climatique	5 035	1 563 828	18,7 %
Handicap géographique	4 220	1 310 956	15,7 %
Maîtrise de la production laitière	2 300	714 139	8,5 %
Secteur ovin	1 936	601 361	7,2 %
Autres aides de l'Etat	1 372	426 051	5,1 %
Locale et régionale / animal	593	184 303	2,2 %
Autres locale et régionale	591	183 818	2,2 %
Secteur céréales et plantes indus.	580	180 026	2,1 %
Autres aides animales	437	135 917	1,6 %
Locale et régionale / végétal	114	35 213	0,4 %
Autre secteur végétal	82	25 299	0,3 %
Secteur fruits et légumes	25	7 706	0,1 %
Secteur vin	30	9 052	0,1 %
Subventions Totales	26 898	8 354 288	100 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Le montant moyen des subventions d'exploitation (26 900 F), perçues par l'ensemble des 310 600 producteurs de viande bovine, varie beaucoup selon les systèmes techniques. Les exploitations du système naisseur bénéficient, en moyenne, de 38 000 F de subventions d'exploitation, et les naisseur-engraisseurs de 48 700 F [Graphique n°2-3-1]. Les transferts publics directs aux exploitations allaitantes sont plus importants que pour les autres types de production de viande bovine puisque ces exploitations sont plus directement concernées par les aides spécifiques au secteur bovin (primes aux vaches allaitantes et aux bovins mâles). Ces aides spécifiques à la production bovine représentent, en moyenne, 15 800 F pour les naisseurs, 27 200 F pour les naisseur-engraisseurs (soit 56 % de leurs subventions d'exploitation), alors qu'elles s'élèvent à seulement 2 263 F en moyenne pour les exploitations du type laitier, 7 300 F pour le type mixte et 9 100 F pour le type sans vache.

Les exploitations du type laitier disposent, en moyenne, de 16 200 F de subventions d'exploitation (14 % sont issues des aides spécifiques au secteur bovin, 24 % pour l'indemnisation des accidents climatiques, 22 % pour la compensation d'un handicap géographique et 20 % pour la maîtrise des productions laitières). Ce montant moyen est approximativement identique, quel que soient les systèmes techniques (18 500 F pour les lait-spécialisé-herbe et les lait-maïs-bovin et environ 15 000 F pour les lait-spécialisé-maïs et les lait-bovin-herbe). En revanche, l'origine de ces subventions est différente. Par exemple, les aides pour les handicaps géographiques représentent la moitié des subventions d'exploitation des lait-spécialisé-herbe (comme nous l'avons vu précédemment, ces exploitations sont très présentes en zone défavorisées de montagne) et seulement 0,3 % des lait-maïs-bovin.

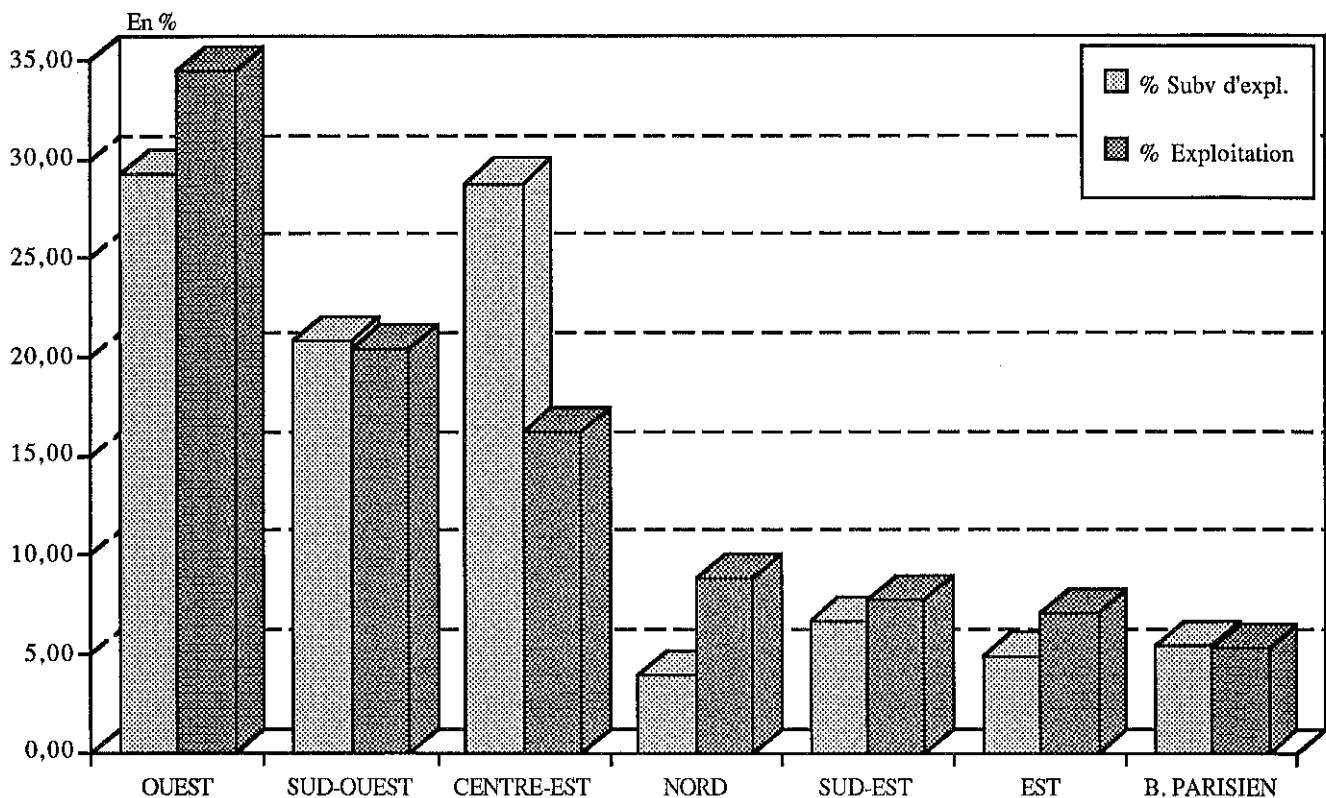
Les exploitations mixtes se trouvent à mi-chemin entre les allaitants et les laitiers pour ce qui est du montant moyen des subventions perçues. Les mixtes < 120 000 L en perçoivent, en moyenne, 25 000 F, contre 30 000 F pour celles ayant un quota supérieur à 120 000 L. Pour ces deux systèmes techniques, l'origine des subventions est quasi-identique. Elles proviennent pour 27 % des aides spécifiques au secteur bovin, pour 28 % des compensations d'accidents climatiques et pour 15 % des aides compensatoires d'un handicap géographique.

Pour le type de production sans vache, il convient de distinguer les exploitations taurillons dont le montant moyen des subventions d'exploitation est de 39 500 F, des exploitations situées dans les autres systèmes techniques (16 000 F pour les emboucheurs et 24 400 F pour les divers). Les subventions d'exploitation versées pour le système taurillon proviennent pour 60 % des aides spécifiques au secteur bovin (primes aux bovins mâles essentiellement) et pour 25 % des aides de compensation d'accidents climatiques. Ces proportions ne sont pas identiques dans les systèmes emboucheurs et divers pour lesquels les aides spécifiques aux céréales et aux plantes industrielles (3000 à 3500 F par exploitation) sont largement supérieures à la moyenne des exploitations bovines (580 F par exploitation). Ceci renforce l'idée (développée dans le chapitre sur les assolements) selon laquelle la production bovine est souvent une activité secondaire pour ces exploitations.

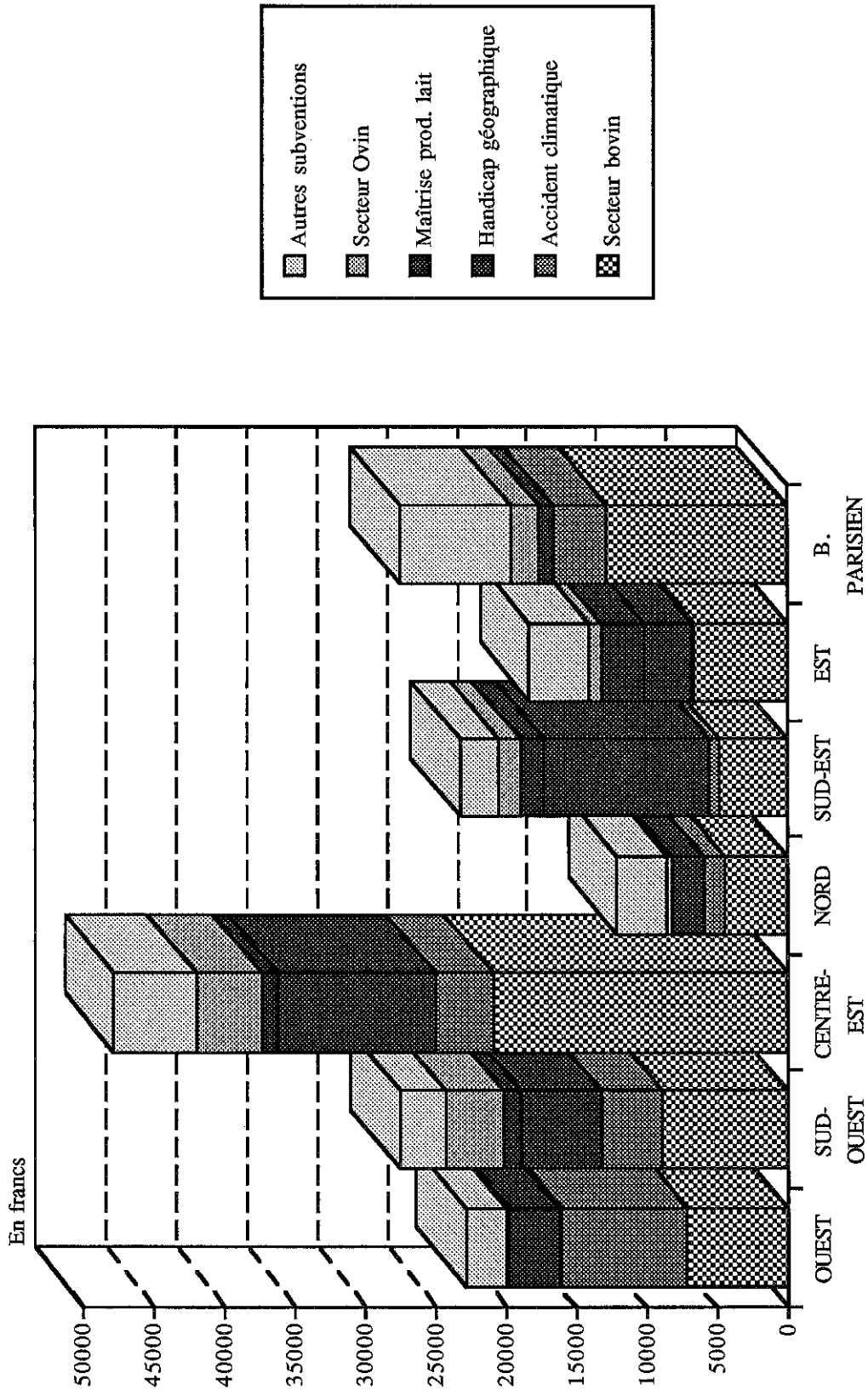
47 000 F par exploitation dans le "Centre-Est" et 12 000 F dans le "Nord"

Notre analyse a permis de montrer que les exploitations allaitantes (et de taurillons) bénéficient, en moyenne, de près de trois fois plus de subventions d'exploitation que les élevages laitiers. D'autre part, nous avons constaté, que pour un même type de production, les subventions octroyées pouvaient être de nature extrêmement diverses. Au regard de ces résultats, les exploitations bovines, situées dans les zones géographiques où l'élevage allaitant prédomine, devraient disposer de proportionnellement de plus de subventions d'exploitation que les élevages des autres zones. Ce raisonnement, serait trop rapide, car il ne prend pas en compte les effets régionaux joués par les aides compensatoires aux handicaps géographiques et aux accidents climatiques. C'est pourquoi, nous avons tenu à analyser le montant moyen des subventions d'exploitation par zones géographiques [Graphique n°2-3-2].

Graphique n°2-3-2 : La répartition du montant total des subventions d'exploitation perçues par les élevages de bovins (8 350 MF), selon les zones géographiques



Graphique n°2-3-3 : Les subventions d'exploitation perçues, en moyenne, par les exploitations bovines françaises : analyse selon les zones géographiques



Le montant total des subventions d'exploitation accordées aux 310 600 exploitations bovines françaises est de 8 350 millions de francs. Les exploitations bovines de la zone du "Centre-Est" sont proportionnellement plus favorisées que les exploitations des autres zones. En effet, bien qu'elles ne représentent que 15 % de l'ensemble des exploitations bovines françaises, elles reçoivent 28 % de budget global. Ceci s'explique par une spécialisation importante pour l'élevage allaitant, et par le fait que plus de 83 % de l'ensemble des exploitations agricoles de cette région sont situées en zone dite "défavorisée" [Annexe n°2-2]. La zone "Ouest" qui regroupe environ 35 % des exploitations bovines françaises ne bénéficient que de 29 % de ce budget.

Les subventions d'exploitation perçues par les élevages de bovins sont donc, en moyenne, de 47 800 F dans le Centre-Est (dont 44 % sont des aides spécifiques au secteur bovin et 23 % des aides compensatoires aux handicaps géographiques). Elles sont de 27 600 F pour le Sud-Ouest (33 % sont liées au secteur bovin, 21 % aux handicaps géographiques et 15 % au secteur ovin). Bien que les exploitations bovines de l'Ouest soient essentiellement orientées vers la production laitière et que cette zone ne souffre pas d'handicaps géographiques, elles parviennent à obtenir, en moyenne, 22 900 F de subventions d'exploitation [Graphique n°2-3-3]. Ceci s'explique surtout par un phénomène conjoncturel, puisque celles-ci regroupent 40 % d'indemnisation pour accidents climatiques [Annexe n°3-6]. Les exploitations bovines de la zone "Sud-Est", constituées en grande partie par des élevages lait-herbe-spécialisé de la région Rhône Alpes, reçoivent, en moyenne, 23 200 F de subventions d'exploitation (dont 50 % pour handicap géographique et seulement 20 % pour le secteur bovin). Avec une moyenne de 12 100 F, les exploitations bovines de la zone "Nord" sont les moins subventionnées du fait de leur spécialisation laitière et de leurs conditions plus favorables de production. En regroupant proportionnellement plus d'exploitations de type sans vache (10 % de l'ensemble des exploitations contre 5 % au niveau national) et notamment d'ateliers de taurillons, les exploitations bovines de la zone "Bassin Parisien" bénéficient d'importantes subventions sur le secteur bovin (12 800 F) et sur le secteur céréalier (2 400 F contre 580 F en moyenne). Ainsi, elles disposent, en moyenne, de 27 600 F de subventions d'exploitation contre seulement 18 400 F dans la zone "Est".

Les subventions d'exploitation augmentent avec la dimension économique

Les transferts publics directs ne sont pas attribués pour compenser les manques à gagner des exploitations de petites dimensions économiques. En effet, on constate, que sur l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, celles, dont la dimension économique est supérieure à 40 UDE bénéficient de 33 900 F de subventions d'exploitation, contre 27 800 F pour les exploitations appartenant à la classe comprise entre 20 et 40 UDE et 21 100 F pour celles ayant une dimension inférieure à 20 UDE [Tableau n°2-3-2].

Quels que soient les types de production, le montant des subventions perçues augmente avec la dimension économique. Ainsi, pour le type allaitant, les exploitations de la classe de dimension économique inférieure à 20 UDE disposent de 30 800 F de subventions d'exploitations contre plus de 55 000 F pour celles de la classe supérieure à 40 UDE. Il en va de même pour les autres types puisque celles-ci passent de 13 100 F à 22 000 F pour le type laitier, de 18 600 F à 32 300 F pour le type mixte et de 12 900 F à 34 600 F pour le type sans vache. L'analyse au niveau des systèmes techniques confirment cette tendance générale. Avec une moyenne de près de 57 000 F de subventions d'exploitation, les élevages allaitants de grandes dimensions économiques arrivent en tête de l'ensemble des systèmes. Les aides au secteur bovin étant attribuées à la tête de bétail, il n'est pas surprenant de constater que ce sont les unités de grandes dimensions, qui disposent comme nous l'avons montré de cheptels plus importants, qui sont les plus favorisées. Bien que les exploitations "lait-spécialisé-herbe" soient localisées dans des régions souvent plus difficiles que les élevages lait-spécialisé-maïs, elles ont, à dimension économique égale, un montant moyen de subventions d'exploitation relativement proche.

Le montant moyen des subventions d'exploitation (26 900 F) perçues par l'ensemble des exploitations bovines françaises recouvre une dispersion importante. Le système technique, la zone géographique et la dimension économique sont les principaux facteurs qui influent sur son niveau de stabilisation.

Tableau n°2-3-3 : Le montant moyen des subventions d'exploitation (en F), perçues par les exploitations bovines françaises, selon le système technique et le chargement

Système technique	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Ensemble
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	32 893	40 887	38 712	39 367	38 041
Naisseur - Engraisseur	41 045	53 796	54 205	36 392	48 692
Allaitant	34 922	45 922	46 518	37 960	42 254
Lait - Spé. - Maïs	12 212	14 657	14 715	13 835	14 384
Lait - Spé. - Herbe	20 006	19 293	16 259	14 591	18 648
Lait - Bovin - Maïs	12 330	18 509	20 331	15 945	18 274
Lait - Bovin - Herbe	11 952	18 472	15 724	10 851	15 494
Laitier	18 089	17 418	16 550	14 521	16 652
Mixte < 120 000 L	24 036	22 779	32 754	24 714	25 641
Mixte > 120 000 L	21 904	32 047	30 812	26 153	30 034
Mixte	23 627	26 048	31 857	25 398	27 307
Taurillon	10 351	25 964	32 751	55 211	39 499
Emboucheur	22 590	10 618	15 455	14 279	16 118
Divers	19 769	38 246	23 407	20 062	24 403
Sans Vache	20 163	21 308	22 014	29 249	23 573
Total	26 116	29 303	26 514	23 491	26 898

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-3-2 : Le montant moyen des subventions d'exploitation (en F) perçues par les exploitations bovines selon le système technique et la dimension économique

Système technique	Classes de dimension économique (MBS)			Ensemble
	0 - 20 UDE	20 - 40 UDE	> 40 UDE	
Naisseur	30 184	44 921	51 961	38 041
Naisseur - Engraisseur	32 639	53 773	56 994	48 692
Allaitant	30 827	48 831	55 026	42 254
Lait - Spé. - Maïs	7 710	15 318	18 797	14 384
Lait - Spé. - Herbe	16 535	19 983	26 038	18 648
Lait - Bovin - Maïs	8 664	14 253	24 923	18 274
Lait - Bovin - Herbe	11 979	16 231	19 115	15 494
Laitier	13 195	16 402	22 050	16 652
Mixte < 120 000 L	18 592	29 621	24 990	25 641
Mixte > 120 000 L	25 727	23 886	35 316	30 034
Mixte	18 682	27 719	32 354	27 307
Taurillon	2 942	38 524	47 491	39 499
Emboucheur	11 818	14 255	24 674	16 118
Divers	16 277	24 478	33 895	24 403
Sans Vache	12 965	23 626	34 589	23 573
Total	21 114	27 887	33 944	26 898

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

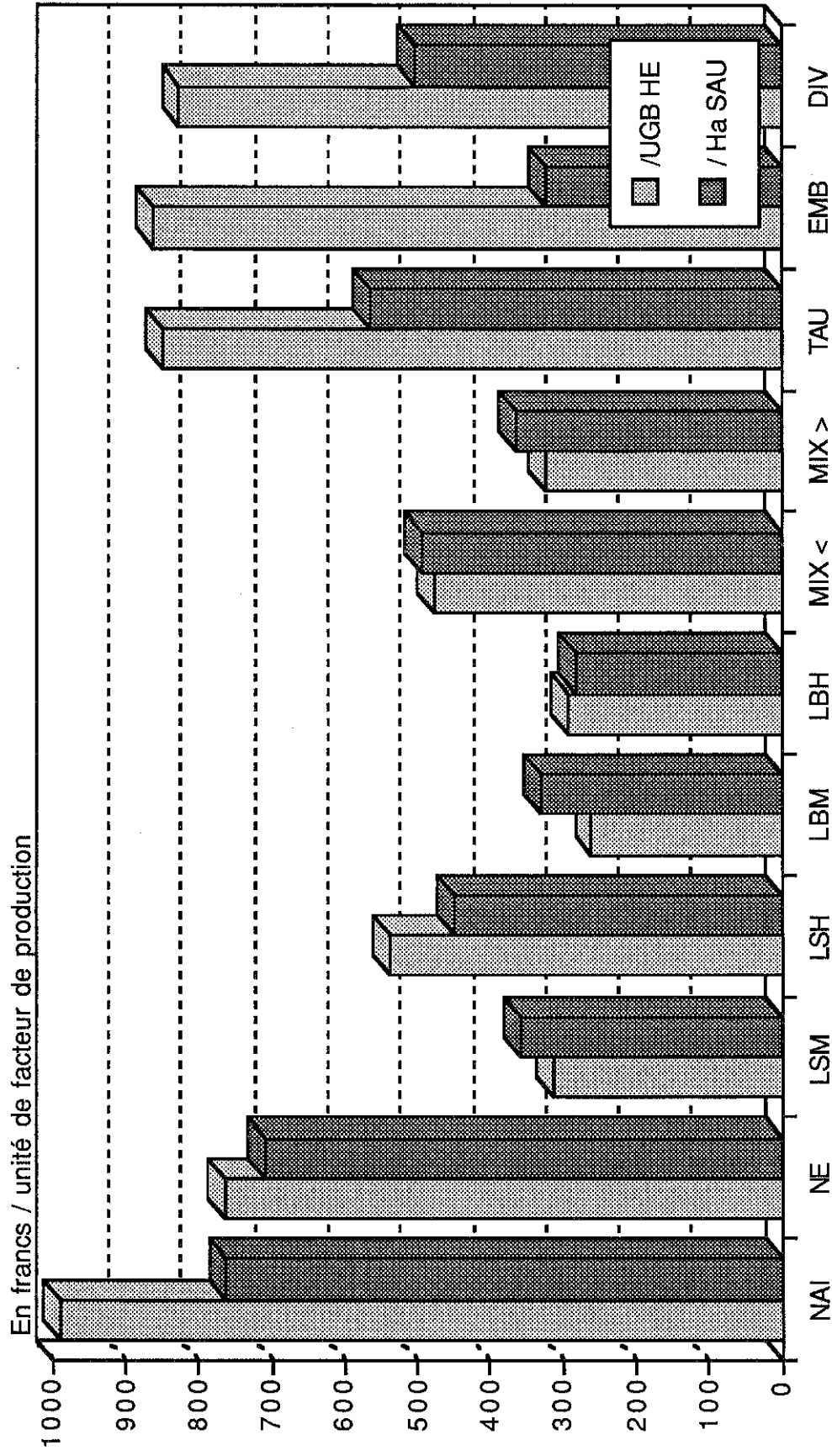
2-3-2- Les subventions d'exploitation et l'encouragement à l'occupation du territoire

Les subventions d'exploitation accordées à ce jour par les Pouvoirs Publics, ont-elles un effet positif sur l'encouragement à l'occupation du territoire ? La réponse à cette interrogation est d'autant plus difficile que ces subventions ont des origines diverses et que plusieurs facteurs interviennent de façon croisée (dimension économique, zones géographiques, etc...).

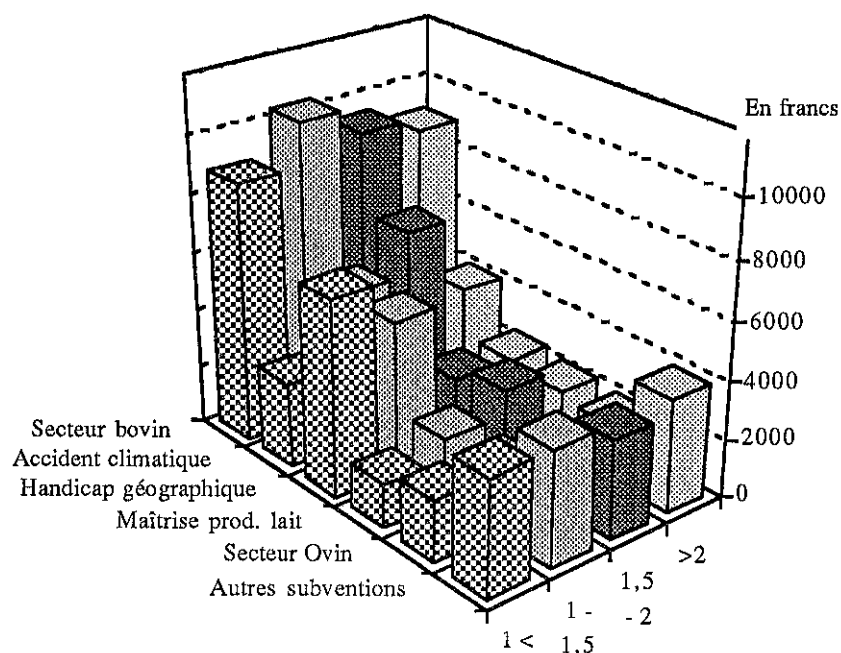
Au niveau de l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, le montant moyen des subventions perçues semble assez indépendant du niveau de chargement. En effet, les exploitations bovines ayant un chargement "herbivore" inférieur à un UGB "herbivore"/Ha de SFP disposent, en moyenne, de 26 100 F de subventions d'exploitation contre 29 300 F pour celles dont le chargement compris entre 1 et 1,5, 26 500 F pour les exploitations de la classe intermédiaire suivante et 23 500 F pour les exploitations "très intensives" [Tableau n°2-3-3]. Quels que soient les types de production, ou les systèmes techniques le montant moyen des subventions d'exploitation est approximativement le même entre les quatre classes de chargement "herbivore".

Les exploitations bovines "très intensives" ont une dimension économique plus importante, ce qui leur permet d'obtenir plus de subventions d'exploitation dès lors qu'elles sont couplées à l'unité de facteur de production (exemple : les indemnités pour accidents climatiques, etc...). En revanche, en étant proportionnellement moins souvent localisées dans les zones défavorisées et moins orientées vers les systèmes allaitants, elles ne peuvent bénéficier de certaines subventions. Ainsi, la combinaison de ces éléments positifs et négatifs, est la raison pour laquelle il n'y a pas de relation directe entre le niveau de chargement "herbivore" et le montant moyen des subventions d'exploitations.

Graphique n°2-3-5 : Les subventions d'exploitation, rapportées à l'unité de facteur de production (UGI "herbivore" et ha de SAU), perçues par les exploitations bovines : analyse selon les systèmes



Graphique n°2-3-4 : Le montant moyen de différentes subventions d'exploitation perçues par les élevages français de bovins : analyse selon le chargement herbivore



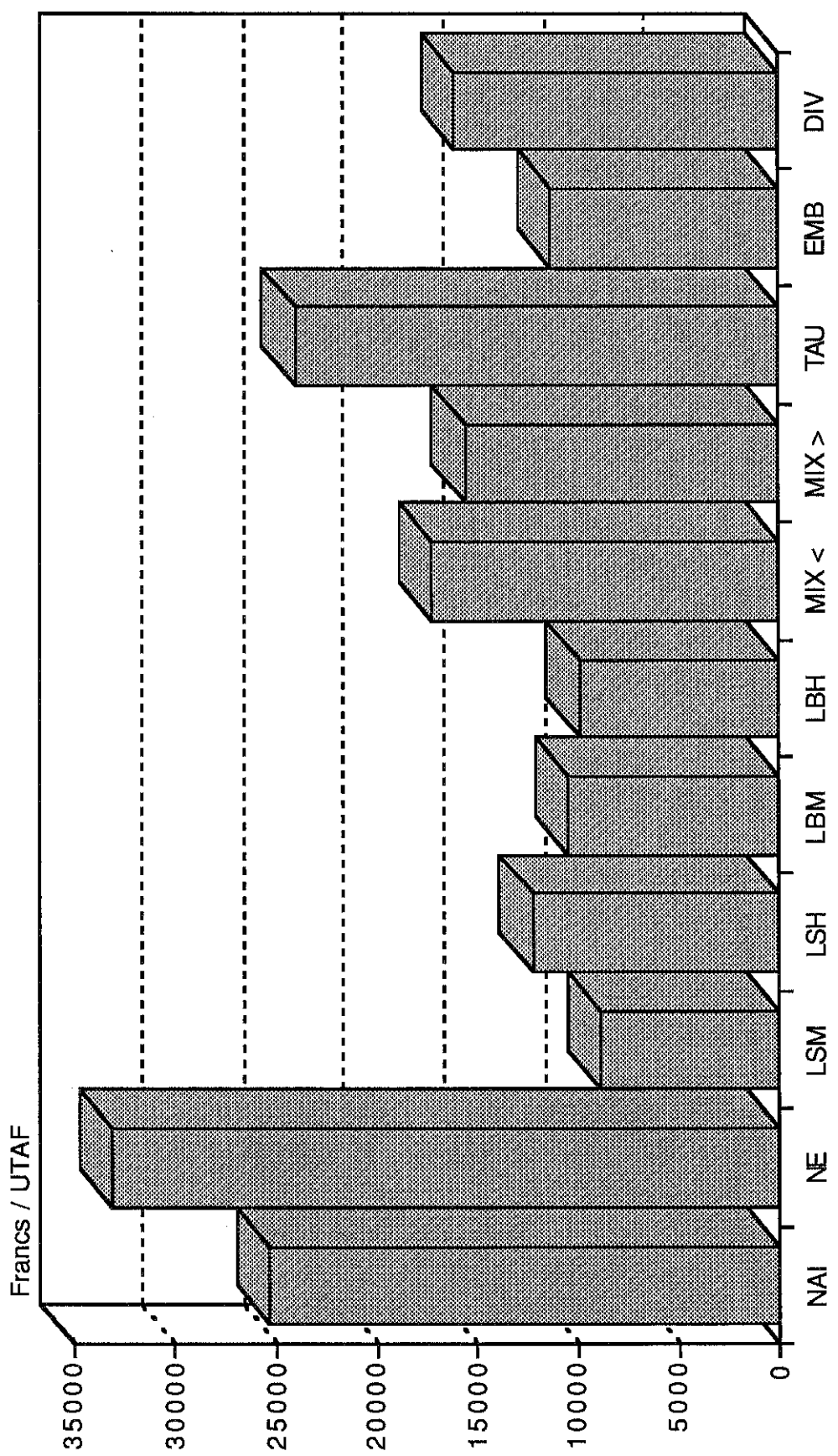
Parmi les 26 100 F de subventions d'exploitation octroyées aux exploitations bovines ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / Ha de SFP, 34 % proviennent du secteur bovin, 11,2 % des indemnités pour les accidents climatiques, 26 % des aides compensatoires aux handicaps géographiques et 6 % des aides à la maîtrise de la production laitière [Graphique n°2-3-4]. Les exploitations bovines ayant un chargement supérieur à deux bénéficient d'un montant moyen quasiment équivalent (23 500 F), mais l'origine de ces subventions est différente. En effet, 38 % sont issues du secteur bovin, 17 % des indemnités climatiques, 10 % des aides compensatoires aux handicaps géographiques et 9,3 % des aides à la maîtrise de la production laitière [Annexe n°3-6].

Les subventions d'exploitation rapportées à l'unité de facteur de production

Le montant moyen des subventions d'exploitation perçues par les élevages de bovins dépend, en partie, de leur dimension économique. Sachant qu'il existe des différences structurelles importantes entre les systèmes et entre les exploitations "extensives" et "intensives", il nous semble important de rapporter ce montant moyen à l'unité de facteur de production (UGB "herbivore, Ha de SAU, UTAF). C'est seulement une fois cette étape franchie, que nous pourrions véritablement apprécier, si les subventions d'exploitation octroyées, par les Pouvoirs Publics, soutiennent plus les facteurs de production localisés dans des exploitations "extensives" (répondant mieux aux préoccupations de l'occupation du territoire).

Sur l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, le montant moyen des subventions d'exploitation rapportées à l'UGB "herbivore" est de 550 francs [Annexe n°3-6]. Ce montant est quasiment doublé pour les exploitations naisseurs et il est plus de 700 F pour les naisseur-engraisseurs [Graphique n°2-3-5]. Pour les laitiers, la mise à l'écart de l'effet "dimension économique" permet de montrer, que rapportées à l'UGB "herbivore", les subventions d'exploitation sont plus importantes chez les lait-spécialisé-herbe (520 F) que pour les trois autres systèmes techniques. Ces exploitations devancent même les ateliers mixtes pour lesquels l'effet de la dimension économique est particulièrement net (500 F pour les mixtes < 120 000 L et 300 F pour les mixtes > 120 000 L). Pour le type de production sans vache, le montant moyen des subventions d'exploitation rapportées à l'UGB "herbivore" est particulièrement important. Ceci s'explique notamment par le fait que ces exploitations disposent d'un cheptel réduit et bénéficient de subventions céréalières non négligeables.

Graphique n°2-3-6 : Le montant des subventions d'exploitation, rapportées à l'UTAF, perçues par les élevages français de bovins : analyse par systèmes techniques



Le montant moyen des subventions d'exploitation rapportées à l'hectare de SAU est, pour l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, de 523 francs [Tableau n°2-3-4]. Quels que soient les systèmes techniques (à l'exception de ceux appartenant au type sans vache) ce montant est relativement identique à celui présenté précédemment (les différences traduisant, en fait, l'importance relative du cheptel par rapport à la SAU). Il est généralement inférieur dans les exploitations appartenant aux systèmes "extensifs" (naisseur, naisseur-engraisseur, lait-spécialisé-herbe, etc...) et supérieur dans les systèmes "intensifs" (lait-maïs-bovin, lait-spécialisé-maïs etc...). Les différences substantielles mises en évidence pour le type sans vache prennent racines dans leur orientation plus végétale qu'animale.

Tableau n°2-3-4 : Le montant moyen des subventions d'exploitation, rapportées à l'unité de facteur de production, perçues par les différents systèmes techniques

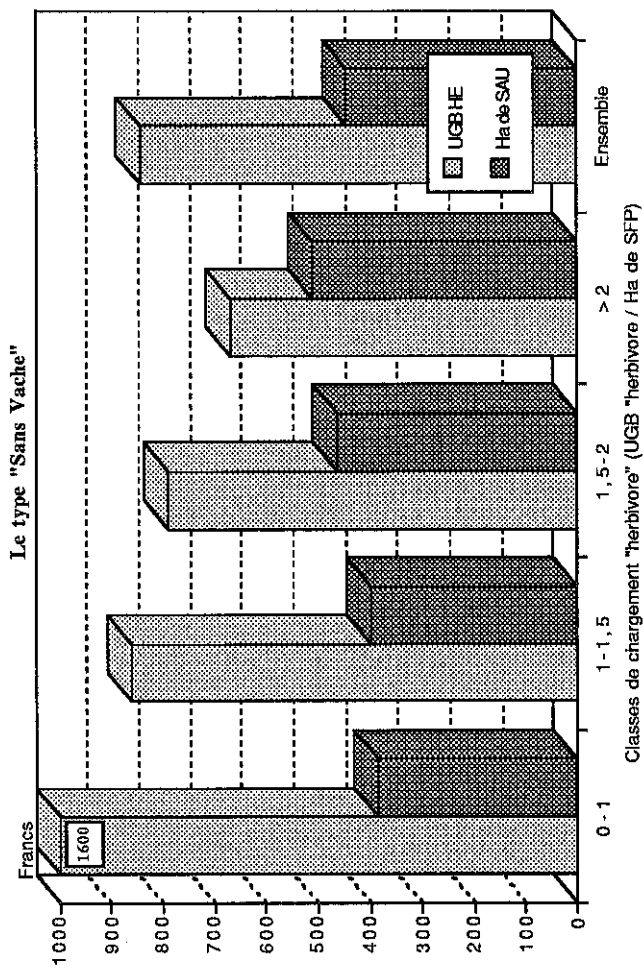
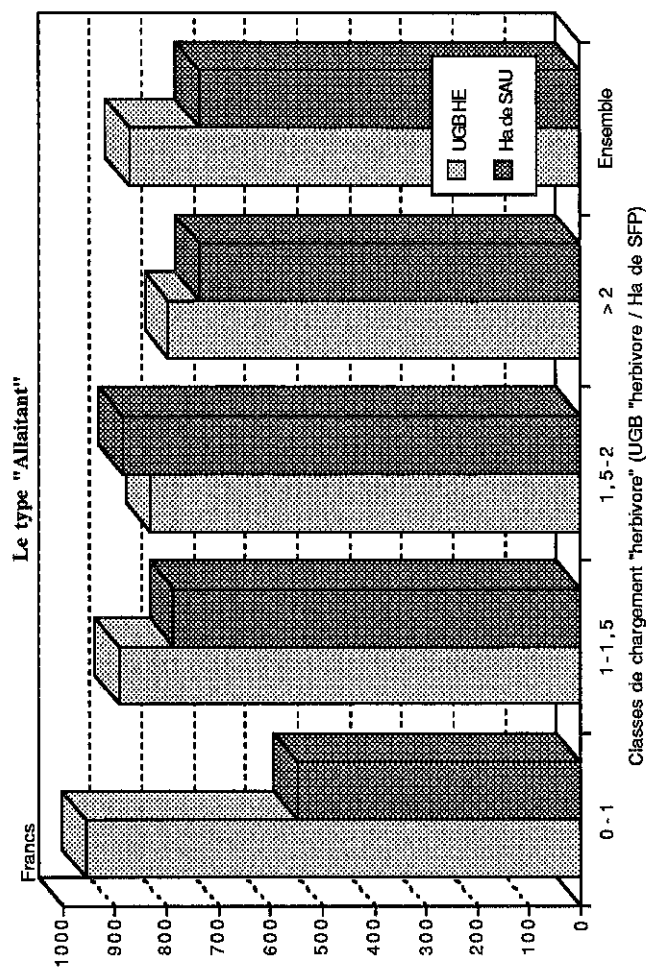
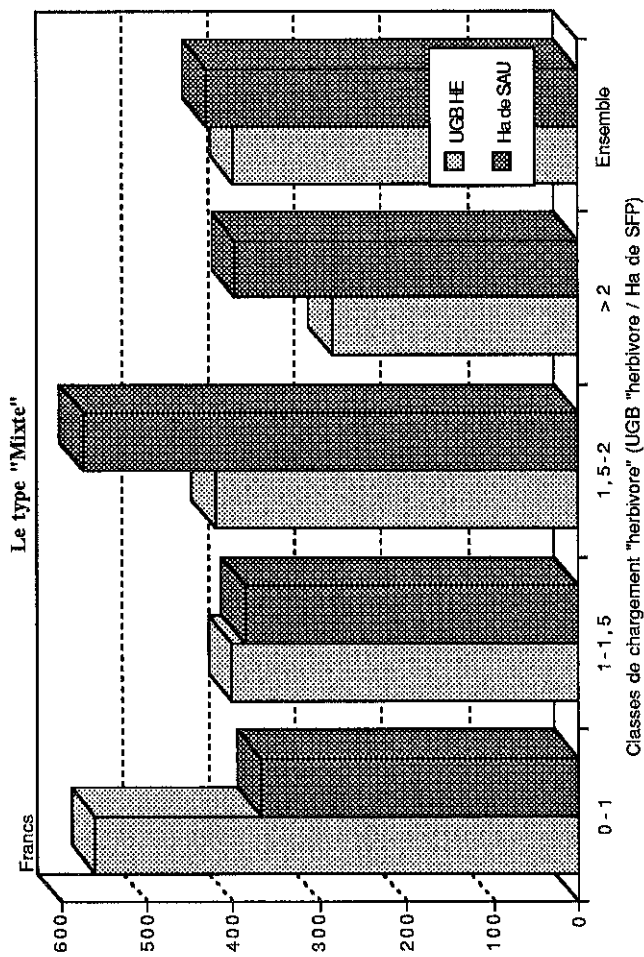
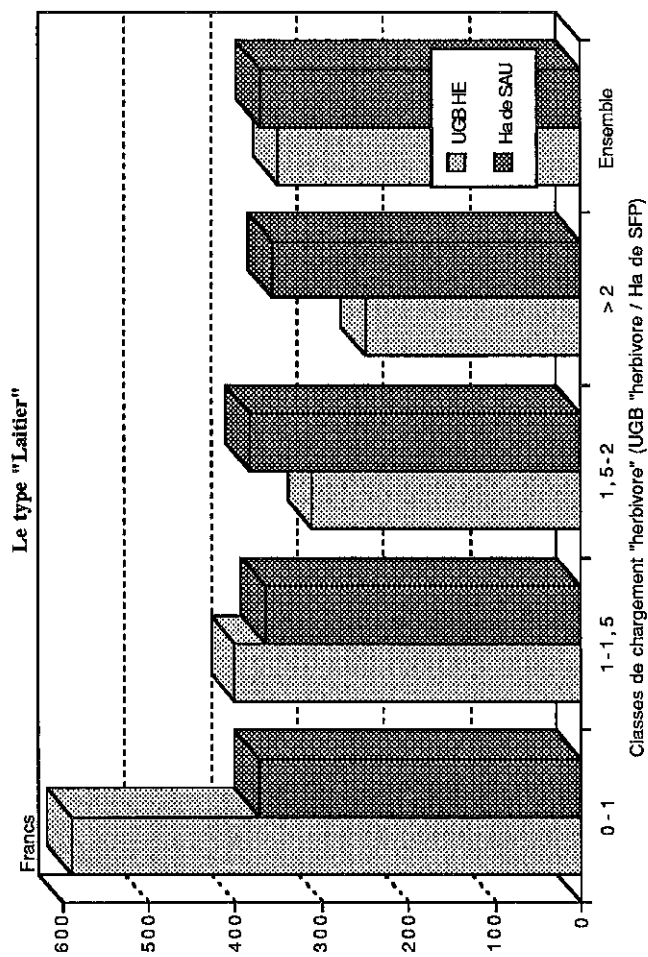
Système technique	Unité de facteur de production		
	en F / UGB HE	en F / Ha de SAU	en F / UTAF
Naisseur	988	762	25 360
Naisseur - Engraisseur	765	709	33 123
Allaitant	872	756	28 358
Lait - Spé. - Maïs	312	356	8 879
Lait - Spé. - Herbe	538	450	12 268
Lait - Bovin - Maïs	260	329	10 502
Lait - Bovin - Herbe	292	281	9 932
Laitier	350	370	10 342
Mixte < 120 000 L	477	494	17 208
Mixte > 120 000 L	324	364	15 561
Mixte	398	430	16 157
Taurillon	849	566	24 084
Emboucheur	862	323	11 350
Divers	827	504	16 160
Sans Vache	844	444	15 820
Total	551	523	17 132

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

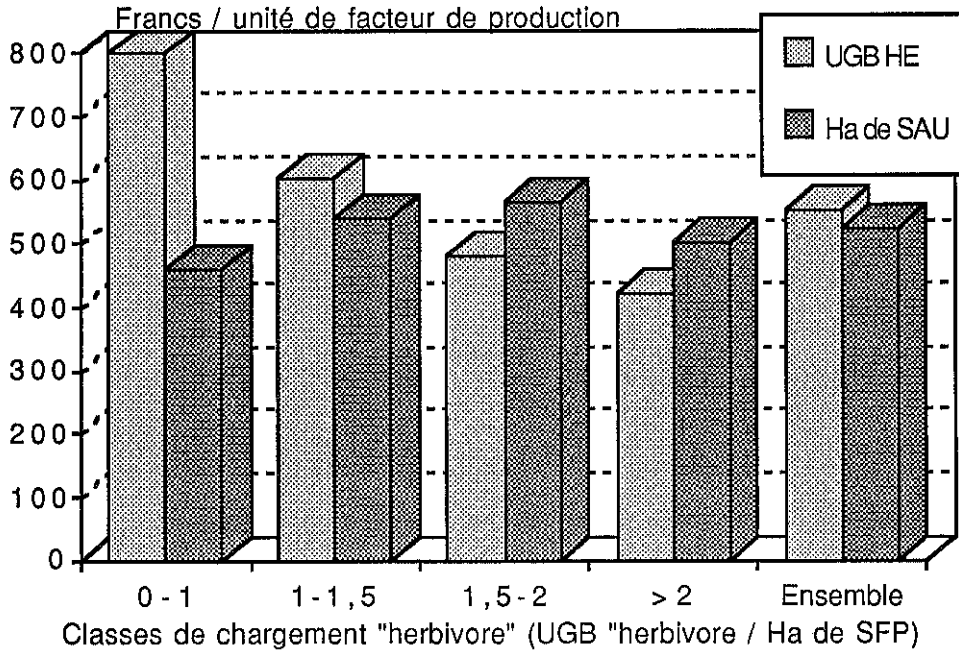
Le montant moyen des transferts publics directs rapportés à l'unité de travailleur (UTAF) ne modifie pas les interprétations antérieures sur le montant des subventions par exploitation [Graphique n°2-3-6]. Les exploitations allaitantes, disposant d'une quantité de main d'oeuvre moins importante que les autres types, sont proportionnellement plus avantagées (entre 25 000 et 30 000 F de subventions d'exploitation par UTAF). Les exploitations mixtes > 120 000 L subissent l'effet d'un dénominateur élevé (1,93 UTAF contre 1,51 UTAF, en moyenne, sur l'ensemble des systèmes).

Sur l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, le montant moyen des subventions d'exploitation, rapportées à l'UGB "herbivore", est plus important dans les exploitations "très extensives" (800 F) que dans les exploitations "très intensives" (420 F). Cette tendance s'observe pour les quatre types de production et la plupart des systèmes techniques [Annexe n°3-6]. Elle est particulièrement visible pour les exploitations du type laitier où ce montant passe de 590 F pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / ha de SFP à 250 F pour celles ayant chargement supérieur à deux. Cette tendance moins perceptible pour le type allaitant (de 950 F à 870 F), mais elle reste assez nette pour le type mixte (de 560 F à 280 F) et le type sans vache (1 600 F à 668 F).

Graphique n°2-3-8 : Les subventions d'exploitation rapportées à l'unité de facteur de production (UGB HE et ha de SAU) : analyse pour les types de production selon leur niveau de chargement



Graphique n°2-3-7 : Le montant moyen des subventions d'exploitation, rapportées à la SAU et au nombre d'UGB "herbivore" : analyse selon le chargement



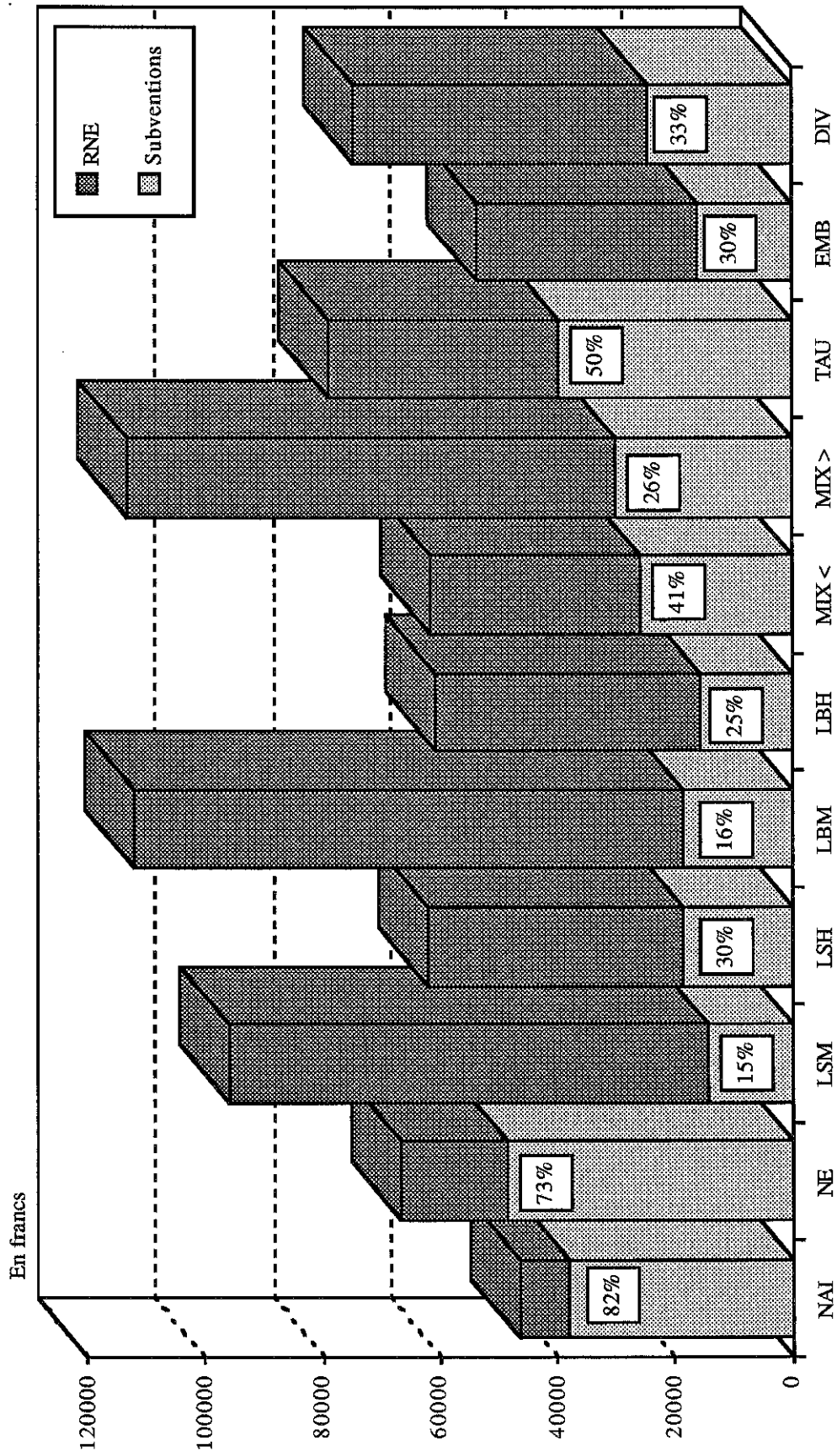
Pour l'ensemble des exploitations bovines, le montant moyen des subventions d'exploitation, rapportées à l'hectare de SAU, perçues par les exploitations "très extensives", est de 460 F contre 502 F pour les "très intensives". Cette tendance, inverse à celle qui a été mise en évidence pour les UGB "herbivores", s'explique par le fait que les exploitations bovines "très extensives" ont une SAU plus importante et un cheptel plus réduit que les élevages "très intensifs". Pour le type allaitant, ce montant est de 546 F lorsque le chargement "herbivore" est inférieur à un et de 736 F lorsqu'il est supérieur à deux. Ces évolutions sont moins discernables pour les types mixte et sans vache, puisque ce montant passe, respectivement de 367 F à 396 F et de 384 F à 511 F. Pour le type laitier, ce montant est quasi identique entre les quatre classes de chargement [Graphique n°2-3-8].

Lorsque l'on rapporte ces subventions d'exploitation à l'unité de travailleur (UTAF), les exploitations "extensives" sont très légèrement plus favorisées dans la mesure où elles disposent d'une quantité de main d'oeuvre, en moyenne, plus réduite. Ainsi, pour l'ensemble des exploitations bovines, le montant moyen / UTAF est de 17 880 F pour les exploitations ayant un chargement "herbivore" inférieur à un, de 18 900 F pour celles ayant un chargement compris entre 1 et 1,5, de 16 000 F pour les celles de la classe intermédiaire suivante et de 14 200 F pour celles ayant un chargement supérieur à deux.

Au regard de cette analyse, les facteurs de production des exploitations allaitantes sont proportionnellement plus soutenus par les transferts publics directs que ceux des autres types de production. Quels que soient les types de production et les systèmes techniques, les élevages de bovins "très extensifs" bénéficient, en moyenne, d'un montant total de subventions d'exploitation quasiment identique à celui des élevages "très intensifs". Mais, compte tenu de leurs caractéristiques structurelles, les subventions d'exploitation rapportées aux UGB "herbivores" et aux UTA, sont supérieures chez les "extensifs". En revanche, dans le cas où elles sont rapportées à la SAU, elles sont légèrement supérieures chez les "intensifs".

Il ne semble pas que les transferts publics directs soient octroyés, en priorité, dans un souci d'encouragement à l'occupation du territoire. En effet, à système technique identique, les exploitations bovines "très extensives" perçoivent un montant de subventions d'exploitation similaire à celui des "très intensives". Si les exploitations "très extensives" sont proportionnellement plus favorisées que les autres à l'unité de facteur de production (UGB herbivore", UTAF), ceci est lié, non pas à leur fonction d'occupation du territoire, mais à leur localisation plus massive dans les zones défavorisées et dans les systèmes techniques allaitants.

Graphique n°2-3-10 : Les subventions d'exploitation et le RNE moyens des exploitations bovines françaises : analyse selon onze systèmes techniques

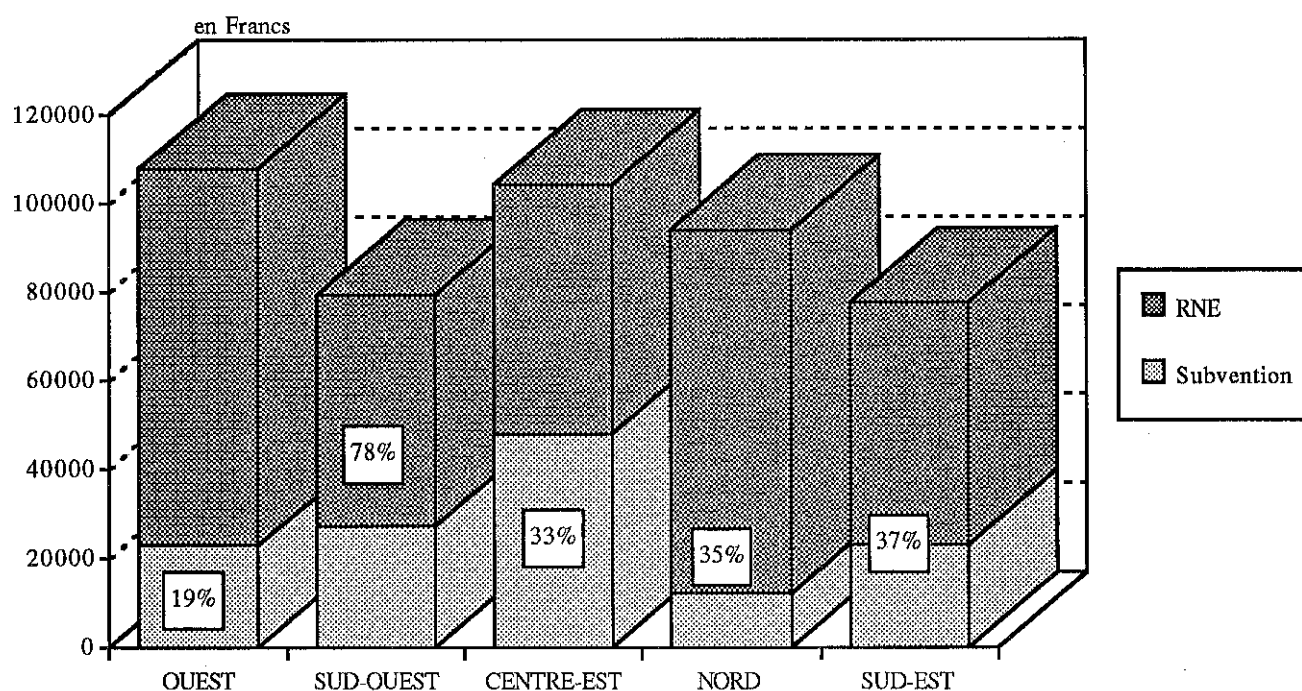


2-3-3- Les subventions d'exploitation : près des deux tiers du RNE pour les élevages "très extensifs"

Pour mieux appréhender le rôle des transferts publics directs dans le soutien des revenus agricoles, nous avons analysé, pour les différents systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore", la part du RNE constituée de subventions d'exploitation. Pour l'ensemble des 310 600 exploitations bovines françaises, plus du tiers du RNE (72 700 F) est constitué par des subventions d'exploitation (26 900 F).

Au niveau des types de production, on constate que ce rapport fluctue de façon importante puisqu'il est de seulement 19 % pour les laitiers, de 33 % pour les mixtes, de 37 % pour les sans vaches et de 78 % pour le type allaitant [Graphique n°2-3-9]. Comparativement aux autres types de production, les élevages allaitants bénéficient d'un montant moyen de subventions d'exploitation plus élevé (42 200 F) et d'un revenu plus faible (54 200 F). A contrario, les exploitations laitières arrivent en tête de l'ensemble des systèmes pour ce qui est de leur revenu (84 500 F), mais elles occupent la dernière place pour les subventions d'exploitation perçues. Le revenu hors subventions d'exploitation est de 67 800 F pour les élevages laitiers et de seulement 12 000 F pour les élevages allaitants, soit une différence de 55 800 F. Après l'attribution des subventions d'exploitation, cet écart est réduit à 30 200 F. Ainsi, les transferts publics directs ont donc pour effet de resserrer la hiérarchie des revenus entre les types de production de viande bovine à haute et à faible rentabilité.

Graphique n°2-3-9 : Les subventions d'exploitation et le RNE des exploitations bovines françaises réparties par type de production



L'analyse au niveau des systèmes techniques montre que la part du RNE constituée par des subventions d'exploitation est très importante pour les ateliers naisseurs (82 %) et naisseur-engraisseurs (73 %). Pour les exploitations du type laitier, cette part est plus importante, en valeur relative, pour les systèmes privilégiant l'herbe (30 % pour les lait-spécialisé-herbe et 15 % pour les lait-spécialisé-mais). Ceci s'explique uniquement par des écarts substantiels de revenus entre les systèmes (95 300 F pour les lait-spécialisé-mais et 62 300 F pour les lait-spécialisé-herbe). Bien que les exploitations mixtes > 120 000 L bénéficient d'un montant moyen de subventions d'exploitation supérieur à celui des exploitations mixtes < 120 000 L, la part de celles-ci dans le RNE est inférieure (26 % contre 41 %). Pour les exploitations du système taurillon, 50 % du RNE (77 900 F) correspondent à des transferts publics directs. Ces derniers représentent respectivement 30 % et 33 % du RNE des emboucheurs et des divers [Graphique n°2-3-10].

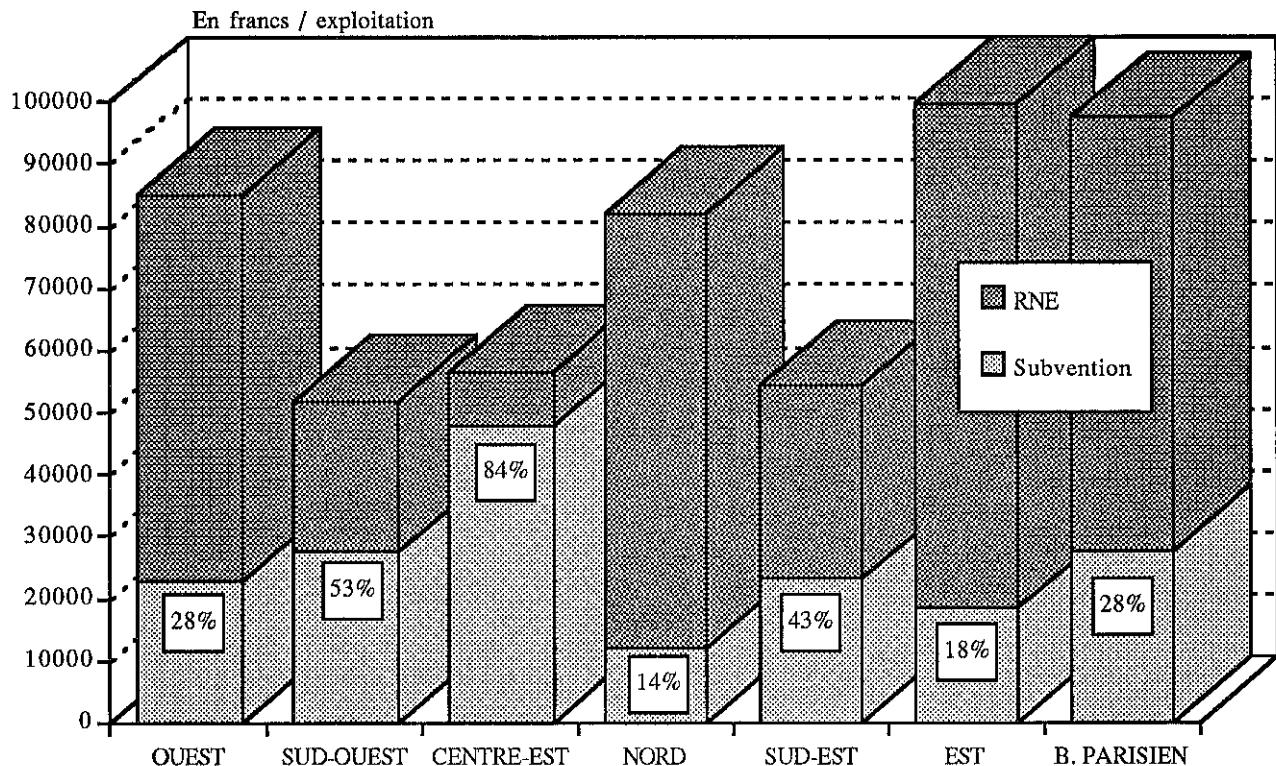
Tableau n°2-3-5 : Le RNE et les subventions d'exploitations, perçues en moyenne, par les exploitations bovines françaises : analyse selon les zones géographiques

Zone de production	RNE		Subventions totales	
	Moyenne / Expl. (en F)	Ensemble (en KF)	Moyenne / Expl. (en F)	Ensemble (en KF)
Bassin Parisien	97 365	1 607 790	27 640	456 432
Centre - Est	56 589	2 844 755	47 883	2 407 113
Est	99 854	2 202 083	18 380	405 352
Nord	82 048	2 253 701	12 116	332 812
Ouest	85 059	9 092 101	22 904	2 448 334
Sud - Ouest	51 875	3 282 975	27 559	1 744 139
Sud - Est	54 198	1 306 727	23 231	560 103
Total	72 732	22 590 135	26 898	8 354 288

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Le rapport subventions d'exploitation / RNE varie donc de façon importante suivant les types de production (exemple : les exploitations allaitantes bénéficient de plus d'aides spécifiques au secteur bovin que les autres) mais aussi suivant leur niveau de rentabilité. Compte tenu de la répartition inégale des différents types de production entre les régions et des écarts de rentabilité entre les élevages, on constate le rapport subventions d'exploitation / RNE, calculé pour l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, diffère entre les zones géographiques de production.

Graphique n°2-3-11 : Les subventions d'exploitation et le RNE des exploitations bovines françaises réparties par zone géographique



Ce rapport est plus important dans les régions où le RNE moyen est le plus faible [Graphique n°2-3-11]. Toutes exploitations bovines confondues, le revenu moyen des exploitations bovines des zones "Sud-Ouest", "Centre-Est" et "Sud-Est" est proche de 55 000 F. La part des subventions est de 84 % dans le "Centre-Est", de 53 % dans le Sud-Ouest et de seulement 43 % dans le Sud-Est (présence importante d'élevages laitiers). Les exploitations bovines des zones "Nord" et "Ouest" dont nous avons souligné précédemment les points communs (niveau de chargement, orientation laitière, etc...), dégagent un revenu voisin de 85 000 F. La part des transferts publics directs est, en revanche, légèrement plus importante dans la zone "Ouest" (28 % du RNE contre 14 %). La rentabilité des exploitations bovines des zones "Est" et "Bassin Parisien" est, en moyenne, moins conditionnée par des subventions d'exploitation. Elles dégagent un RNE proche de 100 000 F et bénéficient, pourtant, d'un montant moyen de transferts publics direct aussi élevé que les exploitations du "Sud-Ouest", pour lesquelles le RNE est deux fois moins élevé [Tableau n°2-3-5].

Subventions / RNE : 92 % pour les allaitants extensifs 13 % pour les laitiers intensifs

Pour les 310 600 exploitations bovines, on constate que plus les exploitations sont extensives et plus le rapport moyen subventions d'exploitation / RNE est élevé. En effet, il est de 60 % pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / ha de SFP, de 44 % pour les exploitations ayant un chargement compris entre 1 et 1,5, de 31 % pour celles de la classe intermédiaire suivante et de seulement 24 % pour celles ayant un chargement supérieur à deux. Cette relation est vérifiée pour l'ensemble des types de production. Pour les allaitants, ce rapport passe de 92 % à 52 % entre les deux classes extrêmes de chargement "herbivore". De même, il passe de 38 % à 14 % pour les laitiers, de 62 % à 20 % pour les mixtes et de 34 % à 29 % pour les sans vache.

Tableau n°2-3-6 : Le rapport subventions d'exploitation / RNE, des exploitations bovines, selon le système technique et le chargement herbivore

Système technique	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Ensemble
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	84 %	107 %	82,6 %	58,9 %	82,3 %
Naisseur - Engraisseur	118 %	81,9 %	71,5 %	45,9 %	73,1 %
Allaitant	92 %	87 %	75,7 %	52,2 %	77,8 %
Lait - Spé. - Maïs	19,3 %	17,3 %	14,8 %	12,7 %	15 %
Lait - Spé. - Herbe	39 %	32 %	20,5 %	17,2 %	30 %
Lait - Bovin - Maïs	31,3 %	18,2 %	17,1 %	14,2 %	16,3 %
Lait - Bovin - Herbe	89 %	24,2 %	25 %	18,6 %	25,4 %
Laitier	38,2 %	23 %	16,9 %	13,8 %	19,7 %
Mixte < 120 000 L	68,2 %	37,9 %	49,7 %	24,8 %	41,6 %
Mixte > 120 000 L	45,4 %	27,6 %	29,9 %	16,8 %	26,5 %
Mixte	62,6 %	32,7 %	38,3 %	20,1 %	33,5 %
Taurillon	28 %	72,7 %	109 %	45,7 %	50 %
Emboucheur	34 %	27,6 %	332 %	14,2 %	30 %
Divers	36,6 %	42 %	32,9 %	24,5 %	32,7 %
Sans Vache	34,3 %	38,3 %	56,1 %	29,4 %	35,6 %
Total	60,3 %	43,9 %	31,6 %	24,5 %	36,9 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

A système technique identique, le revenu des exploitations bovines "extensives" est plus dépendant des subventions d'exploitation que ne l'est celui des exploitations bovines "intensives" [Tableau n°2-3-6]. Sachant, que pour un même système technique, le montant total moyen des subventions d'exploitation est sensiblement équivalent entre les classes de chargement, il faut s'attendre à ce que, cette dépendance plus importante des élevages "extensifs", soient dûes à des niveaux de revenus plus faibles. Ceci renforce l'intérêt de mieux comprendre la relation entre les performances économiques des exploitations et leur niveau de chargement.

Les transferts publics directs, qui ont des origines diverses (aides spécifiques au secteur bovin, aides aux handicaps géographiques, etc...), compensent, en partie, les revenus des exploitations bovines les moins rentables. S'ils participent à un resserrement des revenus entre les différents types de production de viande bovine, la hiérarchie initiale ne s'en trouve pas, pour autant, bouleversée. En permettant à des systèmes techniques peu rémunérateurs et plus concentrés dans des zones défavorisées (les naisseurs et les naisseur-engraisseurs) de subsister, ces transferts publics directs ont un impact positif sur l'occupation du territoire. En revanche, à système technique identique, ils n'encouragent pas plus (en valeur absolue) les exploitations "extensives" que les exploitations "intensives". L'ensemble de nos interprétations sur les subventions d'exploitation ne prennent pas en compte les dispersions qui peuvent apparaître autour de ces résultats moyens. Les exploitations bovines ne sont donc pas toutes identiques face aux transferts publics directs. Le montant auquel elles peuvent prétendre ne dépend pas de leur niveau de chargement "herbivore", mais avant tout, de leur système technique, de leur dimension économique et de leur localisation géographique.

Comparativement aux exploitations bovines "intensives", les exploitations "extensives" bénéficient d'une dimension économique inférieure et d'un montant moyen de transferts publics directs équivalent. C'est pourquoi, dans un contexte où l'on s'interroge sur leur pérennité, il nous semble important d'étudier la relation entre le niveau de chargement et performances économiques.

2-4- LES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET LA SITUATION FINANCIÈRE SELON LE NIVEAU DE CHARGEMENT

La viabilité des exploitations bovines "extensives" et / ou "intensives" dépend de leurs caractéristiques structurelles, des transferts publics directs qui leurs sont octroyés, de leurs efficacités techniques et par voie de conséquence de leurs capacités à dégager des résultats économiques positifs. Depuis plusieurs décennies, les rapports de prix entre les facteurs de production et les prix garantis par la PAC (aides indirectes couplées aux volumes de production), permettent aux exploitations "intensives" par rapport au sol et aux exploitations de grandes dimensions économiques d'obtenir, généralement, une meilleure rémunération de leur travail. Les exploitations bovines, conduites de façon extensive, présentent un intérêt sur le plan de l'occupation du territoire et de la maîtrise des volumes de production. Ainsi, dans un contexte, où l'on souhaiterait les voir se développer, il est nécessaire de s'interroger sur la relation entre le niveau de chargement des exploitations bovines et leurs performances économiques.

Dans ce chapitre, les exploitations bovines seront analysées selon leurs systèmes techniques et leurs niveaux de chargement "herbivore". Dans un premier temps, en s'appuyant sur la répartition du produit brut total, nous étudierons leurs degrés de spécialisation dans les différentes productions. Ensuite, nous analyserons la relation entre leurs performances économiques (Excédent Brut d'Exploitation, RNE, revenu disponible, etc...) et leurs niveaux de chargement. Enfin, l'étude de la structure de leurs bilans (capital d'exploitation, taux d'endettement, fonds de roulement, etc...) nous permettra de rendre compte de leurs situations financières.

2-4-1- La spécialisation est indépendante des niveaux de chargement

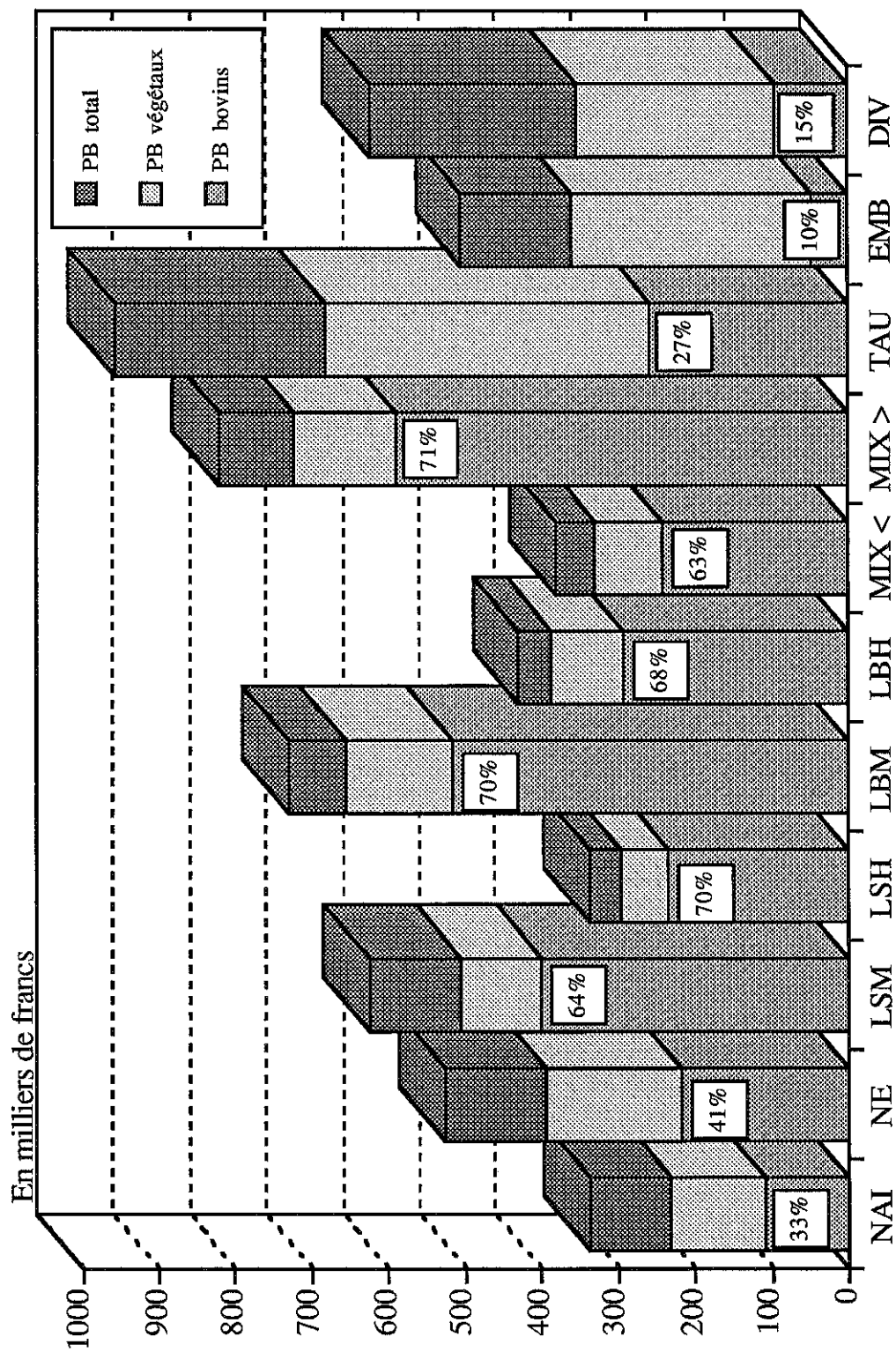
Pour mesurer la spécialisation des exploitations bovines pour telles ou telles productions, nous utiliserons le rapport entre le produit brut d'une activité considérée et le produit brut total [Annexes n°1-2 et n°5-3]. Cette approche a tendance à surévaluer le poids (par rapport au travail ou au revenu) des ateliers à cycle de production rapide et à efficacité productive faible (exemple : les ateliers hors-sol). Inversement, elle défavorise les spéculations agricoles à cycle long et à rentabilité unitaire élevée. Ainsi, la production bovine, qui appartient à cette deuxième catégorie (à l'exception de certains ateliers de taurillons), joue un rôle dans l'organisation et le fonctionnement de l'exploitation, souvent nettement plus important, que ne lui attribue ce simple ratio.

Le rapport produit brut bovin / produit brut total est plus élevé chez les laitiers et les mixtes

Le produit brut total (ventes - achats + autoconsommations et prestations en natures + variations d'inventaire) est un indicateur peu éloigné de la dimension économique, déterminée à partir de la marge brute standard. Pour l'ensemble des exploitations bovines françaises, ce produit brut total est, en moyenne, de 500 000 F. Il est de 412 KF pour le type allaitant, de 533 KF pour le type laitier, de 549 KF pour le type mixte et de 634 KF pour le type sans vache. L'analyse au niveau des systèmes techniques confirme les travaux réalisés précédemment à partir de la dimension économique. Ainsi, le produit brut total varie beaucoup, puisqu'il passe de 336 KF pour les naisseurs à 528 KF pour les naisseur-engraisseurs. Parmi les exploitations du type laitier, celles privilégiant une alimentation à base d'herbe dégagent un produit brut total inférieur à celui des autres exploitations (exemple : 430 KF pour les lait-bovin-herbe et 730 KF pour les lait-bovin-maïs). Les exploitations mixtes > 120 000 L qui bénéficient d'un outil de production très important obtiennent, en moyenne, un produit brut total de 823 KF contre seulement 382 KF pour les mixtes < 120 000 L. La dispersion est également assez grande pour les exploitations du type sans vache, puisque le produit brut total est de 959 KF pour le système taurillon contre 505 KF pour les emboucheurs et 626 KF pour les divers.

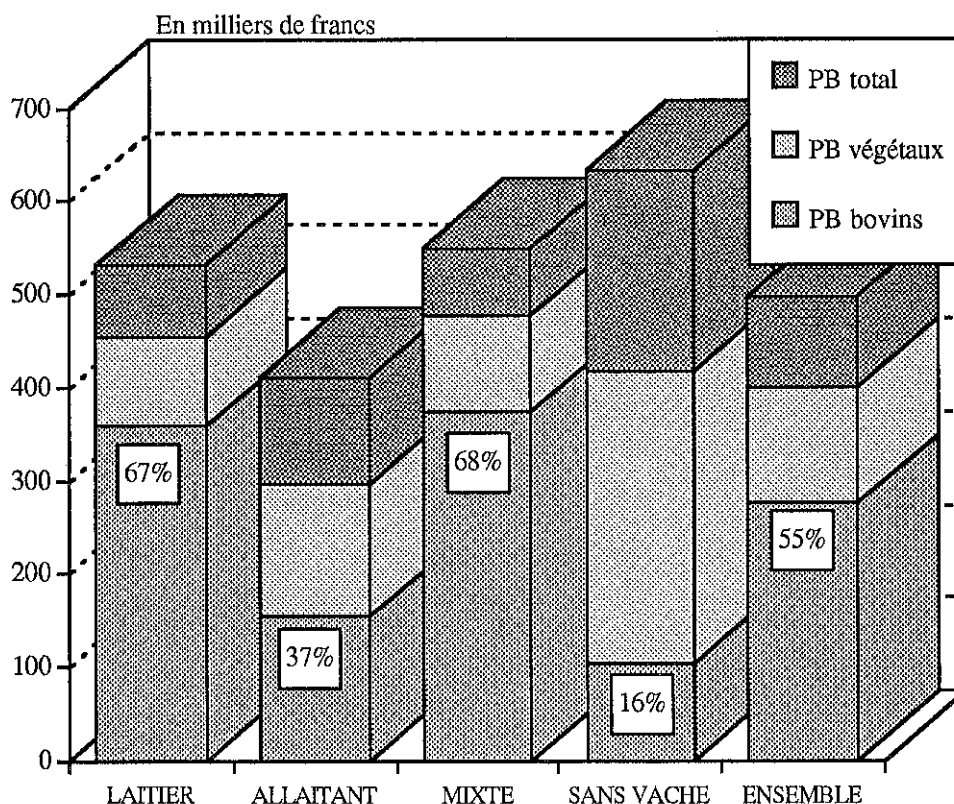
Toutes exploitations bovines confondues, le produit brut total (500 KF) provient pour 55 % du secteur bovin (275 KF dont 60 % sont issus du lait et 40 % de la viande bovine), pour 25 % des productions végétales (125 KF dont 57 % sont issus des céréales) et pour 10 % d'une activité hors-sol (47 KF dont 64 % proviennent de la production bovine et 36 % de la production avicole).

Graphique n°2-4-2 : Le produit brut total, le produit brut bovin et le produit brut végétal des exploitations bovines françaises : analyse par systèmes techniques



Les exploitations allaitantes sont moins spécialisées pour l'activité bovine, puisque celle-ci représente seulement 37 % de leur produit brut total, contre 34 % pour le secteur végétal et 10 % pour la production hors-sol [Graphique n°2-4-1]. De part la commercialisation du lait, les exploitations laitières réalisent plus des deux tiers de leur produit brut total avec le secteur bovin. Comparativement aux exploitations allaitantes, les exploitations laitières ont un secteur végétal et une activité hors-sol moins développés (respectivement 18 % et 7,9 % du produit brut). Pour les exploitations du type mixte, le poids relatif des différentes productions est quasiment identique à celui des ateliers laitiers, mais la commercialisation du lait représente une part moins importante du produit brut bovin (60 % contre 80 %). Conformément à leurs caractéristiques structurelles, la part de l'activité bovine ne représente que 16 % du produit brut total des élevages du type sans vache. Elles est de 50 % pour le secteur végétal et 23 % pour l'activité hors-sol (dont 60 % pour la production porcine et 40 % pour la production avicole).

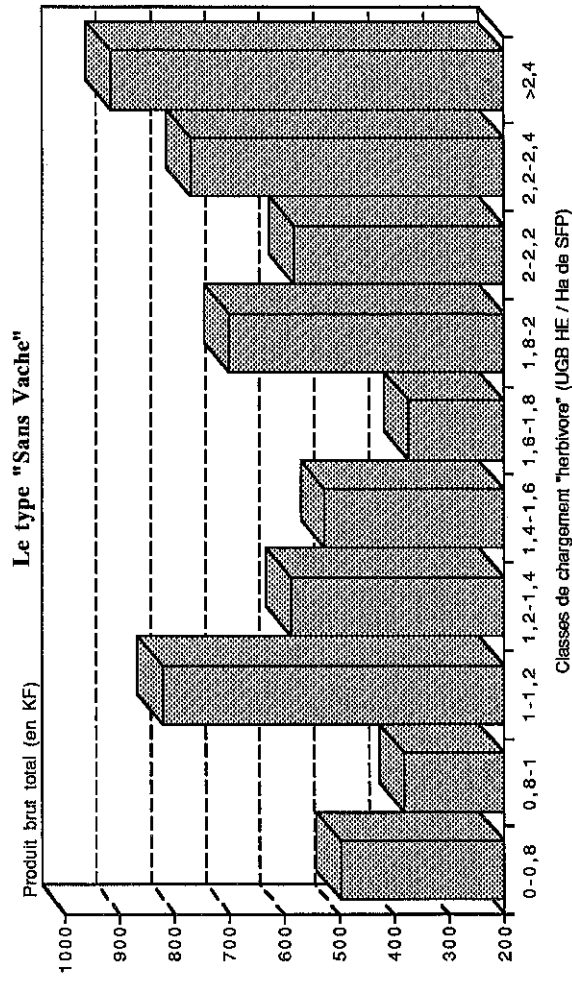
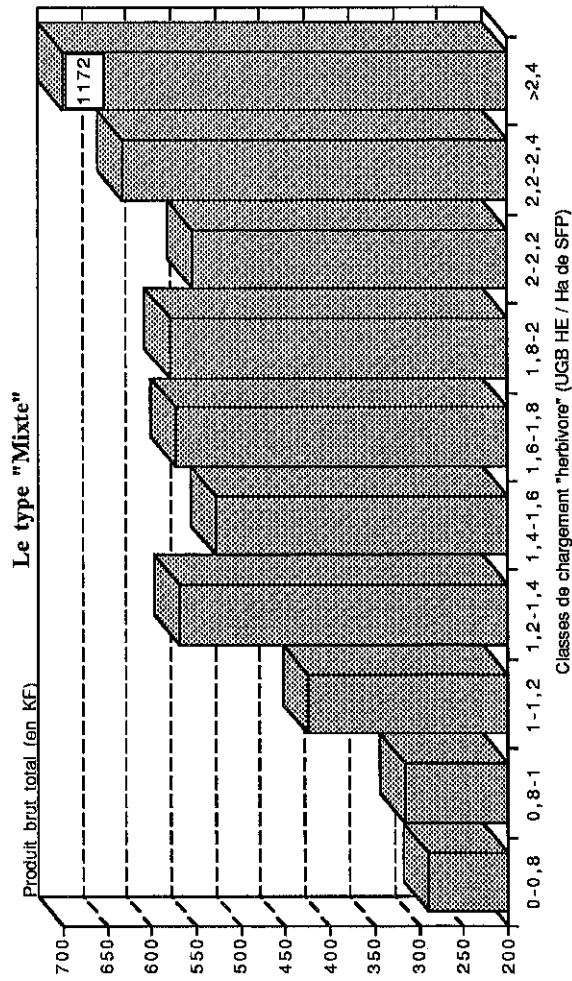
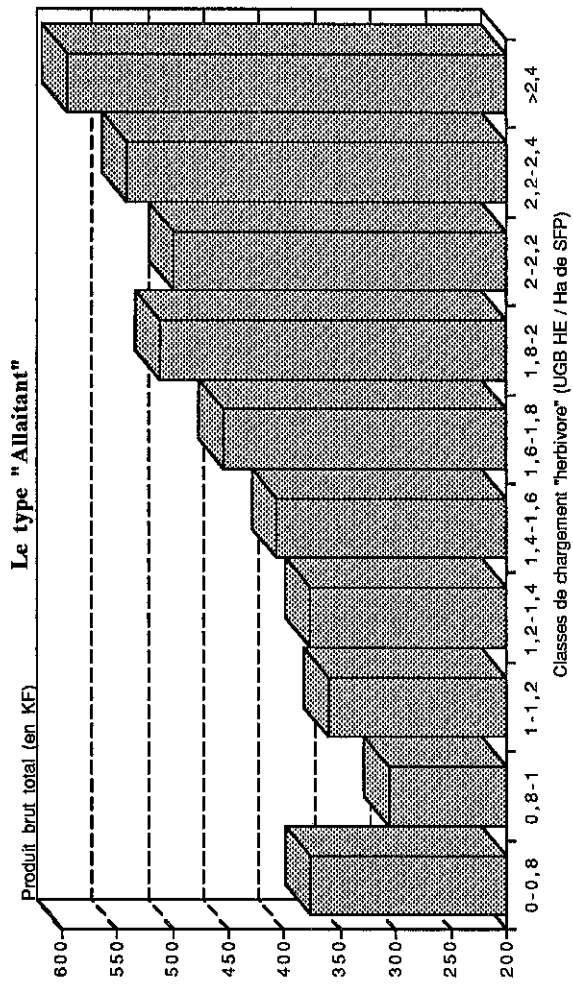
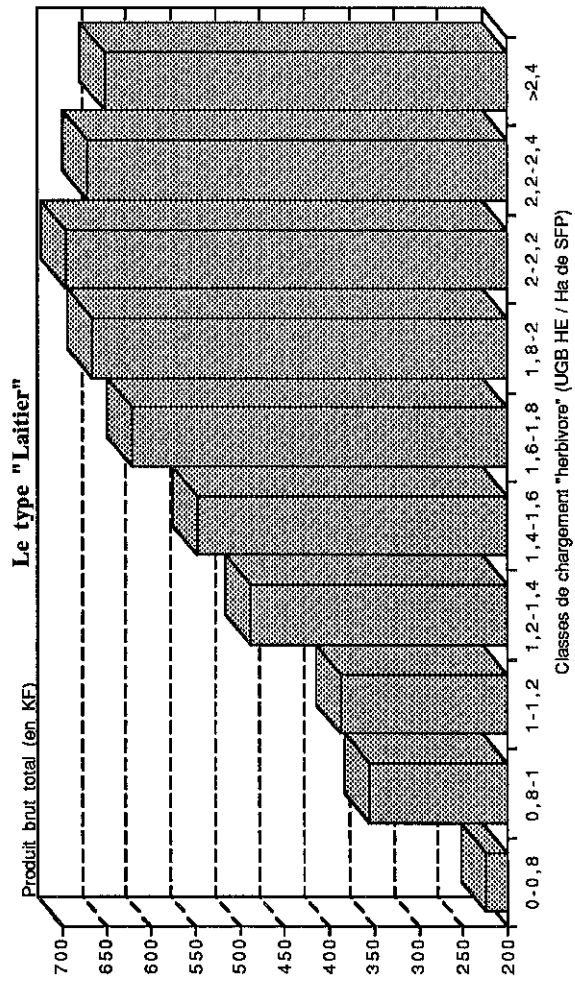
Graphique n°2-4-1 : Le produit brut total, le produit brut bovin et le produit brut végétal des exploitations bovines françaises réparties par types de production



Au niveau des systèmes techniques, la spécialisation des exploitations pour l'activité bovine, est proche de celle des types de production auxquels ils appartiennent. Le produit brut bovin représente seulement 33 % du produit brut total des naisseurs et 42 % des naisseur-engraisseurs [Graphique n°2-4-2]. Pour les systèmes techniques des types laitier et mixte, ce rapport oscille, en moyenne, entre 65 et 70 %. Dans les systèmes emboucheur et divers, il est négligeable (10 à 15 %) au regard de la part du produit brut végétal et hors-sol. Pour le système taurillon, le produit brut bovin représente 27 % du produit brut total, contre 44 % pour le secteur végétal et 21 % pour l'activité hors-sol. A niveau de spécialisation identique, les systèmes techniques ont des produits bruts parfois différents. Par exemple, si le produit brut bovin est, en valeur absolue, voisin de 250 KF pour les systèmes taurillon, mixte < 120 000 L et lait-spécialisé herbe, la part qu'il représente dans le produit brut total est différente (respectivement 27 %, 63 % et 70 %).

La spécialisation des exploitations bovines pour les différentes activités (bovines, végétales et hors-sols) varie selon les types de production. En revanche, pour un même type de production, cette spécialisation est relativement identique entre les différents systèmes techniques.

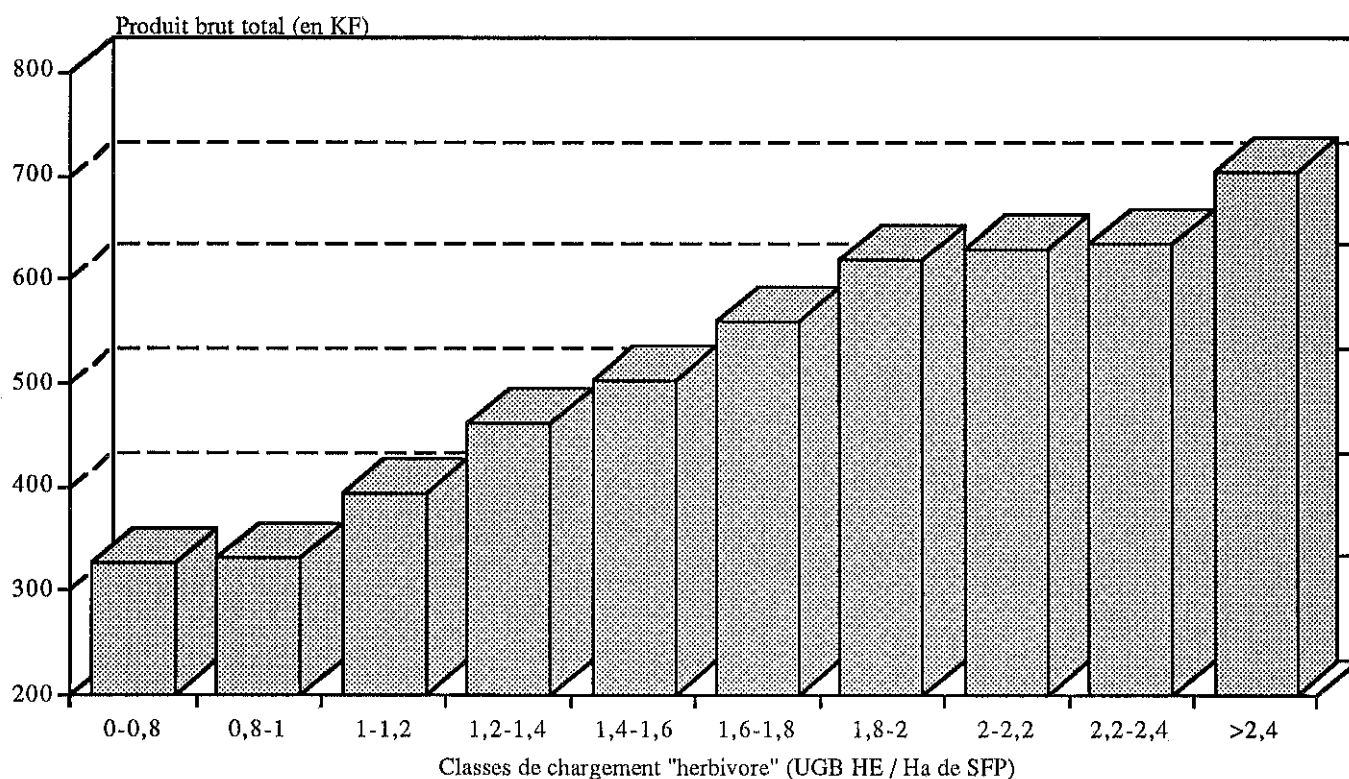
Graphique n°2-4-4 : Le produit brut total (1 000 F) des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production



Le produit brut total croît avec le chargement "herbivore"

Pour analyser la relation entre le niveau de chargement "herbivore" et la spécialisation des exploitations bovines, il est nécessaire, tout d'abord, d'étudier la relation entre le produit brut total et le niveau de chargement. Toutes exploitations bovines confondues, le produit brut total est de 330 KF pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP, de 443 KF pour les exploitations ayant un chargement compris entre 1 et 1,5, de 564 KF pour les exploitations de la classe intermédiaire suivante et de 670 KF pour celles ayant un chargement supérieur à deux. L'analyse sur dix classes de chargement "herbivore" confirme la tendance selon laquelle, plus les exploitations sont "intensives" et plus leur produit brut total est élevé [Graphique n°2-4-3]. Lorsque l'on raisonne à partir de l'ensemble des exploitations bovines, cette relation reflète, surtout, le fait que les systèmes techniques ayant un fort chargement (exemple : lait-bovin-maïs, taurillon) dégagent un produit brut total plus élevé que les systèmes moins "intensifs" (naisseur, etc...).

Graphique n°2-4-3 : La relation entre le niveau de chargement "herbivore" des exploitations bovines françaises et leur produit brut total



A sein de chaque type de production, plus le chargement "herbivore" est élevé, plus les exploitations dégagent, en moyenne, un produit brut total important [Graphique n°2-4-4]. Pour le type sans vache, le produit brut total est moins sensible au chargement "herbivore" puisque l'activité bovine joue un rôle assez secondaire. Cette tendance générale est également vérifiée pour l'ensemble des systèmes techniques. Pour les naisseurs, le produit brut total est de 306 KF pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP et de 414 KF pour celles ayant un chargement supérieur à deux. Parallèlement, il passe, par de 410 KF à 730 KF pour les naisseur-engraisseurs, de 527 KF à 678 KF pour les lait-spécialisé-maïs, de 284 KF à 422 KF pour les lait-spécialisé-herbe, de 492 KF à 1 087 KF pour les mixtes > 120 000 L [Tableau n°2-4-1].

Les exploitations bovines "intensives" dégagent des produits bruts totaux supérieurs aux exploitations "extensives" de part leur plus grande dimension économique au niveau des cheptels. Sachant que d'autres facteurs (l'activité céréalière, la production hors-sol, etc...), peuvent influencer sur ces écarts, nous nous proposons d'étudier, pour chaque système technique, la relation entre le niveau de chargement et la spécialisation pour les différentes productions.

Tableau n°2-4-2 : Le produit brut bovin / produit brut total (en %) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	29,9	42,7	30	21,4	32,9
Naisseur - Engraisseur	34,9	49,1	46,9	28,7	41,4
Allaitant	31,5	45,8	40	25,9	37,3
Lait - Spé. - Maïs	54,5	62,1	66,5	63,3	63,9
Lait - Spé. - Herbe	70,7	73,1	65,9	55,3	69,1
Lait - Bovin - Maïs	74,5	67,3	74,3	68,9	70,8
Lait - Bovin - Herbe	57,7	73	71,6	56,9	68,2
Laitier	66,5	67,2	69,1	64,6	67,2
Mixte < 120 000 L	61,9	70,5	69	42,2	63,2
Mixte > 120 000 L	82,2	69,6	77,1	67,3	71,9
Mixte	68,1	70	73,9	56,5	68,1
Taurillon	6,5	14,3	27,6	33,7	26,8
Emboucheur	5,8	9,2	12,4	12	9,5
Divers	6,7	10,3	16,8	19,6	15,1
Sans Vache	6,2	10,7	17,6	23,3	16,4
Total	44,4	58,4	60,7	49,5	55,2

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-4-1 : Le produit brut total (en 1 000 F) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et quatre classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	306	307	392	414	336
Naisseur - Engraisseur	410	449	561	729	528
Allaitant	332	362	477	563	412
Lait - Spé. - Maïs	527	573	645	678	625
Lait - Spé. - Herbe	284	335	408	422	337
Lait - Bovin - Maïs	715	715	709	762	730
Lait - Bovin - Herbe	252	468	439	577	430
Laitier	307	482	604	669	533
Mixte < 120 000 L	263	321	422	746	382
Mixte > 120 000 L	492	820	765	1 087	823
Mixte	307	497	581	908	549
Taurillon	612	1 295	570	1 147	959
Emboucheur	460	453	367	783	505
Divers	393	666	648	745	626
Sans Vache	457	608	529	880	634
Total	330	443	564	670	498

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Contrairement à ce que nous constatons pour le produit brut total, le degré de spécialisation en production bovine ne semble pas corrélé avec le niveau de chargement. En effet, pour l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, la part du produit brut bovin dans le produit brut total est, en moyenne, de 44 % pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore", de 58 % pour les exploitations ayant un chargement compris entre 1 et 1,5, de 60 % pour celles appartenant à la classe intermédiaire suivante et de 49 % pour celles ayant un chargement supérieur à deux [Tableau n°2-4-2]. Cette part varie beaucoup selon les systèmes techniques et les zones géographiques [Annexe n°5-1].

A l'exception du type sans vache, pour lequel la spécialisation bovine croît avec le niveau de chargement, il n'y a pas, pour les trois autres types de production, de relations directes entre le chargement et la spécialisation. En effet, entre les "très extensifs" et les "très intensifs", la part du produit brut bovin dans le produit brut total passe de 31 % à 26 % pour les allaitants, de 66 % à 65 % pour les laitiers, de 68 % à 56 % pour les mixtes. Pour la majorité des systèmes techniques, le niveau de chargement "herbivore" ne semble pas, non plus, être un facteur d'influence sur la spécialisation en production bovine.

Quels que soient les types de production ou les systèmes techniques, la spécialisation des exploitations bovines pour l'activité céréalière, ne dépend pas directement de leur niveau de chargement [Tableau n°2-4-3]. Pour le type allaitant, la part du produit brut céréalière dans le produit brut total passe de 40 % pour les exploitations "très extensives", à 31 % pour celles ayant un chargement compris entre 1,5 et 2 UGB "herbivore"/ha de SFP et à 46 % pour les "très intensives". De même, pour le type laitier, cette part passe de 17 % pour les exploitations "très extensives", à 15 % pour les exploitations ayant un chargement compris entre 1,5 et 2 et à 23 % lorsque le chargement est supérieur à deux.

Tableau n°2-4-4 : Le produit brut hors-sol / produit brut total (en %) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	9,7	9,6	12,9	17,3	11,6
Naisseur - Engraisseur	14,2	6,8	11,8	9,1	9,7
Allaitant	11,1	8,3	12,3	12,3	10,6
Lait - Spé. - Maïs	14	15,5	13,9	9,5	13,2
Lait - Spé. - Herbe	3,6	1,9	1,6	4	2,5
Lait - Bovin - Maïs	0	4	4	5,1	4,4
Lait - Bovin - Herbe	4,5	3,8	0,4	5,2	3,2
Laitier	3,9	8,4	8,6	7	7,9
Mixte < 120 000 L	1,9	0,4	8	5,3	3,7
Mixte > 120 000 L	0,9	5,7	3,8	9	5,6
Mixte	1,6	3,5	5,4	7,4	4,7
Taurillon	54,1	56,9	2,3	9,8	21,6
Emboucheur	16,8	19,2	10	15,1	16
Divers	8,3	35	32,9	38,2	31,9
Sans Vache	20,5	33	21,4	20,9	23,5
Total	9,4	8,8	9,6	9,9	9,4

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-4-5 : Le produit brut bovin, végétal, hors-sol et total des exploitations bovines françaises : analyse selon le chargement "herbivore"

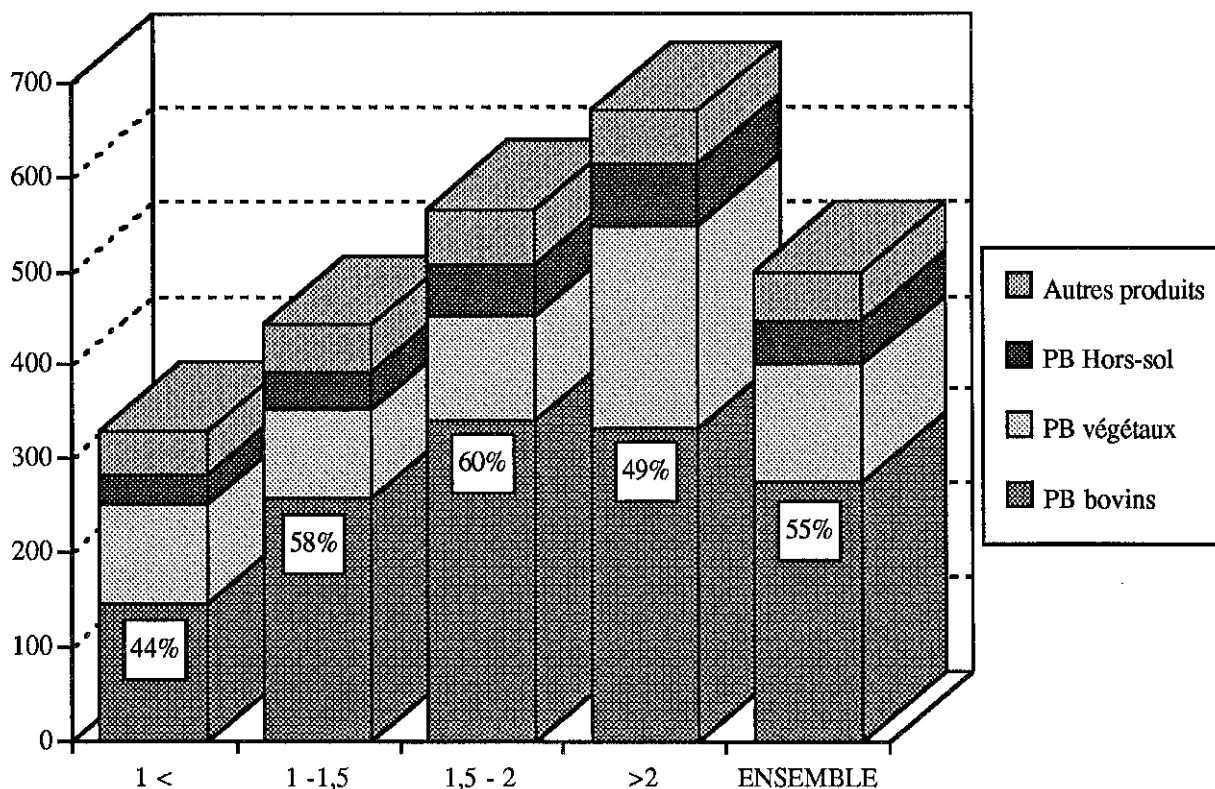


Tableau n°2-4-3 : Le produit brut végétal / produit brut total (%) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et le chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	42,4	27	39,8	39	35,6
Naisseur - Engraisseur	34,5	26	24,8	51	33,3
Allaitant	40,1	26,5	30,9	46,4	34,5
Lait - Spé. - Maïs	23	16,9	12,9	22,1	16,9
Lait - Spé. - Herbe	14,2	16,3	24,6	32,3	19
Lait - Bovin - Maïs	22,7	22,8	14,8	21	18,9
Lait - Bovin - Herbe	27,1	15,9	21	33,2	21,6
Laitier	17,2	17,6	15,4	23,1	18,2
Mixte < 120 000 L	23,2	17,2	12,6	46,2	22,7
Mixte > 120 000 L	11,5	17,8	12,2	18,5	15,9
Mixte	19,6	17,5	12,4	30,5	18,9
Taurillon	34,8	23	62,8	48,4	44,4
Emboucheur	68,3	54,2	60	63,5	62
Divers	73,6	41,8	37,1	30,7	41,4
Sans Vache	64,3	43	47,8	27,8	49,4
Total	32,7	21,5	20	32,2	25,1

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Pour la plupart des systèmes techniques, la spécialisation des exploitations bovines pour l'activité hors-sol est également insensible au niveau de chargement [Tableau n°2-4-4]. Le hors-sol joue un rôle particulièrement important pour les ateliers de taurillons ayant un chargement inférieur à 1,5 UGB "herbivore"/ha de SFP (plus de 50 % du produit brut total) et pour les exploitations du système technique divers (un tiers du produit brut total). La spécialisation des exploitations pour l'activité hors-sol, est en moyenne comprise entre 10 et 15 % du produit brut total pour les systèmes naisseur, naisseur-engraisseur et lait-spécialisé-maïs et entre seulement 0 à 10 % pour les autres systèmes techniques.

L'étude sur la spécialisation a donc permis de montrer, qu'à système technique identique, le produit brut total des exploitations bovines croît avec le niveau de chargement "herbivore". En revanche, la spécialisation dans les différentes productions (bovines, végétales et hors-sol) semble, en moyenne, indépendante de celui-ci. L'augmentation du produit brut total avec le niveau d'intensification animale, s'accompagne d'une élévation proportionnelle des produits bruts végétaux et animaux [Graphique n°2-4-5]. Ces évolutions confirment l'analyse qui a été menée dans le cadre de l'étude sur les caractéristiques structurelles des exploitations bovines "intensives" et "extensives" : plus le chargement "herbivore" augmente, plus le cheptel et les surfaces céréalières sont importantes [Annexe n°4].

En valeur absolue, les élevages "extensifs" ont donc, en moyenne, un produit brut bovin, végétal et hors-sol inférieur aux exploitations "intensives" [Annexe 3-8]. Dans un contexte, où elles ne bénéficient pas, non plus, de transferts publics directs plus élevés, il est nécessaire de mieux connaître leur capacité à dégager un revenu viable.

2-4-2- De meilleures performances économiques pour les "intensifs"

L'étude du produit brut total et de sa répartition a permis de mieux connaître la dimension économique et la spécialisation des exploitations bovines selon leur niveau de chargement. Par contre, compte tenu des écarts importants de charges et de marges brutes entre les exploitations, cet indicateur n'est pas en mesure de nous renseigner sur les performances économiques des exploitations bovines "intensives" et "extensives". C'est pourquoi, nous proposons d'étudier, successivement, l'efficacité productive (EBE / produit brut total), l'EBE et le ratio du service de la dette (frais financiers + remboursements du capital à long et moyen terme / EBE). Ils nous permettent de mieux comprendre, par la suite, les éléments qui concourent à la formation du RNE et du revenu disponible [Annexe n°1-2].

L'efficacité productive est, en moyenne, peu variable selon les systèmes et le chargement

Pour l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, le ratio d'efficacité productive est de 37,3 % (186 KF d'EBE pour 500 KF de produit brut total). Pour les types de production laitier, allaitant et mixte, ce ratio oscille entre 37 et 38 % (contre seulement 33 % pour le type sans vache). La variabilité de ce ratio, entre les systèmes techniques d'un même type, est peu importante (2 % à 4 %), puisque ces derniers ont des degrés de spécialisation (en productions bovines, céréalières et hors-sols) assez proches.

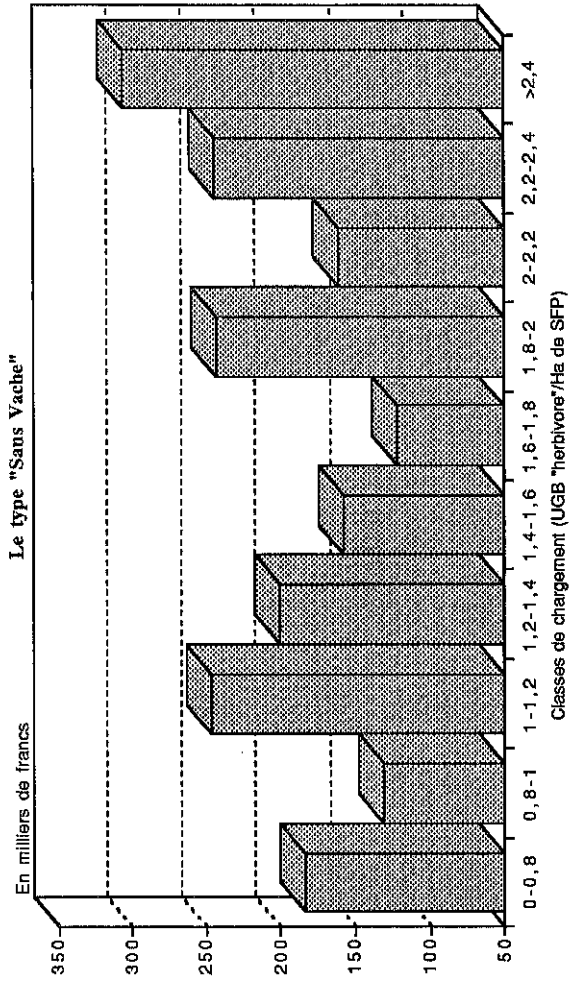
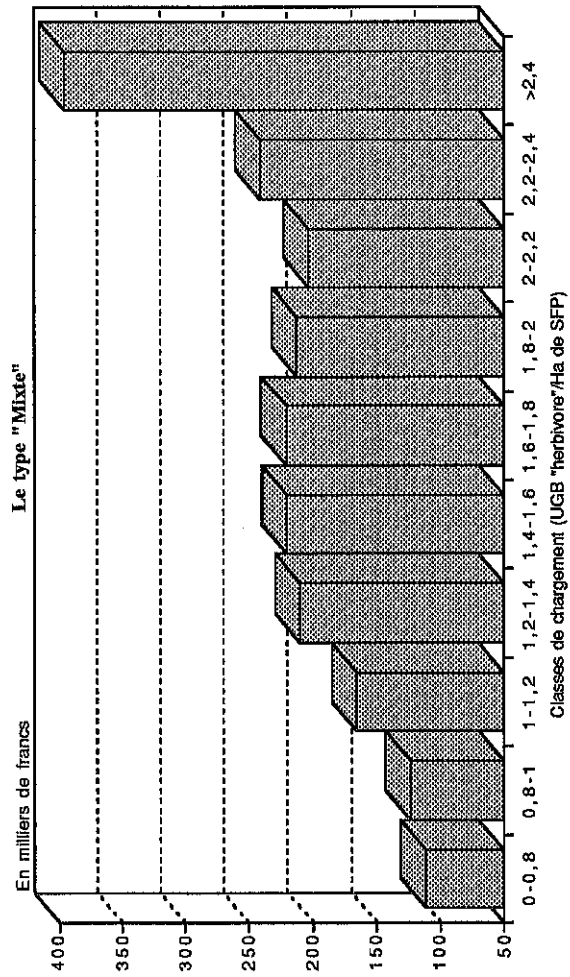
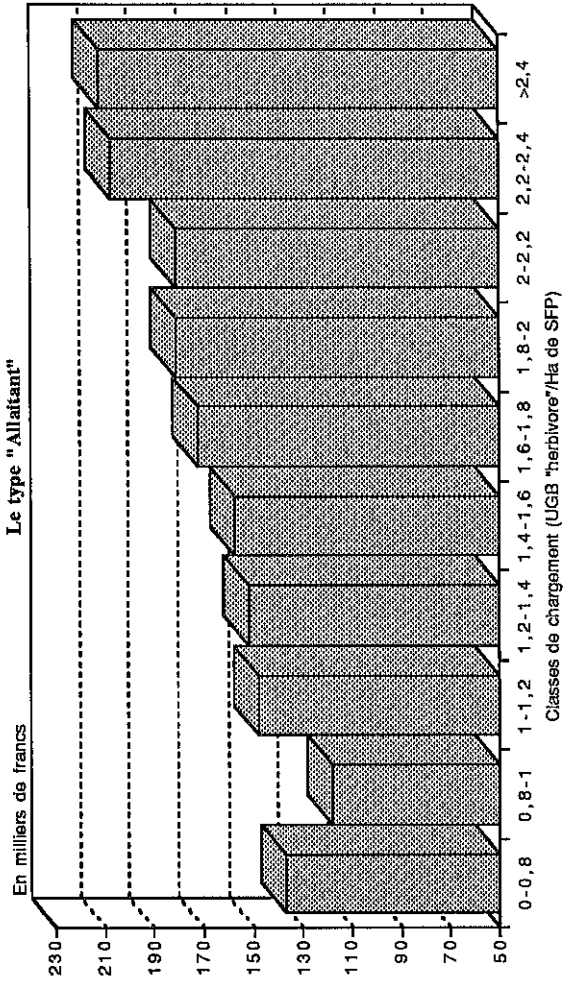
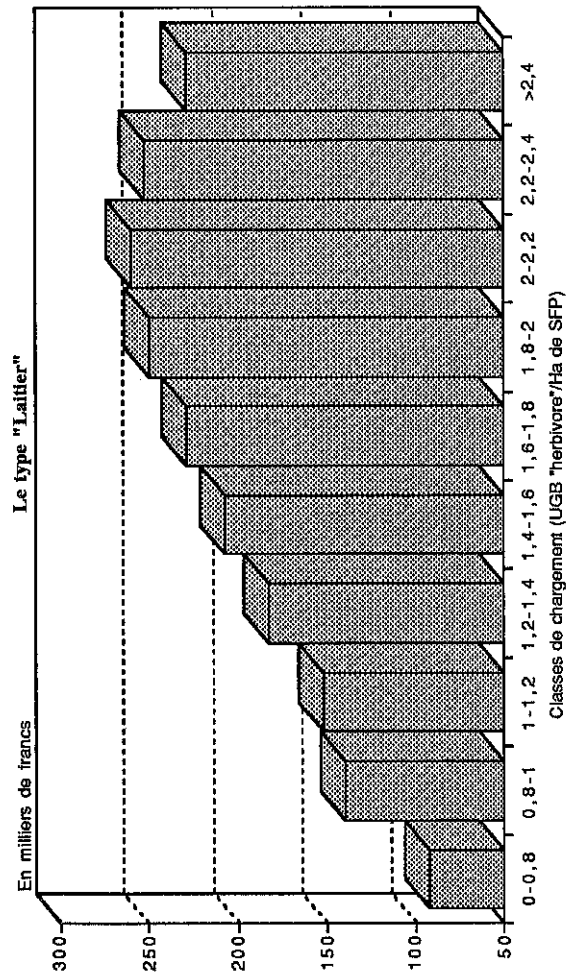
Tableau n°2-4-5 : Le rapport EBE / produit brut total (en %) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et le chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	38,5	41,2	38	39,6	39,6
Naisseur - Engaisseur	35,1	39,8	36,7	34	36,9
Allaitant	37,6	40,4	37,3	36,2	38,3
Lait - Spé. - Maïs	33,9	35,2	36,3	36,5	36
Lait - Spé. - Herbe	42,2	41,8	42,9	40,7	42,1
Lait - Bovin - Maïs	33,1	36,1	37,1	35,5	36,3
Lait - Bovin - Herbe	34,5	39,7	39,2	33,8	37,9
Laitier	39,7	37,7	37,4	36,4	37,5
Mixte < 120 000 L	41,1	43	39,3	35	40
Mixte > 120 000 L	33,9	36,1	35,9	34,7	35,6
Mixte	38,7	39,8	37,2	34,8	37,4
Taurillon	29,7	21,1	33,5	32,6	30,5
Emboucheur	36,7	30,9	33	34,6	34
Divers	38,9	35	33,2	32,1	33,9
Sans Vache	36,2	30,2	33,2	32,9	33
Total	38,5	38,4	37,2	35,8	37,3

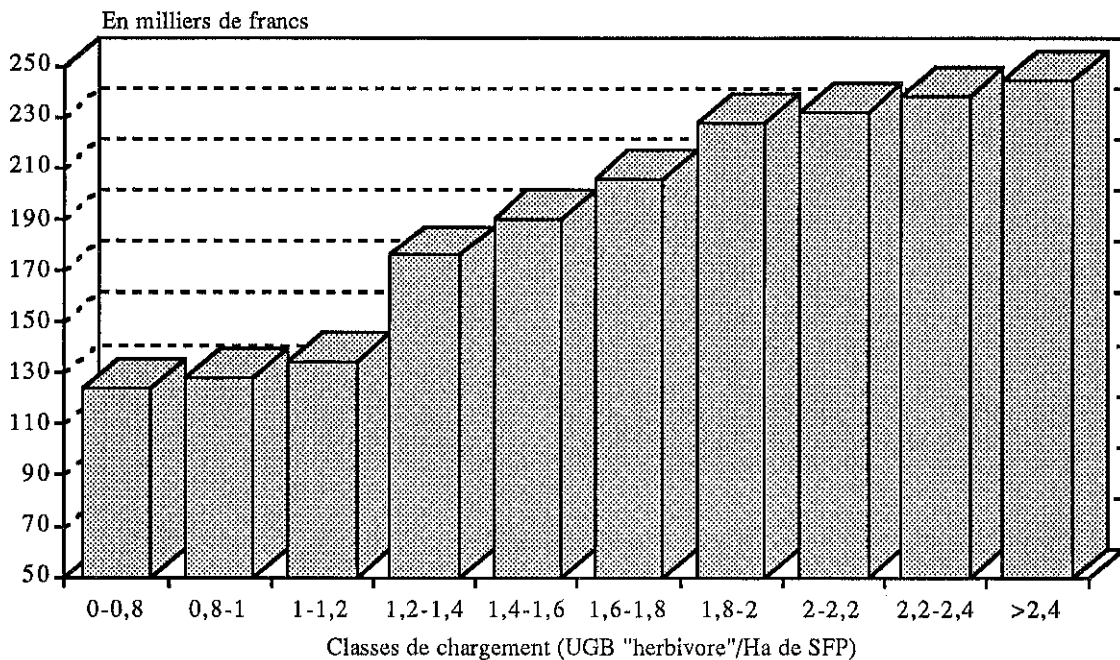
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Quels que soient les systèmes techniques, il n'existe pas de relation linéaire et / ou perceptible, entre l'efficacité productive des exploitations bovines et leur niveau de chargement "herbivore" [Tableau n°2-4-5]. D'une façon générale, ce ratio fluctue très faiblement (de 0 à 4 %) entre les différentes classes de chargement. Pour la plupart des systèmes techniques, le produit brut total croît avec l'intensification animale alors que l'efficacité productive y est insensible. De ce fait, il faut s'attendre, à ce que, comme pour le produit brut total, l'EBE des exploitations bovines soit d'autant plus élevé que leur chargement est important.

Graphique n°2-4-7 : L'EBE (1 000 F) des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production



Graphique n°2-4-6 : La relation entre le niveau de chargement "herbivore" et l'EBE des exploitations bovines françaises



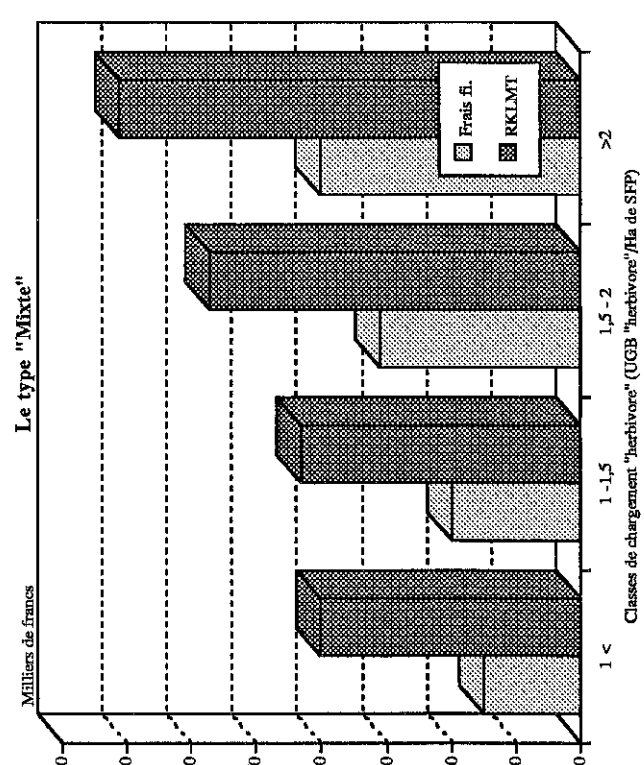
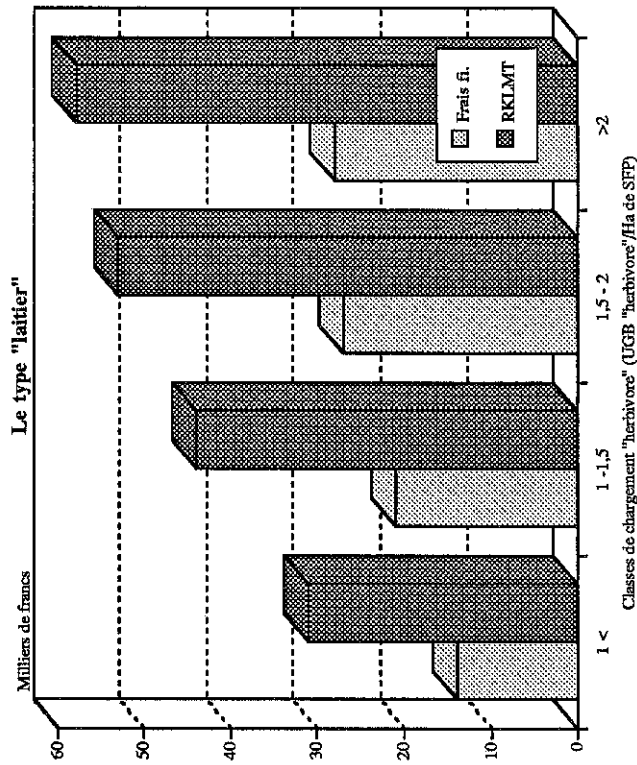
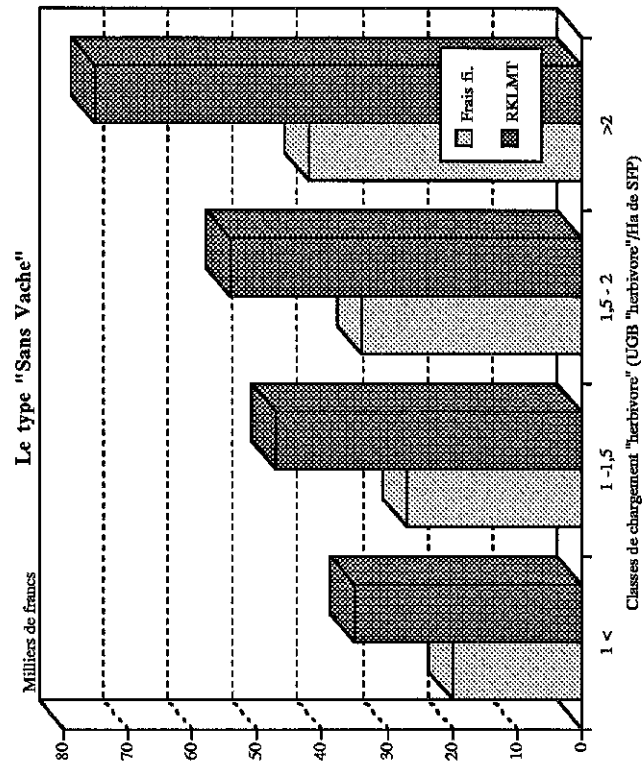
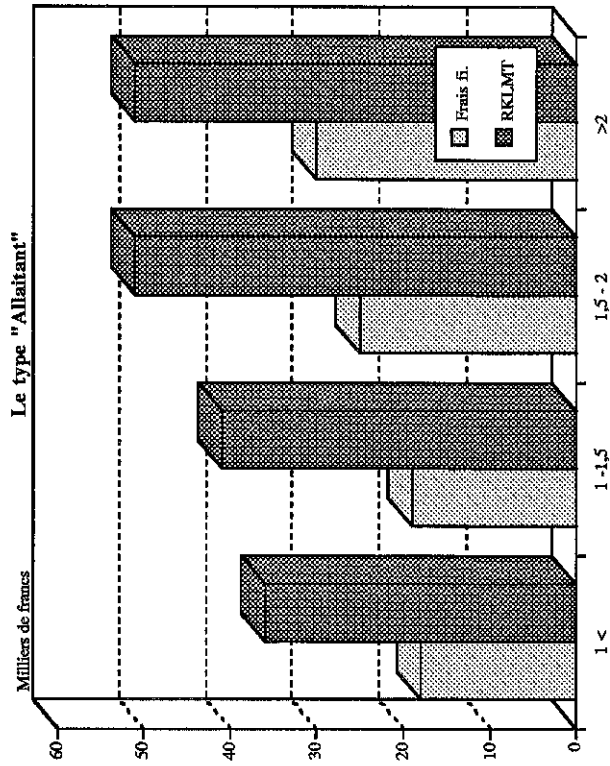
Une analyse selon dix classes de chargement "herbivore" montre que l'EBE est d'autant plus élevé que le chargement "herbivore" est important [Graphique n°2-4-6]. Sur l'ensemble des exploitations bovines, il progresse régulièrement de 128 KF lorsque le chargement est inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP à 245 KF lorsqu'il est supérieur à 2,4. Cette tendance générale est validée aux niveaux des principaux types de production. Pour les mêmes seuils de chargement, l'EBE passe de 118 KF à 212 KF pour les allaitants, de 140 KF à 229 KF pour les laitiers et de 123 KF à plus de 250 KF pour les mixtes [Annexe n°3-8]. Comme nous l'avons souligné dans l'analyse du produit brut total, il n'existe pas de relation entre le niveau de chargement des exploitations "sans vache" et leurs performances économiques [Graphique n°2-4-7]. En effet, le critère du chargement est déterminé sur le secteur bovin, alors que celui-ci ne représente qu'une part, souvent dérisoire, du chiffre d'affaires total de ces entreprises.

Le ratio du service de la dette : 39 % chez les "extensifs" et de 37 % chez les "intensifs"

L'EBE nous renseigne sur l'efficacité du système productif et nous permet d'établir des analyses comparatives entre les exploitations d'un même système technique. En revanche, en ne tenant pas compte des charges financières et des dotations aux amortissements, il ne nous donne qu'une vision partielle de la rentabilité économique des exploitations. L'utilisation du ratio du service de la dette est donc nécessaire, pour mieux comprendre la transition entre l'EBE et le Résultat Net d'Exploitation (RNE).

Pour les 310 600 exploitations bovines françaises, le ratio du service de la dette est, en moyenne, de 37,6 % (soit 23 KF de frais financiers + 47 KF de remboursement de capital / 186 KF d'EBE). Il est proche de 41 % pour les types allaitant et sans vache et de 36 % pour les types mixte et laitier. Le système taurillon est le plus pénalisé avec un ratio de 56 % (soit 56 KF de frais financiers + 108 KF de remboursement de capital / 293 KF d'EBE). Ceci s'explique par des investissements souvent importants en bâtiments et en matériels, mais aussi par la contraction d'emprunts à court terme pour financer le cycle de production des animaux. Les systèmes techniques du type laitier, qui bénéficient de rentrées plus fréquentes de trésorerie (liées à la production laitière), disposent d'un ratio de 29 % pour les lait-spécialisé-herbe et de 39 % pour les lait-bovin-maïs. Les naisseur-engraisseurs se trouvent presque à mi-chemin (45 %) entre les ateliers de taurillons et les naisseurs (38 %).

Graphique n°2-4-8 : Le montant moyen des frais financiers et du remboursement du capital à long et moyen terme des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production



**Tableau n°2-4-6 : Le ratio du service de la dette (FF + RKLMT / EBE)
des exploitations bovines : selon le système technique et le chargement "herbivore"**

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	38,1 %	39,7 %	37,6 %	31,1 %	38,3 %
Naisseur - Engraisseur	55,5 %	41,9 %	45,6 %	45,9 %	45,1 %
Allaitant	43,2 %	41,1 %	42,7 %	39,7 %	41,7 %
Lait - Spé. - Maïs	36,3 %	39,1 %	35,9 %	36,3 %	36,9 %
Lait - Spé. - Herbe	32,5 %	27,1 %	33,7 %	23,2 %	29,6 %
Lait - Bovin - Maïs	78 %	41,9 %	36,5 %	38 %	38,5 %
Lait - Bovin - Herbe	62,1 %	36 %	29 %	32,3 %	36,2 %
Laitier	36,9 %	35,7 %	35,4 %	35,2 %	35,5 %
Mixte < 120 000 L	49,1 %	30,4 %	44,6 %	36 %	39 %
Mixte > 120 000 L	36,5 %	34,1 %	38,2 %	34,7 %	35,5 %
Mixte	46,2 %	32,5 %	40,7 %	35,1 %	36,4 %
Taurillon	70,9 %	52,2 %	60,7 %	52,9 %	56 %
Emboucheur	28,4 %	39,3 %	57,8 %	33,9 %	34,9 %
Divers	37,2 %	37,3 %	43,2 %	30,5 %	36,3 %
Sans Vache	33,3 %	40,2 %	50 %	40,3 %	40,7 %
Total	39,4 %	37 %	38,1 %	37,1 %	37,6 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tout comme pour l'efficacité productive, le ratio du service de la dette ne varie que très légèrement entre les différentes classes de chargement "herbivore" [Tableau n°2-4-6]. Sur l'ensemble des exploitations bovines, ce ratio passe de 39,4 % pour les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore/ha de SFP", à 37 % pour celles appartenant à la classe de 1 à 1,5, à 38,1 % pour celles la classe intermédiaire suivante et à 37,1 % pour celles ayant un chargement supérieur à deux.

Quels que soient les types de production, l'EBE croît avec le chargement "herbivore" alors que le ratio du service de la dette est relativement invariable. Ce phénomène se justifie par une augmentation régulière, en valeur absolue, du montant moyen des postes frais financiers et remboursement du capital à long et moyen terme, au fur et à mesure de l'élévation de l'intensification animale [Graphique n°2-4-8]. Par exemple, pour le type laitier, les exploitations ayant chargement inférieur à un UGB "herbivore/ha de SFP" remboursent 14 KF de frais financiers et 31 KF de capital à long et moyen terme (pour une EBE de 122 KF). Parallèlement, les exploitations ayant un chargement supérieur à deux UGB "herbivore/ha de SFP, remboursent 28 KF de frais financiers et 58 KF de capital à long et moyen terme (pour une EBE de 244 KF).

Notre analyse montre donc que, pour la majorité des systèmes techniques, les exploitations bovines "extensives" disposent, en moyenne, d'un produit brut total moins élevé et d'une efficacité productive quasi-identique à celle des exploitations bovines plus "intensives". L'EBE qui en résulte est donc plus faible. Par ailleurs, le ratio du service de la dette des exploitations bovines "extensives" étant très proche de celui des exploitations "intensives", il faut s'attendre à ce que le RNE soit d'autant plus fort que le chargement est élevé.

Tableau n°2-4-7 : Le RNE moyen (en F) des exploitations bovines françaises: analyse selon le système technique et trois classes de dimension économique

Système technique	Classes de dimension économique (MBS)			Ensemble
	0 - 20 UDE	20 - 40 UDE	> 40 UDE	
Naisseur	28 851	55 346	94 499	46 174
Naisseur - Engraisseur	20 904	58 633	123 764	66 599
Allaitant	26 770	56 798	112 316	54 254
Lait - Spé. - Maïs	46 678	88 365	159 807	95 383
Lait - Spé. - Herbe	40 291	79 272	126 723	62 360
Lait - Bovin - Maïs	35 018	90 345	152 525	111 854
Lait - Bovin - Herbe	18 715	76 132	92 603	60 986
Laitier	39 630	85 299	146 178	84 525
Mixte < 120 000 L	29 075	71 344	95 952	61 681
Mixte > 120 000 L	15 688	78 721	144 344	113 546
Mixte	28 906	73 790	130 462	81 352
Taurillon	- 29 933	13 045	139 019	77 985
Emboucheur	- 12 981	80 741	137 002	53 683
Divers	27 488	87 318	115 000	74 661
Sans Vache	1 145	70 062	130 338	66 124
Total	31 400	74 699	133 116	72 732

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-4-8 : Le RNE moyen (en F) des exploitations bovines françaises: analyse selon le système technique et la zone géographique

Système tech	Zones géographiques						Total
	Centre Est	Est	Nord	Ouest	Sud ouest	Sud Est	
Naisseur	40 265	----	----	50 904	44 665	----	46 174
Naisseur-Engr.	69 995	----	----	65 888	51 005	----	66 599
Lait-Spé.-Herbe	62 316	72 632		54 170	52 962	54 296	62 360
Mixte < 120 T	51 508	----	----	59 294	----	----	61 681
Total	56 589	99 854	82 048	85 059	51 875	54 198	72 132

(----) : échantillon non comparable / effectif

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Les différences de dimension économique expliquent souvent les écarts de RNE

Le RNE constitue l'un des principaux indicateurs de synthèse de la rentabilité des exploitations agricoles [Annexe n°1-2]. L'obtention d'un RNE élevé est d'autant plus indispensable que celui sert à rémunérer le travail de l'exploitant et à rembourser le capital des emprunts. La viabilité à moyen terme de l'entreprise est donc directement subordonnée à sa capacité à dégager un RNE suffisamment élevé pour accomplir ces tâches. Avant de réaliser une étude comparative du RNE des exploitations bovines "extensives" et "intensives", il nous semble important de bien discerner les effets liés au système technique et à la dimension économique

Le RNE de l'ensemble des 310 600 exploitations bovines françaises est, en moyenne, de 72 KF. Comme nous l'avons abordé, lors du travail sur les transferts publics directs, ce revenu moyen fluctue de façon assez importante selon les types de production. Il est, en moyenne, de 54 KF pour les allaitants, de 84 KF pour les laitiers, de 81 KF pour les mixtes et de 66 KF pour les sans vache. De même, il varie beaucoup suivant les systèmes techniques. Il est, par exemples, de 46 KF pour les naisseurs, de 66 KF pour les naisseur-engraisseurs, de 62 KF pour les lait-spécialisé-herbe, de 112 KF pour les lait-bovin-maïs, de 61 KF pour les mixtes < 120 000 L et de 78 KF pour les taurillons.

Le RNE moyen des différents systèmes techniques s'explique, en partie, par leur dimension économique. En effet, pour l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, celles qui disposent d'une dimension économique inférieure à 20 UDE dégagent un RNE moyen de 31 KF, contre 75 KF pour les exploitations de la classe 20 - 40 UDE et 133 KF pour celles de la classe supérieure à 40 UDE [Tableau n°2-4-7]. Cette tendance est vérifiée, dans des proportions plus ou moins importantes, pour l'ensemble des types de production et des systèmes techniques. Entre les deux classes extrêmes de dimension économique (moins de 20 UDE et plus de 40 UDE), le RNE moyen passe de 27 KF à 112 KF pour les allaitants, de 39 KF à 146 KF pour les laitiers, de 28 KF à 130 KF pour les mixtes et de 1,1 KF à 130,3 KF pour les sans vache. De la même façon, le RNE moyen varie du simple au triple (voire au quintuple) pour les systèmes techniques. Ces écarts sont particulièrement frappant pour les systèmes du type sans vache, pour les naisseur-engraisseurs (de 21 KF à 124 KF) et pour les lait-spécialisé-maïs (de 46 KF à 160 KF).

Cette analyse, réalisée à partir de la marge brute standard, montre clairement que, quels que soient les systèmes techniques, plus la dimension économique de l'outil de production est importante, plus le RNE dégagé est élevé. A système technique identique, la dimension économique moyenne des exploitations fluctue légèrement entre les différentes zones géographiques. C'est la raison pour laquelle, nous avons tenu à comparer, pour un même système, la variabilité du RNE moyen des exploitations bovines en fonction de leur zone d'appartenance. Les interprétations de ce travail doivent, cependant, tenir compte de la représentativité des échantillons. De ce fait, la comparaison portera uniquement sur les zones géographiques pour lesquelles le nombre d'individus d'un même système technique est assez proche [Tableau n°2-4-8].

Le RNE moyen des exploitations naisseurs est de 44 KF dans la zone "Sud-Ouest" et de 40 KF dans la zone "Centre-Est". Celui du système naisseur-engraisseur est de 65 KF dans l'Ouest et de 70 KF dans le "Centre-Est". Les écarts de RNE sont également relativement faibles pour les exploitations laitières. Pour les lait-spécialisé-herbe, il est de 54 KF dans le "Sud-Est" et de 53 KF dans le "Sud-Ouest". De même, pour les exploitations lait-spécialisé-maïs, le RNE est de 80 KF dans le "Sud-Est" et de 99 KF dans l'Ouest. Enfin, pour le système mixte < 120 000 L, le RNE est de 59 KF dans l'Ouest et de 51 KF dans le "Centre-Est".

Le revenu moyen des producteurs de viande bovine diffère selon les zones géographiques (85 KF dans l'Ouest, 56 KF dans le "Centre-Est", 51 KF dans le Sud-Ouest, etc...). Sachant que pour un même système technique, les revenus des producteurs ne varient que très légèrement entre les régions, nous pouvons en conclure que ces écarts moyens de revenus entre les zones géographiques s'expliquent principalement par le fait qu'elles ne renferment pas les mêmes systèmes techniques. Cette étude montre, également, que la rentabilité économique des exploitations des systèmes allaitants (assez concentrés dans les zones "Centre-Est" et "Sud-Ouest"), et en particulier ceux qui bénéficient de petites dimensions économiques, est relativement limitée.

Tableau n°2-4-9-bis : La relation entre le chargement et les performances économiques : analyse selon le système technique et la zone géographique

Systèmes et Zones	Critères (KF)	Classes de chargement (UGB HE / Ha SFP)				Ensemble
		1 <	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Allaitant - Centre Est	PBT	274	376	486	541	364
	EBE	102	165	208	224	153
	RNE	21	62	73	88	51
Allaitant - Sud Ouest	PBT	280	273	368	383	318
	EBE	114	108	142	161	127
	RNE	39	34	46	75	46
Naisseur - Centre Est	PBT	255	314	352	478	299
	EBE	100	138	151	203	127
	RNE	26	49	37	78	40
Naisseur - Sud Ouest	PBT	289	265	323	346	299
	EBE	117	106	127	152	122
	RNE	43	35	36	71	44
LMS - Ouest	PBT	498	586	646	611	616
	EBE	171	196	238	233	221
	RNE	79	84	105	113	99
LMB - Ouest	PBT	---	589	631	680	639
	EBE	---	220	239	259	242
	RNE	---	89	116	116	111

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°2-4-9-ter : La relation entre le degré de spécialisation en production bovine et les performances économiques : analyse selon le système technique

Systèmes	Sous population	Critères	Classes de spécialisation (PB bovin/ PBT)			
			33 % <	33 -66 %	> 66 %	Total
Naisseurs	Ensemble	PBT	433	253	269	336
		EBE	162	104	121	133
		RNE	58	34	42	46
	Chargement de 1 à 1,5	PBT	386	258	288	306
		EBE	140	110	135	126
		RNE	43	38	54	44
Nai-Engraisseur	Ensemble	PBT	804	441	375	528
		EBE	273	171	150	195
		RNE	87	65	50	66
	Chargement de 1 à 1,5	PBT	712	406	362	449
		EBE	255	165	155	179
		RNE	97	61	54	65

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

A système technique identique. les exploitations "intensives" ont un RNE supérieur

Le RNE croît avec la dimension économique. Ainsi, dans un contexte, où les exploitations bovines "intensives" disposent d'un outil de production plus important que les exploitations "extensives", il est alors peu surprenant de constater que plus le chargement est élevé, plus le RNE moyen augmente. Toutes exploitations bovines confondues, les exploitations "très extensives", dégagent un RNE moyen de 43 KF [Tableau n°2-4-9]. Il est de 66 KF pour celles ayant chargement compris entre 1 et 1,5 UGB "herbivore"/ha de SFP, de 84 KF pour celles ayant un chargement compris entre 1,5 et 2 et de 96 KF pour les "très intensives".

Tableau n°2-4-9 : Le RNE moyen (en F) des exploitations bovines françaises : analyse selon le système technique et le chargement herbivore

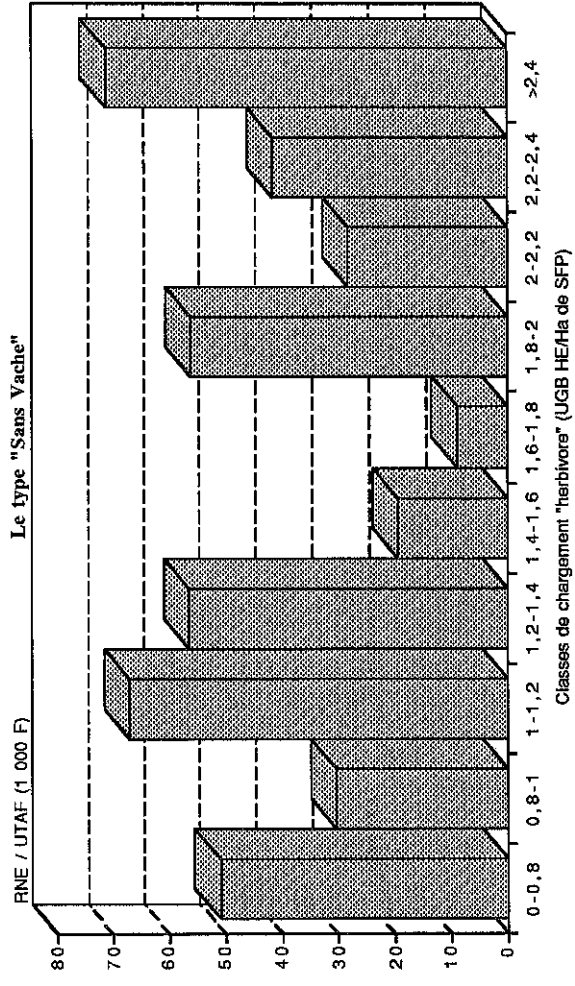
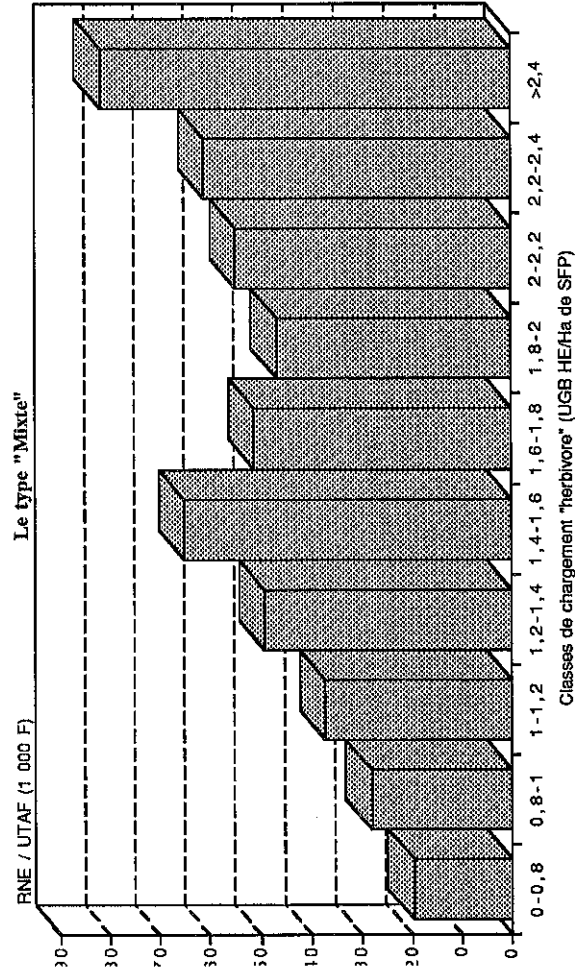
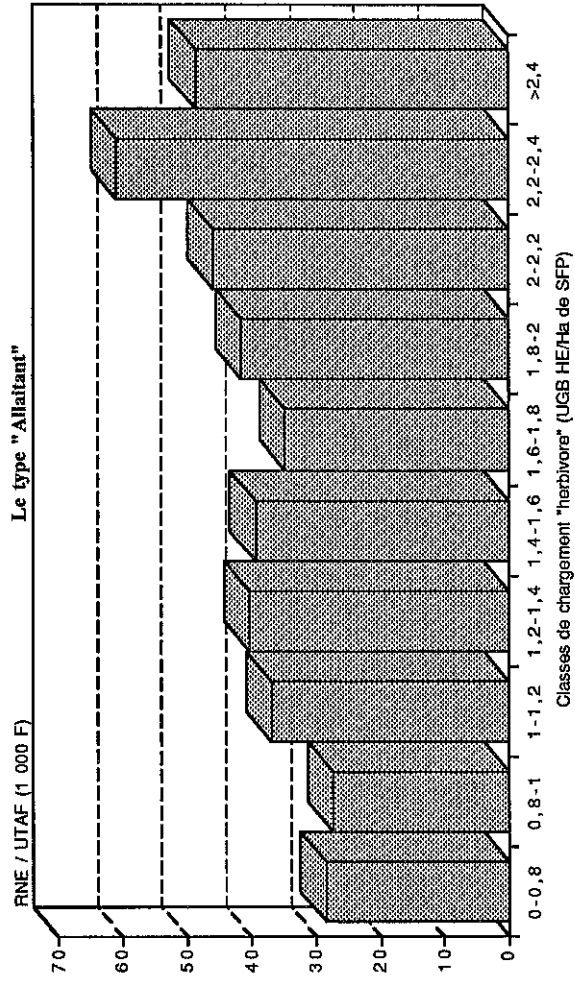
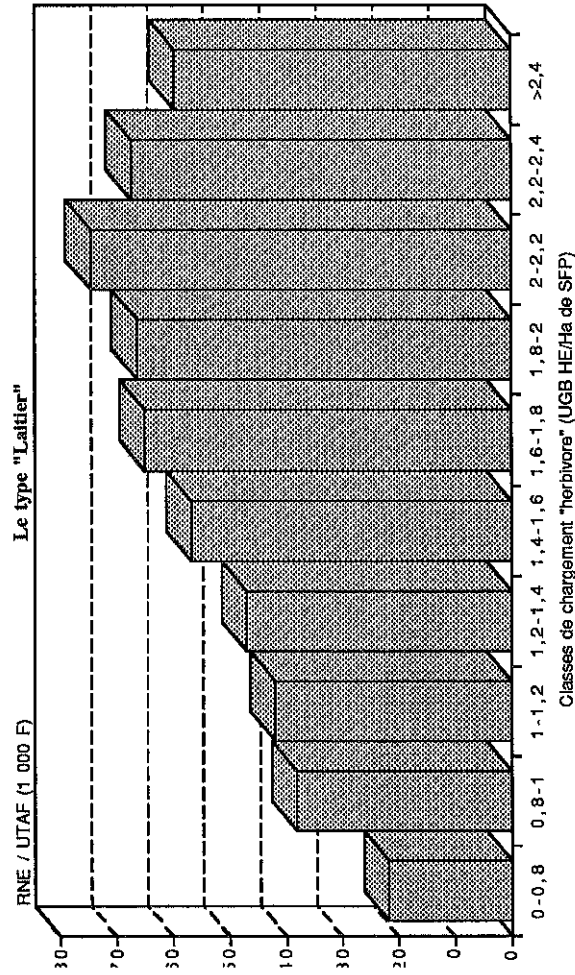
Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Ensemble
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	38 770	43 776	46 838	66 828	46 174
Naisseur - Engraisseur	34 739	65 637	75 745	79 250	66 599
Allaitant	37 766	52 302	61 403	72 704	54 254
Lait - Spé. - Maïs	63 146	84 750	99 345	108 373	95 383
Lait - Spé. - Herbe	51 231	60 192	79 327	84 714	62 360
Lait - Bovin - Maïs	39 344	101 405	118 477	111 104	111 854
Lait - Bovin - Herbe	13 425	76 224	62 819	84 513	60 986
Laitier	47 293	75 847	97 941	104 950	84 525
Mixte < 120 000 L	35 222	59 992	65 846	99 519	61 681
Mixte > 120 000 L	48 248	115 948	103 066	155 401	113 546
Mixte	37 723	79 729	83 045	126 057	81 352
Taurillon	36 964	35 695	29 889	120 836	77 985
Emboucheur	66 367	38 478	4 652	100 761	53 683
Divers	54 018	91 045	71 142	81 949	74 661
Sans Vache	58 696	55 581	39 215	99 372	66 124
Total	43 306	66 752	83 921	96 103	72 732

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Quels que soient les types de production (à l'exception du type sans vache), le RNE augmente assez régulièrement avec le niveau de chargement "herbivore". Pour le type allaitant, le RNE passe de 37 KF à 72 KF entre les deux classes extrêmes de chargement. Parallèlement, il passe de 47 KF à 105 KF pour les laitiers, de 37 KF à 126 KF pour les mixtes. Cette relation est aussi validée pour l'ensemble des systèmes techniques. Abstraction faite de la sous-représentativité de certaines classes [Annexe n°4], le RNE des exploitations très "intensives" (chargement supérieur à deux), est souvent, près deux fois supérieur à celui des exploitations "très extensives" (chargement inférieur à un).

Une étude complémentaire à l'approche France entière a permis de montrer que la relation entre le chargement et les performances économiques était confirmée lorsque l'analyse portait sur une zone géographique déterminée [Tableau n°2-4-9-bis et Annexe 5 -2]. Par ailleurs, la prise en compte du degré de spécialisation en production bovine a permis de mettre en évidence que, plus les exploitations sont spécialisées et moins leurs performances économiques sont satisfaisantes [Tableau n°2-4-9-ter et Annexe n°5-3]. Ce dernier constat s'applique, pour un système technique donné, à l'ensemble des exploitations et à celles appartenant à une classe précise de chargement (exemple : les Naisseurs ayant un chargement compris entre 1 et 1,5 UGB "herbivore" / Ha de SFP).

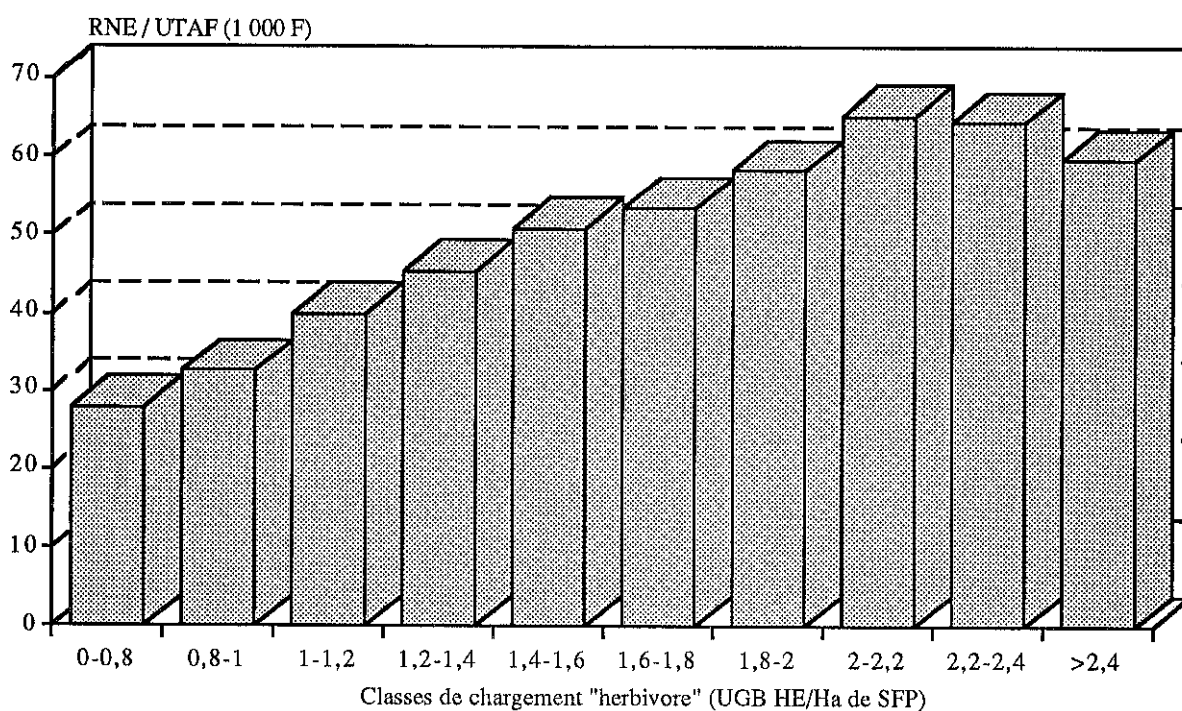
Graphique n°2-4-10 : Le RNE / UTAF (1 000 F) des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production



Pour écarter l'effet non négligeable de la dimension économique, nous avons rapporté le RNE moyen à l'unité de facteur de production (UTAF, ha de SAU, UGB "herbivore"). Comme nous l'avons mis en évidence dans l'analyse des caractéristiques structurelles, l'augmentation du chargement "herbivore" ne modifie pas, en moyenne, le nombre d'UTAF par exploitation. En revanche, elle s'accompagne d'une réduction de la SAU et d'une augmentation du cheptel "herbivore". De ce fait, l'impact du chargement sur la rentabilité des facteurs de production, dépendra essentiellement des facteurs auxquels on se réfère.

Lorsque que l'on rapporte le RNE à l'unité de travailleur agricole familial, on constate donc, logiquement, que ce rapport croît avec l'élévation du chargement [Graphique n°2-4-9]. Toutes exploitations bovines confondues, le RNE / UTAF double entre les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP et celles ayant un chargement supérieur à deux (de 30 KF à 60 KF). Cette tendance est également confirmée pour les trois principaux types de production laitier, allaitant et mixte [Graphique n°2-4-10].

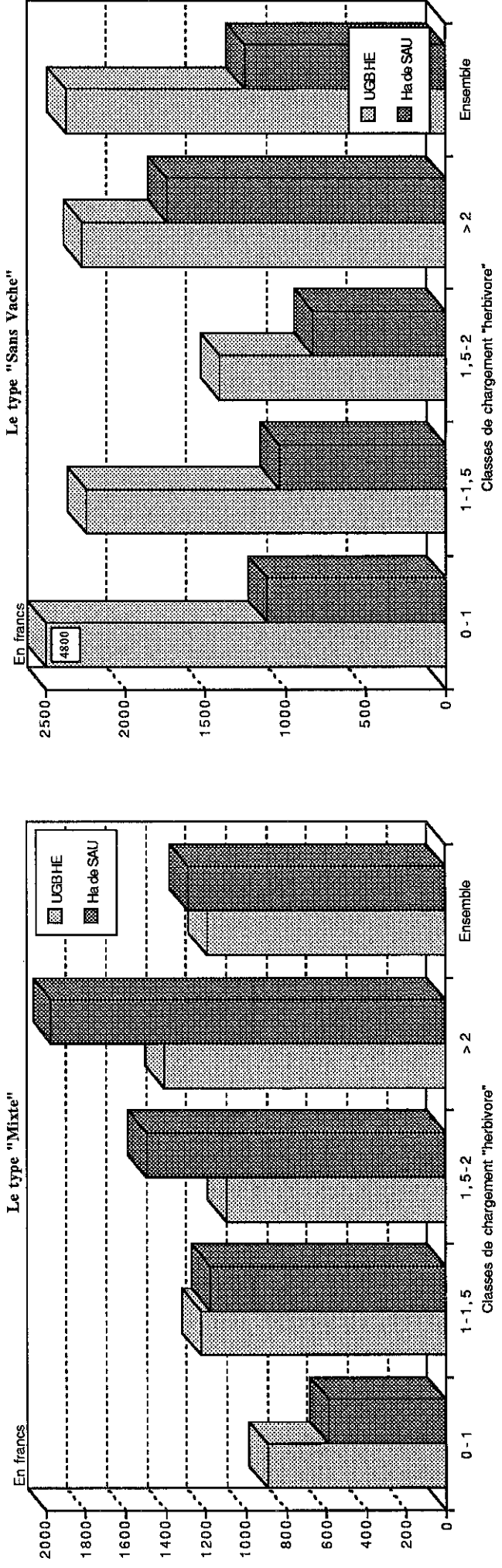
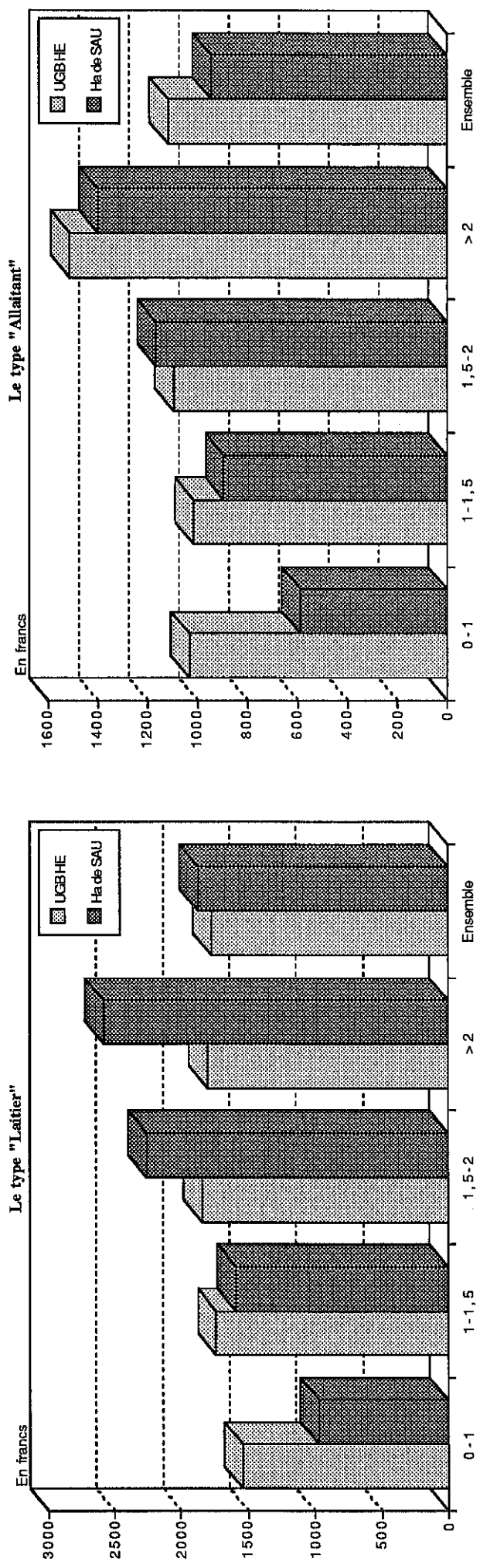
Graphique n°2-4-9 : Le RNE moyen rapporté à l'UTAF des exploitations bovines françaises : analyse selon 10 classes de chargement herbivore



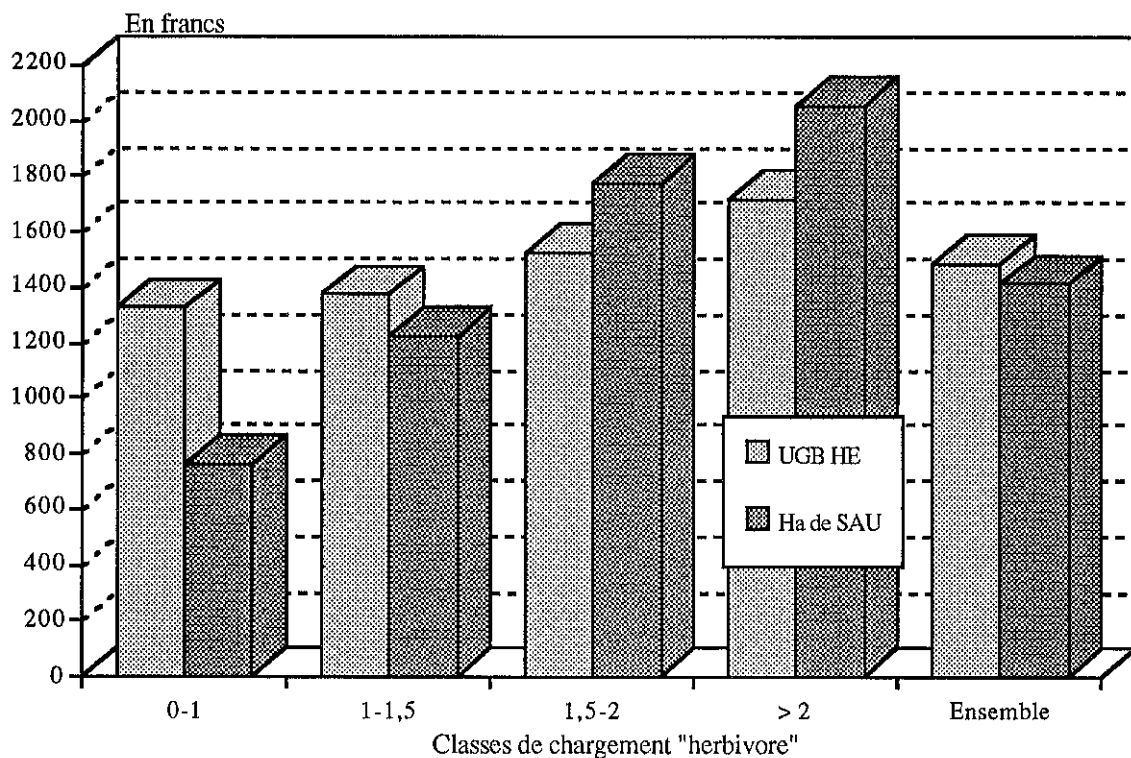
Le RNE rapporté à l'hectare de SAU augmente encore plus rapidement que le rapport RNE par UTAF. Sur l'ensemble des exploitations bovines françaises, le RNE des exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP est d'environ 800 F/ha. Il est de 1200 F/ha pour celles ayant un chargement compris entre 1 et 1,5, de 1 800 F/ha pour celles appartenant à la classe intermédiaire suivante, et de plus de 2 000 F pour les "très intensives". Cette évolution est également très nette pour les principaux types de production. En effet, pour les exploitations laitières, le RNE passe de 1 000 F/ha de SAU pour les exploitations "très extensives" à 2 500 F pour les exploitations "très intensives". Ce rapport passe de 600 F à 1 400 F pour les élevages allaitants [Annexe n°4-3], de 600 F à 1 800 F pour les élevages mixtes et de 1 000 F à 1 600 F pour le type sans vache.

Au delà de ces comparaisons en terme de chargement, on constate que la rentabilité rapportée au facteur foncier est plus importante dans les exploitations laitières (1 800 F/ha de SAU) que dans les exploitations allaitantes (950 F/ha de SAU). Pour les types mixte et sans vache, cette rentabilité est, en moyenne, de 1 300 F/ha de SAU [Annexe n°4-4 et n°4-5].

Graphique n°2-4-12 : Le RNE rapporté à l'unité de facteur de production (UGB HE et ha de SAU) : analyse pour les types de production selon le niveau de chargement



Graphique n°2-4-11 : Le RNE moyen rapporté à l'UGB "herbivore" et à l'ha de SAU des exploitations bovines françaises : analyse selon le chargement herbivore

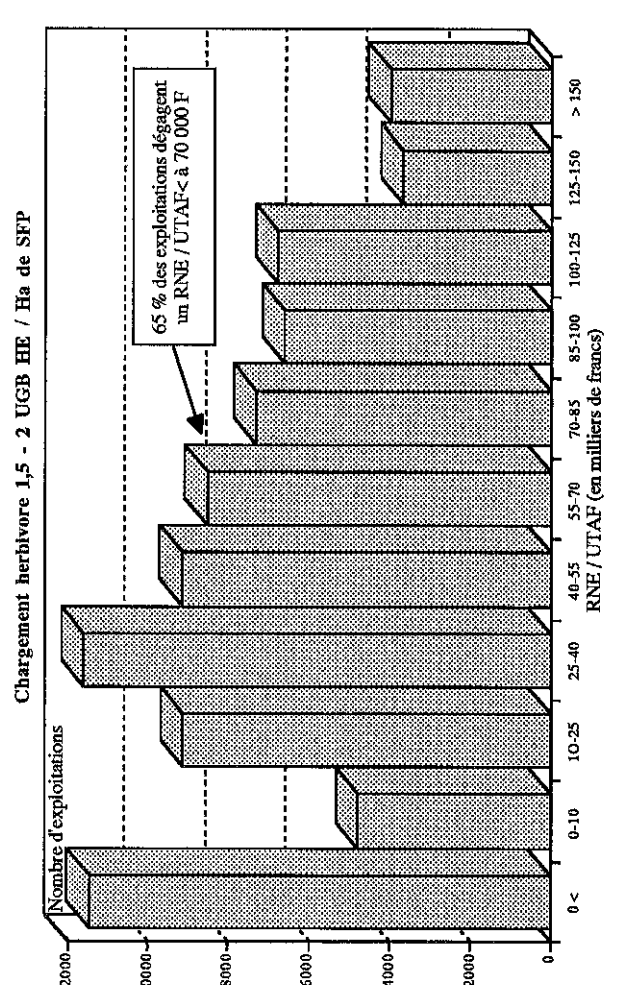
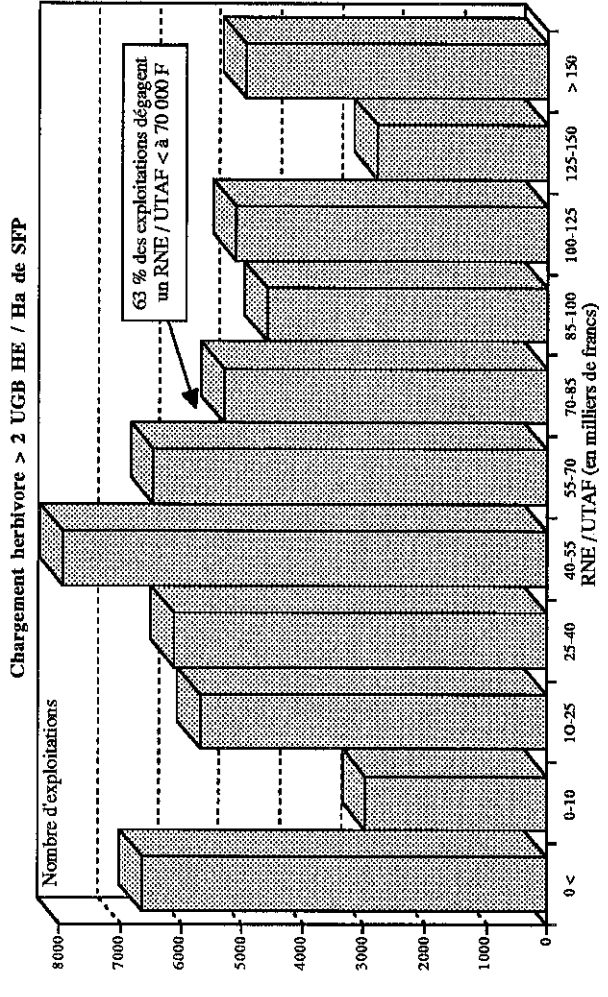
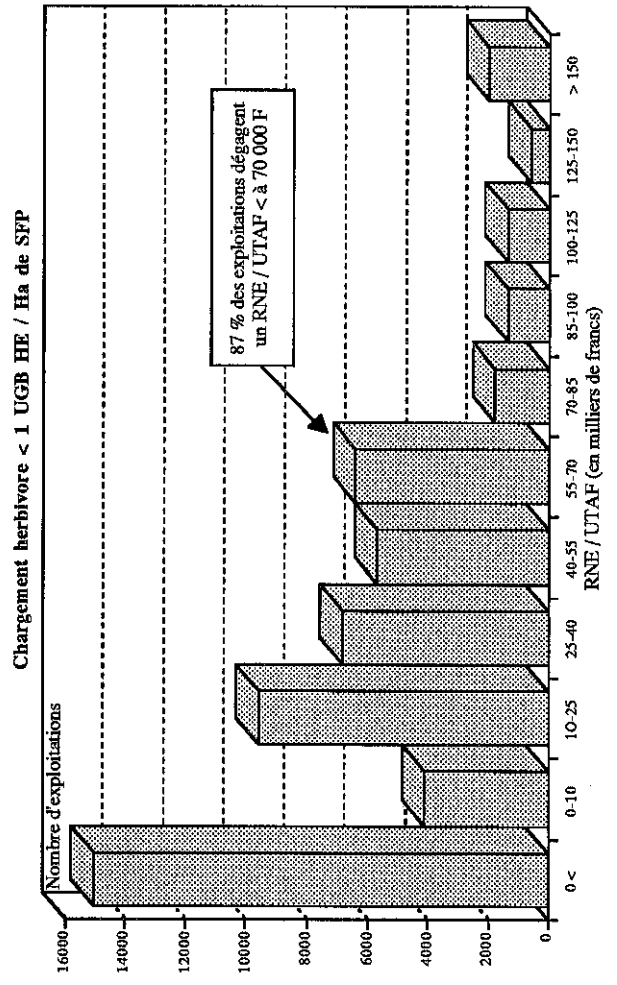
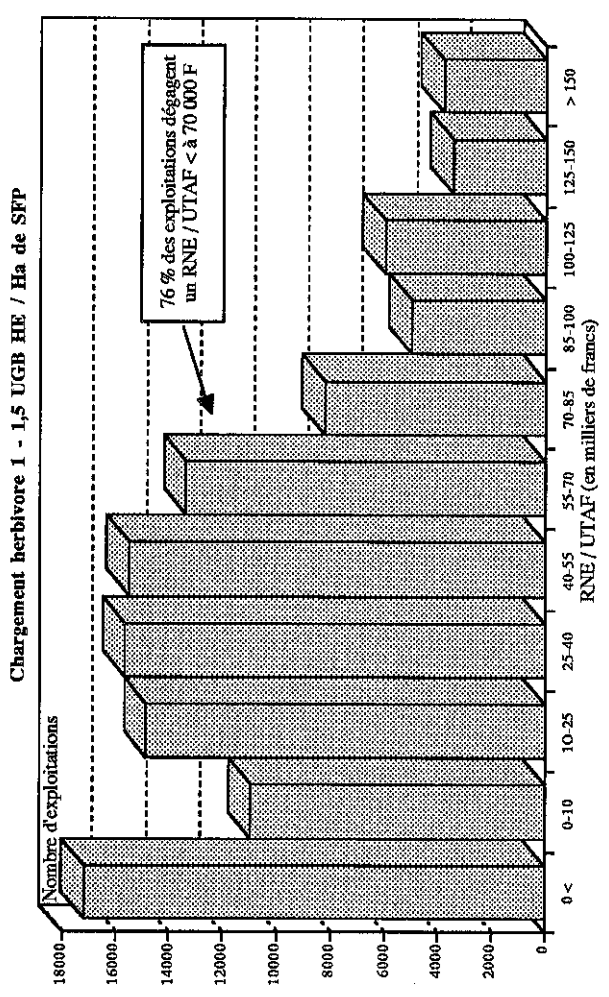


Contrairement à ce que nous venons de mettre en évidence pour les facteurs de production UTAF et hectare de SAU, le rapport RNE / UGB "herbivore" n'augmente que très légèrement, avec le niveau de chargement [Graphique n°2-4-11]. Pour l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, le RNE moyen est de 1 400 F par UGB "herbivore" [Annexe n°4-1]. Pour celles qui se trouvent deçà d'un chargement d'un UGB "herbivore"/ha de SFP, ce rapport est de 1 300 F. Il est de 1 350 F pour celles qui appartiennent à la classe 1 à 1,5, de 1 400 F pour celles qui sont entre 1,5 et 2 et de 1 600 F pour celles qui sont au delà de deux. L'analyse au niveau des types de production confirme cette légère tendance à la hausse. Pour le type laitier, le RNE / UGB "herbivore" passe de 1 500 F pour les exploitations "très extensives" à 1 750 F pour les "très intensives" [Annexe n°4-2]. Dans le même temps, il passe de 1 000 F à 1 500 F pour le type allaitant, de 900 F à 1 400 F pour le type mixte [Graphique n°2-4-12].

D'une façon générale, cette analyse montre, que pour les principaux types de production, le RNE moyen des exploitations bovines, rapporté à l'unité de facteur de production, est plus important dans les exploitations "intensives" que dans les exploitations "extensives". Cette tendance est particulièrement flagrante pour le facteur "terre", puisque les exploitations bovines "extensives" disposent à la fois d'une superficie plus grande et de revenus plus faibles. A contrario, cette tendance est moins perceptible lorsque l'on raisonne à partir du cheptel d'UGB "herbivores", puisqu'il est largement inférieur dans le cas des exploitations "extensives".

Comparativement aux exploitations bovines "extensives", les exploitations "intensives" ont donc, un revenu plus important, puisqu'elles disposent à la fois d'une dimension économique supérieure (surtout au niveau du cheptel d'UGB "herbivores") et d'une rentabilité unitaire des facteurs de production plus élevée. En ne disposant pas d'une efficacité productive plus importante, les exploitations bovines "extensives" ne compensent donc pas leurs plus faibles volumes de production, par une amélioration des marges unitaires. Cette plus faible rentabilité des facteurs de production des exploitations "extensives" peut s'expliquer, en partie, par une plus forte concentration de ces exploitations dans les zones agricoles difficiles et par des économies d'échelle moins importantes.

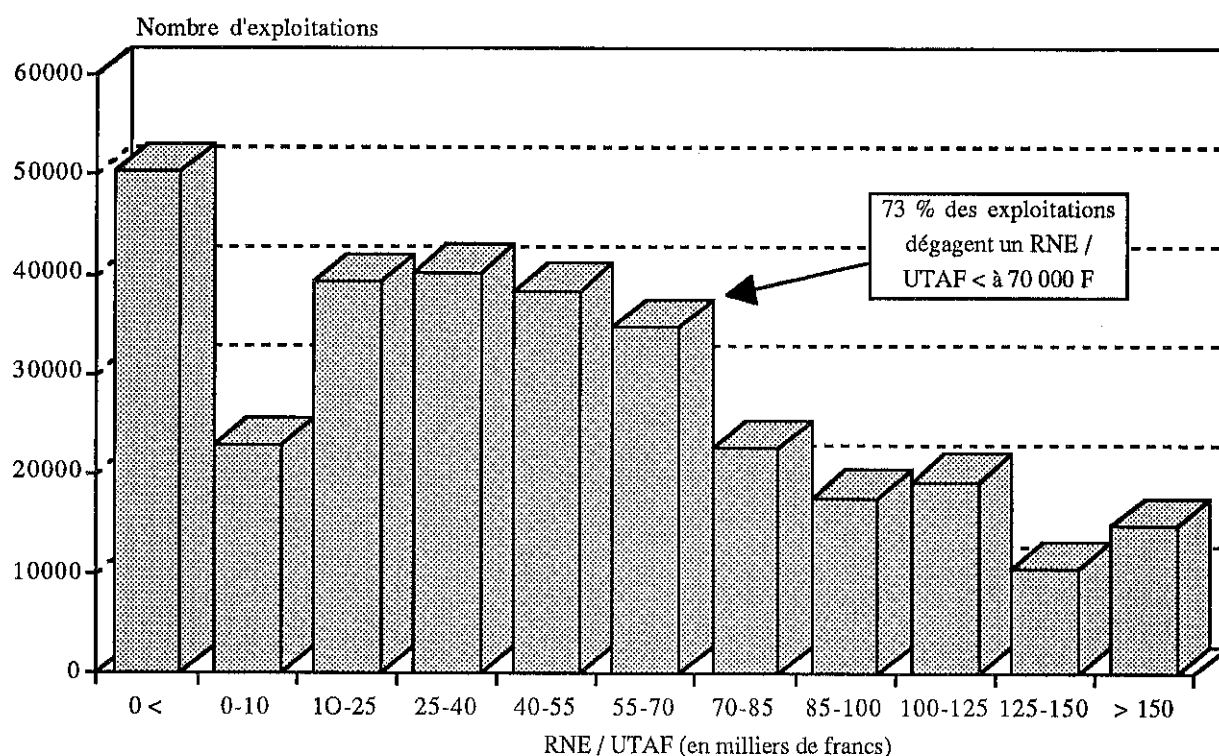
Graphique n°2.4-14 : La dispersion du RNE / UTAF des exploitations bovines françaises : analyse pour quatre classes de chargement "herbivore"



Le RNE moyen par UTAF des exploitations bovines ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP est de 31 KF. Il est 62 KF pour les exploitations bovines ayant un chargement supérieur à deux. Face à ces données moyennes, il nous a semblé important d'analyser la dispersion des exploitations vis à vis de ce critère.

Parmi les 310 600 exploitations bovines françaises, 16 % (soit 50 320 exploitations) dégagent un RNE / UTAF négatif [Graphique n°2-4-13]. Il est inférieur à 40 KF pour la moitié des exploitations, il est compris entre 40 KF et 100 KF pour 35 % d'entre-elles et il est supérieur à 100 KF dans seulement 15 % des élevages. Parmi les 54 900 exploitations bovines ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore"/ha de SFP, 15 000 ont un RNE / UTAF négatif (soit 27 %). Il est inférieur à 40 KF pour les deux tiers d'entre-elles et il est supérieur à 100 KF dans seulement 8 % des cas [Graphique n°2-4-14]. Bien que 12 % des 58 600 exploitations bovines, ayant un chargement supérieur à deux, aient un RNE / UTAF négatif, la tendance générale demeure plus favorable que pour les exploitations "extensives". En effet, la proportion d'exploitations ayant un RNE / UTAF inférieur à 40 KF est de seulement 38 %, alors qu'elle est 21 % lorsqu'il est supérieur à 100 KF.

Graphique n°2-4-13 : La dispersion des exploitations bovines françaises selon 11 classes de RNE / UTAF



A l'intérieur de chaque type de production, et pour un même niveau de chargement, on constate que le RNE / UTAF varie de façon importante entre les exploitations. Si, en moyenne, le revenu augmente avec le chargement, l'analyse de la dispersion montre qu'il n'y pas, pour autant, une relation automatique et linéaire entre ces deux critères. Outre le chargement, le système technique et la dimension économique, de nombreux autres facteurs interviennent dans la formation du revenu des exploitations bovines (performances techniques, transferts publics directs, etc...).

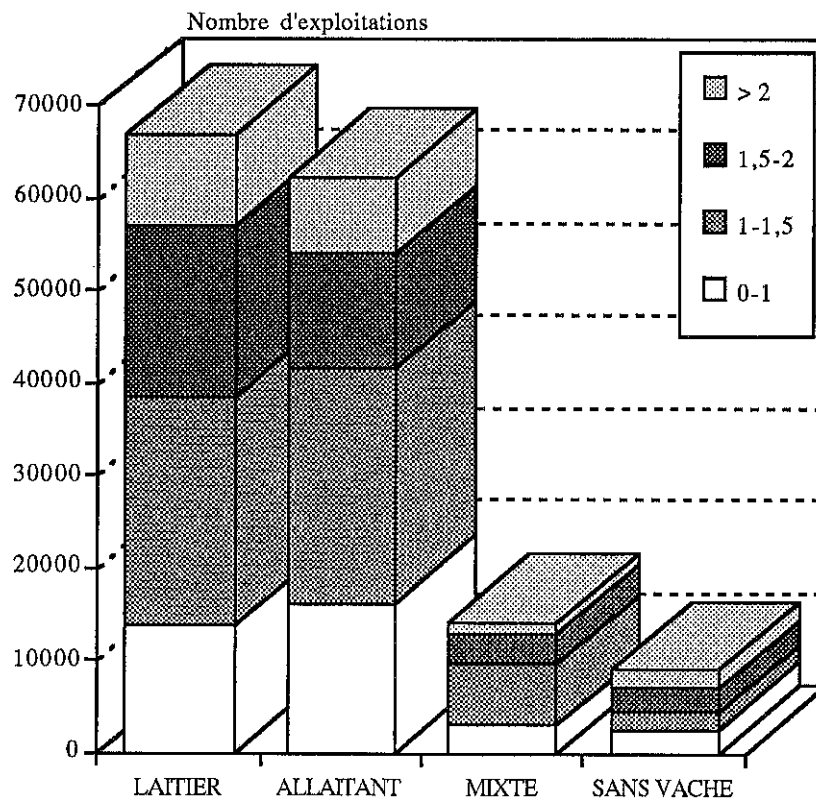
La moitié des exploitations bovines dégagent un RNE / UTAF inférieur à 40 KF (soit environ 60 KF par exploitation). Si les exploitations bovines "extensives" sont proportionnellement plus représentées dans cette classe, il n'en demeure pas moins, que l'on y retrouve, aussi, beaucoup d'exploitation "intensives". Parmi les 152 000 élevages ayant un RNE inférieur à 40 KF par UTAF, on compte 45 % d'exploitations laitières (dont 57 % ont un chargement inférieur à 1,5), 40 % d'exploitations allaitantes (dont seulement un tiers ont un chargement supérieur à 1,5), 8 % d'exploitations mixtes (dont seulement un tiers ont un chargement supérieur à 1,5) et 7 % d'exploitations du type sans vache [Graphique n°2-4-15].

Tableau n°2-4-10 : La répartition des exploitations bovines dans trois classes de revenu disponible / UTAF : analyse selon le système technique

Système technique	Classes de RD / UTAF		
	60 KF <	60 - 120 KF	> 120 KF
Naisseur	52,7 %	28,6 %	18,7 %
Naisseur - Engraisseur	36,7 %	32,1 %	31,2 %
Allaitant	46,3 %	30 %	23,7 %
Lait - Spé. - Maïs	28,3 %	40,1 %	31,6 %
Lait - Spé. - Herbe	39,7 %	44,5 %	15,8 %
Lait - Bovin - Maïs	26,9 %	37,9 %	35,2 %
Lait - Bovin - Herbe	46,1 %	30,3 %	23,6 %
Laitier	33,4 %	40,2 %	26,3 %
Mixte < 120 000 L	55,5 %	32,3 %	12,1 %
Mixte > 120 000 L	27,4 %	32,9 %	39,6 %
Mixte	44,9 %	32,6 %	22,5 %
Taurillon	19,5 %	33,5 %	47,1 %
Emboucheur	32,9 %	37,5 %	29,6 %
Divers	28,1 %	40,7 %	31,6 %
Sans Vache	28,6 %	38 %	33,4 %
Total	38,7 %	35,8 %	25,4 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Graphique n°2-4-15 : La répartition des exploitations bovines françaises ayant un RNE / UTAF < 40 KF : analyse selon le type de production et le chargement



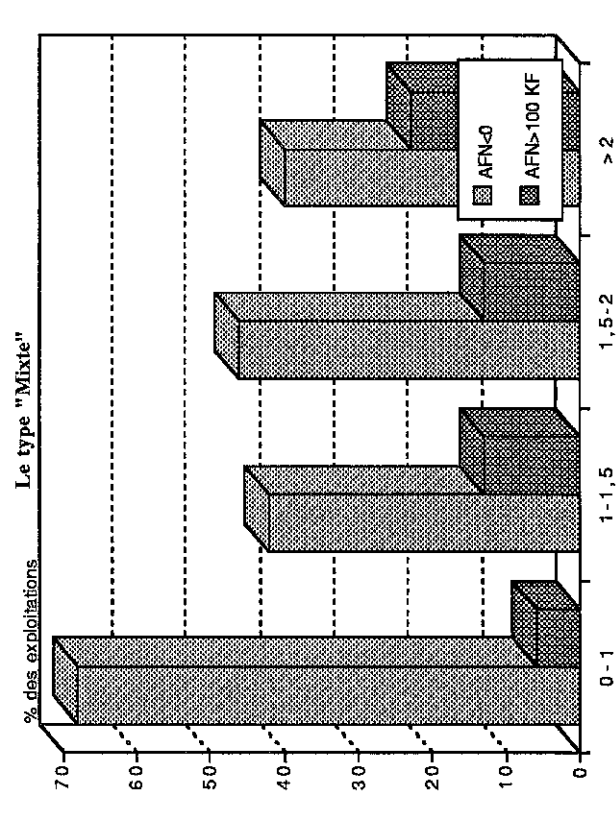
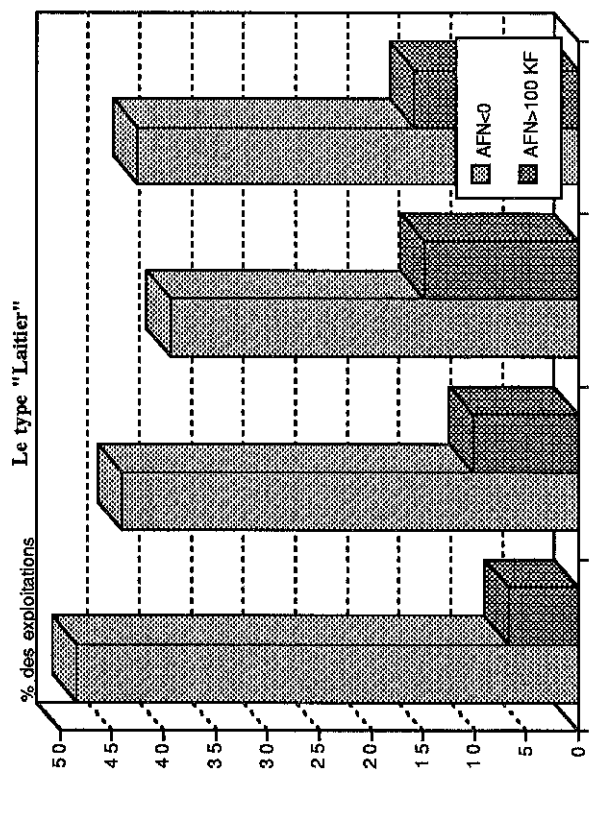
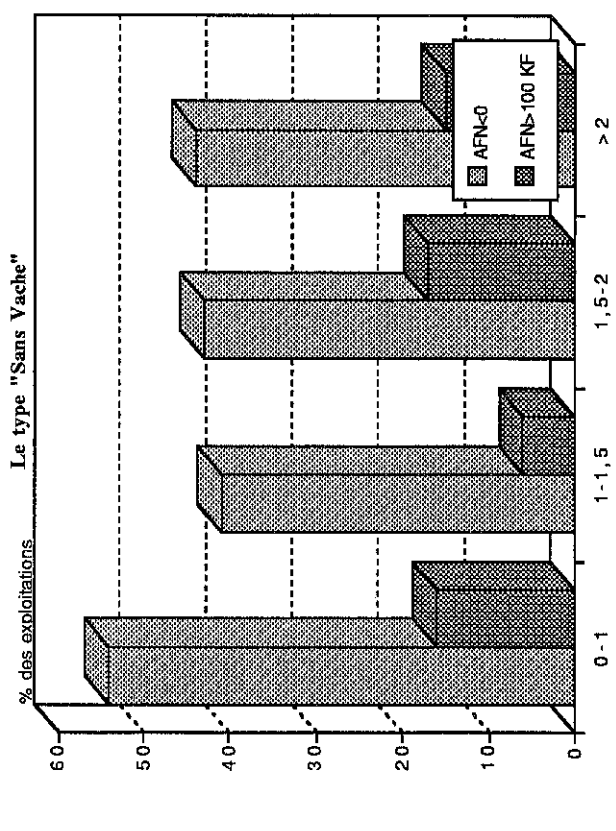
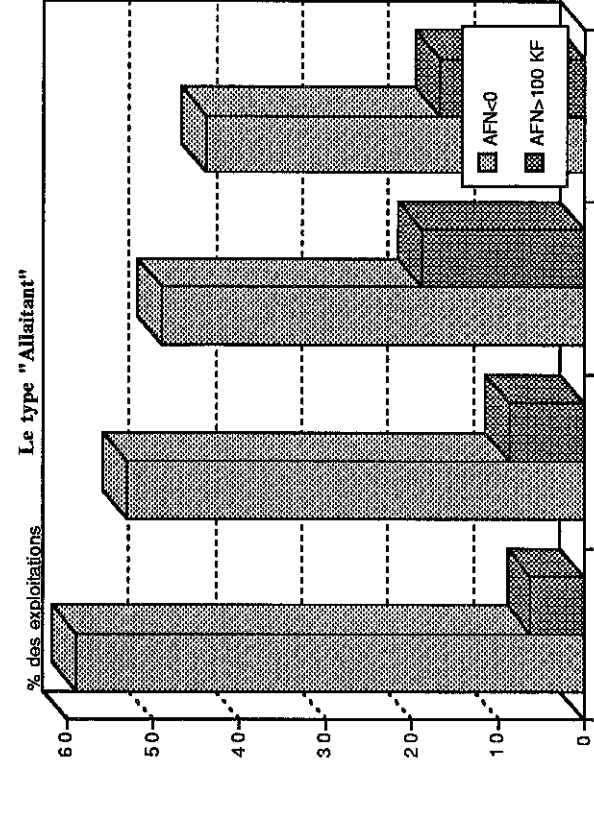
Le revenu disponible et l'autofinancement net des exploitations bovines

Notre étude de la relation entre le niveau de chargement et les performances économiques des exploitations a porté essentiellement sur le RNE. Néanmoins, nous avons testé d'autres indicateurs de la rentabilité économique. Il s'agit du revenu disponible et l'autofinancement net [Annexe n°1-2].

Le revenu disponible (utilisé pour l'attribution de la dotation aux jeunes agriculteurs) se distingue du RNE, car d'une part, il ne prend pas en compte les variations d'inventaires et les dotations aux amortissements et d'autre part, il intègre les remboursements d'emprunts à long et moyen terme. Avec le revenu disponible, on note un certain resserrement de la hiérarchie des revenus entre les systèmes, par rapport à l'étude réalisée à partir du RNE. Il est, en moyenne, de 73 KF pour les naisseurs, de 104 KF pour les naisseur-engraisseurs, de 103 KF pour les lait-spécialisé-maïs, de 78 KF pour les lait-spécialisé-herbe, de 106 KF pour les mixtes > 120 000 L, etc... Le revenu disponible augmente avec le niveau de chargement pour la majorité des systèmes techniques, mais moins rapidement que le RNE [Annexe n°3-7]. Sur l'ensemble des exploitations bovines, le revenu disponible est, en moyenne, de 92 KF. Il est de 76 KF pour les exploitations "très extensives" et de 116 KF pour les exploitations "très intensives". Cette phénomène est vérifiée pour l'ensemble des types de production, avec une plus forte accentuation pour les laitiers que pour allaitants.

Plus de 38 % des exploitations bovines ont un revenu disponible inférieur à 60 KF (46 % pour les allaitants et 33 % pour les laitiers). A l'opposé, le quart des exploitations bovines ont un revenu disponible supérieur à 120 KF (23 % des allaitants et 26 % des laitiers). Plus de la moitié des exploitations naisseurs, lait-bovin-herbe et mixtes < 120 000 L ont un revenu disponible inférieur au seuil de 60 KF, contre seulement 28 % des lait-spécialisé-maïs et des lait-bovin-maïs [Tableau n°2-4-10]. Ainsi, le revenu disponible ne modifie pas fondamentalement les interprétations faites à partir du RNE. Les principaux écarts étant liés à la non prise en compte des variations de stocks.

Graphique n°2-4-16 : L'autofinancement net des exploitations bovines françaises : analyse selon le chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) et les 4 types de production



Suite au revenu disponible, nous avons mesuré l'autofinancement net des exploitations bovines [Annexe n°4]. Cet indicateur a pour principal intérêt d'être indépendant des conventions comptables relatives au calcul des amortissements, à la rémunération forfaitaire du travail familial ou des capitaux personnels de l'exploitant. Il s'approche au plus près des résultats économiques de l'activité productive de l'entreprise (EBE) et prend en compte, d'une part, son mode de financement (service de la dette), d'autre part, la rémunération réelle de l'exploitant et de sa famille. L'AFN est très sensible aux variations interannuelles du montant des prélèvements privés, c'est pourquoi nous resterons assez prudent dans nos interprétations (notre étude reposant seulement sur les résultats de l'exercice comptable de 1991).

Tableau n°2-4-11 : Les prélèvements privés / UTAF (en 1 000 F) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et le chargement "herbivore"

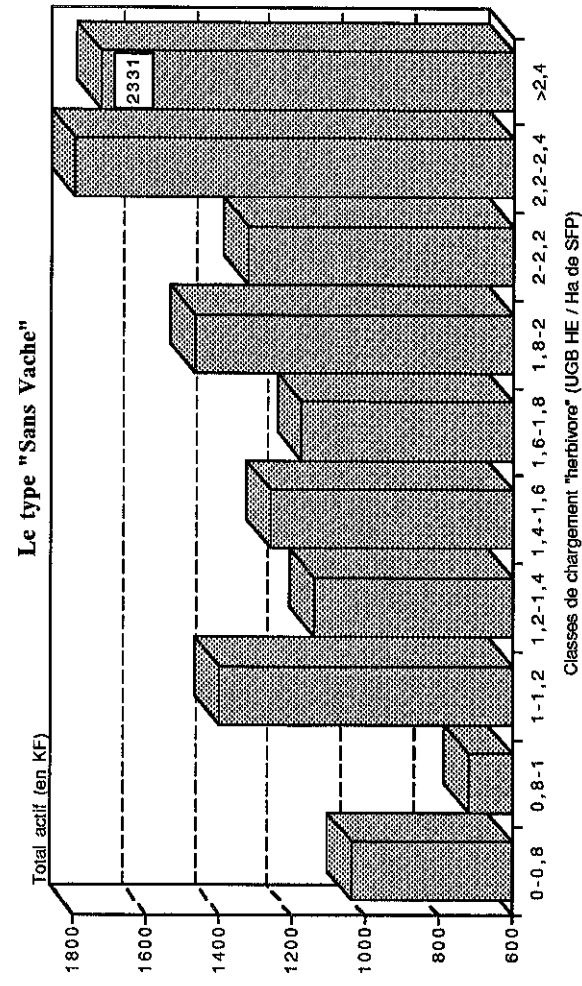
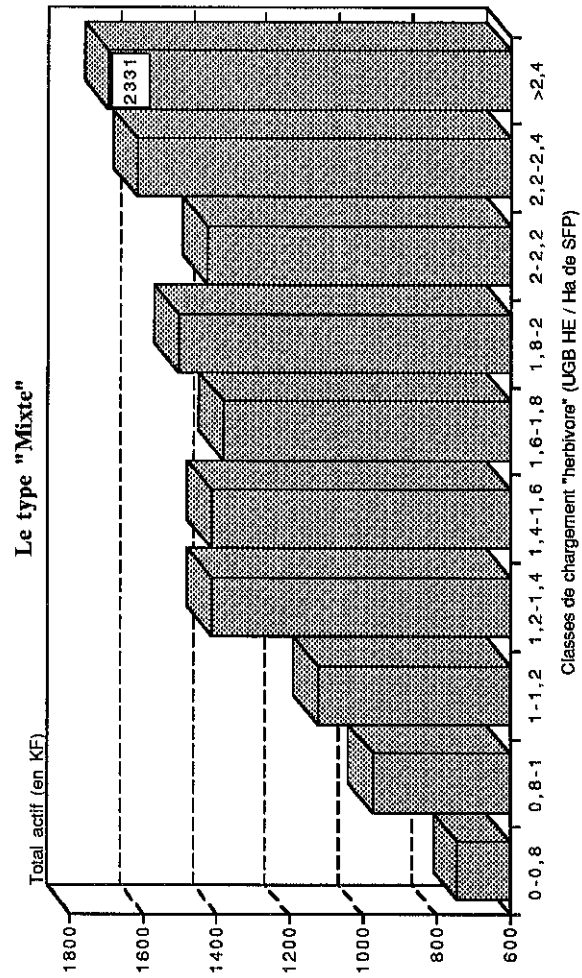
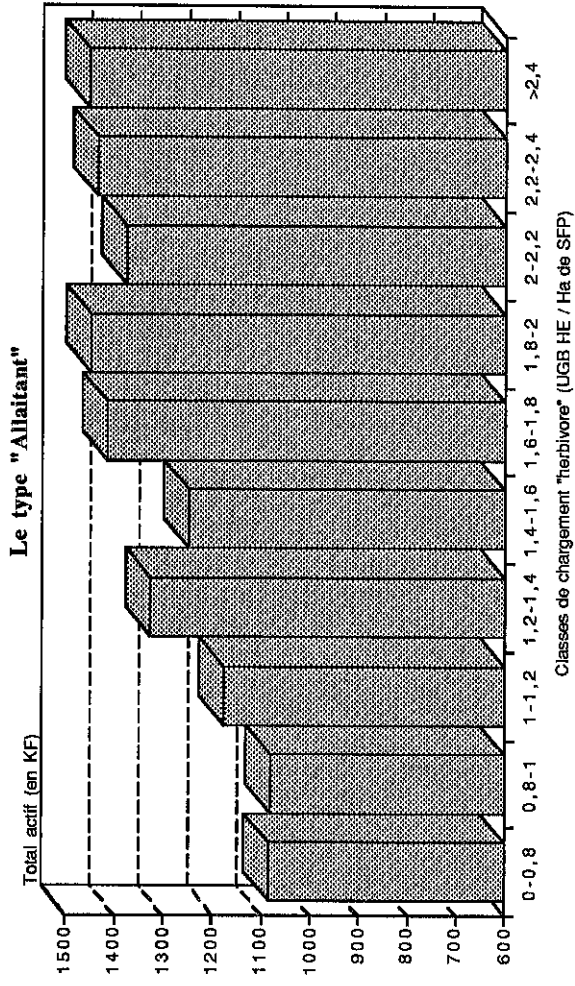
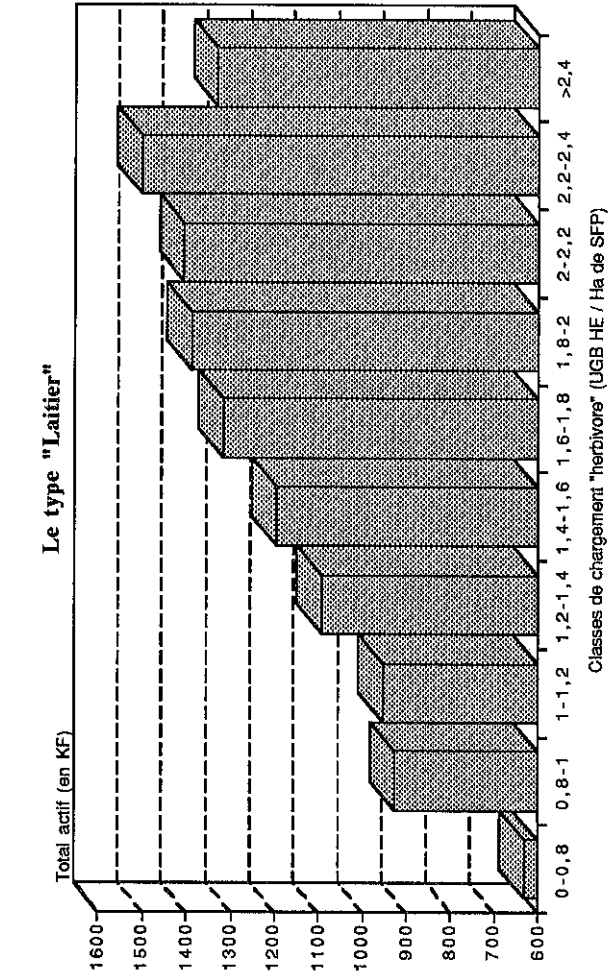
Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	61	58	50	86	61
Naisseur - Engraisseur	62	83	64	127	83
Allaitant	60	67	57	104	70
Lait - Spé. - Maïs	133	111	135	151	131
Lait - Spé. - Herbe	48	61	65	58	57
Lait - Bovin - Maïs	-18,8	82,2	96,3	87,9	74,8
Lait - Bovin - Herbe	45,6	77,9	70,7	95,6	72,4
Laitier	51	69	86	88	75
Mixte < 120 000 L	41	57	58	106	60
Mixte > 120 000 L	83	89	94	115	95
Mixte	50	72	77	112	76
Taurillon	145	100	119	140	132
Emboucheur	74	79	50	154	89
Divers	57	92	96	102	88
Sans Vache	77	86	87	128	98
Total	57	69	77	98	74

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Les prélèvements privés de l'exploitant augmentent avec le niveau de chargement "herbivore" [Tableau n°2-4-11]. Par conséquent les forts écarts que nous avons constaté entre le RNE des exploitations "très extensives" et celui des exploitations "très intensives", deviennent plus limités lorsque l'analyse repose l'autofinancement net. Au niveau de l'ensemble des exploitations bovines, plus 55 % des exploitations "très extensives" et 43 % des exploitations "très intensives" ont un autofinancement net négatif. Parallèlement, 7 % des "très extensifs" et 16 % des "très intensifs" ont un autofinancement net supérieur à 100 KF [Graphique n°2-4-16].

D'une façon générale, cette étude de la spécialisation et des résultats économiques nous a permis de montrer que, comparativement aux exploitations "intensives", les exploitations "extensives" dégagent un produit brut total, un EBE, un RNE et une rémunération des facteurs de production plus faibles. Ces résultats s'expliquent, d'abord, par le fait que les exploitations "extensives" disposent d'une dimension économique nettement moins importante (notamment au niveau du cheptel) que les exploitations "intensives. Ensuite, ils prennent racines dans le fait ces exploitations "extensives" ne parviennent pas à compenser leur manque à gagner lié à des volumes de production plus faibles. En effet, comme nous l'avons montré, elles disposent d'une spécialisation (hors-sol, céréales), d'une efficacité productive et d'un ratio du service de la dette assez comparables aux exploitations "intensives". Pour poursuivre notre étude sur la viabilité des exploitations "intensives" et "extensives", il est nécessaire que notre approche sur leur rentabilité économique cède la pas à une analyse comparative de leur situation financière.

Graphique n°2-4-17 : Le total actif (1 000 F) des exploitations bovines selon 10 classes de chargement "herbivore" (UGB he/Ha de SFP) : analyse pour les 4 types de production



2-4-3- Une situation financière assez saine pour les "extensifs"

Pour présenter la situation financière des exploitations bovines françaises selon leur système technique et leur niveau de chargement, nous analyserons, tout d'abord, les éléments de l'actif puis nous étudierons le taux d'endettement (en séparant les dettes à court terme des emprunts à long et moyen terme) et le fonds de roulement.

Pour l'ensemble des exploitations bovines, le montant total de l'actif est, en moyenne, de 1 231 KF. Il est peu variable au niveau des types de production, puisqu'il est de 1 265 KF pour les allaitants, de 1 174 KF pour les laitiers, de 1 371 KF pour les mixtes et de 1 313 KF pour les sans vache [Tableau n°2-4-12]. En revanche, dès lors que l'analyse porte sur les systèmes techniques, de fortes disparités apparaissent. Celles-ci s'expliquent, principalement, par des différences au niveau de la conduite technique des élevages mais aussi de la dimension économique des outils de production. Le total actif est, par exemple, de 1 505 KF pour les naisseur-engraisseurs et de 1 956 KF pour le système taurillon. En engraisant des bovins mâles, ces deux systèmes ont recours à un équipement (matériels et bâtiments) plus important que celui des naisseurs (1 108 KF), des lait-spécialisé-herbe (931 KF) ou des mixtes < 120 000 L (1 100 KF).

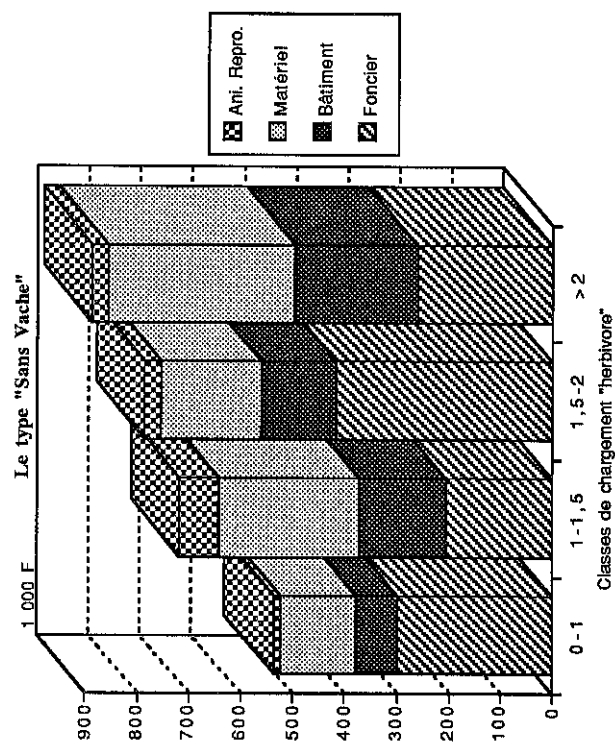
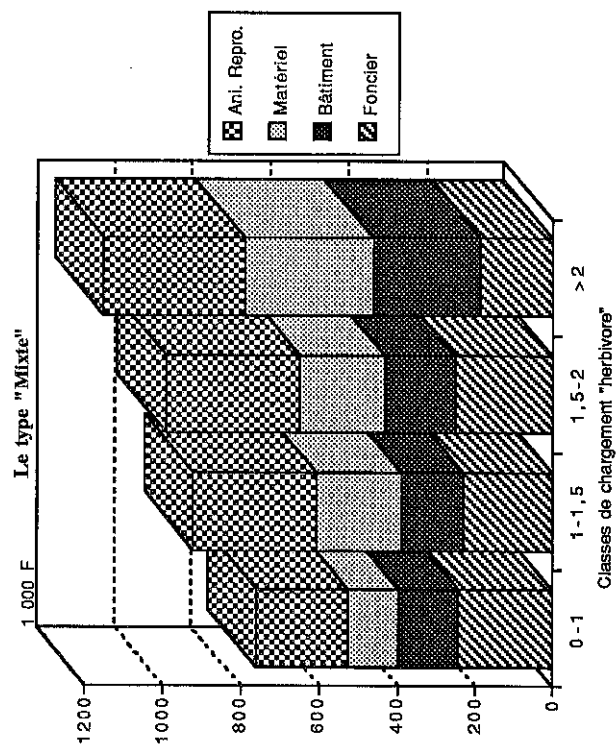
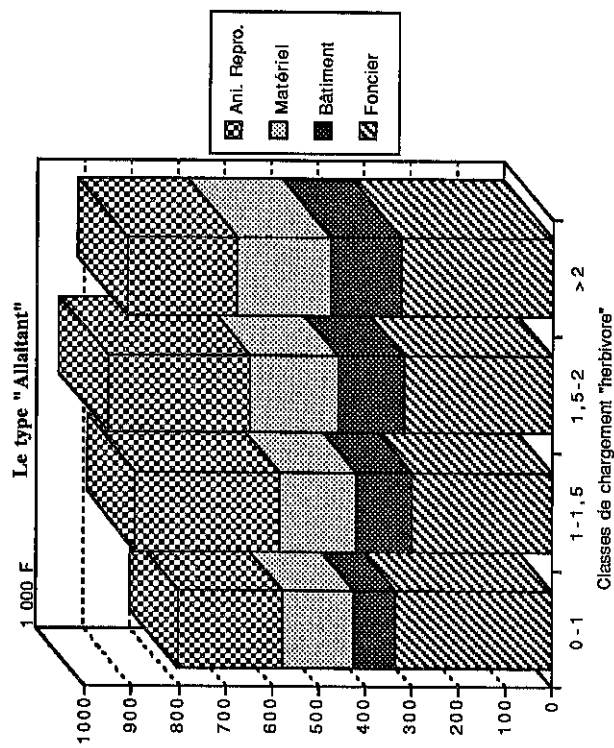
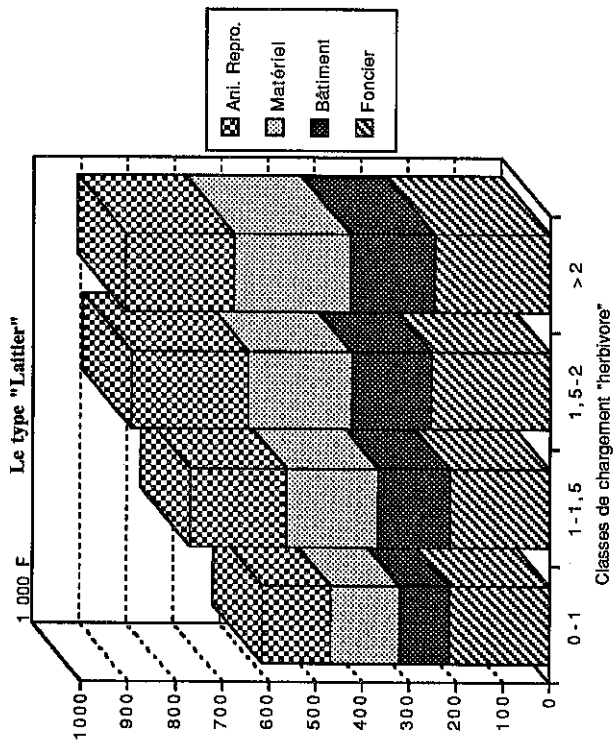
Tableau n°2-4-12 : L'actif total (en 1 000 F) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	981	1 114	1 196	1 237	1 108
Naisseur - Engraisseur	1 390	1 439	1 555	1 651	1 505
Allaitant	1 083	1 241	1 377	1 433	1 265
Lait - Spé. - Maïs	1 009	1 108	1 265	1 350	1 224
Lait - Spé. - Herbe	818	948	1 117	931	931
Lait - Bovin - Maïs	1 548	1 497	1 475	1 627	1 537
Lait - Bovin - Herbe	634	1 116	1 199	1 312	1 064
Laitier	817	1 090	1 289	1 393	1 174
Mixte < 120 000 L	838	991	1 242	1 656	1 100
Mixte > 120 000 L	1 131	1 839	1 687	2 292	1 814
Mixte	894	1 290	1 447	1 958	1 371
Taurillon	856	1 891	1 455	2 538	1 956
Emboucheur	914	1 037	1 080	1 479	1 094
Divers	972	1 290	1 483	1 237	1 252
Sans Vache	927	1 207	1 327	1 708	1 313
Total	949	1 174	1 330	1 467	1 231

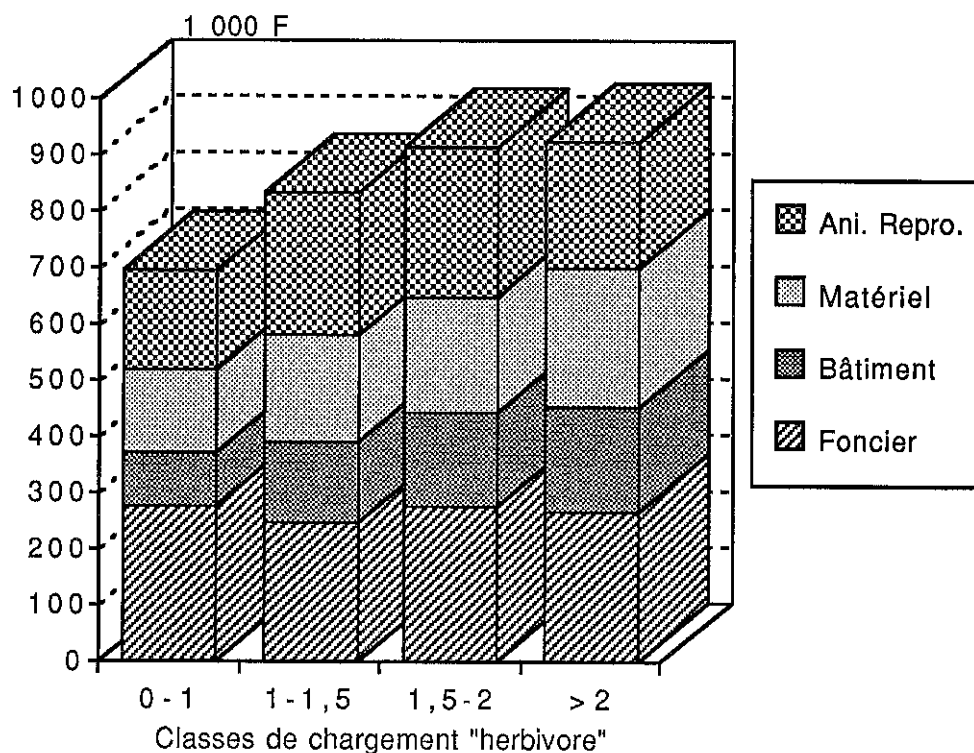
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Sur l'ensemble des exploitations bovines, plus le chargement augmente et plus le montant total de l'actif est élevé. Il passe, assez régulièrement de 949 KF pour les exploitations "très extensives" à 1 467 KF pour les "très intensives". Cette tendance est validée pour les quatre types de production [Graphique n°2-4-17]. Cette relation entre le chargement et l'actif total s'explique surtout par le fait que les systèmes techniques les plus intensifs (lait-bovin-maïs, taurillon, mixte > 120 000 L), sont aussi ceux pour lesquels, le cheptel et les besoins en infrastructures (bâtiments, etc...) sont les plus importants.

Graphique n°2-4-19 : L'actif immobilisé (1 000 F) des exploitations bovines françaises : analyse selon le chargement "herbivore" et les 4 types de production



Graphique n°2-4-18 : L'actif immobilisé (en 1 000 F) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore"



Toutes exploitations bovines confondues, l'actif immobilisé augmente avec le chargement "herbivore", puisqu'il passe de 720 KF pour les exploitations "très extensives" à 1 020 KF pour les "très intensives" [Annexe n°4]. Le montant moyen des immobilisations foncières des exploitations "très extensives" (270 KF) est quasi identique à celui des exploitations "très intensives". Ceci s'explique par une plus grande SAU en mode de faire valoir direct (17,4 ha contre 12,2 ha) contrebalancées, en partie, par des améliorations foncières moins conséquentes (drainage, etc...). Bien que le cheptel d'UGB "herbivores" augmente de 70 % entre les deux classes extrêmes de chargement (de 32 à 55 UGB "herbivores"), le montant du cheptel reproducteur, inscrit au bilan, ne progresse que de 27 % (de 176 à 224 KF). L'intégration des bovins mâles de moins de deux ans dans l'actif circulant (en particulier ceux des ateliers de taurillons) est à l'origine de cette progression assez modérée. L'augmentation, entre les deux classes extrêmes de chargement, est, en revanche, beaucoup plus nette pour le matériel (148 KF à 248 KF soit plus 66 %) et les bâtiments (de 97 KF à 183 KF soit plus 88 %). Ainsi, le capital foncier occupe une part proportionnellement plus importante de l'actif immobilisé des exploitations "extensives" (37 % contre 26 % pour les "intensives"). En revanche, le cheptel, le matériel et les bâtiments sont, en valeurs relatives et absolues, moins importants que dans les exploitations "intensives" [Graphique n°2-4-19].

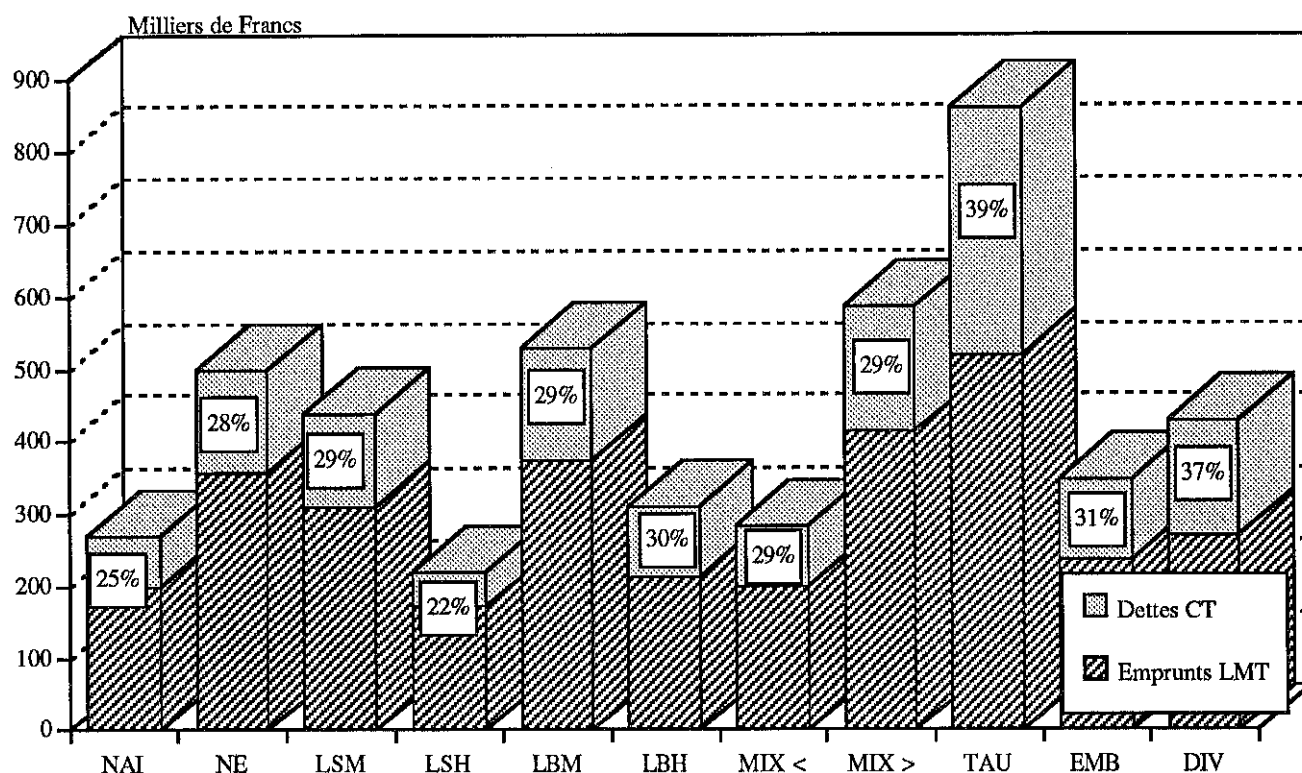
Le montant total de l'actif immobilisé des exploitations laitières s'échelonne entre 630 KF pour les exploitations "très extensives" et 980 KF pour les exploitations "très intensives". Il passe de 645 KF à 730 KF pour les exploitations lait-spécialisé-herbe et de 710 à 990 KF pour les lait-spécialisé-maïs. Si le cheptel reproducteur, les bâtiments, le matériel augmentent avec le chargement, le foncier reste relativement stable. Pour le type allaitant et mixte les tendances sont assez proches de celles des ateliers laitiers. Cependant, les exploitations allaitantes "très extensives" se distinguent par un actif immobilisé plus important (800 KF dont 300 KF proviennent du foncier). L'actif immobilisé des exploitations "très intensives" du type sans vache est, en moyenne, de 972 KF. Pour le comparer avec les autres types, il serait préférable d'ajouter au cheptel reproducteur adulte, le montant du poste "animaux" de l'actif circulant (317 KF soit un actif immobilisé total de 1 290 KF). Les ateliers de taurillon "très intensifs" se distinguent de la plupart des autres systèmes techniques par leur niveau élevé de capitalisation. Le total actif qui s'élève à 2 540 KF, regroupe 1 350 KF d'immobilisation (dont 381 KF de foncier, 307 KF de bâtiments, 508 KF de matériels) et 1 190 KF d'actif circulant (dont 586 KF pour les animaux).

Tableau n°2-4-13 : Le taux d'endettement général (en %) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	24,5	24	25,2	24	24,3
Naisseur - Engraisseur	30,8	30	34	39,1	33,1
Allaitant	26,6	26,7	30,2	32,2	28,5
Lait - Spé. - Maïs	38,5	37,1	35,5	34,2	35,8
Lait - Spé. - Herbe	24,4	23,1	24,8	21,6	23,7
Lait - Bovin - Maïs	48,2	38,7	33,8	32,7	34,3
Lait - Bovin - Herbe	47,6	32,1	19,8	24,1	29,1
Laitier	28,9	31,8	32,2	32	31,7
Mixte < 120 000 L	27,2	21	30,1	30,7	25,8
Mixte > 120 000 L	34,1	31,5	31,9	33,9	32,2
Mixte	29	26,3	31,1	32,5	29
Taurillon	72,3	50,5	33,7	42	44
Emboucheur	27,8	33,2	36,6	30,7	31,6
Divers	22	36	30,5	43,3	34,1
Sans Vache	30,8	36,9	32,9	39,6	36
Total	27,8	29,3	31,5	32,8	30,5

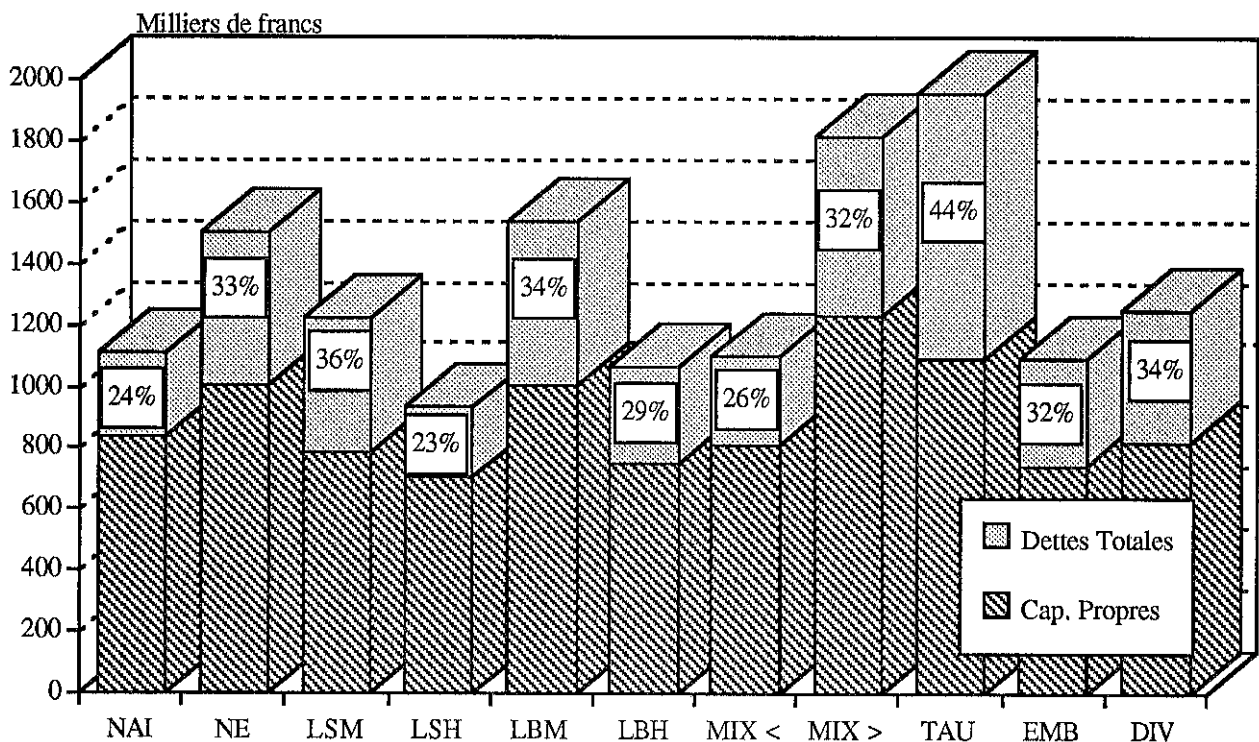
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Graphique n°2-4-21 : La structure de l'endettement des exploitations bovines françaises selon les systèmes techniques



Les éléments d'actifs sont financés par les capitaux propres, les emprunts à long et moyen terme et les dettes à court terme. Le taux d'endettement général moyen des exploitations bovines est de 30,5 % [Tableau n°2-4-13]. Il varie entre 24 % pour les naisseurs (dont le total actif est de 1 108 KF) et 44 % pour le système taurillon (dont le total actif est le plus important des onze systèmes étudiés, avec 1 950 KF). Les exploitations lait-spécialisé-maïs et lait-bovin-maïs (dont le total actif est de respectivement 1 224 KF et 1 540 KF) ont un taux d'endettement d'environ de 35 %, alors qu'il est de seulement 23 % pour les exploitations lait-spécialisé-herbe [Graphique n°2-4-20]. L'analyse de la structure de l'endettement montre que les dettes à court terme ne représentent que 25 % des dettes totales pour les exploitations naisseurs, 22 % pour les lait-spécialisé-herbe. En revanche, elles représentent 40 % pour les taurillons et 30 % pour les lait-spécialisé-maïs [Graphique n°2-4-21].

Graphique n°2-4-20 : Les capitaux propres et les dettes totales (en 1 000 F) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes



Les systèmes plutôt extensifs (naisseur, lait-spécialisé-herbe, etc...) disposent, d'une part, d'un total actif plus faible que les systèmes "intensifs" et, d'autre part, d'une situation financière légèrement plus saine (au regard des ratios dettes totales / total actif et dettes à court terme / dettes totales). Cette situation différenciée suivant les systèmes explique les résultats obtenus sur l'ensemble des 310 600 exploitations bovines. Celles qui sont dites "très extensives" disposent d'un taux d'endettement de 27,8 % et d'un rapport dettes à court terme / dettes totales de 28 %, alors ces ratios sont de respectivement 32,8 % et 32,6 % pour les exploitations "très intensives". Mais, contrairement à ce que nous constatons sur l'ensemble des exploitations bovines, le taux d'endettement des exploitations ne croît pas, à l'intérieur de chaque système technique, avec l'élévation du niveau chargement.

Quel que soit les systèmes techniques et les niveaux de chargement, le fonds de roulement (capitaux permanents - actif immobilisé) des exploitations bovines est, en moyenne, positif. Il augmente avec l'intensification animale, mais dans des proportions assez semblables à l'augmentation de l'actif total [Graphique n°2-4-14].

Tableau n°2-4-14 : Le fonds de roulement (en 1 000 F) des exploitations bovines : analyse selon les systèmes techniques et les classes de chargement "herbivore"

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB HE / Ha de SFP)				Total
	0 - 1	1 - 1,5	1,5 - 2	> 2	
Naisseur	167	190	177	215	185
Naisseur - Engraisseur	235	347	366	332	333
Allaitant	184	252	273	270	244
Lait - Spé. - Maïs	162	170	213	219	199
Lait - Spé. - Herbe	130	169	182	157	157
Lait - Bovin - Maïs	165	301	293	367	322
Lait - Bovin - Herbe	53	236	263	257	208
Laitier	123	193	233	267	210
Mixte < 120 000 L	44	197	255	418	210
Mixte > 120 000 L	253	336	324	489	351
Mixte	84	246	287	452	264
Taurillon	128	291	386	789	535
Emboucheur	282	284	301	496	329
Divers	238	285	361	233	277
Sans Vache	249	285	343	480	347
Total	158	224	254	297	234

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Si les exploitations bovines "extensives" dégagent, en moyenne, un RNE moins important que les exploitations bovines "intensives", leur situation financière ne s'en trouve pas, pour autant, affectée. Le montant total de leur actif est moins important, puisque d'une part, elle dispose d'un cheptel plus réduit et, d'autre part, elles poursuivent des itinéraires techniques nécessitant moins d'investissements en matériels et en bâtiments. Mais, le capital foncier pèse proportionnellement plus dans leur actif immobilisé.

L'analyse financière montre, qu'en moyenne, au sein d'un même système technique, les exploitations bovines "extensives" sont moins endettées, en valeur absolue, que les exploitations "intensives". Néanmoins, en valeur relative, le taux d'endettement général et le rapport des dettes à court terme sur les dettes totales, sont proches entre les différents niveaux de chargement. L'endettement et les besoins en capitaux propres sont très variables d'un système technique à l'autre. Les systèmes plutôt "très intensifs" tels que les lait-maïs-bovin, les taurillons et les mixtes > 120 000 L ont un niveau de capitalisation très important, ce qui pose à terme, le problème de la transmissibilité de leur patrimoine.

Les prélèvements privés et les remboursements de capitaux des exploitations "extensives" sont nettement moins élevés que ceux des exploitations "intensives". Ainsi, bien qu'elles dégagent des revenus en moyenne inférieurs, les exploitations "extensives" parviennent à conserver une situation financière assez saine. Cependant, cette situation n'est durable, que dans la mesure où les éleveurs "extensifs" acceptent d'obtenir, en moyenne, une moins bonne rémunération de leur travail. Notre analyse qui repose sur des valeurs moyennes, doit bien entendu, être modérée en fonction de la dispersion des résultats. En effet, comme nous l'avons montré, quels que soient les niveaux de chargement, il existe des exploitations qui sont viables et d'autres qui le sont moins.

TROISIÈME PARTIE

LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE LA PAC
SUR LES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES
RÉPARTIES SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT

3- LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE LA PAC SUR LES EXPLOITATIONS BOVINES FRANÇAISES SELON LEUR NIVEAU DE CHARGEMENT

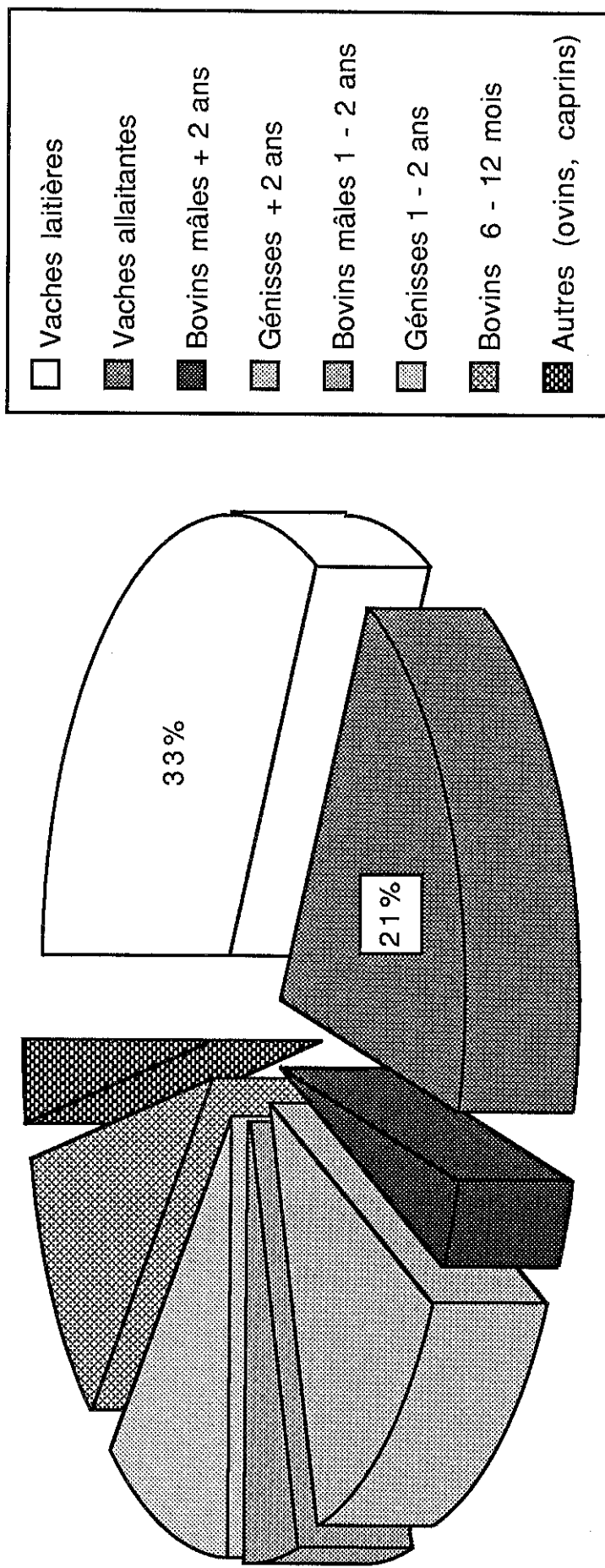
La réforme de la PAC adoptée le 21 mai 1992 vise, en priorité, à maîtriser les dépenses budgétaires croissantes du FEOGA pour le soutien des marchés agricoles et à limiter les volumes des productions de céréales et de viande bovine. Pour parvenir à ces objectifs, la nouvelle PAC conserve ses principes (préférence communautaire, solidarité financière et unicité des marchés), mais elle applique une baisse importante des prix compensée par l'attribution d'aides directes forfaitaires à l'hectare et à la tête d'animal. Ces modifications importantes des mécanismes de soutien à l'agriculture se traduisent par le renforcement du rôle du marché dans l'orientation des productions. Pour les promoteurs de la réforme, ceci devraient participer d'une part, à une reconquête du marché intérieur communautaire des céréales au détriment des produits de substitution des céréales (PSC) importés et, d'autre part, à une meilleure occupation de l'espace par les troupeaux de vaches allaitantes.

Nous nous trouvons actuellement dans une situation transitoire, correspondant au début de la période d'application de la réforme de la PAC. Comme nous l'avons abordé dans la problématique de cette étude, la réforme de la PAC, jumelée au plan d'accompagnement national, instaurent un mécanisme d'attribution des aides directes au secteur animal (primes aux vaches allaitantes, primes aux bovins mâles et primes à l'hectare d'herbe) dépendant de leur niveau d'intensification animale (le facteur de densité PAC et le chargement "primes à l'herbe"). Le soutien n'étant plus lié au produit, mais à l'outil de production (surfaces en céréales et oléo-protéagineux, troupeaux de vaches allaitantes et de bovins mâles), il peut s'analyser comme les prémices d'un nouveau contrat entre la collectivité publique et les agriculteurs visant à la rémunération des fonctions d'occupation d'espace [COLSON, DÉSARMÉNIEN, 1993, C].

La réforme de la PAC et le plan d'accompagnement national donnent lieu à de nombreux débats et font l'objet de plusieurs simulations, tant sur le plan macro-économique que micro-économique. Dans le cadre de cette étude, nous nous limiterons à l'évaluation des conséquences de la réforme de la PAC sur les exploitations françaises productrices de viande bovine.

Dans une première partie, nous proposons d'étudier le positionnement des exploitations bovines vis à vis du chargement "primes à l'herbe" instauré par le plan d'accompagnement national. A cette occasion, nous essayerons d'évaluer le coût de cette mesure et son efficacité (ou l'ampleur de la superficie concernée) et de déterminer les systèmes techniques qui devraient en bénéficier. Dans une seconde partie, nous nous pencherons sur l'efficacité des seuils du facteur de densité PAC pour encourager l'extensification des exploitations bovines. Enfin, dans une dernière partie, nous analyserons, à partir du programme "PECARI" du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les effets de l'application "mécanique" de la réforme PAC sur le revenu des producteurs de viande bovine, en fonction de leur type de production et de leur niveau de chargement "herbivore".

Graphique n°3-1-1 : La part des différentes catégories animales dans le cheptel français des UGB "Indemnités Compensatrices d'Handicap" (15,1 millions d'unités)



3-1- LES "PRIMES À L'HERBE" : UNE COMPENSATION SUBSTANTIELLE POUR LES ÉLEVAGES NAISSEURS EXTENSIFS

Le plan d'accompagnement national de la réforme de la PAC prévoit l'attribution d'aides directes sur les superficies en prairies (300 F par hectare en 1996). Pour bénéficier de ces aides, les producteurs de viande bovine doivent disposer d'un chargement "primes à l'herbe" inférieur à 1 UGB "Indemnités Compensatoires d'Handicaps" par hectare de SFP ou à 1,4 UGB "ICH" / ha de SFP à la condition que les superficies en prairies représentent plus de 75 % de la SAU [Annexe n°1-1]. La détermination de ces seuils est un choix important de politique agricole, puisqu'il en va de l'encouragement à l'extensification, mais aussi du budget alloué à ce programme. Sachant que la méthode de détermination du chargement "primes à l'herbe" diffère de celle du chargement "herbivore" et du facteur de densité PAC, nous proposons dans un premier temps de présenter l'importance relative des différentes catégories animales contenues dans un UGB "Indemnités Compensatoires d'Handicaps". Ensuite, en positionnant notre analyse au niveau des types de production et des systèmes techniques, nous analyserons la répartition des exploitations bovines entre les différents seuils de chargement "primes à l'herbe". Enfin, nous essayerons d'estimer le coût et les superficies en prairies concernés par cette mesure, en regardant leur répartition entre les systèmes techniques.

3-1-1- Les vaches représentent plus de la moitié des UGB "ICH"

La détermination du chargement "primes à l'herbe" diffère du facteur de densité PAC et du chargement "herbivore". D'une part, les coefficients "UGB" affectés à chaque catégorie animale (le numérateur) ne sont pas identiques entre ces trois méthodes, [Annexe n°1-1]. D'autre part, la SFP (utilisée comme dénominateur du rapport) prise en compte dans le chargement "herbivore" ne correspond pas à celle utilisée dans le chargement "primes à l'herbe" ou facteur de densité PAC. En effet, pour ces deux dernières méthodes, la SFP est variable selon les stratégies d'adaptation des producteurs puisque les superficies en maïs fourrage peuvent être positionnées, partiellement ou totalement, soit dans la sole céréalière, soit dans la superficie fourragère. L'intégration du maïs fourrage entre la sole céréalière et / ou fourragère est influencée par les stratégies d'optimisation des déclarations. Celles-ci étant intimement liées, au positionnement des exploitations vis à vis des seuils de facteur de densité PAC (conditionnant les aides directes sur le secteur bovin) et au seuil conditionnant le gel des terres [COLSON, CHATELLIER, 1993].

Face à cette incertitude concernant le dénominateur "SFP" du chargement "primes à l'herbe" (identique à celui du facteur de densité PAC), nous avons fait le choix de tester deux hypothèses extrêmes. La première considère que l'intégralité du maïs fourrage est intégré dans la surface en céréales et oléo-protéagineux (SCOP). La seconde est radicalement opposée, c'est à dire que nous considérons que la totalité de la superficie en maïs fourrage est déclarée dans la SFP (comme cela est dans le cas du calcul du chargement "herbivore"). Ces deux hypothèses nous permettent d'encadrer les différentes possibilités intermédiaires.

Nos estimations sont réalisées à partir de l'ensemble des 310 600 exploitations productrices de viande bovine contenues dans la base de données du RICA national de 1991. Elles montrent que le cheptel total d'UGB "Indemnités Compensatoires d'Handicaps" (ICH) est d'environ de 15,6 millions d'unités [Graphique n°3-1-1]. Plus de 5,1 millions d'UGB "ICH" proviennent des exploitations laitières ce qui représente plus du tiers de l'ensemble des UGB "ICH". Parallèlement, ce cheptel total regroupe près de 3,4 millions d'unités provenant des vaches allaitantes (soit 21,4 %), 1,8 millions provenant des génisses de plus de deux ans (11,6 %), 1,6 millions issus des génisses d'un à deux ans. Les bovins âgés de 6 mois (estimés dans nos calculs à partir de l'effectif des bovins d'un à deux ans) représentent 1,6 millions d'UGB "ICH" soit 10,6 % du cheptel total [Tableau n°3-1-1].

En s'intéressant aux producteurs de viande bovine, notre typologie écarte les exploitations spécialisées dans la production ovine et caprine (OTEX n°44), alors qu'elles sont également concernées par cette mesure d'accompagnement. Mais, nos estimations sont peu éloignées de la réalité, puisque ces exploitations occupent une part assez limitée de l'ensemble des superficies en prairies (plus de 90 % de la SFP et du cheptel français de bovins sont intégrés dans notre analyse).

Graphique n°3-1-2 : Le chargement "primes à l'herbe" moyen des exploitations bovines françaises

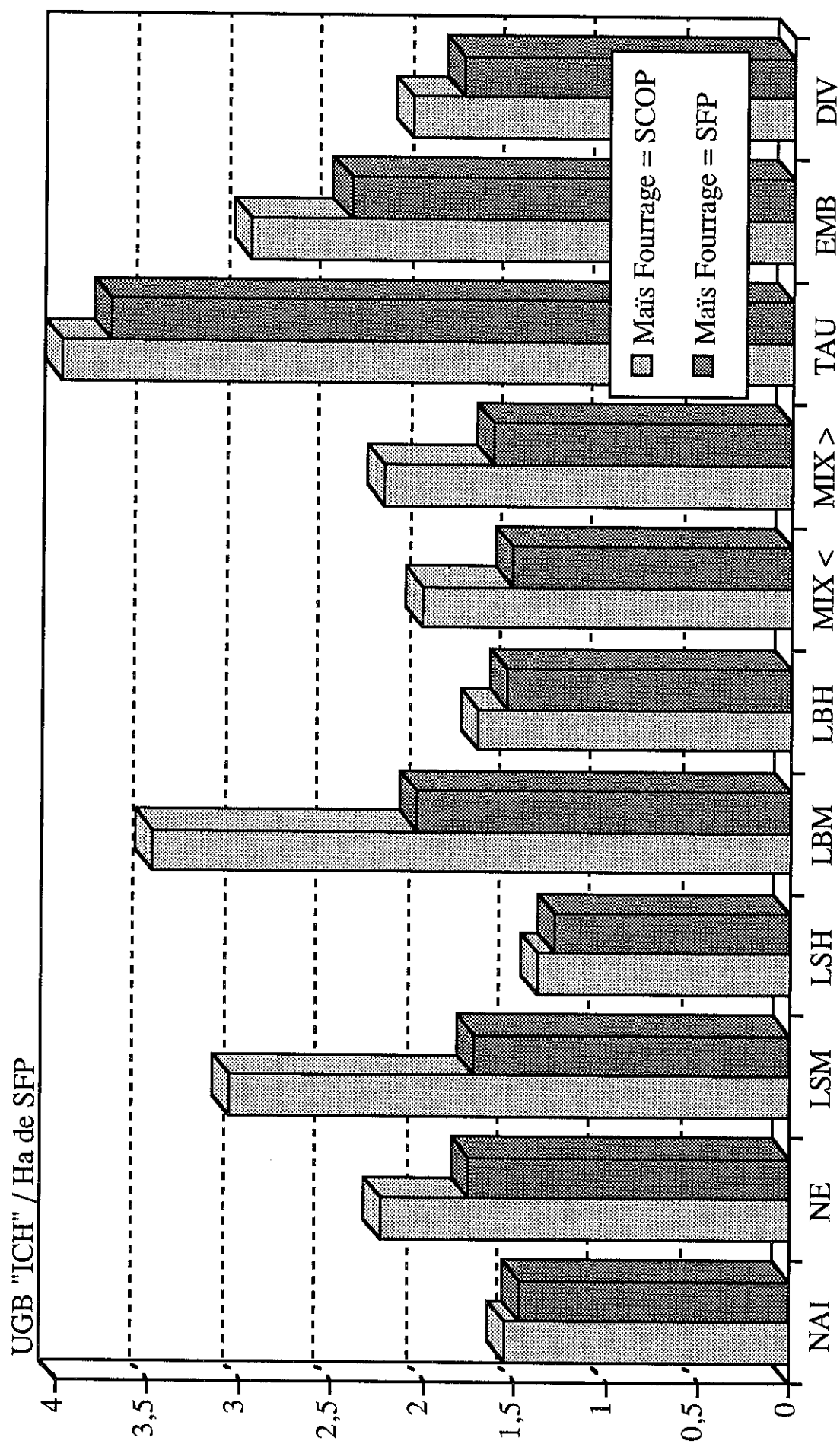


Tableau n°3-1-1 : La répartition des UGB "ICH" entre les différentes catégories animales : analyse à partir des 310 600 exploitations bovines du RICA France 1991

Types de bovins	Effectif fin d'exercice (en 1 000)	Coefficient RICA	UGB ICH	
			Total (en 1 000)	%
Vaches laitières	5 153	1	5 153	33 %
Vaches allaitantes	3 342	1	3 342	21,4 %
Bovins mâles de + 2 ans	492	1	492	3,2 %
Gén. élevage + 2 ans	1 804	1	1 804	11,6 %
Gén. à viande + 2 ans	238	1	238	1,5 %
Bovins mâles de 1 à 2 ans	1 297	0,6	778	5 %
Génisses de 1 à 2 ans	2 820	0,6	1 692	10,8 %
Bovins mâles 6 -12 mois	1 381 (*)	0,6	829	5,3 %
Génisses de 6 -12 mois	1 386 (*)	0,6	831	5,3 %
Bovins	19 331	---	15 162	97,1 %
Brebis laitières	541	0,15	81	0,5 %
Autres brebis	2 141	0,15	321	2,1 %
Chèvres	277	0,15	41	0,3 %
Autres	2 960	---	444	2,9 %
Total	22 292	---	15 606	100 %

(*) estimation à partir des bovins de 1 à 2 ans

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Le nombre total d'UGB "ICH" et le poids relatifs des différentes catégories animales sont assez proches de la variable UGB "herbivore" du RICA [Annexe n°1-1]. En effet, nous estimons à 15,6 millions le cheptel d'UGB "ICH" (dont 33 % de vaches laitières et 21,4 % de vaches allaitantes) et à 15,1 millions le cheptel d'UGB "herbivores" (dont 34,1 % de vaches laitières et 18,6 % de vaches allaitantes).

3-1-2- Un chargement "primes à l'herbe" variable entre les systèmes

Le positionnement des exploitations bovines vis à vis des seuils de chargement "primes à l'herbe", sera analysé selon les systèmes techniques et les deux hypothèses extrêmes quant à l'affectation du maïs fourrage (cas n°1 maïs fourrage = SCOP et cas n°2 ou SFP).

Sur l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, le chargement "primes à l'herbe" moyen est de 2,33 UGB "ICH" / Ha de SFP hors maïs fourrage et de 1,65 UGB "ICH" / Ha de SFP (contre 1,60 pour le chargement "herbivore"). L'analyse de la dispersion autour de ces moyennes montre, que dans le cas n°1, la médiane du chargement "ICH" est nettement plus faible que la moyenne (1,77 contre 2,33). Ceci s'explique par le fait que l'affectation du maïs fourrage dans la SCOP élève de façon très importante le chargement des exploitations bovines pour lesquelles le maïs fourrage est le pilier de l'alimentation (exemple : les ateliers de taurillons).

Le quart des exploitations bovines disposent d'un chargement "ICH" supérieur à 2,70 (cas n°1) ou 1,92 (cas n°2). A l'opposé, le quart d'entre-elles ont un chargement "ICH" inférieur à 1,21 (cas n°1) ou 1,11 (cas n°2). Cette forte dispersion du chargement "primes à l'herbe", sur l'ensemble des exploitations bovines, se retrouve au niveau des types de production et des systèmes techniques. Le chargement "ICH" moyen des exploitations bovines est de 1,82 (ou 1,58 dans le cas n°2) pour le type allaitant, de 2,47 (ou 1,63 dans le cas n°2) pour le type laitier, de 2,10 (ou 1,57 dans le cas n°2) pour le type mixte, de 2,73 (ou 2,4 dans le cas n°2) pour le type sans vache [Graphique n°3-1-2].

Les différences de moyennes entre le cas n°1 (maïs = SCOP) et le cas n°2 (maïs = SFP) sont relativement faibles pour les exploitations allaitantes. En revanche, elles sont particulièrement importantes pour les exploitations du type sans vache et pour ateliers laitiers, pour lesquels le rationnement des animaux est essentiellement réalisé à partir de la culture du maïs fourrage [Tableau n°3-1-2].

Dans l'hypothèse où le maïs est dans la SCOP (cas n°1), la médiane du chargement "ICH" est inférieure la moyenne dans les quatre types de production, mais ce phénomène est particulièrement frappant pour les exploitations du type sans vache puisque les ateliers de taurillons disposent d'une SFP hors maïs fourrage très faible. Les écarts entre la moyenne et la médiane sont plus faibles, dès lors que nous raisonnons à partir du cas n°2 (maïs = SFP). Pour les exploitations du type allaitant, la moitié des exploitations bovines disposent d'un chargement "ICH" inférieur à 1,29 (1,23 dans le cas n°2). La médiane est, en revanche, plus élevée pour les autres types de production, puisqu'elle est de 2,12 pour les laitiers (1,54 dans le cas n°2), de 1,68 pour les mixtes (1,43 dans le cas n°2) et de 2,2 pour les sans vache (1,75 dans le cas n°2).

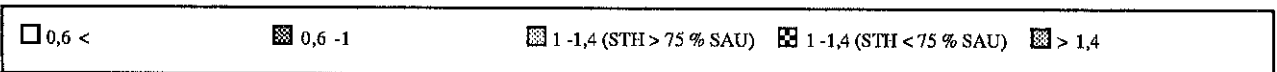
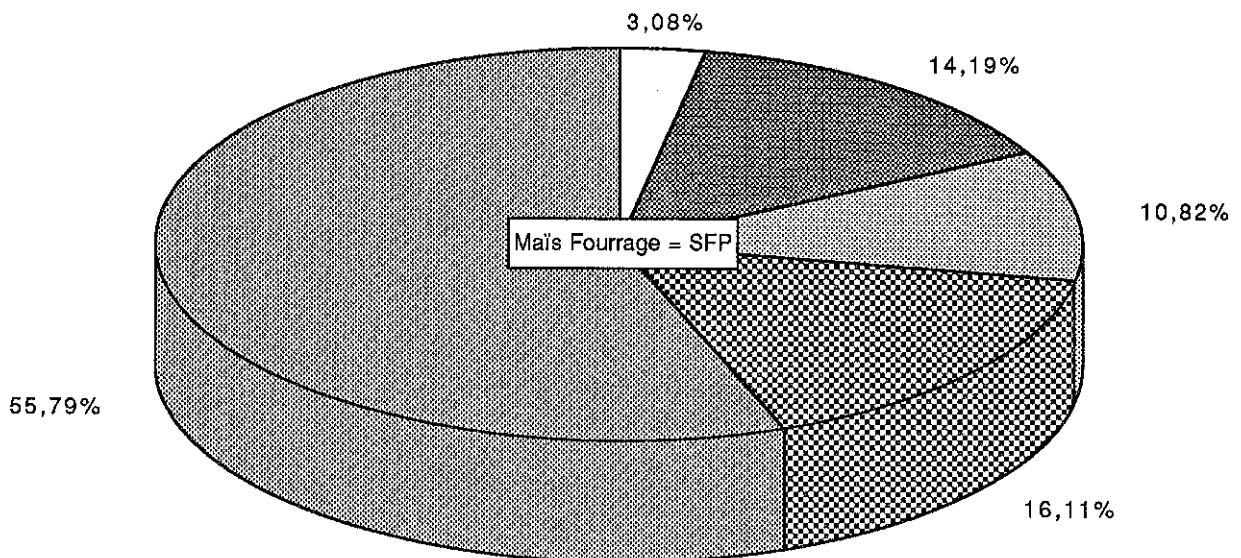
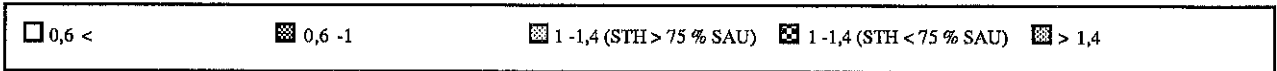
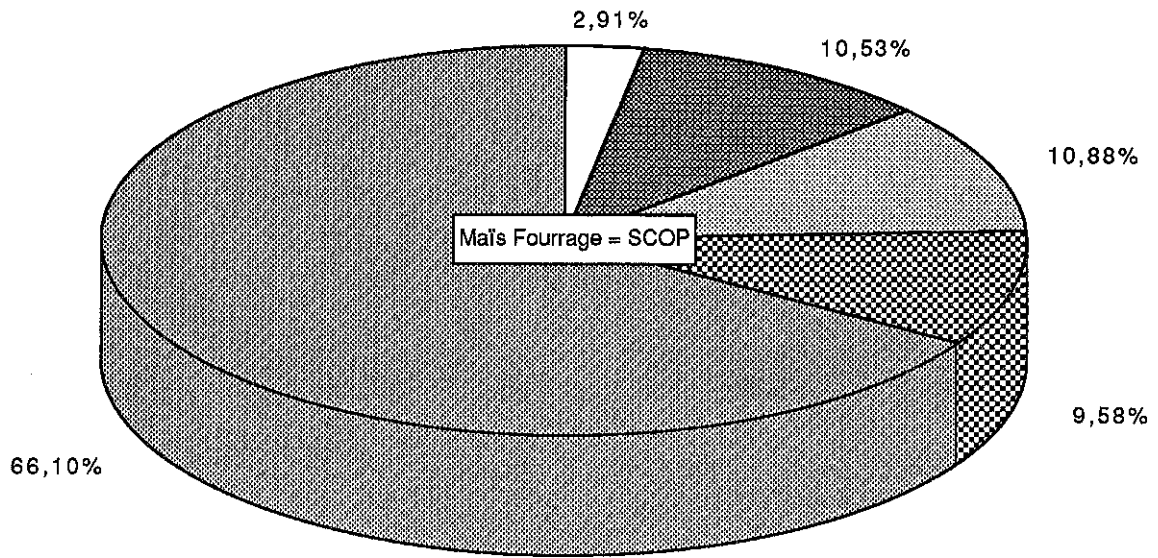
Tableau n°3-1-2 : Le chargement "primes à l'herbe" moyen des exploitations bovines : analyse selon le système technique et l'affectation du maïs fourrage

Systèmes techniques	Chargement "primes à l'herbe"							
	UGB ICH / Ha SFP - maïs fourrage				UGB ICH / Ha SFP			
	Moy.	75 %	Méd.	25 %	Moy.	75 %	Méd.	25 %
Naisseur	1,55	1,72	1,29	1,03	1,47	1,64	1,23	0,98
Naisseur-Engraisseur	2,24	2,55	1,69	1,26	1,75	2,04	1,49	1,18
Allaitant	1,82	2,04	1,46	1,09	1,58	1,79	1,35	1,06
Lait - Spéc. - Maïs	3,06	3,46	2,65	2,11	1,73	2,01	1,66	1,40
Lait - Spéc. - Herbe	1,38	1,62	1,22	0,97	1,29	1,47	1,14	0,92
Lait - Bovin - Maïs	3,49	3,95	3,10	2,31	2,05	2,32	1,99	1,63
Lait - Bovin - Herbe	1,71	2,02	1,57	1,15	1,55	1,77	1,39	1,09
Laitier	2,47	3,10	2,12	1,39	1,63	1,96	1,54	1,17
Mixte < 120 000 L	2,02	2,24	1,56	1,22	1,53	1,79	1,39	1,10
Mixte > 120 000 L	2,24	2,63	2,01	1,54	1,64	1,85	1,60	1,23
Mixte	2,10	2,46	1,68	1,25	1,57	1,83	1,43	1,14
Taurillon	14,6	9,6	7	3,2	3,73	4,65	2,73	1,53
Divers	2,97	4,06	2,22	0,88	2,43	2,55	1,82	0,79
Emboucheur	2,09	2,39	1,68	1,12	1,81	2,07	1,50	0,91
Sans Vache	4,73	4,1	2,2	1,1	2,40	2,56	1,75	0,91
Total	2,33	2,71	1,77	1,21	1,65	1,92	1,47	1,11

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

La disparité du chargement "ICH" entre les systèmes techniques est très forte. Il passe en moyenne d'un minimum de 1,38 dans les exploitations lait-spécialisé-herbe (1,29 dans le cas n°2), à plus de 3,5 pour les exploitations lait-maïs-bovin (2,05 dans le cas n°2) et taurillons. Il est par exemples, de 1,55 pour les naisseurs (1,47 dans le cas n°2), de 2,24 pour les naisseur-engraisseurs (1,75 dans le cas n°2), de 3,06 pour les lait-spécialisé-maïs (1,73 dans le cas n°2), de 2,02 pour les mixtes < 120 000 L (1,53 dans le cas n°2). L'analyse des valeurs moyennes du chargement "primes à l'herbe" montre donc que cette mesure d'accompagnement ne concerne pas de façon identique toutes les exploitations bovines.

Graphique n°3-1-3 : La répartition des 310 600 exploitations bovines françaises selon les classes de chargement "primes à l'herbe"



3-1-3- Plus de 40 % des naisseurs et des lait-spécialisé-herbe peuvent bénéficier de la prime à l'herbe

Au delà des valeurs moyennes et de leurs dispersions, il est nécessaire de quantifier le nombre d'exploitations bovines susceptibles de bénéficier des primes à l'herbe. Compte tenu des modalités d'application de cette mesure [Annexe n°1-1], nous proposons de réaliser cinq classes de chargement "primes à l'herbe". Ces cinq classes seront subdivisées en deux sous-groupes, le premier comportant les exploitations qui peuvent bénéficier des primes et le second, celles qui n'y ont pas droit.

Pour le premier sous-groupe, nous distinguerons trois classes : une classe regroupant les exploitations ayant un chargement "ICH" inférieur à 0,6, c'est à dire celles pour lesquelles le seuil plancher est déclenché (elles ne peuvent bénéficier des primes à l'herbe que sur les superficies en prairies correspondant à un chargement de 0,6); une classe pour les exploitations bovines ayant un chargement "ICH" compris entre 0,6 et 1 (c'est à dire celles qui bénéficient de la totalité des primes sous réserve qu'elles disposent d'un minimum de trois hectares); une classe pour les exploitations disposant à la fois d'un chargement "ICH" compris entre 1 et 1,4 et d'une superficie totale en prairies supérieure à 75 % de la SAU. Pour le second sous-groupe, nous réaliserons deux classes : une classe pour les exploitations disposant d'un chargement "ICH" supérieur à 1,4 et une classe pour celles disposant à la fois d'un chargement compris entre 1 et 1,4 et d'une superficie totale en prairies inférieure à 75 % de la SAU.

Dans le cas où le maïs fourrage est intégré dans la SCOP, le quart des 310 600 exploitations bovines françaises (soit 75 500 exploitations) peuvent bénéficier des primes sur les superficies en prairies [Graphique n°3-1-3]. Parmi ces exploitations, 9 000 subissent le seuil de plancher de 0,6 UGB "ICH" / ha de SFP, 32 500 font partie de la catégorie intermédiaire s'échelonnant entre 0,6 et 1 UGB "ICH" / ha de SFP et 33 700 ont à la fois un chargement "ICH" compris entre 1 et 1,4 et une superficie en prairies supérieure à 75 % de leur SAU. Parmi les 235 000 exploitations bovines ne pouvant pas bénéficier des primes à l'herbe, 29 700 d'entre-elles disposent d'un chargement "ICH" inférieur à 1,4 [Tableau n°3-1-3].

Tableau n°3-1-3 : La répartition des exploitations bovines selon le chargement "primes à l'herbe" (maïs fourrage = SCOP) et le type de production

Types de production	Classes de chargement (UGB ICH / Ha de SFP - maïs fourrage)							Total
	Avec prime à l'herbe				Sans prime à l'herbe			
	0,6 <	0,6 - 1	1 - 1,4 STH / SAU > 75 %	%	1 -1,4 STH / SAU < 75 %	> 1,4	%	
Allaitant	3 272	16 045	18 769	35,3 %	13 264	56 637	64,7 %	107 987
Laitier	3 370	12 564	11 698	17,5 %	12 236	117 776	82,5 %	157 644
Mixte	420	2 204	3 309	20,8 %	2 675	19 855	79,2 %	28 463
Sans Vache	1 967	1 885	16	23,4 %	1 592	11 037	76,6 %	16 497
Total	9 029	32 698	33 792	24,3 %	29 767	205 305	75,7 %	310 591

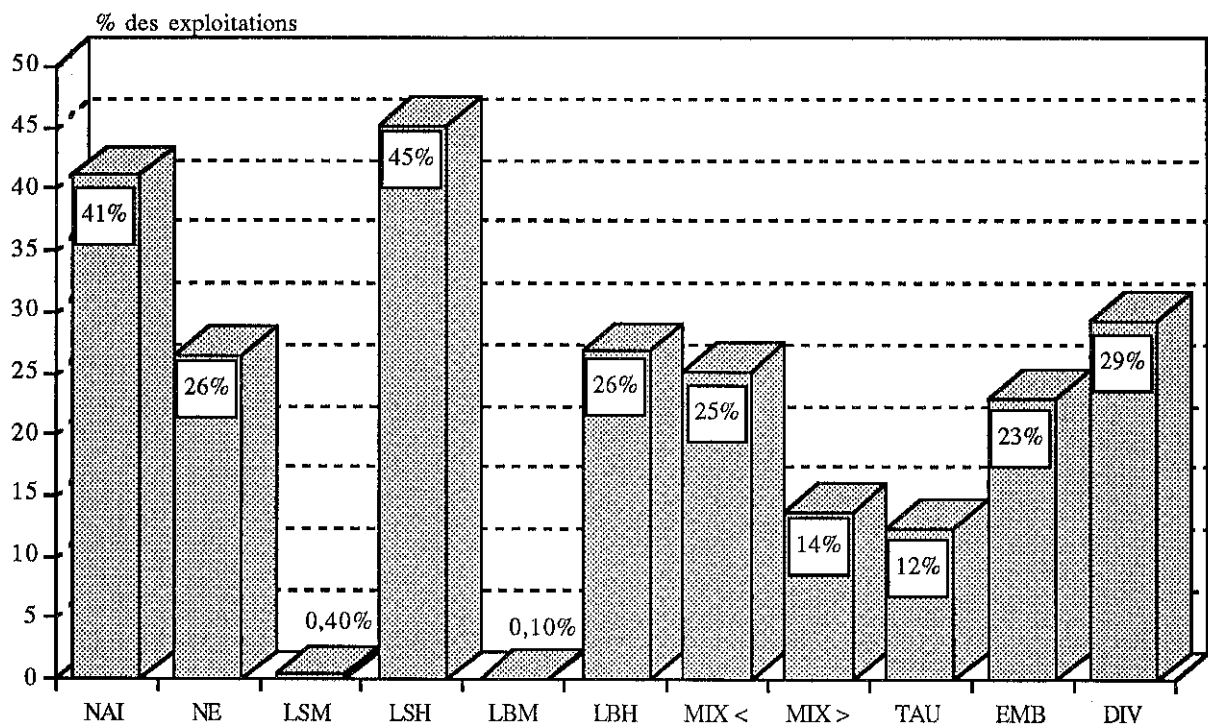
Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Parmi les 75 500 exploitations susceptibles de bénéficier des primes à l'herbe, 38 000 appartiennent au type allaitant, 27 600 au type de production laitier, 6 000 au type mixte et 3 900 au type sans vache. Cette mesure d'accompagnement concerne donc plus du tiers des exploitations allaitantes contre seulement 17,5 % pour le type laitier, 21 % pour le type mixte et 23 % pour le type sans vache.

Lorsque la totalité du maïs fourrage est déclaré dans la SFP (cas n°2), 87 200 exploitations peuvent bénéficier de cette mesure, soit une progression de 11 700 exploitations ou 15 % par rapport à l'hypothèse antérieure (cas n°1). Cette progression est très légère pour les allaitants (plus 5%), mais elle particulièrement perceptible pour les ateliers laitiers (plus 6 800 exploitations soit plus 25 %) et les élevages mixtes (plus 3 000 exploitations soit plus 49 %). Cependant, pour les exploitations laitières, il y a fort à parier que cette hypothèse n°2 ne s'applique pas. En effet, les éleveurs laitiers ont intérêt à positionner la totalité de leur maïs fourrage dans la SCOP pour pouvoir bénéficier des primes céréalières, puisque, contrairement aux éleveurs allaitants, ils ne sont pas concernés par les seuils de facteur de densité PAC conditionnant l'octroi des primes bovines. Ainsi, la stratégie qui consiste à déclarer une partie du maïs fourrage dans la SFP pour abaisser le facteur de densité et bénéficier du même coup de ces primes, n'est pas intéressante pour eux (à l'exception de certaines exploitations laitières, productrices de bovins mâles).

L'analyse au niveau des onze systèmes techniques montre que plus de 40 % de l'ensemble des exploitations françaises des systèmes naisseur et lait-spécialisé-herbe pourront bénéficier des "primes à l'herbe" octroyées sur les superficies en prairies [Graphique n°3-1-4]. Ces aides directes devraient permettre à ces exploitations (et notamment aux "très extensives") de compenser légèrement leurs handicaps de départ. En effet, comme nous l'avons montré, elles sont plus massivement concentrées dans les zones défavorisées, elles dégagent des revenus nettement inférieurs à la moyenne des autres exploitations bovines et elles ne peuvent bénéficier des aides céréalières sur le maïs fourrage puisque cette culture est inexistante dans leurs assolements.

Graphique n°3-1-4 : Le % des exploitations bovines de chaque système technique pouvant bénéficier des "primes à l'herbe" (maïs fourrage = SCOP)



Le quart des exploitations des systèmes naisseur-engraisseurs, lait-bovin-herbe et mixte < 120 000 L peuvent percevoir les "primes à l'herbe". Compte tenu de nos choix de typologie, les exploitations lait-spécialisé-maïs et lait-bovin-maïs ne peuvent, en revanche, y prétendre. Pour les systèmes du type sans vache, les données relatives doivent être modérées par le très faible nombre d'individus considérés.

Tableau n°3-1-4 : La répartition des exploitations bovines selon le chargement "primes à l'herbe"
(maïs fourrage = SCOP) et le système technique : analyse à partir du RICA France 1991

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB ICH / Ha de SFP - Maïs fourrage)									Total
	Avec prime à l'herbe					Sans prime à l'herbe				
	0,6 <	0,6 - 1	1 - 1,4 STH / SAU > 75 %	Ensemble		1 -1,4 STH / SAU < 75 %	> 1,4	Ensemble		
				Total	%			Total	%	
Naisseur	2 012	12 591	12 210	26 813	41,1 %	10 034	28 421	38 455	58,9 %	65 268
Naisseur - Engraisreur	1 260	3 454	6 559	11 273	26,4 %	3 230	28 216	31 446	73,6 %	42 719
Lait - Spé. - Maïs	148	89	0	237	0,4 %	1 917	57 869	59 786	99,6 %	60 023
Lait - Spé. - Herbe	2 760	11 240	9 349	23 349	45,1 %	8 394	19 965	28 359	54,9 %	51 708
Lait - Bovin - Maïs	46	0	0	46	0,1 %	179	30 740	30 919	99,9 %	30 965
Lait - Bovin - Herbe	416	1 235	2 349	4 000	26,8 %	1 746	9 202	10 948	73,2 %	14 948
Mixte < 120 000 L	410	1 661	2 379	4 450	25,2 %	2 097	11 121	13 218	74,8 %	17 668
Mixte > 120 000 L	10	543	930	1 483	13,7 %	578	8 734	9 312	86,3 %	10 795
Taurillon	51	327	0	378	12,4 %	48	2 615	2 663	87,6 %	3 041
Emboucheur	940	695	16	1 651	22,9 %	1 195	4 349	5 544	77,1 %	7 195
Divers	976	863	0	1 839	29,4 %	349	4 073	4 422	70,6 %	6 261
Total	9 029	32 698	33 792	75 519	24,3 %	29 767	205 305	235 072	75,7 %	310 591

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

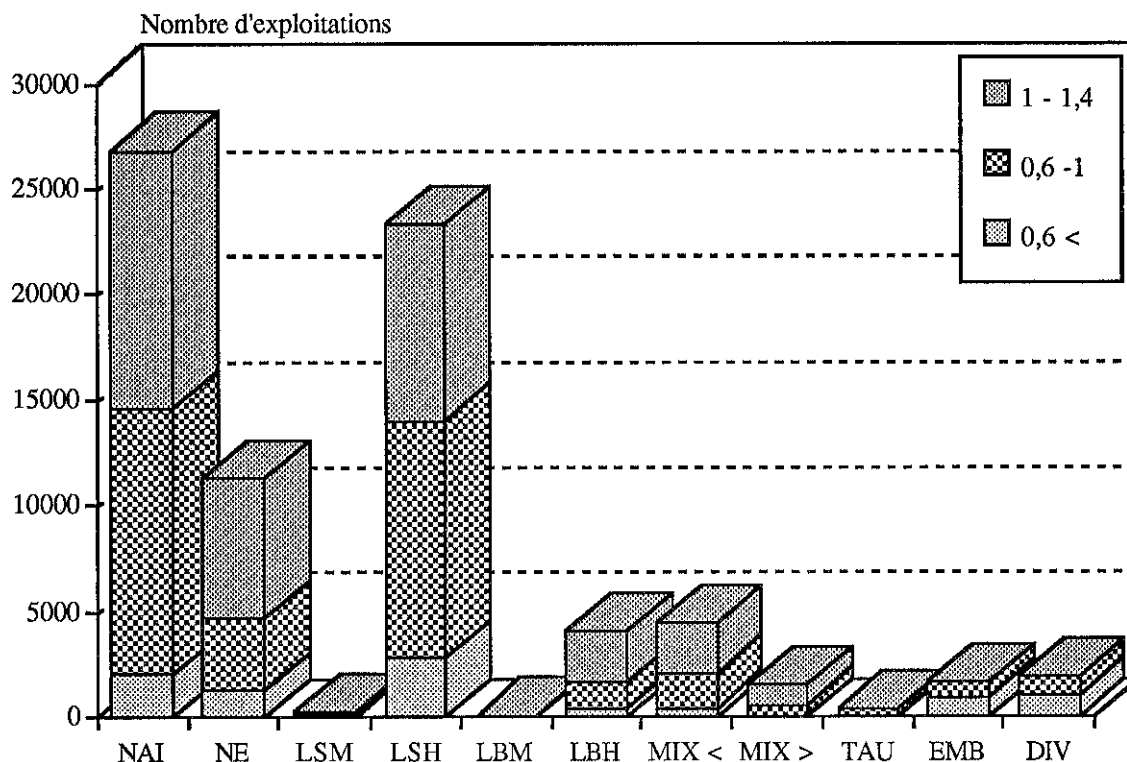
Tableau n°3-1-5 : La répartition des exploitations bovines selon le chargement "primes à l'herbe"
(maïs fourrage = SFP) et le système technique : analyse à partir du RICA France 1991

Systèmes techniques	Classes de chargement (UGB ICH / Ha de SFP)									Total
	Avec prime à l'herbe					Sans prime à l'herbe				
	0,6 <	0,6 - 1	1 - 1,4 STH / SAU > 75 %	Ensemble		1 -1,4 STH / SAU < 75 %	> 1,4	Ensemble		
				Total	%			Total	%	
Naisseur	2 221	14 792	10 966	27 979	42,9 %	11 104	26 185	37 289	57,1 %	65 268
Naisseur - Engraisreur	1 260	3 958	6 756	11 974	28 %	6 175	24 570	30 745	72 %	42 719
Lait - Spé. - Maïs	198	1 651	213	2 062	3,4 %	12 418	45 543	57 961	96,6 %	60 023
Lait - Spé. - Herbe	2 839	15 170	9 174	27 183	52,6 %	8 438	16 087	24 525	47,4 %	51 708
Lait - Bovin - Maïs	46	179	43	268	0,9 %	2 979	27 718	30 697	99,1 %	30 965
Lait - Bovin - Herbe	416	2 370	2 219	5 005	33,5 %	2 508	7 435	9 943	66,5 %	14 948
Mixte < 120 000 L	410	2 432	3 120	5 962	33,7 %	2 896	8 810	11 706	66,3 %	17 668
Mixte > 120 000 L	10	798	1 113	1 921	17,8 %	2 033	6 841	8 874	82,2 %	10 795
Taurillon	51	420	0	471	15,5 %	139	2 431	2 570	84,5 %	3 041
Emboucheur	1 028	1 155	16	2 199	30,6 %	1 012	3 984	4 996	69,4 %	7 195
Divers	1 102	1 140	0	2 242	35,8 %	330	3 689	4 019	64,2 %	6 261
Total	9 581	44 065	33 620	87 266	28,1 %	50 032	173 293	223 325	71,9 %	310 591

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Les systèmes techniques regroupant un nombre variable d'exploitations, il est nécessaire de quantifier, en valeur absolue, le nombre total d'élevages répondant aux critères d'éligibilité [Tableau n°3-1-4 et n°3-1-5]. Sur l'ensemble des 75 500 exploitations pouvant bénéficier des primes à l'herbe (dans l'hypothèse n°1), 35 % sont issues du système naisseur (soit 26 800 unités de production), 31 % proviennent du système lait-spécialisé-herbe (soit 23 300 exploitations), 15 % du système naisseur-engraisseur et 5 % du système lait-bovin-herbe. Les trois systèmes du type sans vache ne représentent que 5 % de l'ensemble des 75 500 exploitations éligibles.

Graphique n°3-1-5 : Les exploitations bovines françaises pouvant bénéficier des "primes à l'herbe" (maïs fourrage = SCOP) : analyse par système technique



Parmi les 26 800 exploitations du système naisseur qui peuvent bénéficier des "primes à l'herbe", 7 % sont en deçà d'un chargement de 0,6 UGB "ICH" / ha de SFP (hors maïs), 47 % appartiennent à la classe intermédiaire et 36 % ont à la fois un chargement compris entre 1 et 1,4 et une superficie totale en prairies supérieure à 75 % de leur SAU. Si cette répartition est approximativement identique pour les lait-spécialisé-herbe, il n'en va pas de même pour les ateliers naisseur-engraisseurs, puisque la classe de chargement "ICH" de 1 à 1,4, représente près de 60 % des exploitations [Graphique n°3-1-5].

Nos estimations montrent que les systèmes naisseur et lait-spécialisé-herbe seront les plus favorisés par cette mesure de compensation. Ainsi, conformément à leur localisation géographique, ce sont les superficies en prairies des régions Rhône Alpes, Auvergne, Limousin et Bourgogne qui sont les principales cibles de cette mesure d'accompagnement. Les régions à vocation laitière et fortement axée sur la valorisation du maïs fourrage (Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie, Haute Normandie) ne peuvent prétendre qu'à une part infime de l'enveloppe budgétaire nationale. En revanche, elles sont les premières à bénéficier des aides directes céréalières sur le maïs fourrage, prévues dans le cadre de la réforme de la PAC. Les exploitations bovines dont le chargement "ICH" est très proche des seuils (d'exclusion de 1 et 1,4) sont encouragées à s'extensifier (par agrandissement en prairies ou par la déclaration du maïs fourrage dans la SFP), puisque dans ce cas, une aide de 300 F par hectare (à horizon 1996) leur est attribuée sur l'ensemble de leur superficie en prairies. Cependant, pour la plupart des exploitations assez intensives du type laitier et sans vache, le montant de la prime accordée ne justifie pas, à lui seul, un agrandissement de surface ou encore moins la déclaration du maïs fourrage dans la SFP (plus de 2 000 F d'aides par hectare). Cet encouragement à l'extensification concerne donc, en priorité, les élevages allaitants et les exploitations laitières "extensives" valorisant les surfaces en herbe.

Tableau n°3-1-6 : La répartition de la prime à l'herbe (en KF) entre les exploitations bovines (maïs fourrage = SCOP) : analyse selon le chargement "primes à l'herbe" et le système technique à partir du RICA France 1991

Système de production	Classes de chargement (UGB ICH / Ha de SFP - maïs fourrage)				Total	
	0,6 <	0,6 - 1	1 - 1,4 STH / SAU > 75 %			
Naisseur	9 967	150 258	159 252	49,9 %	319 477	100 %
Naisseur - Engraisseur	8 706	52 117	120 940	66,5 %	181 763	100 %
Allaitant	18 673	202 375	280 192	55,9 %	501 240	100 %
Lait - Spé. - Maïs	222	497	0	0 %	719	100 %
Lait - Spé. - Herbe	16 024	120 764	90 066	39,7 %	226 854	100 %
Lait - Bovin - Maïs	212	0	0	0 %	212	100 %
Lait - Bovin - Herbe	3 998	12 435	32 796	66,6 %	49 229	100 %
Laitier	20 457	133 697	122 862	44,3 %	277 016	100 %
Mixte < 120 000 L	5 233	21 491	33 867	55,9 %	60 591	100 %
Mixte > 120 000 L	300	13 684	18 944	57,5 %	32 928	100 %
Mixte	5 533	35 175	52 812	56,5 %	93 520	100 %
Taurillon	413	2 412	0	0 %	2 825	100 %
Emboucheur	2 819	4 159	319	4,4 %	7 297	100 %
Divers	1 794	6 381	0	0 %	8 175	100 %
Sans Vache	5 026	12 953	319	1,7 %	18 298	100 %
Total	49 689	384 200	456 185	51,2 %	890 074	100 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

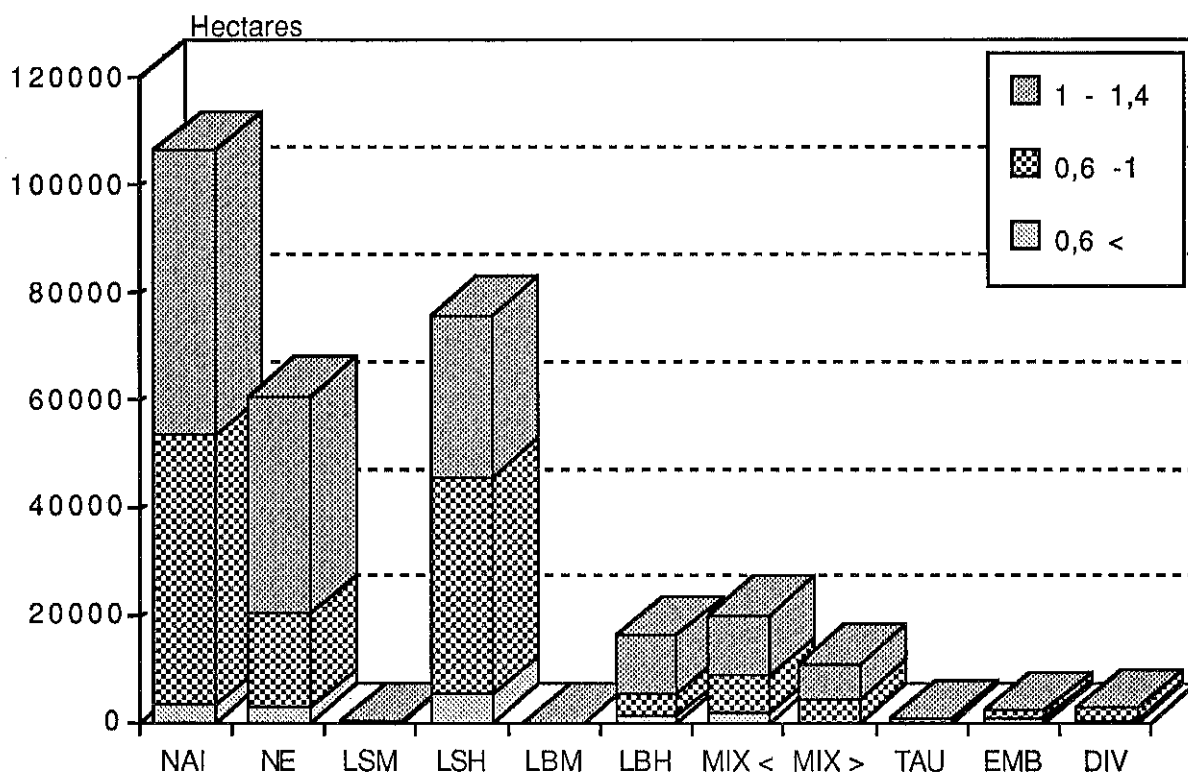
3-1-4- Près de trois millions d'hectares éligibles à la prime à l'herbe

Dans l'hypothèse où l'intégralité du maïs fourrage est déclaré dans la SCOP, nous estimons que les aides, prévues dans le cadre des mesures du plan d'accompagnement spécifiques à la prime à l'herbe, s'appliqueront sur 2,9 millions d'hectares de prairies (ou 3,3 millions dans le cas où le maïs est dans la SFP). Ces estimations rejoignent assez bien celles du modèle "PECARI" du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, puisqu'il estime à 3,2 millions d'hectares cette superficie éligible sur l'ensemble des exploitations agricoles du RICA. Sachant que le montant de la prime s'élèvera à 300 F par hectare de prairies, au terme de la période d'application de la réforme de la PAC (1996), nous estimons le budget global de cette mesure à 890 millions de francs (et à 966 millions de francs dans le cas où le maïs est déclaré dans la SFP).

Les 75 500 exploitations bovines françaises concernées, disposent en moyenne de 38,4 ha de prairies primables. Ceci représente par exploitation une aide directe moyenne de 11 700 F, ce qui n'est pas négligeable au regard des revenus de ses principaux bénéficiaires. En effet, les exploitations plutôt extensives des systèmes naisseurs et lait-spécialisé-herbe dégagent un RNE moyen inférieur à 50 000 F. Ces aides pourraient donc représenter, toutes choses égales par ailleurs, le cinquième de leur revenu à horizon 1996.

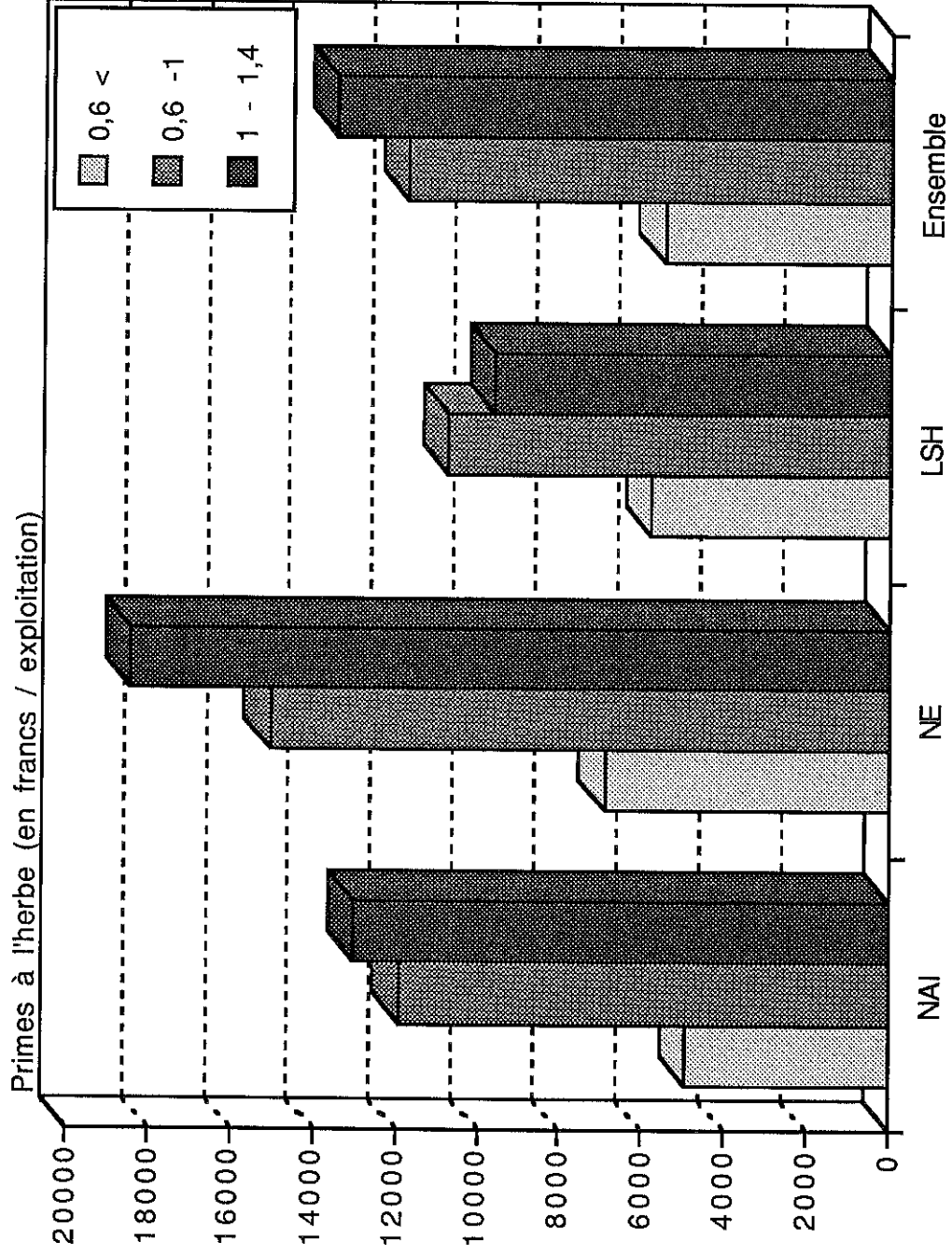
Les 2,9 millions d'hectares (et le budget de 890 millions de francs correspondant) se répartissent pour 35 % dans les ateliers naisseurs, pour 25 % dans les exploitations lait-spécialisé-herbe, pour 20 % dans les exploitations naisseur-engraisseurs et pour 6,7 % dans les exploitations mixtes < 120 000 L [Graphique n°3-1-6].

Graphique n°3-1-6 : La répartition entre les systèmes techniques de la superficie de prairies éligible à la prime à l'herbe

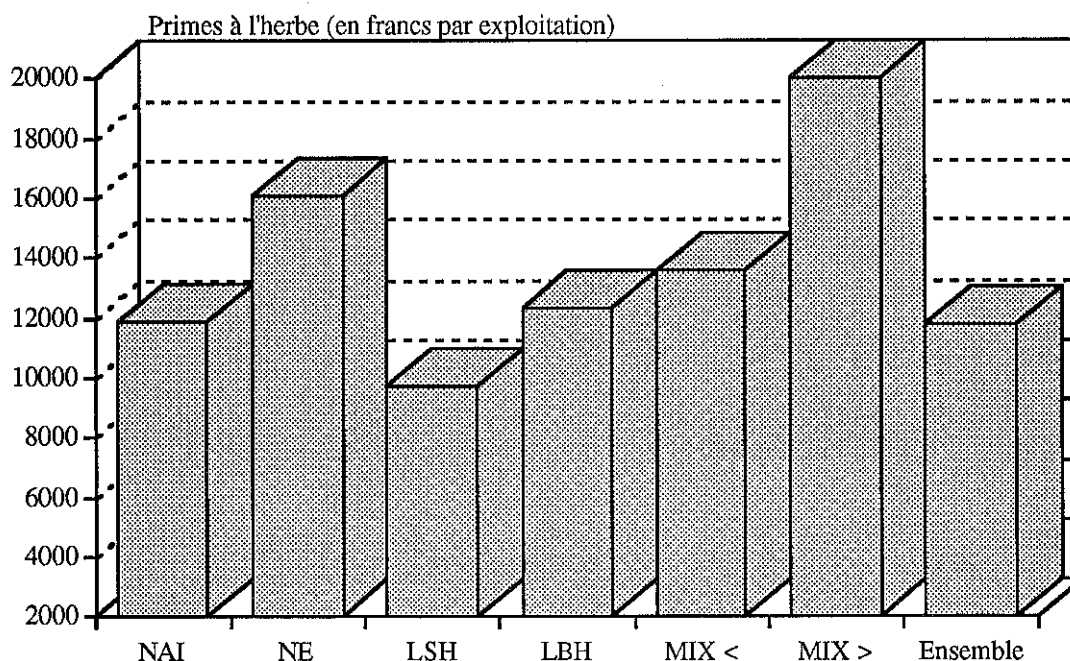


Les exploitations bovines qui peuvent bénéficier de la prime à l'herbe ne disposent pas toutes de la même superficie en prairies, c'est pourquoi, le montant moyen des primes à l'herbe par exploitation sera plus élevé pour certains systèmes. Les 26 800 exploitations naisseurs éligibles détiennent, en moyenne, 40 ha de prairies (soit un montant moyen de primes par exploitation de 12 000 F). Parallèlement, ce montant moyen sera de 16 000 F pour les naisseur-engraisseurs (soit 53 ha de prairies), de 9 800 F pour les lait-spécialisé-herbe, de 12 000 F pour les lait-bovin-maïs, de plus de 20 000 F pour les mixte > 120 000 L et de 11 500 F sur l'ensemble des 75 500 exploitations bovines.

Graphique n°3-1-8 : Le montant moyen par exploitation (primable) des "primes à l'herbe" à horizon 1996 : analyse selon le système technique et la classe de chargement "ICH"



Graphique n°3-1-7 : La répartition entre les systèmes techniques des superficies en prairies éligibles aux primes à l'herbe



La répartition des 2,9 millions d'hectares entre les trois classes de chargement "ICH" est assez inégale. Les 12 % d'exploitations ayant un chargement "ICH" inférieur à 0,6, ne représentent que 5,6 % de l'ensemble de cette superficie. A l'opposé, les 45 % d'exploitations ayant un chargement "ICH" compris entre 1 et 1,4, en occupent plus 52 % [Graphique n°3-1-8]. Le montant total des primes à l'herbe par exploitation, est aussi plus important pour celles ayant un chargement "ICH" compris entre 1 à 1,4 (13 500 F) que pour celles ayant un chargement "ICH" compris entre 0,6 et 1 (11 750 F) ou inférieur à 0,6 (5 500 F). Ces écarts entre sont particulièrement flagrant dans les exploitations naisseur-engraisseurs (6 900 F pour la classe inférieure à 0,6 et 18 400 F pour la classe comprise entre 1 et 1,4).

Les modalités d'application du chargement "primes à l'herbe" (adoption de seuils d'exclusion et non d'écrêtement) ont été plus conçus dans un objectif de compensation des revenus des exploitations bovines ne pouvant bénéficier des aides céréalières sur le maïs fourrage, que dans un esprit d'encouragement à l'extensification. Avec une prime à l'herbe moyenne par exploitation de 11 700 F, cette mesure correspond à une aide directe équivalente à celle octroyée sur 5,5 à 6 hectares de maïs fourrage dans le cadre des nouveaux mécanismes de l'OCM céréalières. L'intérêt d'extensifier (par reprise de surface, par déclaration du maïs fourrage dans la SFP) ne concerne réellement que les exploitations se trouvant très proches des seuils. C'est le cas pour une grande partie des 10 000 naisseurs, des 8 400 lait-spécialisé-herbe et des 3 200 naisseur-engraisseurs ayant un chargement inférieur à 1,4 UGB "ICH"/ha de SFP mais pour lesquelles le rapport prairies / SAU est inférieur à 75%. L'extensification face à la prime à l'herbe est d'autant plus intéressante pour les ateliers allaitants qu'elle peut être couplée aux stratégies visant à réduire le facteur de densité pour bénéficier des aides bovines dans le cadre de la PAC.

Cette mesure d'accompagnement concernent donc près de trois millions d'hectares et représente un budget de 890 millions de francs (en 1996). Elle aura un impact non négligeable dans la formation du revenu des éleveurs extensifs des systèmes naisseur et lait-spécialisé-herbe. Si elle incite certains élevages allaitants à s'extensifier, il est peu probable que cela ne soit le cas pour la majorité des 90 000 exploitations laitières valorisant le maïs fourrage. Les stratégies qu'adopteront les agriculteurs vis à vis de cette prime seront, cependant, intimement liés à celles mises en oeuvre face aux seuils de facteur de densité PAC.

3-2- LE FACTEUR DE DENSITÉ PAC : UN ENCOURAGEMENT LIMITÉ À L'EXTENSIFICATION

La nouvelle PAC prévoit l'attribution d'aides directes sur le secteur bovin pour compenser la baisse du prix d'intervention de 15 % sur la viande bovine. Ces aides, qui ne concernent que les vaches allaitantes et les bovins mâles, sont octroyées en fonction du facteur de densité PAC [Annexe n°1-1 et n°1-3]. Les exploitations bovines pour lesquelles le facteur de densité est inférieur à 1,4 UGB PAC / ha de SFP bénéficient, d'une part, de la totalité des primes communautaires sur les vaches allaitantes (145 Écus pour les 40 premières et 135 ÉCUS entre 40 et 90 têtes) et sur les bovins mâles (90 ÉCUS par animal, avec un plafond de 90 têtes) et, d'autre part, une aide complémentaire d'encouragement aux élevages extensifs de 30 ÉCUS par vache allaitante et par bovin mâle. Les exploitations bovines pour lesquelles le facteur de densité est compris entre 1,4 et 2 bénéficient seulement des primes communautaires. Celles qui disposent d'un facteur de densité PAC supérieur à deux, subissent l'écèlement des primes communautaires (montant total des droits à primes communautaires * 2 / facteur de densité PAC réel de l'exploitation).

La détermination des seuils de facteur de densité PAC (1,4 et 2) et du montant des primes sont des choix importants puisqu'ils influencent sur l'extensification des élevages et sur les stratégies d'adaptation des producteurs de viande bovine. Pour mieux appréhender l'efficacité potentielle de ces seuils de facteur de densité, nous proposons d'aborder successivement trois aspects. Tout d'abord, nous étudierons l'importance relative des différentes catégories animales contenues dans un UGB "PAC", ce qui nous permettra de mieux comprendre le facteur de densité moyen des différents systèmes techniques. Ensuite, nous analyserons la répartition des exploitations bovines et du cheptel bovin entre les différentes classes de facteur de densité. Enfin, nous essayerons de mesurer l'impact de ces mesures sur l'encouragement à l'extensification et à l'occupation du territoire.

3-2-1- La moitié des UGB "PAC" sont détenus par les laitiers

Comme nous l'avons analysé dans la problématique de cette étude, le facteur de densité PAC diffère de façon significative du chargement "herbivore" ou des autres méthodes jusqu'alors utilisées pour mesurer le niveau d'intensification animale. Sur les 310 600 exploitations bovines françaises, le cheptel d'UGB "PAC" (10,2 millions d'unités) est constitué pour 50 % de vaches laitières (bien qu'elles ne soient pas primées) pour 31 % de vaches allaitantes, pour 10 % de bovins mâles primables à 10 mois, pour 4 % de bovins mâles primables à 23 mois et de 5 % d'ovins et de caprins.

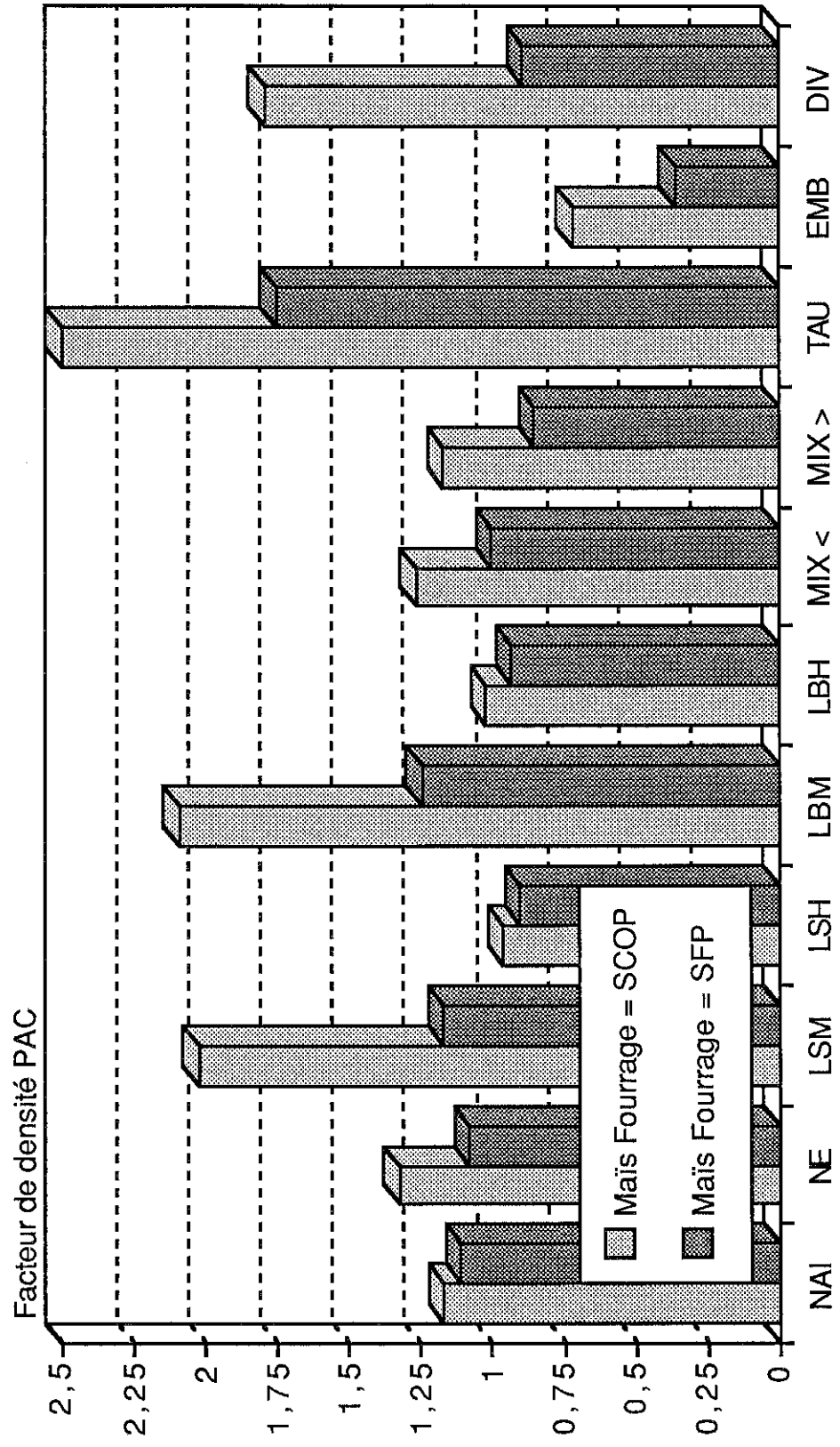
Tableau n°3-2-1 : La répartition du cheptel d'UGB "PAC" entre les différentes catégories animales : analyse à partir des 310 600 exploitations bovines du RICA

Types de bovins	Effectif	Coef.	UGB PAC	
			Total	%
Vaches laitières	5 170	1	5 170	50,5 %
Vaches allaitantes	3 182	1	3 182	31,1 %
Bovins mâles primables à 10 mois	1 737	0,6	1 042	10,2 %
Bovins mâles primables à 23 mois	644	0,6	386	3,8 %
Bovins	10 734	---	9 781	95,6 %
Brebis laitières	541	0,15	81	0,8 %
Autres brebis	2 141	0,15	321	3,2 %
Chèvres	277	0,15	41	0,4 %
Autres	2 960	---	444	4,4 %
Total	13 695	---	10 225	100 %

Hypothèses de calcul en annexe n°1-1

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Graphique n°3-2-1 : Le facteur de densité PAC moyen des exploitations bovines françaises réparties par système technique (maïs fourrage = SCOP ou SFP)



Les exploitations du type laitier regroupent 48 % de l'ensemble du cheptel d'UGB "PAC" soit 4,9 millions d'unités. Parmi les UGB "PAC" détenus par les exploitations laitières, 90 % proviennent des vaches laitières et 6 % proviennent des bovins mâles primables à 10 mois. Les élevages du type allaitant, qui disposent de 37 % du cheptel total (soit 3,8 millions d'unités), se distinguent des laitiers, puisque 76 % de leur cheptel proviennent des vaches allaitantes, 11 % des bovins mâles primables à 10 mois et 8 % des ovins et caprins. Les ateliers mixtes qui ne représentent que 9 % de l'ensemble des exploitations bovines regroupent près de 12 % du cheptel total (soit 1,2 millions d'UGB "PAC"), 14 % des vaches laitières et 8 % des vaches allaitantes. Avec 5,3 % de l'ensemble des exploitations bovines, les élevages du type sans vache rassemblent seulement 2,3 % du cheptel d'UGB "PAC", mais plus de 15 % des bovins mâles primables à 10 mois [Tableau n°3-2-2].

Tableau n°3-2-2: La répartition des UGB "PAC" selon les types de production et les catégories animales : analyse à partir des 310 600 exploitations bovines

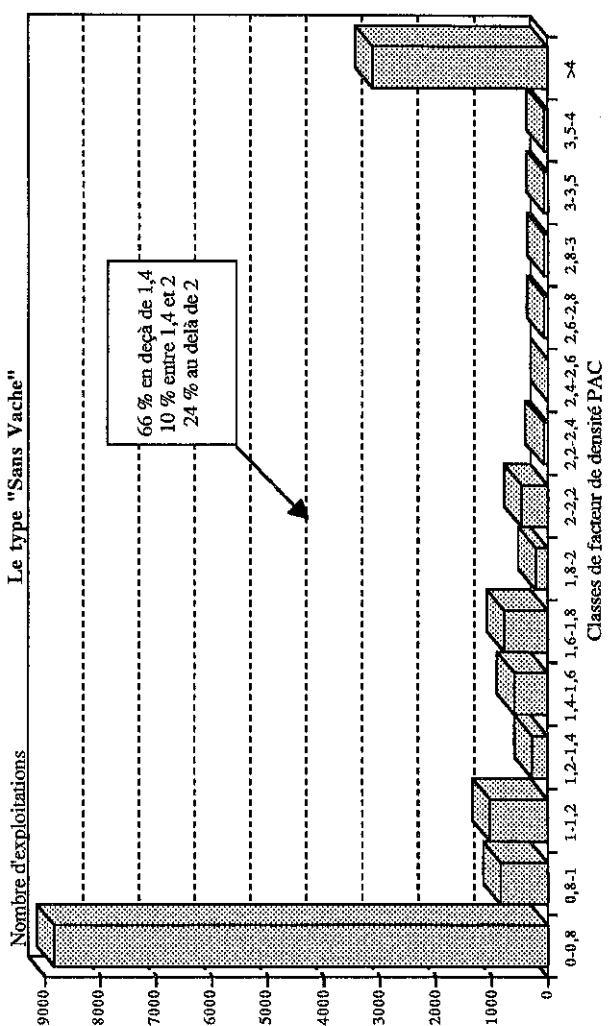
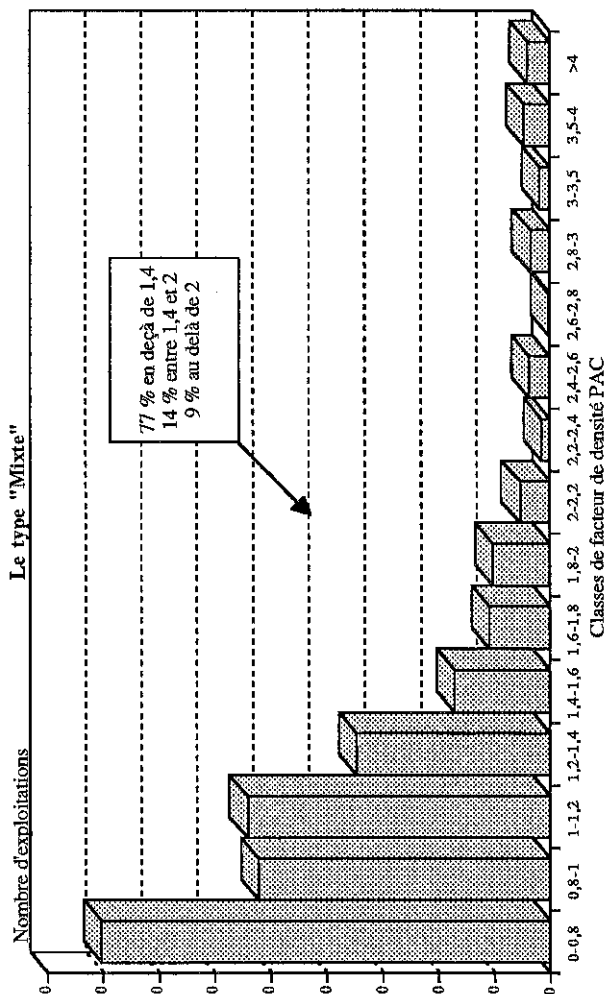
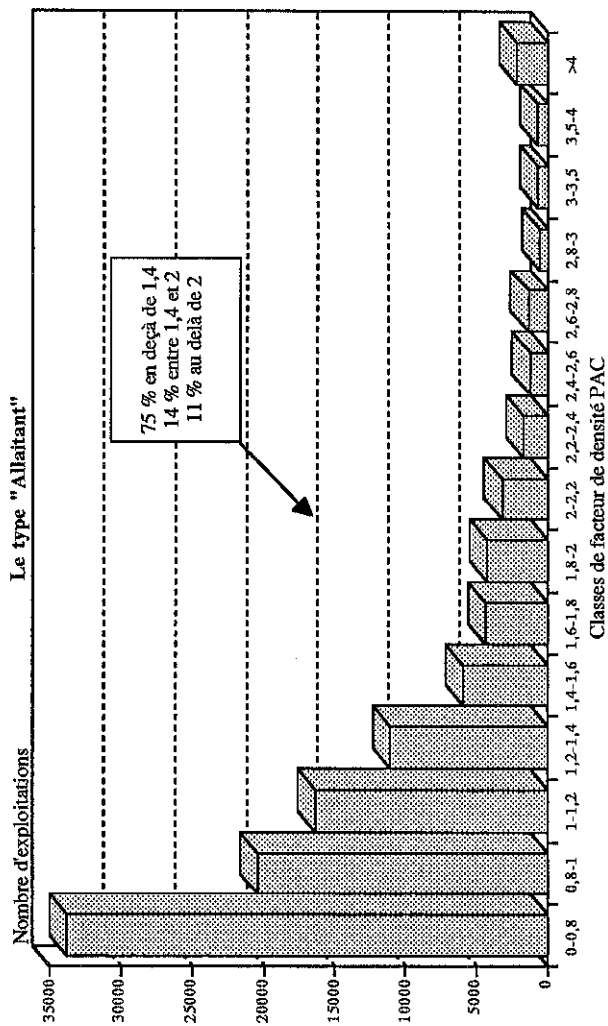
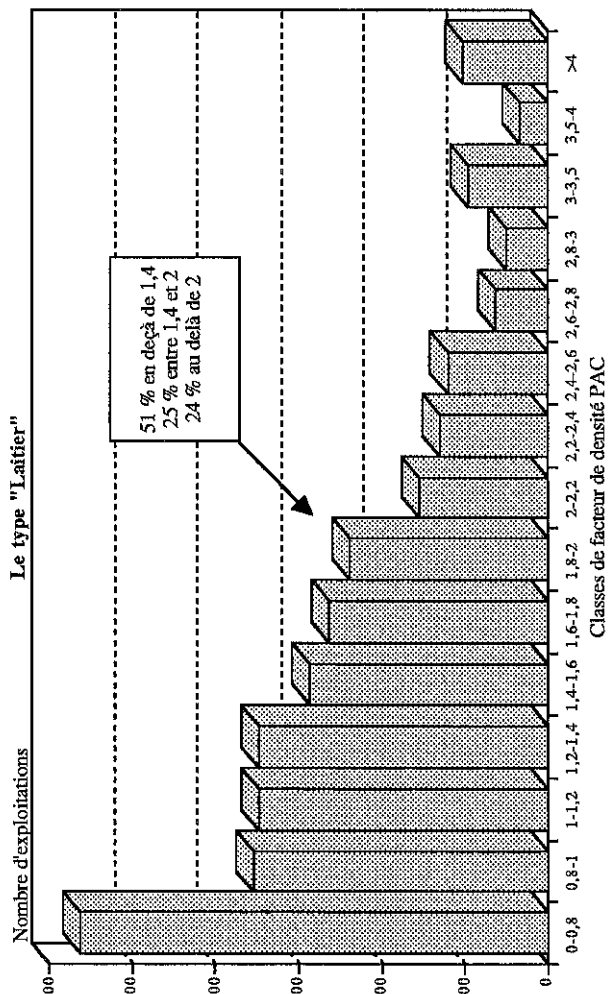
Catégories animales	Types de production				Ensemble
	Allaitant	Laitier	Mixte	Sans Vache	
Vaches laitières	0 %	86 %	14 %	0 %	100 %
Vaches allaitantes	91,1 %	0,2 %	8,5 %	0,2 %	100 %
Bovins mâles primables à 10 mois	41,9 %	30,2 %	12,8 %	15,1 %	100 %
Bovins mâles primables à 23 mois	33,5 %	38 %	16,6 %	11,9 %	100 %
Bovins	35,4 %	50,2 %	12,1 %	2,1 %	100 %
Brebis laitières	86,4 %	9,9 %	0 %	3,7 %	100 %
Autres brebis	74,5 %	16,5 %	3,8 %	5,2 %	100 %
Chèvres	57,5 %	25,1 %	4,2 %	13,2 %	100 %
Autres	75,1 %	16,1 %	3,1 %	5,7 %	100 %
Total	37,2 %	48,7 %	11,8 %	2,3 %	100 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Le facteur de densité moyen des exploitations bovines est de 1,44 UGB PAC / Ha de SFP hors maïs fourrage et de 1,05 lorsque le maïs est positionné dans la SFP. Comme nous l'avons développé dans la problématique, le facteur de densité moyen est, pour la plupart des systèmes techniques, inférieur à 1,4 [Graphique n°3-2-1]. Si nous avons calculé le facteur de densité PAC sur l'ensemble des systèmes techniques, il n'en demeure pas moins qu'ils ne sont pas tous identiques face aux mesures d'encouragement à l'extensification.

Les exploitations spécialisées dans la production laitière ne sont pas concernées par les seuils de facteurs de densité PAC puisqu'elles n'ont pas d'animaux primables. En revanche, les exploitations laitières qui disposent d'un atelier complémentaire d'engraissement de bovins mâles peuvent y prétendre. Mais, la comptabilisation d'UGB "PAC" sur le troupeau de vaches laitières est assez pénalisante dans la mesure où, ces animaux pèsent sur la détermination du facteur de densité PAC, sans pour autant bénéficier des primes bovines [Annexe n°1-1]. Pour les exploitations naisseurs et naisseur-engraisseurs le facteur de densité PAC moyen est de respectivement 1,17 et 1,32 (dans le cas où le maïs fourrage est dans le SCOP). Ces exploitations ne regroupant généralement que des animaux primables, elles sont particulièrement visées par les seuils de facteur de densité. Les exploitations mixtes ayant un quota laitier inférieur à 120 000 L peuvent bénéficier des primes sur les vaches allaitantes. Dans le cas contraire, elles ne sont pas réellement incitées à tenir compte des seuils, puisqu'elles sont assimilées à des exploitations laitières. Les exploitations de taurillons, qui sont les plus "intensives" au regard du facteur de densité, ne regroupent généralement que des UGB "PAC" primables, c'est pourquoi elles sont particulièrement sensibles à ce critère.

Graphique n°3-2-3 : La répartition des exploitations bovines selon 15 classes de facteur de densité PAC (UGB PAC/Ha de SFP hors maïs fourrage) : analyse pour les 4 types de production

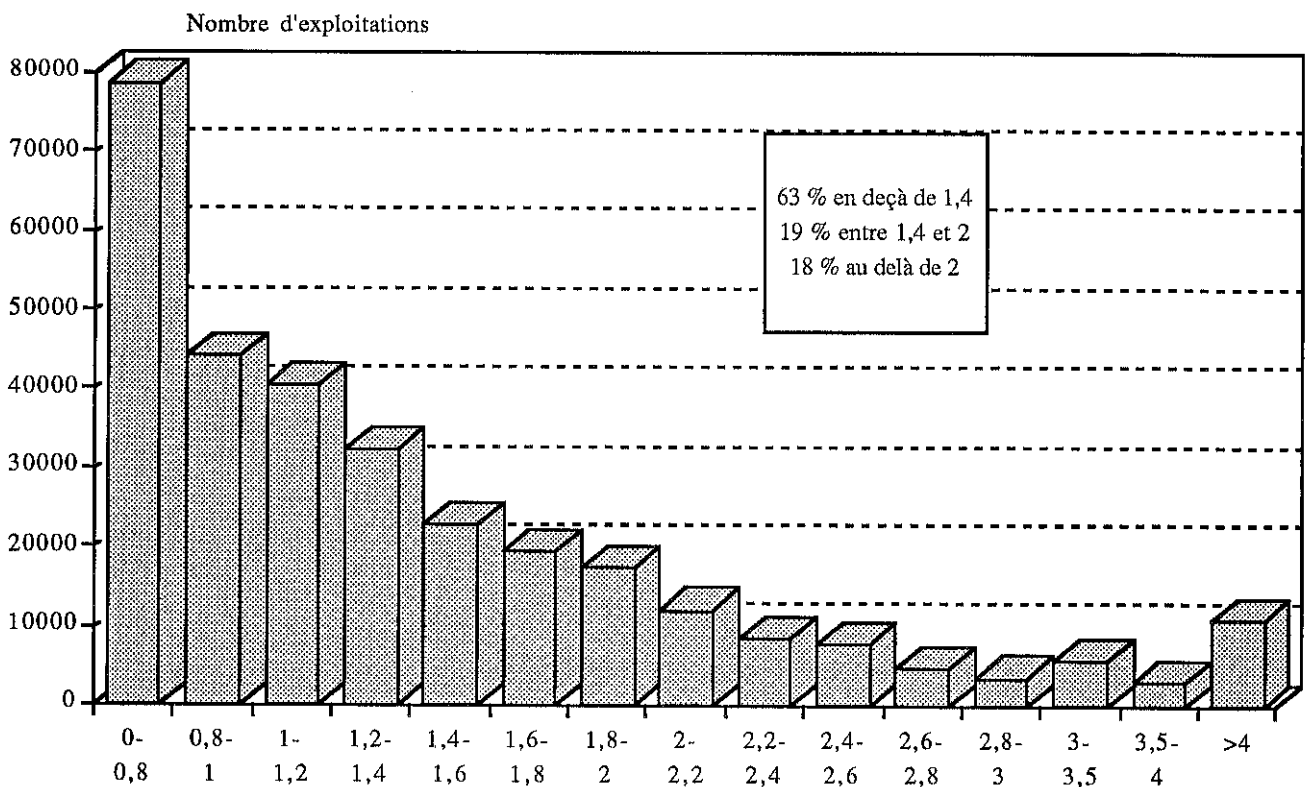


3-2-2- Près de 80 % des élevages allaitants sont en deçà du seuil de 1,4

L'analyse du facteur de densité PAC en termes de moyennes ou de médianes n'est pas suffisant pour apprécier l'impact réel des seuils instaurés. De ce fait, nous proposons d'analyser la dispersion de ces valeurs moyennes en répartissant les exploitations bovines selon 15 classes de facteur de densité PAC (maïs fourrage = SCOP).

Cette répartition montre que, quels que soient les types de production, la classe la plus importante correspond à celle où le facteur de densité est inférieur à 0,8 UGB PAC / ha de SFP (plus de 80 000 exploitations bovines). A l'opposé, le nombre d'exploitations bovines ayant un facteur de densité supérieur à quatre est très faible (10 900 élevages dont 4 000 proviennent du type laitier et 3 000 du type sans vache). D'une façon générale, plus des trois quarts des exploitations des types allaitant et mixtes disposent d'un facteur de densité inférieur à 1,4 [Graphique n°3-2-2 et 3-2-3]. Cette situation est sensiblement différentes pour les exploitations du type laitier, où la répartition est légèrement décalée vers des niveaux plus élevés de facteur de densité. La distribution des 16 500 exploitations du type sans vache est assez atypique puisque la moitié d'entre elles disposent d'un facteur de densité inférieur à 0,8 et 20 % en ont un qui dépasse quatre UGB PAC / ha de SFP.

Graphique n°3-2-2 : La répartition des exploitations bovines françaises selon les quinze classes de facteur de densité PAC



L'analyse au niveau des types de production n'est pas assez fine, car, comme le laisse supposer la répartition des exploitations bovines selon les quinze classes de facteur de densité, certains systèmes techniques ont leurs propres spécificités (exemple : le type sans vache regroupe à la fois les taurillons intensifs et les emboucheurs très extensifs). Ainsi, il est nécessaire de poursuivre notre analyse au niveau des systèmes techniques, en distinguant trois classes de facteur de densité PAC : une classe pour les moins de 1,4 (c'est à dire celles qui perçoivent d'une part, les primes communautaires sur les vaches allaitantes et sur les bovins mâles et, d'autre part, les aides spécifiques d'encouragement à l'extensification) ; une classe pour les exploitations comprises entre 1,4 et 2 (c'est à dire celles qui ne bénéficient que des primes communautaires) ; une classe pour les exploitations ayant un facteur de densité PAC supérieur à 2 (c'est à dire celles pour lesquelles les primes communautaires subissent le mode d'écêtement).

Tableau n°3-2-3 : La répartition des exploitations bovines selon le système technique et quatre classes de facteur de densité PAC (Maïs = SCOP)

Système technique	Classes de facteur de densité PAC (Hypo n°1 : maïs fourrage = SCOP)			Total
	1,4 <	1,4 - 2	> 2	
Naisseur	51 603	7 256	6 409	65 268
Naisseur - Engraisseur	30 198	7 215	5 306	42 719
Allaitant	81 801	14 471	11 715	107 987
Lait - Spécialisé - Maïs	15 318	22 285	22 420	60 023
Lait - Spéc. - Herbe	45 690	4 483	1 535	51 708
Lait - Bovin - Maïs	6 798	11 095	13 072	30 965
Lait - Bovin - Herbe	12 890	1 601	457	14 948
Laitier	80 696	39 464	37 484	157 644
Mixte < 120 000 L	13 576	2 464	1 628	17 668
Mixte > 120 000 L	8 545	1 359	891	10 795
Mixte	22 121	3 823	2 519	28 463
Taurillon	476	564	2 001	3 041
Emboucheur	6 575	93	527	7 195
Divers	3 930	937	1 394	6 261
Sans Vache	10 981	1 594	3 922	16 497
Total	195 599	59 352	55 640	310 591

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Tableau n°3-2-4 : La répartition des exploitations bovines selon le système technique et quatre classes de facteur de densité PAC (Maïs = SFP)

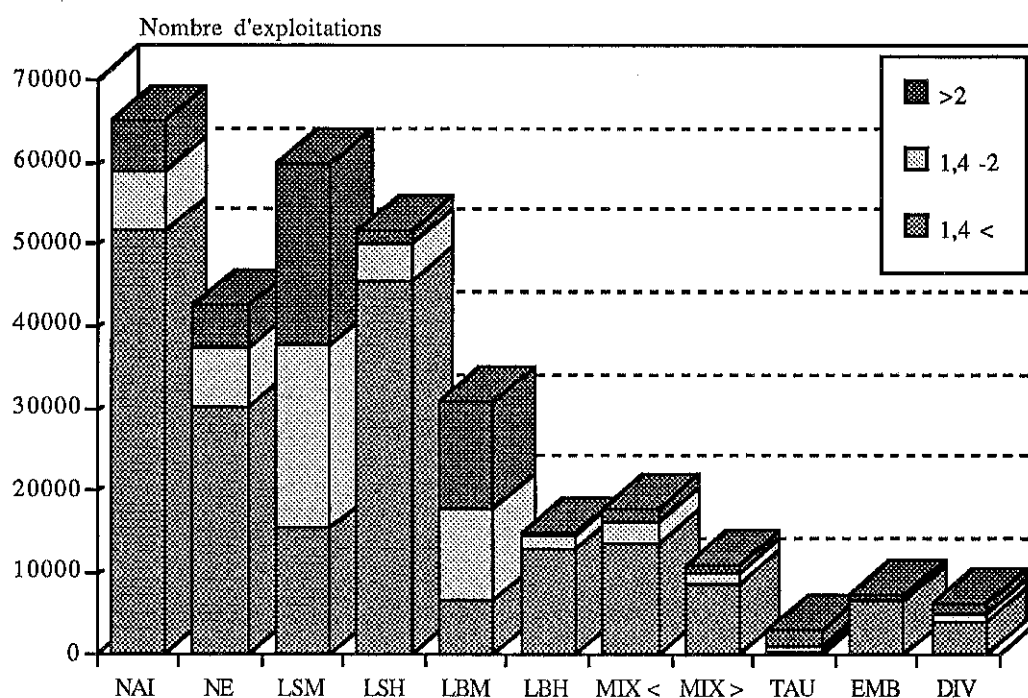
Système technique	Classes de facteur de densité PAC (Hypo n°2 : maïs fourrage = SFP)			Total
	1,4 <	1,4 - 2	> 2	
Naisseur	54 222	6 000	5 046	65 268
Naisseur - Engraisseur	34 863	5 475	2 381	42 719
Allaitant	89 085	11 475	7 427	107 987
Lait - Spécialisé - Maïs	48 158	9 570	2 295	60 023
Lait - Spéc. - Herbe	47 171	3 142	1 395	51 708
Lait - Bovin - Maïs	22 747	7 211	1 007	30 965
Lait - Bovin - Herbe	13 702	893	353	14 948
Laitier	131 778	20 816	5 050	157 644
Mixte < 120 000 L	16 032	1 142	494	17 668
Mixte > 120 000 L	10 137	554	104	10 795
Mixte	26 169	1 696	598	28 463
Taurillon	1 739	464	838	3 041
Emboucheur	6 840	0	355	7 195
Divers	5 058	165	1 038	6 261
Sans Vache	13 637	629	2 231	16 497
Total	260 669	34 616	15 306	310 591

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

L'encouragement à l'extensification ne concerne qu'une minorité d'éleveurs

Dans le cas où la totalité du maïs fourrage est dans la SCOP, 63 % des 310 600 exploitations bovines françaises ont un facteur de densité PAC inférieur à 1,4 (soit 195 600 exploitations), 19 % appartiennent à la classe intermédiaire entre 1,4 et 2 (soit 59 350 exploitations) et 18 % ont un facteur de densité supérieur à deux (soit 55 640 exploitations) [Tableau n°3-2-3]. La classe inférieure à 1,4, regroupe près de 80 % des naisseurs, 70 % des naisseur-engraisseurs, 86 % des lait-bovin-herbe, 76 % des mixtes < 120 000 L contre seulement 22 % des lait-bovin-maïs et 15 % des ateliers de taurillons [Graphique n°3-2-4]. La classe intermédiaire entre 1,4 et 2 assemble 7 250 élevages naisseurs (soit 11 % de l'ensemble du système), 7 200 naisseur-engraisseurs (soit 17 %), 11 100 lait-maïs-bovin (soit 35 %), 1 600 lait-bovin-herbe (soit 11 %) et 2 450 mixtes < 120 000 L (soit 14 %). Lorsque l'on écarte les exploitations lait-spécialisé-maïs (ne pouvant bénéficier des primes bovines), la classe de facteur de densité PAC supérieure à deux ne comporte plus que 33 200 unités de production. Celles-ci regroupent, notamment, 13 000 exploitations lait-bovin-maïs, 6 400 naisseurs, 5 300 naisseur-engraisseurs et 2 000 ateliers de taurillons.

Graphique n°3-2-4 : La répartition des exploitations bovines françaises selon les systèmes techniques et les trois classes de facteur de densité PAC



Par rapport à l'hypothèse antérieure (maïs fourrage = SCOP), le positionnement de la totalité du maïs fourrage dans la SFP, renforce l'importance relative de la classe de facteur de densité PAC inférieure à 1,4. Sur l'ensemble des exploitations bovines, cette classe passe de 195 600 à 260 600 exploitations (soit une progression de 65 000 unités). Dans l'hypothèse où le maïs fourrage est dans la SFP, cette classe représenterait donc 84 % de l'ensemble des exploitations bovines contre seulement 11 % pour la classe comprise entre 1,4 et 2 et 5 % pour la classe supérieure à deux. La variation du nombre d'exploitations au sein de chacune des trois classes de facteur de densité, consécutive au choix de l'une ou l'autre des hypothèses (maïs = SCOP ou SFP), est plus ou moins grande selon les systèmes. Elle est particulièrement importante pour les élevages lait-spécialisé-maïs (puisque la classe inférieure à 1,4 progresse de 32 800 exploitations) et pour les lait-maïs-Bovins (plus 15 900 unités). En revanche, les systèmes techniques peu utilisateurs de maïs fourrage (naisseurs, naisseur-engraisseurs), sont peu sensibles à l'effet joué par l'intégration de cette culture dans la SCOP ou dans la SFP [Tableau n°3-2-4].

Cette analyse montre que la très grande majorité des élevages de bovins ne sont pas encouragés à s'extensifier par les mesures prises dans le cadre de la réforme de la PAC. D'une part, la totalité des exploitations laitières spécialisées (36 % de l'ensemble des exploitations bovines) ne peuvent bénéficier des primes bovines et sont donc mises à l'écart des mesures d'encouragement à l'extensification. D'autre part, parmi les élevages qui peuvent en bénéficier, la plupart d'entre-eux se

Graphique n°3-2-5 : La répartition du cheptel des différentes catégories animales (en valeur relative) selon les trois classes de facteur de densité PAC

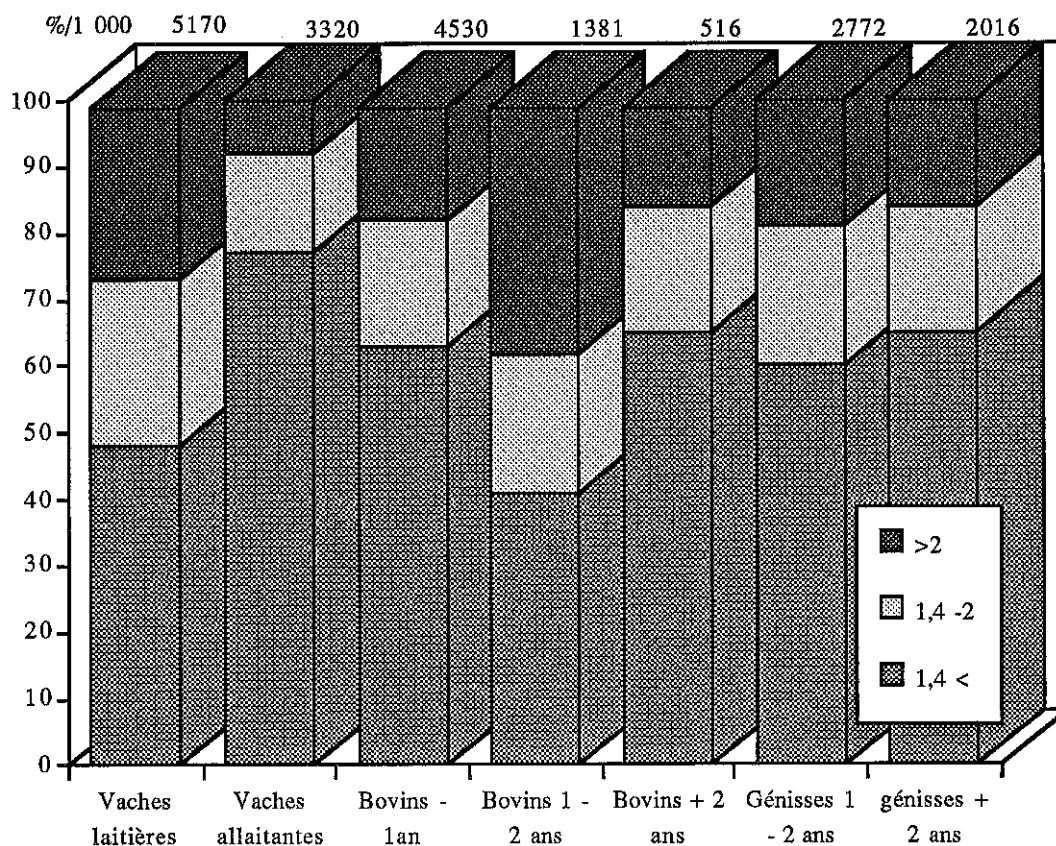


Tableau n°3-2-6 : La répartition de la SFP (1 000 ha) entre les exploitations bovines : analyse selon le facteur de densité PAC et le type de production

Système de production	UGB PAC / Ha de SFP - maïs fourrage						Total	
	1,4 <		1,4 - 2		> 2			
Allaitant	3 275	31 %	465	4,4 %	234	2,2 %	3 974	37,6 %
Laitier	2 772	26,2 %	1 161	11 %	1 039	9,8 %	4 972	47 %
Mixte	1 079	10,2 %	174	1,6 %	98	1 %	1 351	12,8 %
Sans Vache	176	1,7 %	32	0,3 %	62	0,6 %	270	2,6 %
Total	7 302	69,1 %	1 832	17,3 %	1 433	13,6 %	10 567	100 %

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

trouvent déjà en deçà du seuil de 1,4 UGB "PAC" / Ha de SFP (au moins 80 % des exploitations naisseurs, 70 % des naisseur-engraisseurs, 75 % des mixtes < 120 000 L). Si les ateliers de taurillons sont encouragés à réduire leur facteur de densité, cela n'aura quasiment aucun impact sur l'occupation du territoire. En effet, ces exploitations représentent seulement 1 % de l'ensemble des exploitations bovines françaises et elles occupent seulement 65 000 ha de SFP.

75 % des vaches allaitantes et 70 % de la SFP dans la classe en deçà de 1,4

La grande majorité des bovins sont situés dans les exploitations ayant un facteur de densité inférieur à 1,4 [Tableau n°3-2-5]. Cette classe regroupe les trois quarts des vaches allaitantes, la moitié des vaches laitières, les deux tiers des bovins mâles de plus de deux ans et des bovins de moins d'un an, 40 % des bovins mâles de 1 à 2 ans. Seulement 25 % des vaches laitières, 8 % des vaches allaitantes et 15 % des bovins mâles de plus de deux ans, sont situés dans des élevages ayant un facteur de densité supérieur à deux [Graphique n°3-2-5].

Tableau n°3-2-5 : La répartition des effectifs français de bovins (en 1 000) selon trois classes de facteur de densité PAC

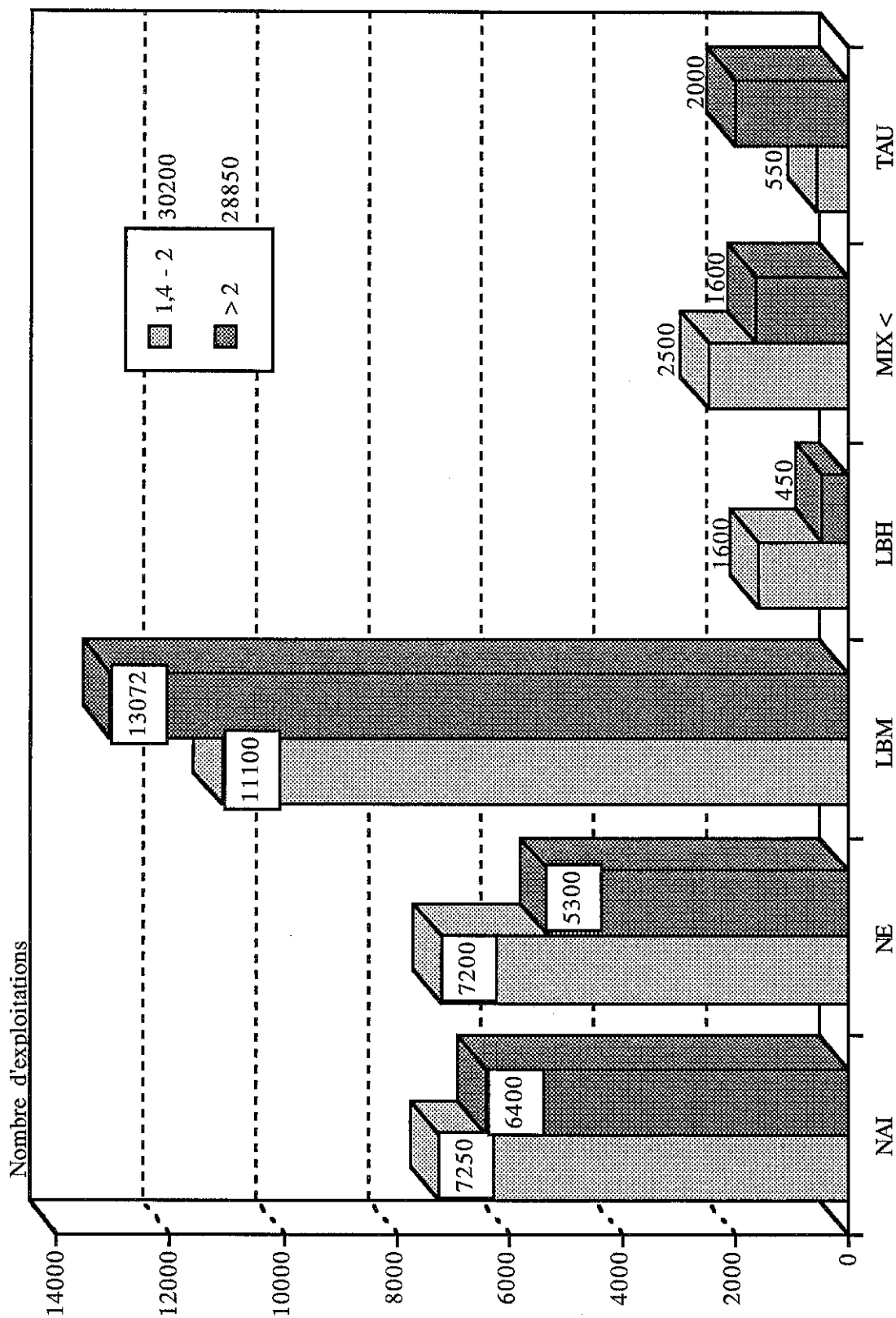
Type de bovins	Classes de facteur de densité PAC (UGB PAC / Ha SFP - MF)			Ensemble
	1,4 <	1,4 - 2	> 2	
Vaches laitières	2 488	1 302	1 379	5 170
Vaches allaitantes	2 554	498	266	3 319
Bovins de - 1 an	2 862	896	770	4 529
Bovins de 1 à 2 ans	564	293	524	1 381
Bovins de + 2 ans	339	100	77	516
Génisses de 1 à 2 ans	1 673	575	522	2 772
Gén. élevage + 2 ans	1 124	350	305	1 780
Gén. à viande + 2 ans	167	43	26	236
Veaux de batterie	96	17	104	218
Veaux de boucherie	134	32	43	210
Total Bovins	12 005	4 110	4 020	20 136

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Parmi les 10,5 millions d'hectares de SFP (y compris le maïs fourrage), 70 % sont valorisés par des exploitations ayant un facteur de densité inférieur à 1,4, contre seulement 13 % par des exploitations ayant un facteur de densité supérieur à deux [Tableau n°3-2-6]. Les élevages allaitants occupent 3,9 millions d'ha de SFP (dont 3,2 millions sont localisés dans la classe inférieure à 1,4). Les laitiers regroupent la moitié de la SFP totale et les trois quarts de la SFP située dans les exploitations ayant un facteur de densité PAC supérieur à deux.

La répartition des différentes catégories animales et de la SFP entre des trois classes de facteur de densité, renforce l'idée selon laquelle, les seuils qui ont été envisagés dans le cadre de la réforme PAC ne sont pas adaptés pour encourager la plupart des éleveurs de bovins à adopter des stratégies d'extensification. Au delà de constat général, plusieurs milliers d'exploitations bovines ont, cependant, fort à gagner à abaisser leur facteur de densité.

Graphique n°3-2-6 : L'estimation du nombre d'exploitations bovines françaises susceptibles d'adopter des stratégies d'extensification face aux seuils de densité PAC



3-2-3- 20 % des exploitations sont encouragées à s'extensifier

L'encouragement à l'extensification, lié aux nouvelles mesures de la PAC, concerne seulement les exploitations bovines ayant à la fois des UGB PAC primables (vaches allaitantes et bovins mâles) et un facteur de densité PAC supérieur à 1,4. Pour essayer d'évaluer le nombre d'exploitations qui répondent à ces normes, nous avons considéré deux situations (le maïs fourrage est dans la SCOP) :

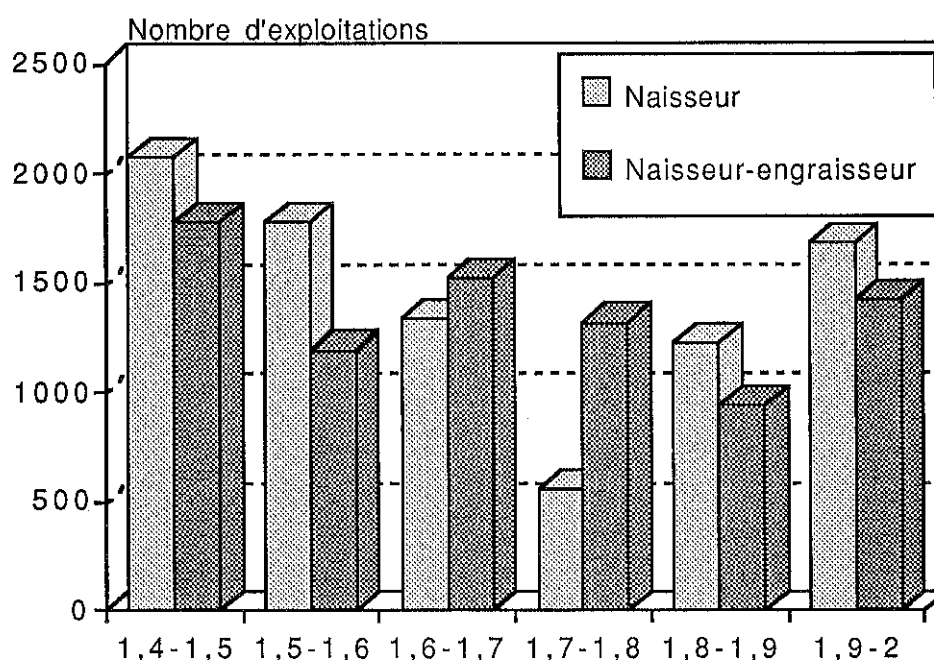
- la première considère que les systèmes lait-bovin-maïs et lait-bovin-herbe recherchent à s'extensifier [Graphique n°3-2-6]. Or, dans un contexte où les vaches laitières sont intégrées dans le calcul du facteur de densité, sans pour autant en bénéficier, l'encouragement à l'extensification de ces élevages reste assez timide [Annexe n°1-1]. Dans ce cas, nous estimons que près de 60 000 exploitations bovines (soit environ 20 % du total) pourraient être intéressées par la recherche d'une limitation de leur facteur de densité PAC (par agrandissement, par déclaration du maïs fourrage dans la SCOP, etc...);

- la seconde considère que seules les exploitations des systèmes naisseurs, naisseur-engraisseurs, mixtes < 120 000 L et taurillons sont réellement incitées à adopter des stratégies d'extensification face aux seuils de facteur de densité. Dans ce cas, nos estimations portent sur 32 800 exploitations soit 10 % seulement de l'ensemble des exploitations bovines françaises.

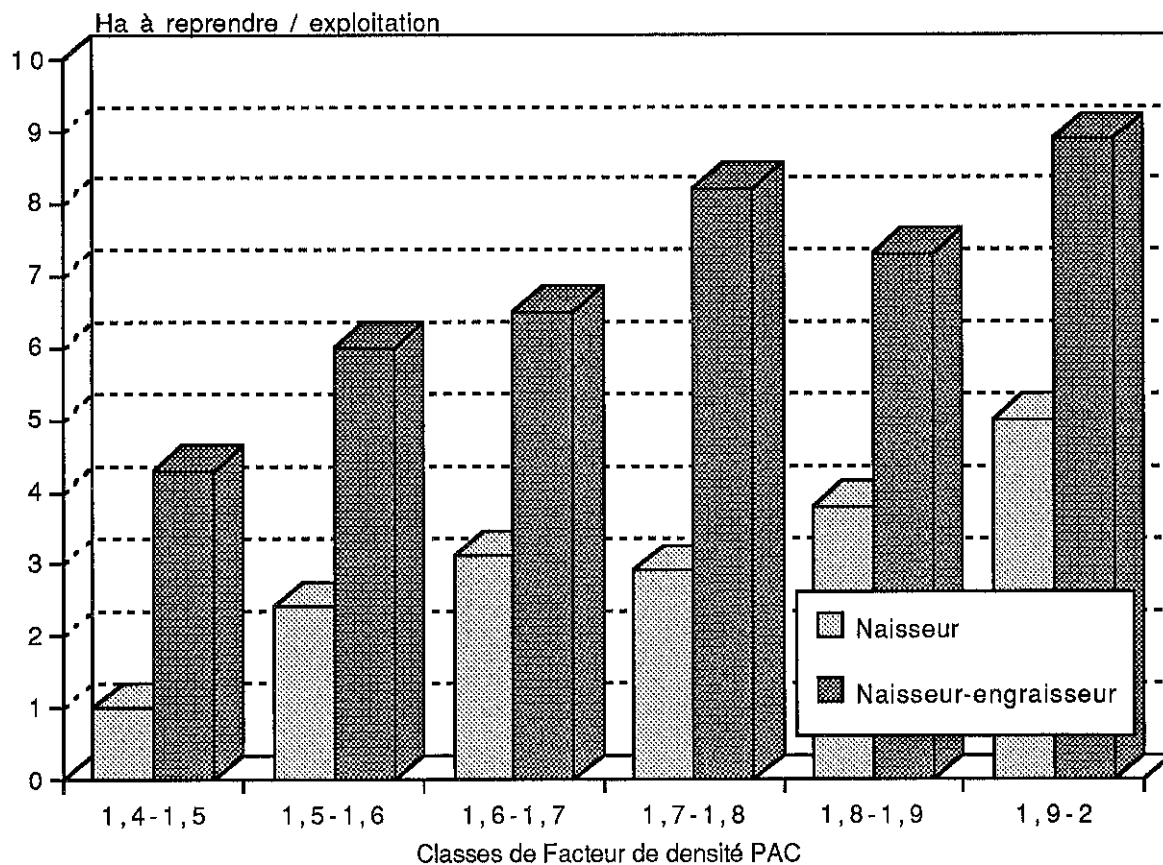
L'intérêt économique de l'extensification face aux seuils de la PAC

L'extensification présente un intérêt économique différent suivant que le facteur de densité PAC de l'exploitation est supérieur à deux ou compris entre 1,4 et 2. Lorsqu'il est supérieur à deux, le gain de primes bovines par hectare de SFP repris est de potentiellement de 2 370 F / ha, et ce, quelle que soit l'ampleur de l'agrandissement réalisé. Ce montant est maximum lorsque le facteur de densité PAC après agrandissement en SFP reste supérieure à deux. Lorsqu'il est compris entre 1,4 et 2, les exploitations n'ont intérêt à s'extensifier que dans la mesure où la surface fourragère reprise est suffisante pour passer en deçà du seuil (d'exclusion et non d'écrêtement) de 1,4. En s'appuyant sur les 7 250 élevages naisseurs et les 7 200 élevages naisseur-engraisseurs ayant un chargement compris entre 1,4 et 2, nous entendons démontrer que l'intérêt économique de l'extensification est d'autant plus grand que le facteur de densité PAC de l'exploitation est proche du seuil de 1,4.

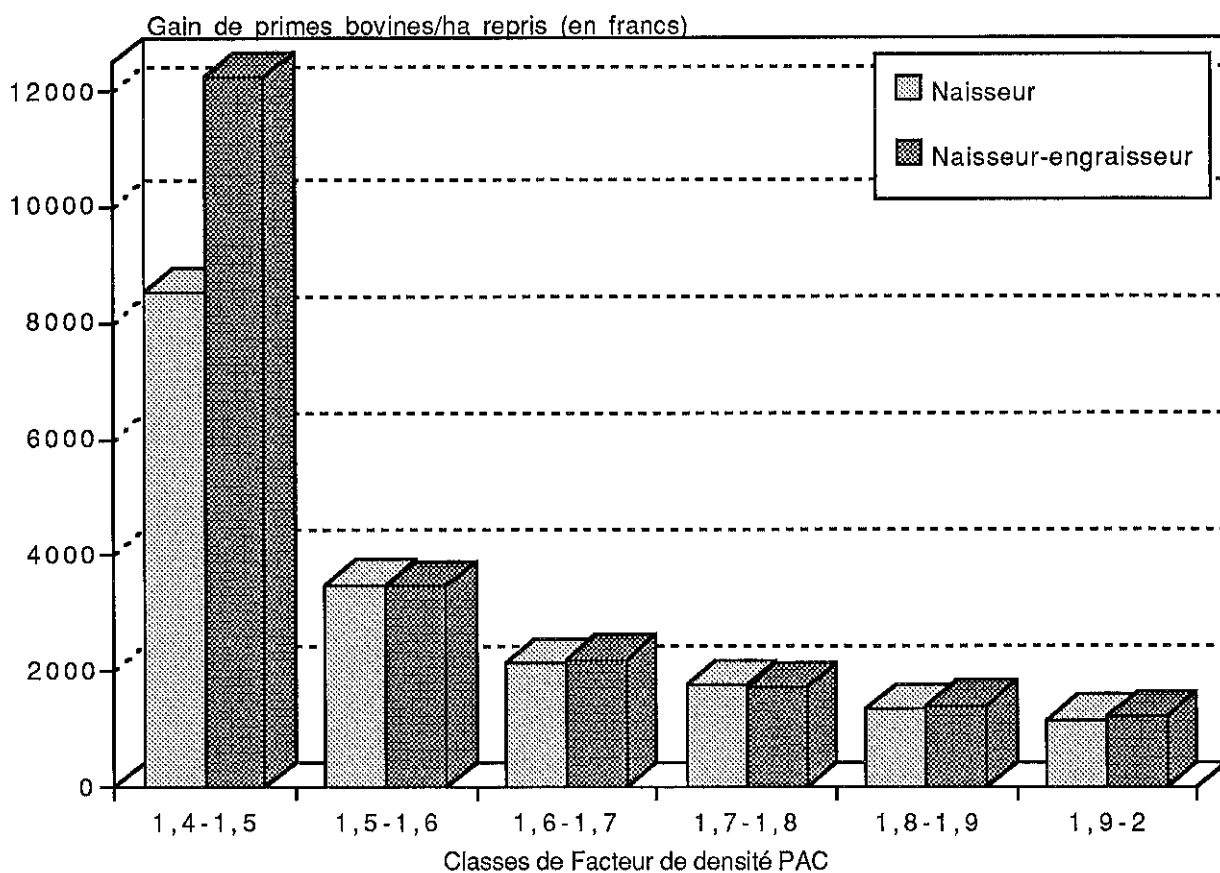
Graphique n°3-2-7 : Le nombre d'exploitations naisseurs et naisseur-engraisseurs ayant un facteur de densité PAC (Maïs = SCOP) compris entre 1,4 et 2



Graphique n°3-2-8 : La SFP moyenne à reprendre par les exploitations allaitantes pour passer en deçà d'un facteur de densité PAC de 1,4



Graphique n°3-2-9 : Le gain de primes bovines par hectare repris par les exploitations allaitantes pour passer en deçà d'un facteur de densité PAC de 1,4



Le nombre d'exploitations naisseurs et naisseur-engraisseurs appartenant à la classe de facteur de densité PAC intermédiaire (1,4 à 2) est assez limité, c'est pourquoi la fiabilité statistique des six sous-classes créées, n'est pas totalement assurée.

Pour passer en deçà d'un facteur de densité de 1,4, les exploitations naisseurs appartenant à la classe 1,4 à 1,5 UGB PAC / ha de SFP hors maïs doivent reprendre, en moyenne, un hectare de superficie fourragère [Tableau n°3-2-7]. Dans ce cas, elle reçoivent un supplément d'aides directes de 8 500 F correspondant à l'attribution des primes (spécifiques aux élevages extensifs) sur leurs vaches allaitantes et leurs bovins mâles. Ainsi, l'hectare de SFP repris génère un gain total de primes bovines de 8 500 F. Parallèlement, les exploitations naisseurs qui se trouvent dans la classe de facteur de densité PAC comprise entre 1,9 et 2, doivent reprendre 5 hectares pour passer en deçà du seuil de 1,4. Dans ce cas, elles perçoivent un supplément d'aides directes de 5 800 F (le cheptel étant, en moyenne, plus limité que dans le premier cas) soit un gain de primes bovines par hectare repris de seulement 1 150 F.

Tableau n°3-2-7 : Les stratégies d'extensification dans les 7 250 exploitations naisseurs ayant un chargement compris entre 1,4 et 2

Système technique	Classes de facteur de densité PAC (maïs fourrage = SCOP)					
	1,4 - 1,5	1,5 - 1,6	1,6 - 1,7	1,7- 1,8	1,8 - 1,9	1,9 - 2
Chargement moyen	1,46	1,55	1,66	1,73	1,85	1,97
UGB PAC	36,1	35,2	27,7	21,3	21,5	24,3
SFP - maïs fourrage	24,75	22,70	16,70	12,30	11,60	12,33
Maïs	1,18	1,96	1,18	2,43	1,06	1,07
Ha en plus / - de 1,4	1	2,4	3,1	2,9	3,8	5
Gain total de primes (F)	8 532	8 342	6 564	5 048	5 095	5 759
Gain primes/ Ha (F)	8 532	3 475	2 117	1 740	1 340	1 151

Sources : RICA 1991 / INRA - ESR - Nantes

Une analyse similaire a été menée parallèlement pour les exploitations naisseur-engraisseurs ayant un facteur de densité PAC compris entre 1,4 et 2 [Annexe n°3-2]. Les résultats poursuivent les mêmes tendances que ceux des naisseurs [Graphique n°3-2-8 et 3-2-9]. Néanmoins, le cheptel moyen étant plus important, les besoins en superficies supplémentaires et le gain total de primes bovines sont plus élevés. Notre étude montre donc que le gain de primes bovines par hectare repris pour passer en deçà du facteur de densité PAC est donc d'autant plus élevé que l'exploitation est proche du seuil de 1,4.

Au terme de ce travail sur l'efficacité des seuils de facteur de densité, nous constatons que certaines exploitations bovines sont fortement incitées à adopter des stratégies d'extensification. Au demeurant, les seuils de facteur de densité instaurés dans le cadre de la réforme de la PAC sont tels, que plus de 80 % de l'ensemble des 310 600 exploitations bovines françaises ne sont pas concernées par les mesures d'encouragement à l'extensification. Il s'agit notamment des 112 000 exploitations laitières spécialisées, des 81 000 exploitations allaitantes ayant un facteur de densité PAC inférieur à 1,4 et des 10 000 exploitations mixtes ayant un quota laitier supérieur à 120 000 L. La réforme décidée le 21 mai 1992 semble donc moins incitatrice à l'occupation de l'espace, que ne pouvait l'être le projet initial présenté en 1991 par le Commissaire agricole Ray Mac Sharry (primes sur les vaches laitières couplées au facteur de densité et adoption d'un seuil d'exclusion et non d'écrêtement).

Les effets de la réforme de la PAC et du plan d'accompagnement national sur les exploitations bovines, ne se limitent pas aux seules mesures liées au facteur de densité ou au chargement "primes à l'herbe". La modification de l'OCM céréalière, la baisse des prix d'intervention sont des modifications importantes qui nous incitent à évaluer les conséquences de l'application "mécanique" de la réforme de la PAC sur les revenus des producteurs "intensifs" et "extensifs" de viande bovine.

3-3- LES CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME DE LA PAC SUR LE REVENU DES EXPLOITATIONS BOVINES

La réforme de la PAC décidée le 21 mai 1992 repose essentiellement sur l'abaissement du prix d'intervention des principaux produits agricoles (céréales, viande bovine), compensé par l'attribution d'aides directes à l'hectare ou à la tête de bétail. Cette modification importante des mécanismes de soutien à l'agriculture soulève de nombreuses incertitudes quant aux perspectives d'évolution du revenu des agriculteurs. De ce fait, nous avons évalué les conséquences de l'application "mécanique" (où à structure d'exploitation constante) de la réforme de la PAC sur l'EBE des exploitations françaises, productrices de viande bovine. Pour ce faire, nous avons utilisé le programme de simulation "PECARI" du Bureau de l'Évaluation et de la Prospective de la Direction des Affaires Financières et Économiques du Ministère de l'Agriculture [BLOGOWSKI, BOYER, 1993].

Dans un premier temps, nous proposons d'analyser les effets de la réforme de la PAC sur l'ensemble des 310 600 exploitations bovines et sur les quatre types de production (laitier, allaitant, mixte et sans vache). Outre l'évolution de l'Excédent Brut d'Exploitation à horizon 1996, nous nous intéresserons à l'ensemble des modifications apportées sur les différents postes comptables du compte de résultat des entreprises. Dans un second temps, nous étudierons les effets de la réforme suivant le niveau de chargement "herbivore" des exploitations. Ce travail nous permettra de voir, si, conformément aux objectifs d'encouragement à l'extensification prôné par la PAC, les exploitations "extensives" sont plus favorisées que les exploitations "intensives".

3-3-1- Une amélioration de l'EBE de 7.5 % sur l'ensemble des éleveurs

Les résultats de l'application "mécanique" de la réforme de la PAC sur l'ensemble des 310 600 exploitations bovines, se révèlent plutôt positifs. L'EBE passe de 186 KF en 1991 à 199 KF en 1996, soit une progression moyenne de 7,5 % [Graphique n°3-3-1]. Sachant que la réforme de la PAC et le plan d'accompagnement national n'apportent aucune modification des charges de structure (frais financiers, etc...), cette évolution de l'EBE est assimilable à celle du RNE.

Graphique n°3-3-1 : Les conséquences de la réforme de la PAC sur l'EBE des exploitations bovines françaises réparties par types de production

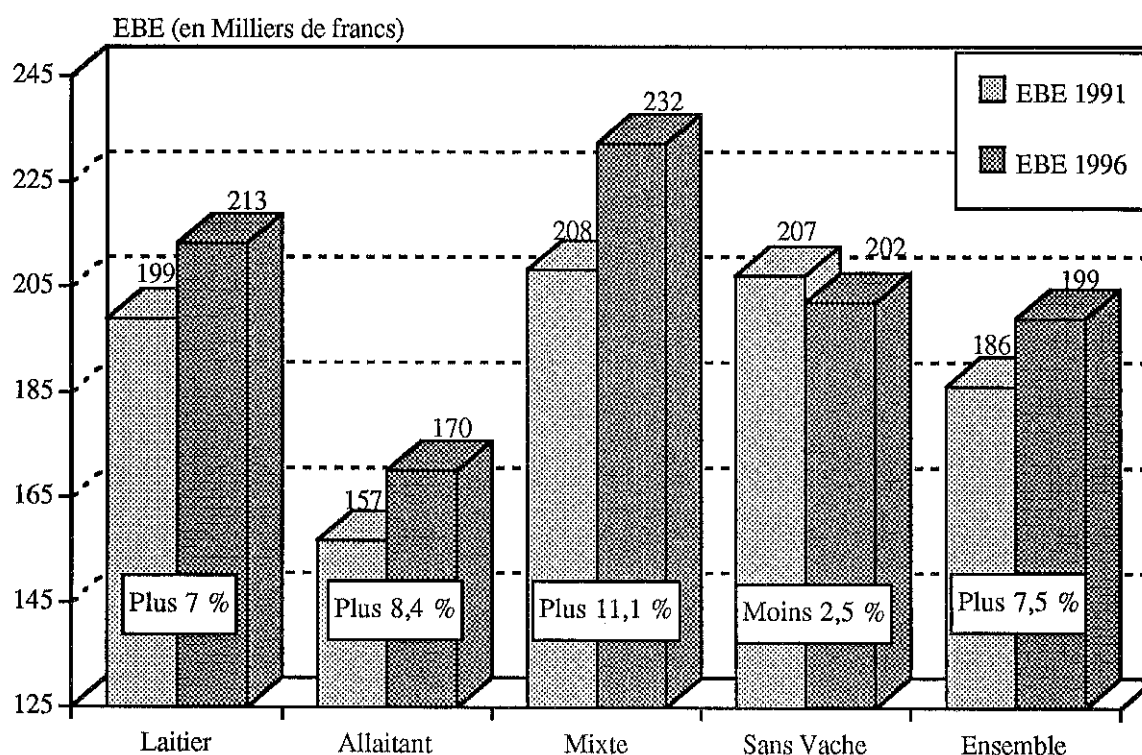


Tableau n°3-3-1 : Les conséquences de la réforme de la PAC sur les 310 600 exploitations bovines françaises (en 1 000 F) : analyse selon le type de production

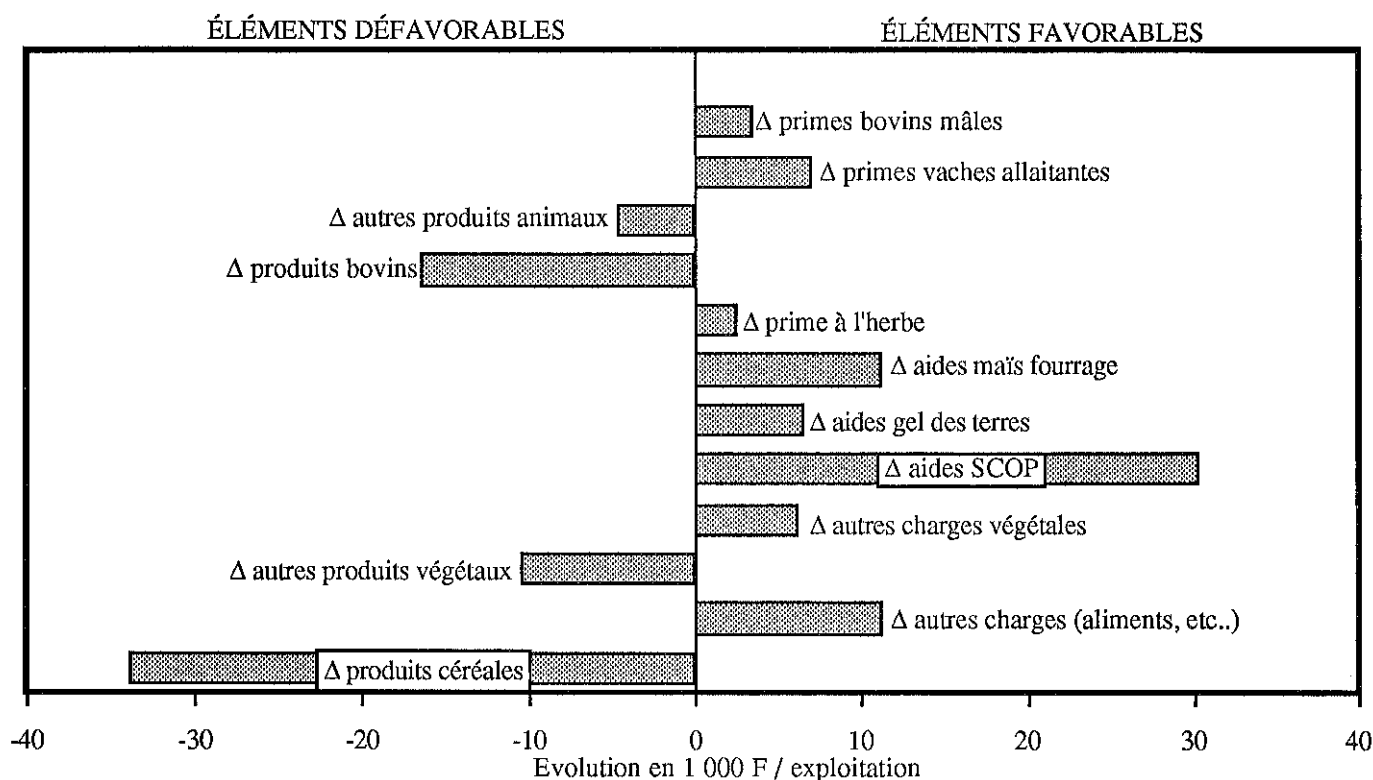
	Type de production				Total
	Laitier	Allaitant	Mixte	Sans Vache	
Nombre d'exploitation	159 235	107 929	26 769	17 282	311 215
EBE 1991	199,2	157,4	208,9	207,7	186,3
EBE 1997	213,9	170,8	232,2	202,3	199,9
Δ EBE 1997 / 1991	14,1	13,3	23,2	- 5,3	13,5
Aides directes 1991	16,6	42,7	27,6	23,3	27
Aides directes 1997	65,6	116,7	97,5	115,4	88,9
Δ produits d'exploitation	- 53,4	- 75	- 65,8	- 125,4	- 65,9
Δ produits végétaux	- 34,8	- 50,4	- 37,7	- 109,2	- 44,6
- dont céréales	- 27,7	- 36,6	- 29,7	- 82	- 34
- dont oléagineux	- 4,8	- 11,6	- 7,2	- 17,7	- 8,1
- dont protéagineux	- 2,2	- 2,5	- 1	- 10,1	- 2,7
Δ produits animaux	- 18,6	- 24,5	- 28,9	- 16,1	- 21,3
- dont lait	- 6,9	0	- 5,7	0	- 4
- dont bovin	- 11,3	- 23	- 22	- 15,4	- 16,5
Δ charges	- 18,3	- 14,3	- 19	27,7	- 17,4
Δ charges végétales	- 5,8	- 5,7	- 6,2	- 13,3	- 6,2
Δ charges aliments	- 5,9	- 2,6	- 6,3	- 3,2	- 4,6
Δ taxe de coresponsabilité	- 1,6	- 1,8	- 1,8	- 2	- 1,7
Δ taxe foncier non bâti	- 5	- 4,2	- 4,7	- 9,2	- 4,9
Δ aides	49	74	69,8	92,1	61,8
Δ aides végétaux	44,4	47,4	49,6	86,2	48,2
- dont SCOP	22,9	36,4	27	65,2	30,3
- dont maïs fourrage	15,5	4,6	15,7	7,4	11,3
- dont gel des terres	6	6,3	6,8	13,5	6,6
Δ primes animaux	2,6	23,1	17,2	7,4	11,3
- dont vaches allaitantes	0	12,8	8,6	0	5,2
- dont VA / extensif	0	5	1,6	0	1,9
- dont bovins mâles 10 mois	0,9	1,5	2,5	3,2	1,4
- dont bovins mâles 23 mois	1	1,3	2,6	2,4	1,3
- dont BM extensifs	0,5	1	1,6	1,3	0,8
Δ aides handicaps	0,4	0,6	0,4	0	0,4
Δ primes à l'herbe	1,7	3,6	2,7	1	2,5
Subvention (en moins)	- 0,3	- 0,8	- 0,2	- 2,7	- 0,6

Sources : RICA France 1991 / Programme "PECARI", Ministère de l'Agriculture / INRA - Nantes

Au niveau des types de production, les évolutions sont assez contrastées [Tableau n°3-3-1]. L'EBE des 159 000 élevages laitiers passe, en moyenne, de 199 KF à 213 KF soit une progression de 7 %. Cette évolution est encore plus favorable pour les exploitations des types allaitant (de 157 KF à 170 KF soit une augmentation de 8,4 %) et mixte (de 207 KF à 202 KF soit un progression de 11,1 %). En revanche, les exploitations du type sans vache subissent une baisse de leur EBE de 2,5 % (de 207 KF à 202 KF).

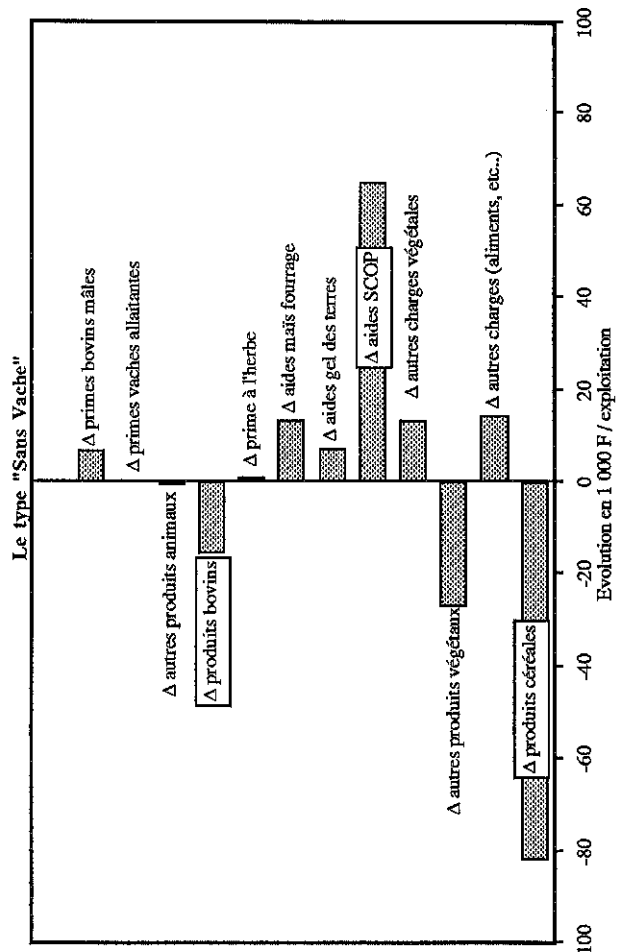
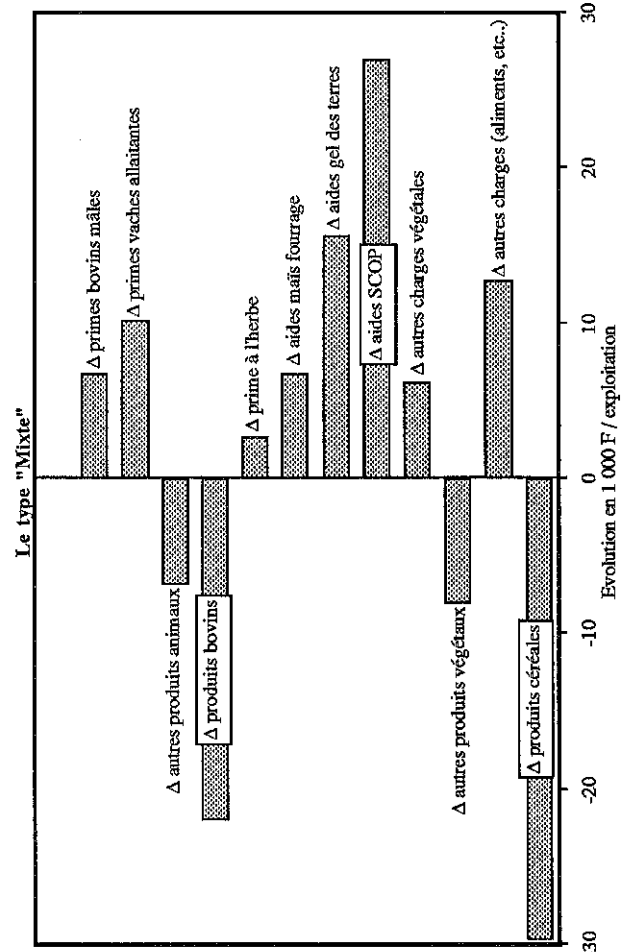
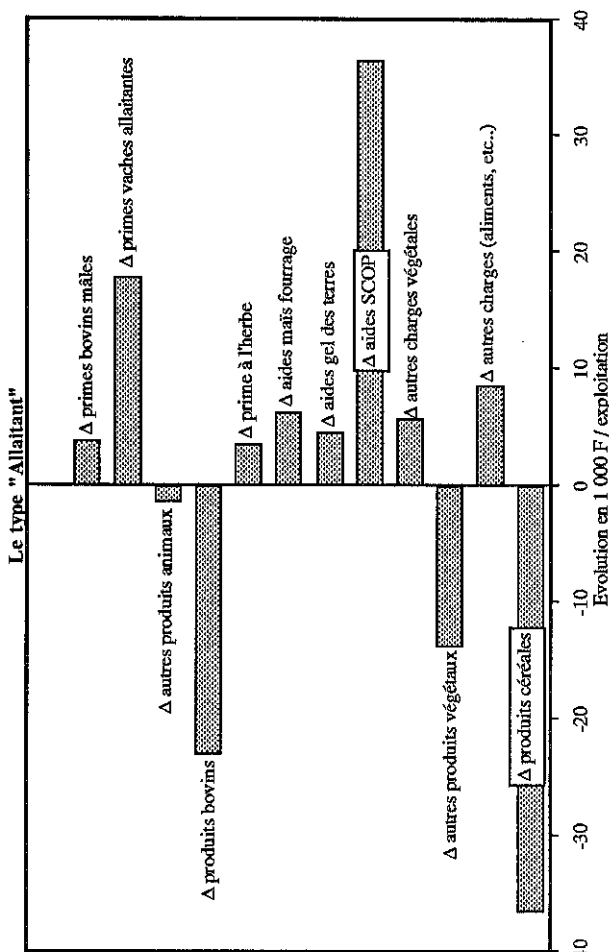
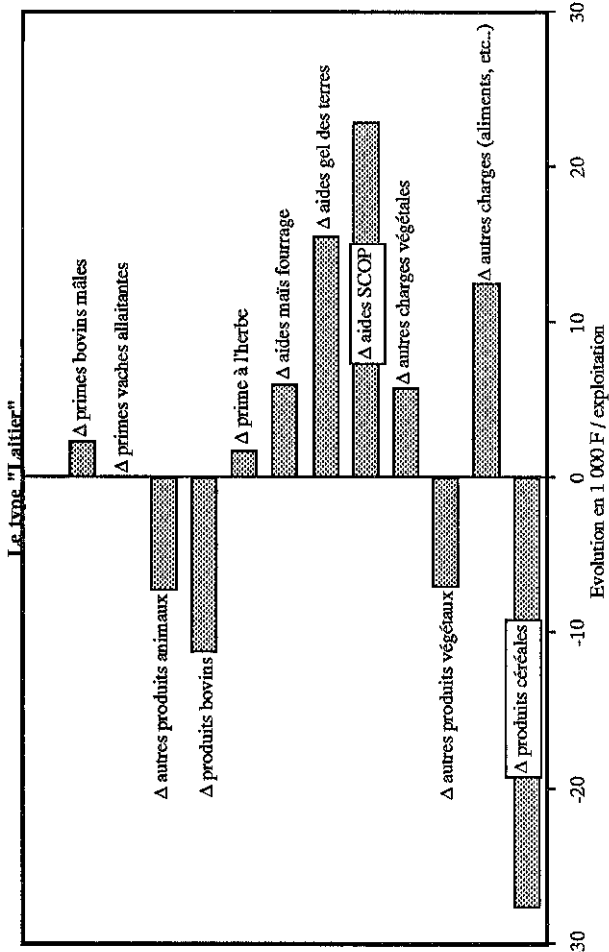
Pour expliquer l'évolution de l'EBE sur l'ensemble des exploitations bovines, il est nécessaire de décomposer les éléments favorables et défavorables [Graphique n°3-3-2]. Pour l'ensemble des exploitations bovines, les produits d'exploitation diminuent, en moyenne, de 66 KF. Cette diminution s'explique d'une part, par la baisse du prix des produits végétaux (44 KF dont 34 KF sont liés aux céréales, 8 KF aux oléagineux et 3 KF aux protéagineux) et, d'autre part, par la réduction des produits animaux (22 KF dont 16 KF sont liés aux baisses de prix sur les bovins). La réduction de 66 KF des produits d'exploitation est contrebalancée par l'attribution d'aides directes (62 KF), par la diminution de certaines charges (17 KF) et par des indemnités au titre de compensation de handicaps (3 KF). Les aides directes regroupent 48 KF d'aides spécifiques au secteur végétal (dont 30 KF sur la SCOP, 11 KF sur le maïs fourrage et 7 KF sur les superficies gelées) et 11 KF de primes sur les animaux (dont 7,1 KF sur les vaches allaitantes et 3,5 KF sur les bovins mâles). Les charges en moins représentent 17 KF, dont 6 KF pour la réduction des charges culturelles liées au gel des terres, 5 KF pour baisse du prix des aliments concentrés achetés, 2 KF pour l'abandon de la taxe de coresponsabilité et 5 KF pour les mesures d'allègement de la taxe sur le foncier non bâti. Les indemnités pour compensation de handicaps regroupent principalement la prime à l'herbe (2,5 KF).

Graphique n°3-3-2 : Les effets favorables et défavorables de la réforme de la PAC sur l'EBE (en 1000 F) des exploitations bovines françaises



L'analyse des effets favorables et défavorables montre que la baisse des produits végétaux (44 KF) est, en moyenne, plus que compensée par les aides directes au secteur végétal (48 KF) et par la diminution des charges culturelles liées au gel 6 KF). Ceci s'explique par deux phénomènes inverses. D'une part les exploitations bovines perçoivent une aide sur le maïs fourrage (11 KF) alors que cette culture ne subit pas la baisse des prix (le programme "PECARI" positionne le maïs fourrage entre la SCOP et la SFP de façon à optimiser le revenu). D'autre part, les exploitations bovines disposent, en moyenne, d'un rendement céréalier légèrement supérieur au rendement moyen de

Graphique n°3-3-3 : Les effets "mécaniques" favorables et défavorables de la réforme de la PAC sur l'EBE des exploitations bovines françaises : analyse selon le type de production (UGB HE / Ha de SFP)



référence. De ce fait la baisse du prix des céréales (44 KF) n'est pas totalement compensée par les aides directes sur la SCOP et sur les superficies gelées (36,9 KF). Les baisses de prix sur la viande bovine et le lait (21 KF) ne sont pas compensées par les primes spécifiques au secteur animal (11,3 KF), sauf dans le cas où l'on y ajoute les aides directes sur le maïs fourrage (11 KF). La réduction des charges (17 KF) et la prime à l'herbe (2,5 KF) jouent un rôle aussi très important dans l'évolution favorable des revenus.

Les facteurs explicatifs des conséquences de la réforme sur les différents types de production

La poursuite de l'analyse au niveau des types de production nous indique que derrière les évolutions assez semblables de l'EBE, l'impact de la réforme sur les différents postes comptables n'est pas identique [Graphique n°3-3-3]. Comparativement aux autres types, les exploitations laitières bénéficient, en moyenne, d'une réduction plus faible de leurs produits d'exploitation (54 KF). Ceci s'explique par une baisse plus limitée des produits végétaux (35 KF dont 27 KF de céréales) et des produits animaux (18 KF dont 7 KF pour le lait). Si ces exploitations ne perçoivent que très peu de primes bovines (2,5 KF), en revanche, elles sont particulièrement favorisées par la prime sur le maïs fourrage (15 KF) et par la réduction du prix des aliments concentrés achetés (6 KF). Le secteur animal des exploitations laitières reste donc relativement à l'écart des mesures de la réforme de la PAC, puisque l'OCM lait n'a subi que de très légère modification (surtout lorsque l'on réalise la comparaison avec le projet initial de réforme de Ray Mac Sharry).

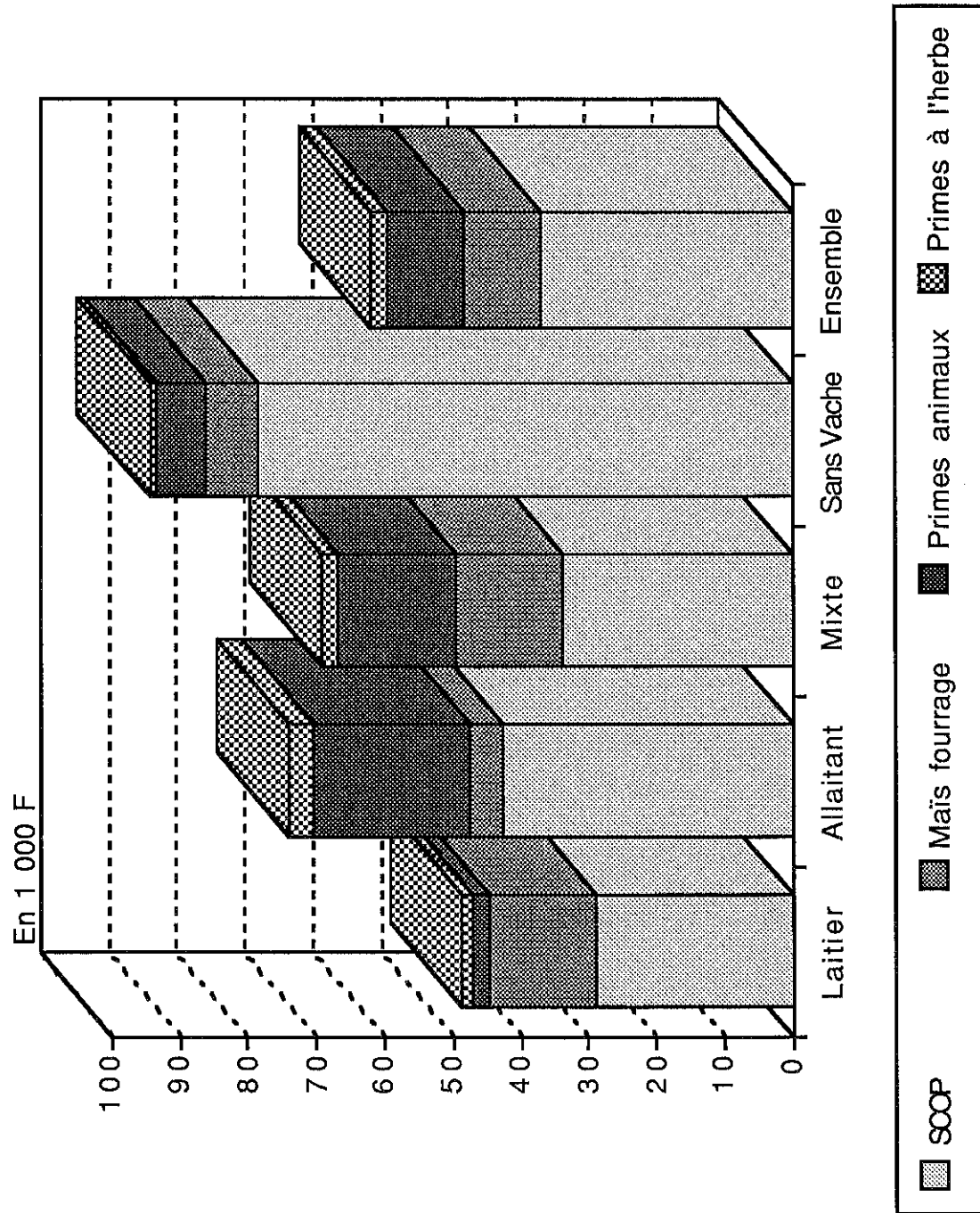
Les élevages allaitants connaissent une évolution de leur EBE, en valeur absolue, identique à celle des laitiers. Néanmoins, ils s'en distinguent par une réduction beaucoup plus importante de leurs produits d'exploitation (75 KF). Celle-ci comporte la baisse des produits végétaux (50 KF dont 36 KF pour les céréales) et des produits animaux (24 KF). Les exploitations allaitantes bénéficient de proportionnellement plus de primes bovines (23 KF dont 17 KF pour les vaches allaitantes et 4 KF pour les bovins mâles à 10 et 23 mois) et de primes à l'herbe (3,6 KF). A contrario, elles sont moins favorisées par les aides sur le maïs fourrage (seulement 4,6 KF) et par la réduction du prix des aliments concentrés (seulement 2,6 KF).

L'EBE des exploitations mixtes, après l'application de la réforme de la PAC, progresse plus rapidement que pour les autres types (plus 23 KF). Cette évolution différenciée s'explique surtout par le fait, que la baisse assez modérée de leurs produits végétaux (37 KF dont 29 KF de céréales), est largement compensée par les aides directes sur la SCOP (27 KF), sur les superficies gelées (7 KF) et sur le maïs fourrage (15 KF). Contrairement aux élevages laitiers pour lesquels la diminution des produits animaux n'est pas compensée, les élevages mixtes perçoivent 17 KF de primes bovines (dont 10 KF pour les vaches allaitantes et 7 KF pour les bovins mâles), ce qui a pour effet de contrebalancer, en partie, la réduction de leurs produits animaux (29 KF dont 6 KF de lait et 23 KF de viande bovine).

Comme nous l'avons vu dans l'analyse des caractéristiques structurelles, les exploitations bovines du type sans vache sont plus directement comparables à des exploitations céréalières qu'à des exploitations bovines. Elles subissent une baisse très importante de leurs produits d'exploitation (125 KF soit près du double de la moyenne des exploitations bovines). Celle-ci résulte surtout de la diminution des produits végétaux (109 KF dont 82 KF pour les céréales, 17 KF pour les oléagineux et 10 KF pour les protéagineux). L'évolution défavorable de l'EBE s'explique de deux façons. D'une part, la baisse des produits animaux de 17 KF n'est que partiellement compensée par les primes sur les bovins mâles (6,9 KF). D'autre part, ces exploitations obtiennent, en moyenne, des rendements céréaliers largement supérieurs au rendement moyen de référence de la région dans lesquelles elles sont situées. De ce fait, les aides directes versées sur la SCOP (65 KF), sur les superficies gelées (13 KF) et sur le maïs fourrage (7 KF) ne sont pas suffisantes pour compenser la baisse des produits céréaliers (109 KF).

Bien que le variation de l'EBE (après l'application de la réforme de la PAC) soit assez proche entre les principaux types de production, les postes comptables n'évoluent pas tous de la même manière. Les effets de la réforme de la PAC sur les types de production laitier et sans vache, sont plus dépendants plus de la modification de l'OCM céréalière (octroi d'aides sur les céréales intra-consommées et le maïs fourrage), que de la révision de l'OCM viande bovine. Il n'en va pas de même pour les exploitations allaitantes et mixtes pour lesquelles les primes bovines représentent une compensation substantielle à leurs baisses de produits d'exploitation.

Graphique n°3-3-5 : Les différentes aides directes versées aux exploitations bovines après l'application de la réforme de la PAC

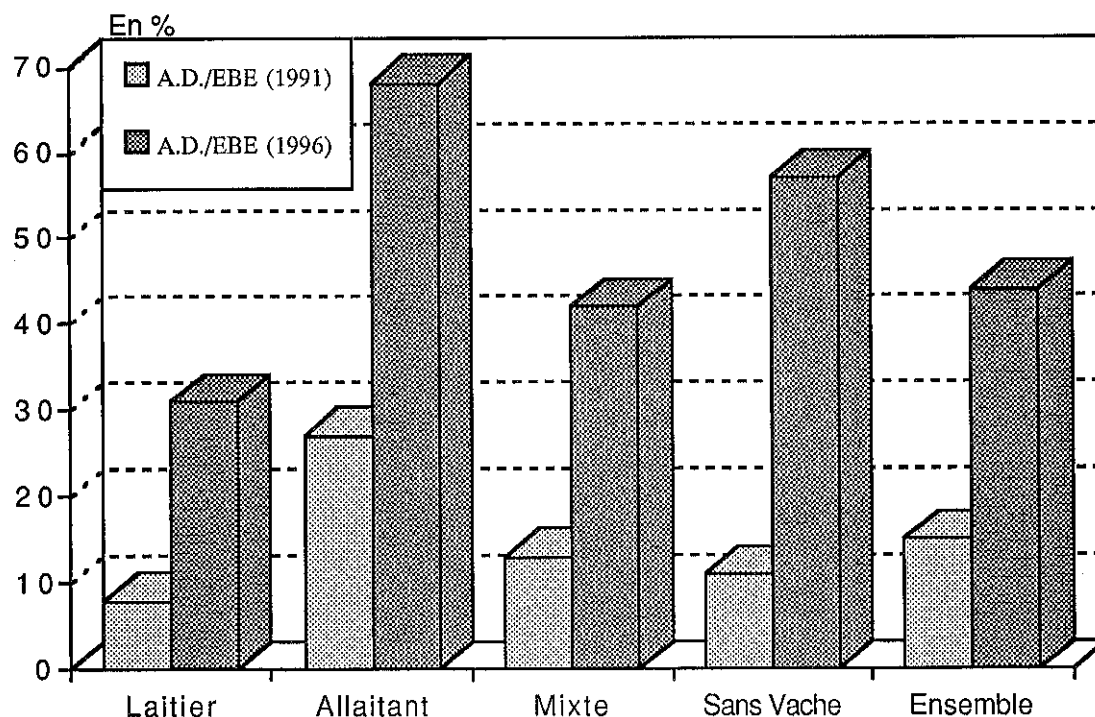


Les aides directes : 44 % de l'EBE en 1996 contre seulement 15 % en 1991

La réforme de la PAC renforce le rôle des aides directes dans la formation du revenu des producteurs de viande bovine [Graphique n°3-3-4]. Toutes exploitations bovines confondues, les aides directes qui s'élevaient à 27 KF (soit 14 % de l'EBE) en 1991, représentent plus de 89 KF en 1996 (soit 44 % de l'EBE). Cette progression, qui ne fait que traduire la substitution d'aides directes semi-découplées à une partie du soutien par les prix, ne doit pas être interprétée comme une augmentation des aides globales aux exploitations bovines. La dépendance vis à vis des aides est seulement devenu plus perceptible par les agriculteurs et par la société.

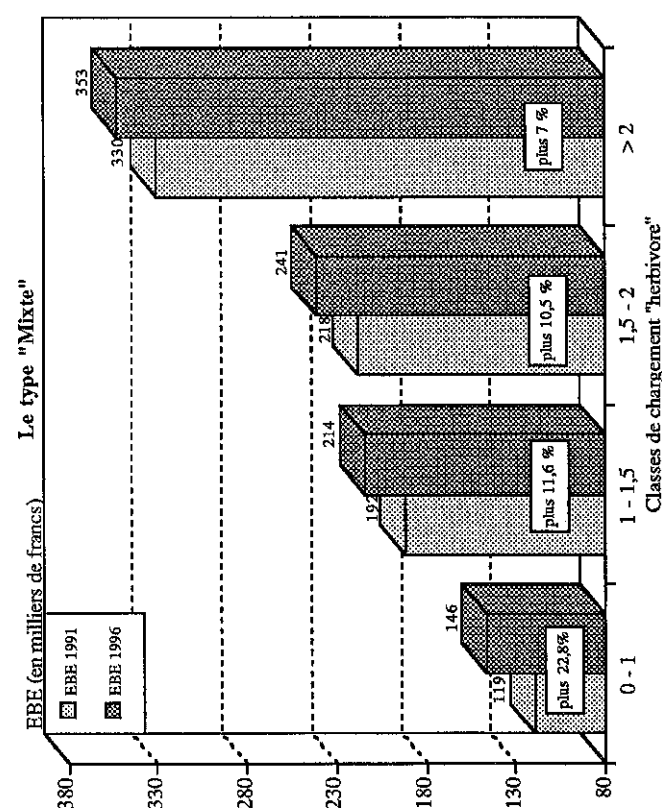
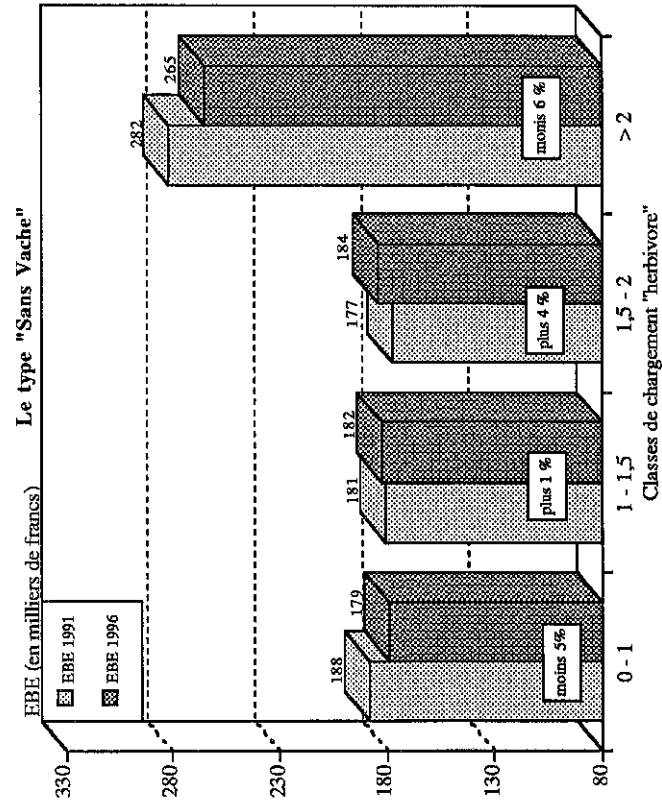
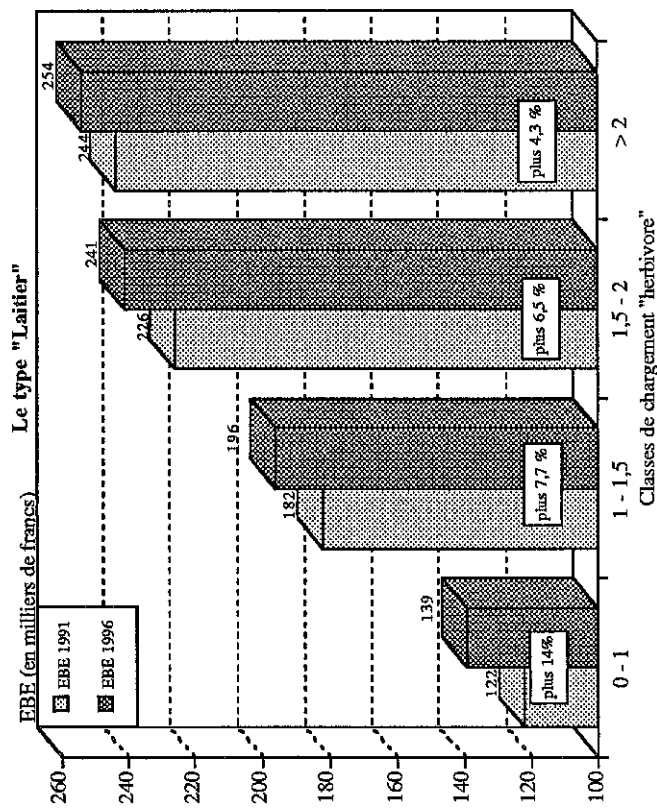
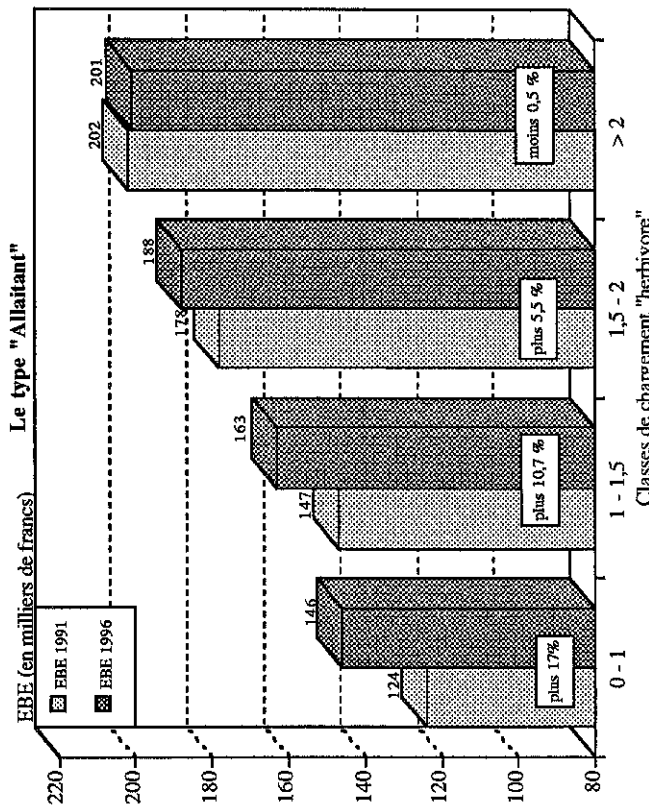
Comparativement aux autres types de production, les exploitations laitières enregistrent une hausse plus modérée des aides directes à l'horizon 1996. D'un montant moyen de 16 KF en 1991 (soit 8,4 % de l'EBE), les aides directes passent à 65 KF (soit 30 % de l'EBE). Les exploitations du type allaitant qui bénéficient déjà d'aides directes importantes en 1991 (42 KF soit 26,7 % de l'EBE) voient leur dépendance s'amplifier avec la réforme de la PAC (116 KF soit 68 % de l'EBE). Les exploitations du type mixte occupent une position intermédiaire entre les laitiers et les allaitants, puisque les aides directes passent de 27 KF en 1991 (soit 13 % de l'EBE) à 97 KF en 1996 (soit 42 % de l'EBE). Les ateliers du type sans vache connaissent la plus forte progression (en valeur absolue) des aides directes. Elles passent de 23 KF en 1991 (soit 11 % de l'EBE) à 115 KF en 1997 (soit 57 % de l'EBE). Au terme de la période d'application de la réforme, les aides directes représenteront donc une part non négligeable du revenu des producteurs de viande bovine. Dans un contexte où la pérennité de ces aides n'est pas assurée au delà de la période de transition de la réforme, il est nécessaire de réfléchir dès à présent sur les argumentations à développer pour justifier socialement ces transferts publics directs accordés aux agriculteurs.

Graphique n°3-3-4 : L'évolution du rapport aides directes / EBE des exploitations bovines françaises après l'application de la réforme de la PAC



Au terme de cette analyse sur l'évolution de l'EBE des exploitations bovines réparties suivant les types de production, on remarque, qu'en moyenne, la réforme de la PAC a un effet légèrement favorable. Les primes accordées sur le maïs fourrage et les céréales intra-consommées, la revalorisation des primes sur les vaches allaitantes jouent un rôle déterminant dans l'amélioration globale de ces résultats.

Graphique n°3-3-7 : Les conséquences de la réforme de la PAC sur l'EBE des exploitations bovines françaises : analyse selon le type de production et le niveau de chargement "herbivore" (UGB HE / Ha de SFP)

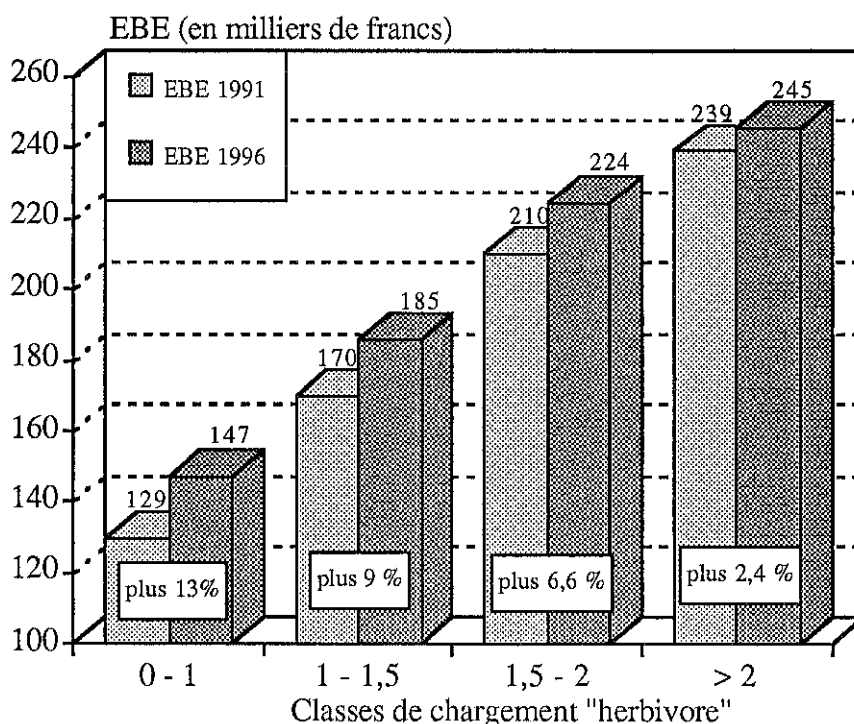


3-3-2- L'effet bénéfique de la réforme de la PAC sur les "extensifs"

Les exploitations bovines "extensives" sont-elles plus favorisées par la réforme de la PAC que les exploitations "intensives" ? Pour répondre à cette interrogation, nous proposons, tout d'abord, d'évaluer l'impact de la réforme sur l'ensemble des 310 600 exploitations réparties selon quatre classes de chargement "herbivore". Ensuite, pour écarter les effets joués par les types de production, nous étudierons, au sein de chacun d'entre eux, les conséquences de la réforme pour les exploitations réparties par classe de chargement "herbivore".

D'une façon générale, la réforme de la PAC et le plan d'accompagnement national provoquent une élévation plus importante de l'EBE des exploitations "extensives" que des exploitations "intensives" [Graphique n°3-3-6 et n°3-3-7]. En effet, les exploitations bovines ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / Ha de SFP enregistrent une progression de leur EBE de 13 % (de 129 KF à 147 KF), contre 9 % pour celles qui disposent d'un chargement compris entre 1 et 1,5 (de 170 KF à 185 KF), 6 % pour celles de la classe suivante (de 210 KF à 224 KF) et 2 % pour les exploitations "très intensives" (de 239 à 245 KF).

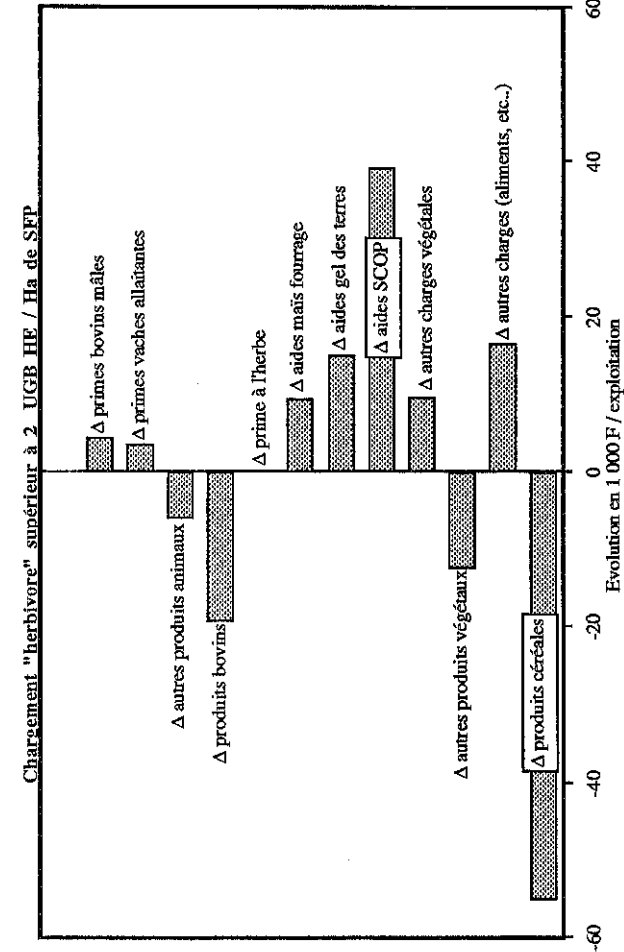
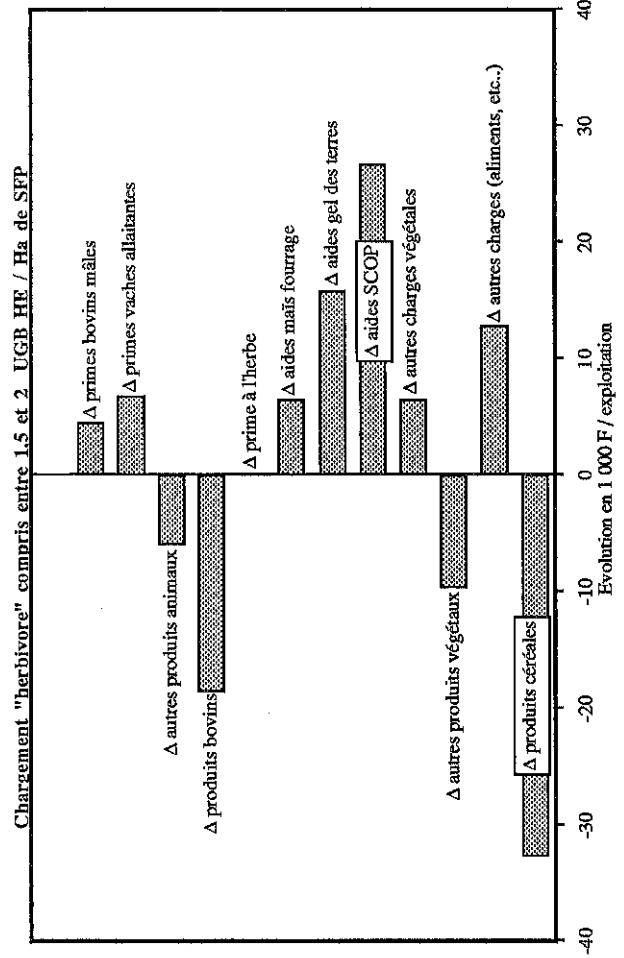
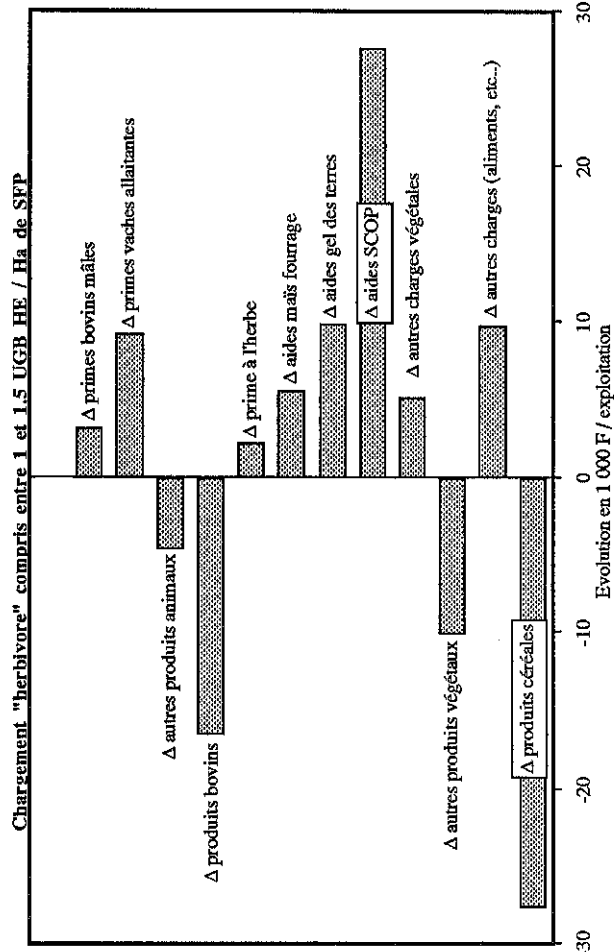
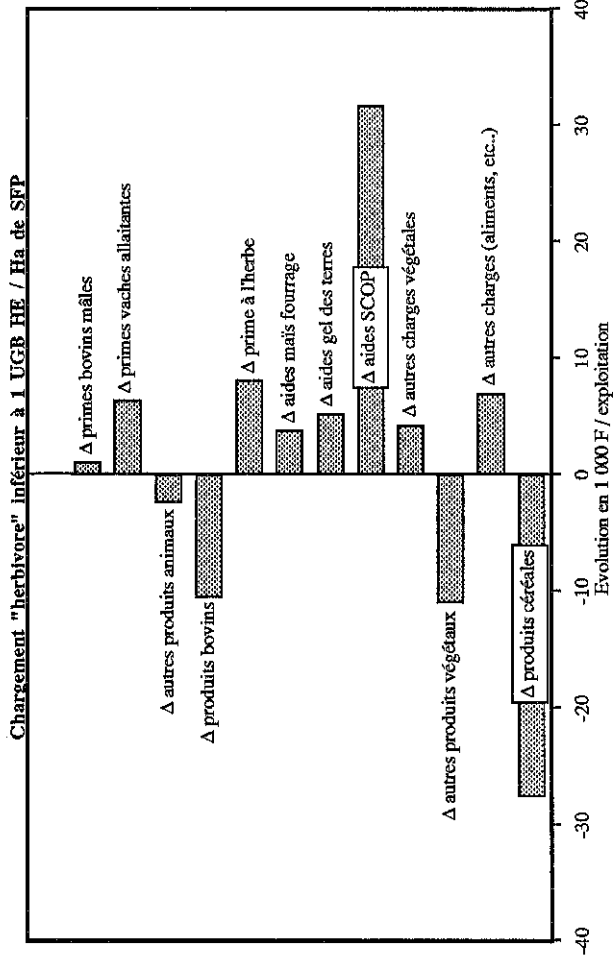
Graphique n°3-3-6 : L'évolution de l'EBE des exploitations bovines françaises après l'application de la réforme de la PAC : analyse selon le chargement



Si la réforme de la PAC entraîne un léger tassement des écarts d'EBE entre les exploitations "intensives" et "extensives", la hiérarchie initiale n'en est pas pour autant modifiée. Ces écarts différenciés entre les quatre classes de chargement "herbivore" s'expliquent, en partie, par le fait qu'elles renferment des types de production et des niveaux de dimension économique des exploitations distincts.

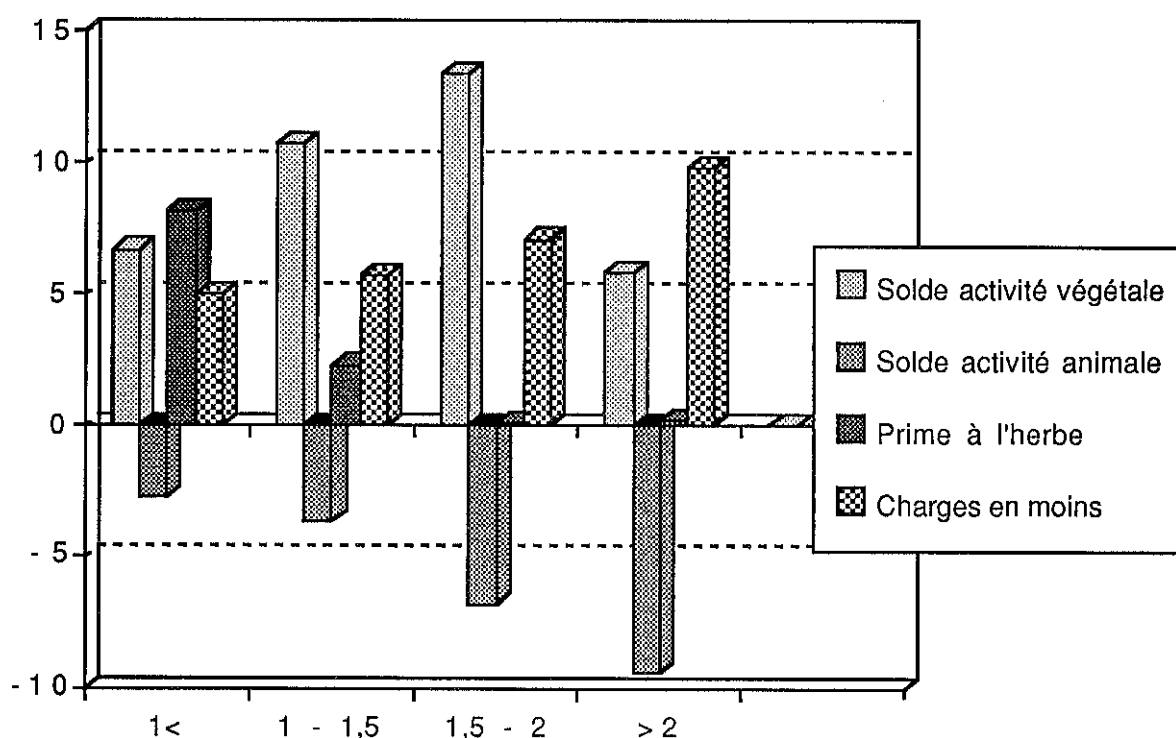
Les exploitations ayant un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / ha de SFP sont proportionnellement plus favorisées par la réforme de la PAC puisque la baisse de leurs produits animaux (13 KF) est, en moyenne, assez bien compensée par les primes bovines (8 KF). De plus, elles bénéficient de la quasi-totalité des primes à l'herbe (8 KF) et d'une compensation intégrale de la baisse du prix des céréales. Comparativement aux exploitations "très extensives" qui appartiennent en majorité au type allaitant, celles qui sont comprises dans les classes intermédiaires de chargement "herbivore" regroupent plus d'ateliers laitiers.

Graphique n°3-3-9 : Les effets "mécaniques" favorables et défavorables de la réforme de la PAC sur l'EEB des exploitations bovines françaises : analyse selon le niveau de chargement "herbivore" (UGB HE / Ha de SFP)



De ce fait, la baisse du prix des produits animaux (environ 22 KF) n'est que partiellement compensée par les primes bovines (environ 12 KF). Cependant, la possibilité qui est donnée de percevoir des aides sur le maïs fourrage est un des éléments favorables de l'évolution positive de leur EBE. L'augmentation plus modérée de l'EBE des exploitations ayant un chargement "herbivore" supérieur à deux (5 KF contre 17 KF pour les "très extensifs") a pour principale origine, le solde négatif du secteur animal [Graphique n°3-3-8]. En effet, alors qu'elles subissent une réduction de leurs produits animaux deux fois plus importante que celle des exploitations "très extensives" (25 KF contre 13 KF), les exploitations "très intensives" reçoivent un montant identique de primes bovines (9 KF). Ce phénomène est encore amplifié, puisqu'elles ne bénéficient pas non plus, des primes à l'herbe. Par ailleurs, le solde l'activité végétale (diminution des produits céréaliers + augmentation des aides directes sur la SCOP et sur les superficies de gel et de maïs fourrage + diminution des charges culturales liées au gel) est, en moyenne, moins élevé que pour les autres classes de chargement.

Graphique n°3-3-8 : Les causes de l'évolution différenciée de l'EBE entre les différentes classes de chargement "herbivore"

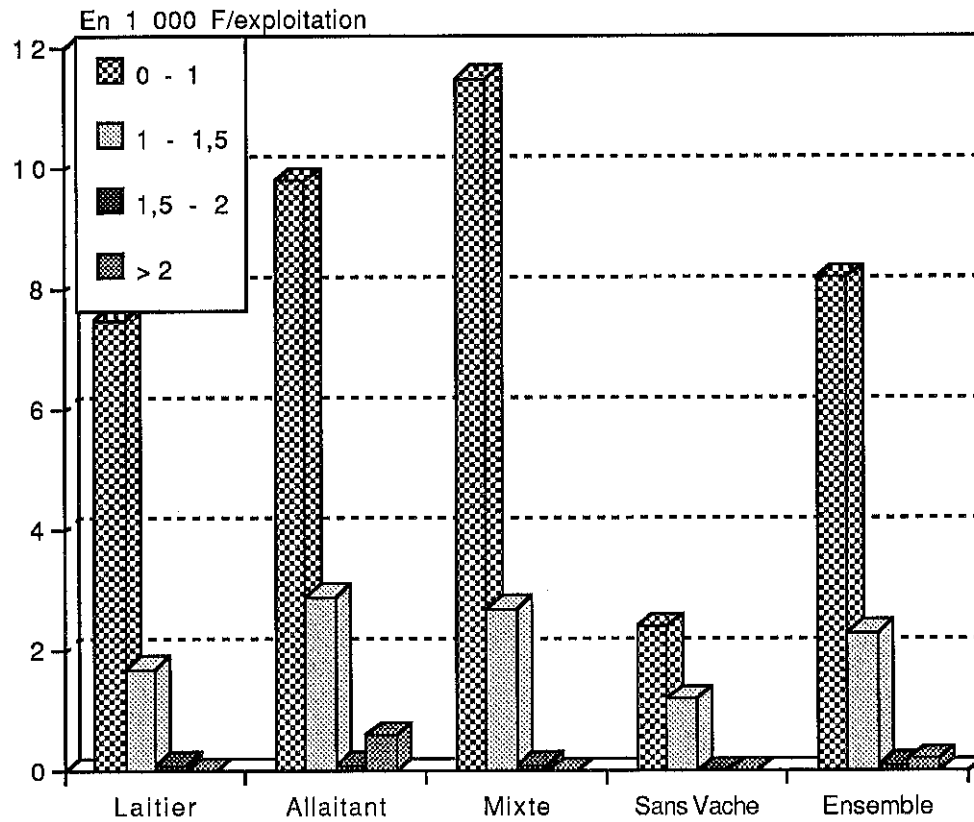


Une amélioration généralisée de l'EBE... notamment chez les "extensifs"

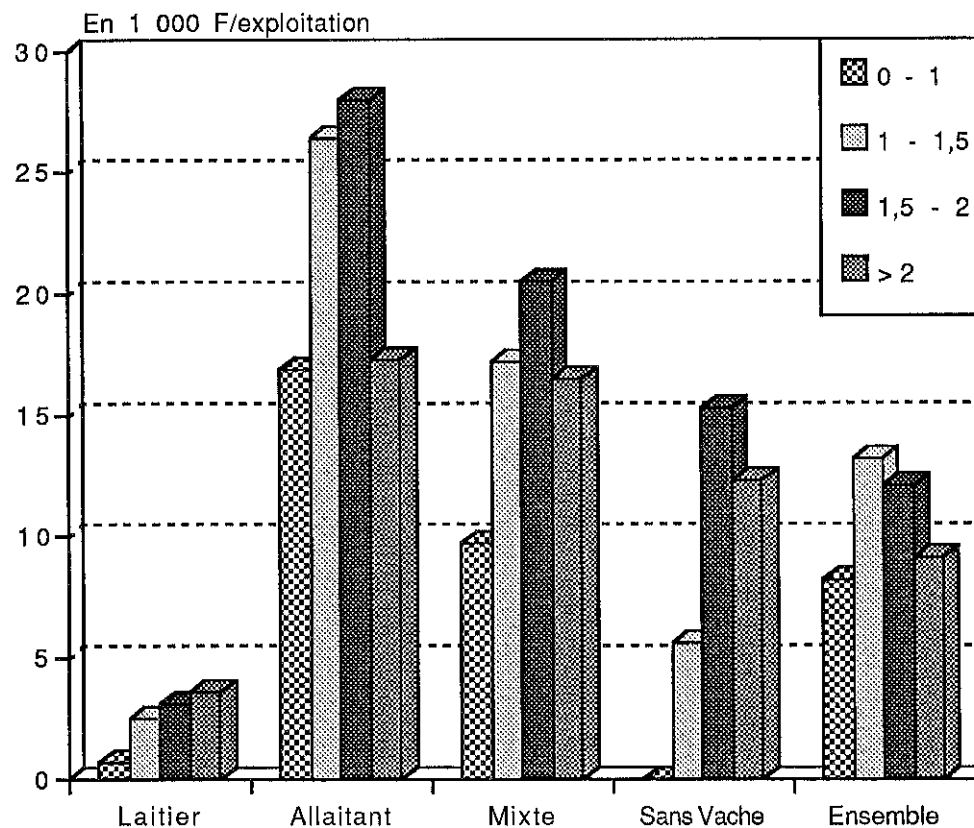
Quels que soient les types de production et les niveaux de chargement "herbivore", la réforme de la PAC contribue (en moyenne et à structure d'exploitation constante) à une amélioration de l'EBE des élevages de bovins (à l'exception des ateliers du type sans vache). Si cette amélioration est, en valeurs absolue et relative, d'autant plus importante que le niveau de chargement "herbivore" des exploitations est faible, il n'en demeure pas moins que la hiérarchie des revenus n'est pas bouleversée [Annexe n°3-9 et Graphique n°3-3-9].

Pour le type laitier, l'EBE des exploitations ayant un chargement "herbivore" inférieur à un, progresse de 14 %, en passant de 122 KF en 1991 à 139 KF en 1996 (soit plus 17 KF). Il augmente de 7,7 % pour les exploitations ayant un chargement compris entre 1 et 1,5 (de 182 KF à 196 KF), de 6,5 % pour celles de la classe intermédiaire suivante (de 226 KF à 241 KF) et de 4,3 % pour celles ayant un chargement supérieur à deux (de 244 KF à 254 KF soit plus 10 KF). Les exploitations "très extensives" bénéficient d'un solde de l'activité animale (diminution des produits animaux + augmentation des primes bovines + diminution des aliments concentrés) supérieur de 5 KF à celui des "très intensives". De plus, elles reçoivent en moyenne, 7 KF au titre de la prime à l'herbe, alors

Graphique n°3-3-10 : Le montant moyen par exploitation bovine, des "primes à l'herbe", après l'application du plan d'accompagnement national

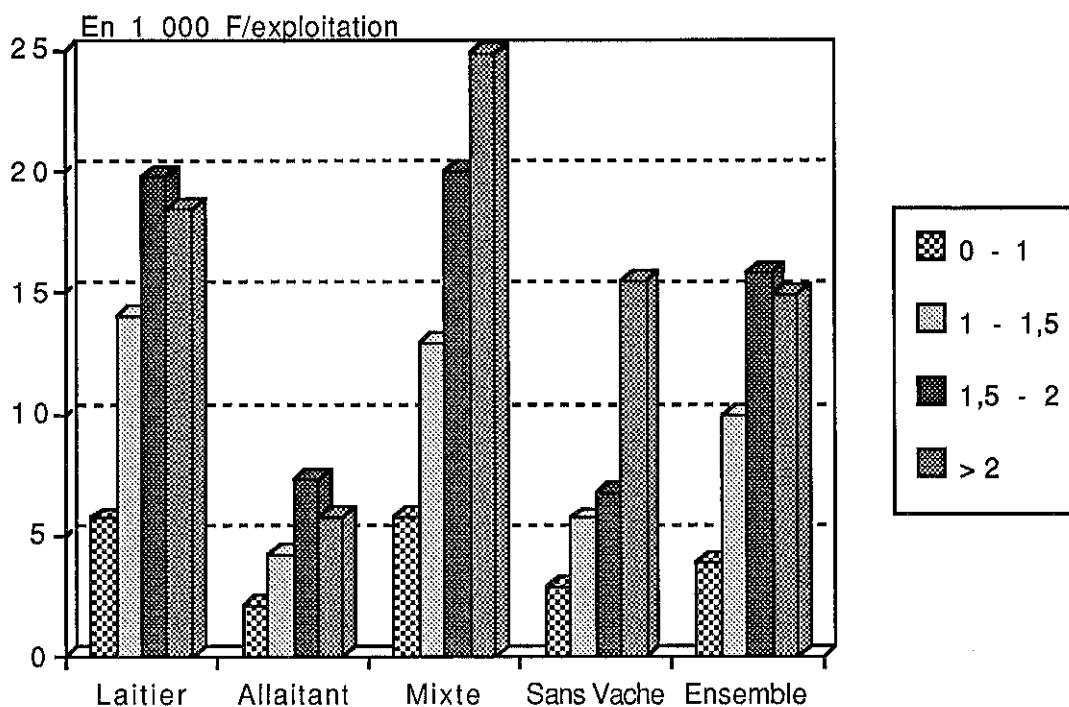


Graphique n°3-3-11 : Le montant moyen par exploitation, des primes bovines, après l'application de la réforme de la PAC



que les autres n'y ont pas droit. Ces aspects positifs sont, cependant, atténués par le versement d'une aide directe sur le maïs fourrage [graphique n°3-3-12] plus importante pour les exploitations laitières "très intensives" (18 KF contre 6 KF). D'ailleurs, quels que soient les types de production, l'attribution d'une aide directe sur le maïs fourrage a tendance à favoriser les exploitations ayant un chargement "herbivore" élevé.

Graphique n°3-3-12 : Le montant moyen des aides directes au maïs fourrage : analyse par type de production et niveau de chargement "herbivore"



Pour le type allaitant, l'EBE des exploitations ayant un chargement "herbivore" inférieur à un, passe de 124 KF en 1991 à 146 KF en 1996 (soit une progression de 17 %). Il passe de 147 KF à 163 KF (soit plus 10,7 %) pour les exploitations ayant un chargement compris entre 1 et 1,5, de 178 KF à 188 KF (soit plus 5 %) pour celle de la classe suivante et il se stagne à 202 KF pour les exploitations ayant un chargement supérieur à deux. L'évolution plus favorable de l'EBE des exploitations "très extensives" par rapport aux exploitations "très intensives" (plus 22 KF) a des origines diverses. Ceci s'explique essentiellement par l'effet des primes à l'herbe [Graphique n°3-3-10], par l'obtention d'un meilleur solde de l'activité animale (plus 5 KF) et végétale (plus 11 KF). Les exploitations "très intensives" obtiennent une aide supérieure pour le maïs fourrage, mais elles sont pénalisées par l'obtention de rendements céréaliers supérieurs au rendement de référence.

En ce qui concerne le type mixte, la réforme de la PAC est particulièrement bénéfique pour les exploitations ayant un chargement "herbivore" inférieur à un (l'EBE passe de 119 KF à 146 KF soit une augmentation de 22,8 %). Bien qu'elle reste largement positive, cette évolution est légèrement moins favorable pour les exploitations ayant des chargements plus élevés. L'EBE augmente de 11 % pour les exploitations ayant un chargement "herbivore" compris entre 1 et 1,5, de 10 % pour celles de la classe suivante et de 7 % pour les exploitations "très intensives". Comme nous l'avons indiqué dans l'analyse sur le type laitier, les exploitations "très intensives" sont favorisées par les aides sur le maïs fourrage (plus 20 KF par rapport aux "très extensives"), mais elles ne peuvent bénéficier des "primes à l'herbe" (moins 11,5 KF). De plus, elles sont désavantagées par l'évolution de la rentabilité de leur secteur animal, mais leur plus grande dimension économique leur permet de bénéficier d'allègement de charges plus importants [Annexe n°3-9].

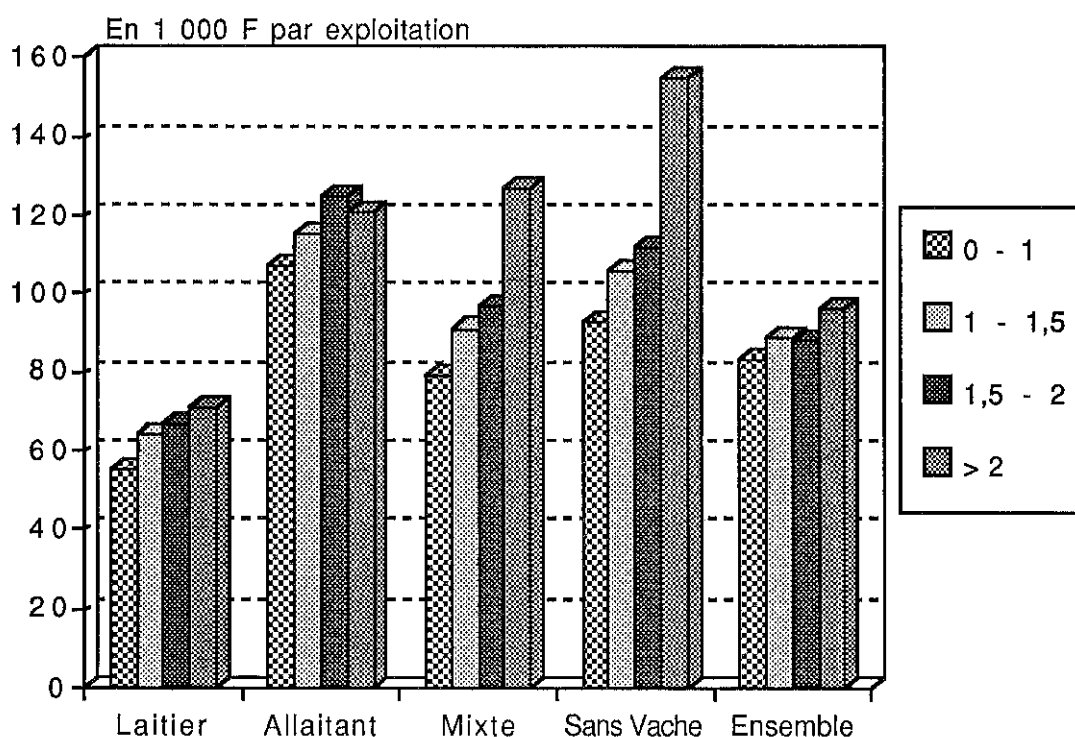
L'étude de l'impact économique de la réforme sur les exploitations du type sans vache, en fonction de leur niveau de chargement "herbivore", présente moins d'intérêt que pour les autres types de production. En effet, le type sans vache est très hétérogène (elle regroupe par exemple, les taurillons

très intensifs et les emboucheurs très extensifs) et les exploitations sont peu spécialisées en production bovine. L'impact de la réforme sur leur EBE dépend donc principalement de leurs performances céréalières (ou de leurs potentiels agronomiques).

Pas de modification dans la hiérarchie des revenus

Notre étude a donc montré que, quels que soient leur type de production et leur niveau de chargement "herbivore", les exploitations bovines voient, en moyenne, leur EBE s'améliorer après l'application "mécanique" de la réforme de la PAC et du plan d'accompagnement national. Elle montre également que pour chaque type de production, les exploitations "extensives" bénéficient d'une amélioration de leur EBE (en valeur absolue et relative) supérieure à celle des exploitations plus "intensives". Cette évolution plus favorable pour les "extensifs" résulte principalement de l'attribution des primes sur les superficies en herbe mais aussi par une meilleure compensation de la baisse du prix des produits animaux. Ainsi, bien que leurs volumes de production soumis aux baisses des prix soient largement inférieurs à ceux des exploitations "intensives", les exploitations "extensives" parviennent à récupérer une part assez importante des aides directes octroyées dans le cadre de la réforme.

Graphique n°3-3-13 : Le montant total des aides directes perçues par les exploitations bovines après l'application de la réforme de la PAC 1996



La hiérarchie des revenus entre les élevages de bovins est, cependant, maintenue, puisque ce sont les exploitations intensives et de grandes dimensions économiques qui dégagent toujours les revenus plus élevés. Si la réforme de la PAC profite proportionnellement plus aux exploitations bovines ayant les niveaux de chargement les plus faibles, il n'est pas certain que les mesures prises soient suffisamment incitatrices, pour inviter la majorité des élevages intensifs à adopter des stratégies visant à une meilleure occupation du territoire. Au delà de nos prévisions à partir de valeurs moyennes, le bilan de la réforme de la PAC s'évaluera réellement que dans quatre à cinq ans, une fois la période de transition achevée et les stratégies d'adaptation mises en oeuvre.

CONCLUSION

L'étude des exploitations bovines françaises selon leur niveau de chargement, réalisée à partir de l'échantillon RICA, nous a permis de prendre en compte la diversité des systèmes de production et des zones géographiques. En étant liée au sol, la production bovine occupe mieux le territoire que de nombreuses autres productions animales. Les 310 600 exploitations productrices de viande bovine de l'univers RICA occupent plus de 70 % des 25 millions d'hectares de SAU et 90 % des 11,5 millions d'hectares de SFP. De plus, elles valorisent la quasi totalité des superficies de certaines régions, c'est notamment le cas des zones défavorisées.

Le chargement moyen des exploitations bovines françaises, qui est de 1,60 UGB "herbivore" / ha de SFP, masque de fortes disparités puisque 18 % des exploitations ont un chargement inférieur à un UGB "herbivore" / ha de SFP (les "très extensives") et 19 % en ont un qui dépasse deux UGB "herbivore" / ha de SFP (les "très intensives"). En moyenne, les exploitations bovines "très extensives" disposent d'une SAU et d'une SFP plus grandes, quels que soient leurs systèmes techniques, que les exploitations "très intensives". Cependant, la plus faible taille de leur cheptel leur donne une dimension économique nettement inférieure.

Cette différence de dimension de l'outil de production est la raison principale pour laquelle les exploitations bovines "très extensives" dégagent un produit brut total et un EBE plus faibles que les exploitations "très intensives". De plus, en bénéficiant d'un niveau de spécialisation (activités hors-sol, céréalières, etc...), d'une efficacité productive et d'un ratio du service de la dette identique à ceux des exploitations "très intensives", elles ne parviennent pas à compenser leur manque à gagner lié à des volumes de production plus limités. Par conséquent, elles obtiennent un revenu moyen et une rentabilité rapportée à l'unité de facteur de production (UGB "herbivore" ou hectare de SAU) moins élevés. Le montant moyen de l'ensemble des transferts publics directs versés aux exploitations "très extensives" (26 100 F dont 26 % proviennent de l'indemnisation d'handicaps géographiques) ne suffit pas pour atténuer les écarts de revenus avec les exploitations très "intensives" (23 500 F dont seulement 10 % d'indemnisation d'handicaps géographiques). En ayant des prélèvements privés et des remboursements de capitaux peu élevés, les exploitations "très extensives" réussissent cependant à maintenir une situation financière assez saine.

L'analyse micro-économique des conséquences de l'application "mécanique" de la réforme de la PAC et du plan d'accompagnement national pour l'ensemble des exploitations françaises productrices de viande bovine, met en évidence une amélioration de leur revenu de 7,5 % en moyenne, entre 1991 et 1996. De plus, elle permet de montrer que, quels que soient les niveaux de chargement "herbivore" et les types de production (à l'exception du type "sans vache"), les exploitations bovines enregistrent, en moyenne, une amélioration de leur revenu avec la réforme de la PAC. Compte tenu des mesures spécifiques aux élevages extensifs (primes à l'herbe et attribution de primes bovines dépendantes du facteur de densité PAC), cette amélioration est d'autant plus importante que les exploitations disposent d'un chargement "herbivore" faible. Au terme de la période d'application de la réforme, la hiérarchie des revenus est cependant maintenue, puisque ce sont toujours les exploitations "intensives" et de grandes dimensions économiques qui dégagent les revenus les plus élevés.

La réforme de la PAC cherche à atténuer le processus d'intensification des exploitations bovines en les incitant financièrement à rester en deçà du seuil de facteur de densité "PAC" de 1,4. Plus des trois quarts des exploitations bovines françaises et du cheptel de vaches allaitantes se trouvent en deçà de ce seuil, de ce fait, la réforme n'encourage pas la plupart des élevages à s'extensifier. Ceci est d'autant plus vrai que les exploitations laitières, qui représentent la moitié de l'ensemble des exploitations bovines, sont écartées du mécanisme d'attribution des primes bovines en fonction de leur niveau de chargement. En revanche, l'octroi de primes aux superficies en prairies en fonction du niveau de chargement "Indemnités Compensatoires de Handicaps" devrait avoir un impact plus bénéfique. Non seulement cette mesure devrait concerner près de trois millions d'hectares, mais en plus, elle constitue une compensation substantielle de revenu pour les éleveurs extensifs des systèmes naisseur et lait-spécialisé-herbe.

La réussite de la réforme de la PAC est liée à sa capacité à assurer des revenus décents aux agriculteurs mais aussi à les encourager à adopter des infléchissements techniques permettant de limiter les volumes de production. Elle est également dépendante d'une compatibilité avec les exigences de la négociation du GATT, dont l'issue sera elle aussi déterminante, non seulement pour le maintien de la capacité exportatrice de l'agriculture française, mais également pour la pérennité d'un grand nombre d'entreprises agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

GLOSSAIRE DES SIGLES

Bibliographie

- A.P.C.A. (1992, B) :**
"La production de viande bovine : les difficultés d'un marché excédentaire", in Chambres d'Agriculture, supplément au n° 802, Juillet, 12 P.
- A.P.C.A. (1993) :**
"Les négociations commerciales internationales", in Chambres d'Agriculture, supplément au n° 807, Janvier, 28 P.
- AUBERT D. (1993) :**
Les exploitations bovines réparties par classe de chargement : sorties informatiques à partir de l'enquête de structure 1990, DPE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Paris, Juin, document de travail, 80 Pages.
- BARROT B. (1991) :**
Réformer la Politique Agricole Commune pour une agriculture paysanne, Paris, FADEAR, 200 P.
- BAZIN G. (1993) :**
"Le rôle des aides directes dans la formation des revenus agricoles : une approche par le RICA", compte rendu du colloque de la SFER "les revenus agricoles", Montpellier, 13 et 14 Mai 1993, 15 P.
- BERRANGER C. (1991) :**
"Extensification, l'évolution des réflexions : les acquis et les problèmes", compte rendu du séminaire "l'extensification", Dijon, 23 - 24 Octobre 1990, PP 10 - 18.
- BLOGOWSKI A., BOYER P. (1993) :**
"Les effets différenciés de la réforme de la PAC sur les revenus des agriculteurs", compte rendu du colloque de la SFER "les revenus agricoles", Montpellier, 13 et 14 Mai 1993, 19 P.
- BORTZMEYER, CAVAILHÈS (1992) :**
"Revenus et systèmes de production : l'élevage bovin dans le Charolais", in INRA - Sciences Sociales, n° 6, Novembre, 2 P.
- BUTAULT J.P., DEBROSSES B. (1993) :**
"Situation économique des éleveurs de bovins et réforme de la PAC", compte rendu du colloque de la SFER "les revenus agricoles", Montpellier, 13 et 14 Mai 1993, 17 P.

CALAIS P. (1991) :

Extensification raisonnée : produire autrement dans les systèmes de production agricole en Loire Atlantique, Septembre, Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique, Nantes, PP 10-14.

CARLES R., MILLET G. (1992) :

Principaux effets de la réforme de la PAC sur les exploitations de grandes cultures, Paris, Rapports d'étape 1-2-3-4-5, Convention INRA ESR Grigon-DEPSE.

CAZALS. (1993) :

"Les grandes productions agricoles : perspectives et enjeux", in Chambres d'Agricultures, Juin, compte rendu du colloque de l'APCA, Paris, 9 et 10 Décembre 1992, 32 P.

CHALMIN P. (1990) :

"Le GATT et l'agriculture", in Problèmes économiques, n° 2.201, 28 Novembre, P. 17-23.

CHATELLIER V., COLSON F. (1992) :

Les stratégies d'adaptation des exploitations bovines des Pays de la Loire face à la réforme de la PAC, Laboratoire d'Economie, INRA de Nantes, Septembre, Mémoire de fin d'études, ENITA de Dijon, 60 Pages + annexes.

CLÉMENT J. M. (1981) :

Larousse agricole, Paris, PP 973-983

COLLAUDIN L. (1989) :

Les perspectives nouvelles pour la viande bovine et sa filière, Paris, Conseil Economique et Social, J.O., avis et rapports du CES n° 25-28, Novembre, 163 P.

COLSON F., CHATELLIER V. DÉSARMÉNIEN D., DESBROSSES B., GIRODO M., QUINQU M. (1993, B) :

Les exploitations bovines des Pays de la Loire face à la réforme de la PAC, Tome I : la caractérisation des exploitations productrices de viande bovine à partir de l'échantillon RICA (71 pages + annexe); Tome II : simulations micro-économiques des effets de la réforme de la PAC sur différents systèmes d'élevage bovin (96 pages); Tome III : Etudes des stratégies d'adaptations des éleveurs à partir de quatre exploitations de référence; + rapport de synthèse 28 P. Convention INRA - Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Laboratoire d'Economie, INRA de Nantes, Décembre.

COLSON F., CHATELLIER V. (1993) :

Les stratégies d'adaptation des exploitations bovines des Pays de la Loire face à la réforme de la PAC, Laboratoire d'Economie, INRA de Nantes, Juillet, rapport de synthèse, 32 P.

COLSON F., DESARMENIEN D. (1993, A) :

L'optimisation des déclarations de production dans le cadre de la nouvelle PAC : évaluation de son impact pour les Pays de la Loire, Laboratoire d'Economie, INRA de Nantes, Mars, rapport de synthèse, 26 P.

COLSON F., DESARMENIEN D. (1993, B) :

La production extensive de viande bovine dans les Pays de la Loire, Laboratoire d'Economie, INRA de Nantes, Avril, compte rendu du séminaire "extensification" du 15 et 16 Avril dans le cadre du programme "Agriculture-Demain", 68 P.

COLSON F., DESARMENIEN D. (1993, C) :

La réforme de la PAC et les producteurs de viande bovine : rôle des aides publiques dans la formation des revenus et le choix des stratégies d'adaptation, compte rendu du colloque de la SFER "les revenus agricoles", Montpellier, 13 et 14 Mai 1993, 19 P.

COLSON F., PEIRRERA D. (1993) :

L'estimation de la valeur hors marché du paysage agricole, Laboratoire d'Economie, INRA de Nantes, mémoire de DEA "Théories Économiques Approfondies", Faculté d'Économie de Nantes, Juin (et en cours), 60 P.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES (1990) :

La situation de l'agriculture dans la Communauté, Bruxelles-Luxembourg, Rapports annuels, de 1977 à 1990, 112 P.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES (1991) :

"Evolution et avenir de la Politique Agricole Commune : propositions de la Commission", in Europe verte, DG VI, Bruxelles, 41 P.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES (1992) :

La réforme de la Politique Agricole Commune : propositions de la Commission et argumentaire, Bruxelles, Janvier, 18 P.

DELACHE X. (1989) :

"Les réformes de la PAC : bilan et perspectives pour la France", in Problèmes économiques, n° 2.192, 26 Septembre, P. 23-29.

DESRIERS M., PEREL B. (1993) :

"Réforme PAC : des aides plus favorables à l'élevage qu'aux grandes cultures", in Agreste Cahiers, n°14, Juin, PP 3-15

ENQUÊTE DE STRUCTURE (1990) :

"Moins d'un million d'exploitations agricoles en 1990", in Agreste Analyses et Études, n°15, Mai, 67 P.

GUÉRIN M. N. (1993) :

"Le pré-accord de Washington est véritablement mauvais", in Information Agricole, n°653, Février, PP 12-13

GUYOMARD, LÉON, MAHÉ (1992) :

"La réforme de la PAC et les négociations du GATT : un pas nécessaire pour un compromis minimal", in Économie et Statistique, n°254-255, Mai-Juin, PP 41-61

GUYOMARD, MAHÉ (1993) :

"La réforme de la PAC et le pré-accord de Blair House", in INRA-Sciences-Sociales, n°4, Juillet, 4 P.

HAIRY, VILLOSOYE (1993) :

"Les concours publics à l'agriculture française : une nouvelle approche", compte rendu du colloque de la SFER "les revenus agricoles", Montpellier, 13 et 14 Mai 1993, 8 P.

I.G.E.R (1989) :

Le mot juste : 250 termes et expressions pour analyser les résultats de gestion des exploitations agricoles, Paris, I.N.G.E.R, 168 P.

INSTITUT DE L'ELEVAGE (1991, A) :

Les systèmes de production bovine dans les Pays de la Loire d'après le RGA de 1988, Paris, 1991, 54 P.

INSTITUT DE L'ELEVAGE (1992, A) :

"Lait et viande bovine en 1991, perspectives 1992", in le dossier de GEB filières, n° 201 et n°204, Février, Paris, 87 P.

INSTITUT DE L'ELEVAGE (1992, B) :

La réforme de la PAC et les productions bovines (lait et viande) et ovines, Paris, Juin, 25 P.

INSTITUT DE L'ELEVAGE (1993, A) :

"La production de viande bovine en France, les chiffres définitifs en 1992", in le dossier de GEB filières, n° 214, Avril, Paris, 10 P.

INSTITUT DE L'ELEVAGE (1993, B) :

"Production de viande bovine en France et dans la CEE : quelles perspectives pour l'horizon 2000 ?", in le dossier de GEB filières, n° 217, Juillet, Paris, 20 P.

INSTITUT DE L'ELEVAGE (1993, C) :

Nouvelle Politique Agricole Commune : comment optimiser les demandes de primes compensatrices en 1993 ?, Mars, Institut de l'élevage, Paris, 21 P.

JULLIEN M. (1991) :

L'extensification des productions d'herbivores à la lumière du RGA 1988, Comité National de l'Extensification et de la Diversification, Paris, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Direction de l'Espace Rural, 61 P.

- KROLL J.C (1987) :** Politique agricole et relations internationales, Paris, ed Syros, Collection Alternatives Economiques, 239 P.
- KROLL J.C (1990) :** Agriculture : changer de Politique, Paris, ed Syros, Collection Alternatives Economiques, 192 P.
- KROLL J. C. (1993) :** "La réforme de la PAC : une mesure d'urgence pour sauver l'élevage européen", in Économie Rurale, n°216, Juillet-Août, P 57.
- LEBOURDAIS G. (1993) :** "Le point de vue du Ministère de l'Agriculture", in Bulletin Trimestriel d'Information, Juin , PP 49-51
- LOYAT J.(1993) :** Politiques Publiques et efficacité : en agriculture, une intervention est nécessaire face à une logique de rente, Compte rendu du colloque de la SFER "les revenus agricoles", Montpellier, 13 et 14 Mai 1993, 26 P.
- MAGDELAINE (1993) :** "Les conséquences de la réforme de la PAC et du pré-accord de Washington sur la filière viande bovine", in Chambres d'Agricultures, Juin, compte rendu du colloque de l'APCA, Paris, 9 et 10 Décembre 1992, PP 7-13.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (1990) :** "La réforme de la PAC", in Les dossiers de la PAC, n°2, Décembre, 64 P.
- O.F.I.V.A.L. (1990) :** Le marché des viandes et des produits avicoles en 1990, Paris, OFIVAL, Décembre, 108 P.
- PERTHUIS C. (1989) :** "Le protectionnisme dans les échanges agricoles mondiaux", in Problèmes économiques, n° 2.176, 26 Mai, P. 12-19.
- PISANI E. (1992) :** Persiste et signe, Paris, ed Odile Jacob, 478 P.
- RETHORE A. (1989) :** La gestion de l'exploitation agricole, Collection Agriculture d'Aujourd'hui , Paris, 160 P.
- RGA (1988) :** "Le recensement agricole de 1988 dans la région des Pays de la Loire", in Agreste, n°1, Octobre.
- ROGER C. (1993) :** La PAC et sa réforme : enjeux et débats, Laboratoire d'Economie INRA de Montpellier, Mars, rapport de synthèse, 123 P.
- SPINDLER F. (1991) :** "Un siècle et demi d'élevage en France", in Agreste Analyses et Études, n°8, Mai , 253 P.

- SPINDLER F. (1992) :** "L'élevage, une nécessité en zone herbagère", in Agreste Cahiers, n°10, Juin , PP 31-41
- STRAUSS J.P. (1992) :** "La viande bovine, une activité spécialisée peu rémunératrice", in Agreste Cahiers, n°12, Décembre , PP 25-35
- TIREL J.C (1991) :** "L'extensification : chance ou défi pour les exploitations agricoles", in INRA Productions animales, Février , PP 6-12.
- TIREL J.C (1992) :** "Utilisation de l'espace et système de production", in Économie Rurale, n°208-209, Juin , PP 111-116
- VERON (1993) :** "Rémunérations liées à l'entretien de la nature", compte rendu du colloque de la SFER "les revenus agricoles", Montpellier, 13 et 14 Mai 1993, 10 P.
- VERCHERAND J. (1991) :** Réforme de la PAC et prise en compte des effets externes (essai de représentation), mémoire de D.E.A., Université de Bourgogne, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion, Dijon, 45 P.

GLOSSAIRE DES SIGLES

AFN : Autofinancement Net
APCA : Association Permanente des Chambres d'Agricultures
CEE : Communauté Economique Européenne
CNED : Comité National de l'Extensification et de la Diversification
CNIA : Centre National d'Informatique d'Aix en Provence
DAFE : Direction des Affaires Financières et Économiques
DCT : Dette Court Terme
DEPSE : Direction des Exploitations de la Protection Sociale et de l'Emploi
DPE : Direction de la Production et des Echanges
EBD : Eleveur Bovin Demain
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
ECAM : European Agricultural Model
ECU : European Currency Unit
ESR : Économie et Sociologie Rurale
EU : Etats-Unis
FEOGA : Fonds Européen Orientation et de Garantie Agricole
FF : Frais Financier
FVD : Faire Valoir Direct
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GATT : General Agreement on Tariff and Trade
GEB : Groupe d'Étude Bovine
Ha : Hectare
He : "Herbivore"
I.E : Institut de l'Elevage
ICH : Indemnités Compensatoires de Handicaps
INGER : Institut National de Gestion et d'Économie Rurale
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
ISM : Indemnité Spéciale Montagne
ITCF : Institut Technique des Céréales Français
ITEB : Institut Technique de l'Elevage Bovin
KF : Kilo Francs (1 000 Francs)
LMT : Long et Moyen Terme
MB : Marge Brute
MBS : Marge Brute Standard
MF : Maïs Fourrage
MT : Millions de tonnes
NB : Nombre
NZ : Nouvelle Zélande

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCM : Organisation Commune de Marchés
OFIVAL : Office National Interprofessionnel des Viandes de l'Elevage et de l'Aviculture
OTEX : Orientation Technico-Economique des Exploitations
PAC : Politique Agricole Commune
PACA : Provence Alpes Côtes d'Azur
PB : Produit Brut
PBT : Produit Brut Total
PCO : Prime compensatoire Ovine
PECARI : Programme d'Évaluation des Conséquences de la Réforme de la PAC à partir du RICA
PIB : Produit Intérieur Brut
PMTVA : Prime pour le Maintien des Troupeaux de Vaches Allaitantes
PP : Prélèvements Privés
PSBM : Prime Spéciales aux Bovins Mâles
PSC : Produits de Substitution des Céréales
PT : Prairie Temporaire
Qx : Quintal
RC : Résultat Courant
RD : Revenu Disponible
RESEXP : Résultat d'Exploitation
RGA : Recensement Général de l'Agriculture
RICA : Réseau d'Information Comptable Agricole
RKLMT : Remboursement d'Emprunt à Long et Moyen Terme
RNE : Résultat Net d'Exploitation
SAS : Statistical Analysis System
SAU : Surface Agricole Utile
SCEES : Service Central des Études Économiques et de la Statistique
SCOP : Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux
SFER : Société Française d'Économie Rurale
SFP : Surface Fourragère Principale
SMG : Surface Minimale Garantie
SRSA : Service Régional de la Statistique Agricole
STH : Surface Toujours en Herbe
TEC : Tonne Équivalent Carcasse
UCE : Unité de Compte Européenne
UDE : Unité de Dimension Economique
UGB : Unité de Gros Bétail
UTA : Unité de Travail Annuelle
UTAF : Unité de Travail Agricole Familial
VA : Vache Allaitante
VL : Vache Laitière
ZD : Zone Défavorisée
 Δ : Variation